

20 24

**Nous développons
aujourd'hui le service
public de demain**

Rapport financier
2024



Sommaire

En bref	2	Rapport annuel	8
Les principaux chiffres clés	2	Activités	10
Résultat de l'exercice	4	Conditions-cadres externes	11
Entretien avec Alex Glanzmann, responsable Finances	6	Ressources de la Poste	11
		Activités commerciales	12
		Valeur ajoutée	14
		Organisation	15
		Marques	16
		Environnement de marché	18
		Facteurs technologiques	18
		Facteurs socioculturels	19
		Facteurs économiques	19
		Facteurs politico-juridiques	21
		Stratégie «Poste de demain»	22
		Mandat légal et objectifs stratégiques du Conseil fédéral	22
		Comptes réglementaires et sociétés sous surveillance individuelle	23
		Raison d'être, vision et valeurs	25
		Mise en œuvre de la stratégie «Poste de demain»	26
		Stratégies de marché	26
		Perspectives pour la période stratégique 2025-2028	29
		Gestion financière	30
		Objectifs fixés par le propriétaire	30
		Rapport financier interne et présentation des comptes consolidés	30
		Évolution de l'activité	32
		Chiffres clés	32
		Facteurs générateurs de valeur	33
		Résultats	38
		Situation financière et patrimoniale	50
		Perspectives	52
		Résultats non financiers significatifs	53
		Rapport sur les risques	56
		Principes de la politique de risque	56
		Système de gestion des risques	56
		État des risques	58
		Système de contrôle interne	59

Gouvernance d'entreprise	62
Principes	64
Structure du groupe et actionariat	64
Forme juridique et propriété	64
Pilotage par la Confédération	64
Structure du capital	64
Conseil d'administration	65
Composition au 31 décembre 2024	65
Changements durant l'exercice sous revue	69
Élection et durée du mandat	69
Rôle et organisation interne	69
Instruments d'information et de contrôle	71
Direction du groupe	73
Composition au 31 décembre 2024	73
Changements durant l'exercice sous revue ou postérieurs à la date de clôture	76
Contrats de management	76
Indemnités et rémunérations	77
Politique	77
Procédure de fixation	77
Montants des indemnités et des rémunérations	79
Organe de révision	82
Politique d'information	82

Comptes annuels consolidés	84
Compte de résultat consolidé	86
État du résultat global consolidé	87
Bilan consolidé	88
Variation des fonds propres consolidés	89
Tableau des flux de trésorerie consolidés	90
Annexe	92
Rapport de l'organe de révision	196

Comptes annuels de La Poste Suisse SA	198
Compte de résultat	200
Bilan	201
Annexe	202
Rapport de l'organe de révision	210

Comptes annuels de PostFinance	212
Réconciliation	214
Comptes annuels statutaires de PostFinance SA	215

Comparaison des chiffres clés sur cinq ans	260
---------------------------------------------------	------------



→ rapportdegestion.poste.ch

Le rapport de durabilité complète le rapport financier. Il met l'accent sur des aspects sociaux, sociétaux, écologiques, éthiques et de gouvernance.

→ [Rapport de durabilité 2024 \(PDF\)](#)

Les principaux chiffres clés

au 31.12.2024



7626 millions

de francs. Les **produits d'exploitation** ont augmenté de 4,8% par rapport à l'exercice précédent.



324 millions

de francs. Le **bénéfice consolidé** est en hausse de 70 millions de francs par rapport à l'exercice précédent.



10 631 millions

de francs de **fonds propres**.



614 millions

de francs d'**investissements**.



100%

de nos investissements **sont autofinancés**.



180 millions

Le nombre de **colis** distribués par la Poste en Suisse a reculé de 2,9% par rapport à l'exercice précédent.



183 millions

de **voyageurs** ont été transportés par CarPostal, soit 4,9% de plus que lors de l'exercice précédent.



107 milliards

de francs. La moyenne du **patrimoine des clients** déposé auprès de **PostFinance** a progressé de 2,4% par rapport à l'exercice précédent.



76 points

La **satisfaction de la clientèle** atteint 76 points sur une échelle de 0 à 100.



1556 millions

Le nombre de **lettres** distribuées par la Poste en Suisse a diminué de 5,5% par rapport à l'exercice précédent.



64,5%

des **véhicules** dans la **distribution** sont dotés d'une **propulsion alternative**.

Accéder au rapport

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives, fondées sur les estimations et les prévisions courantes du management ainsi que sur les informations dont il dispose actuellement. Ces déclarations prospectives ne doivent pas être perçues comme une garantie que la situation et les résultats évolueront effectivement comme supputé. Les développements et les résultats à venir dépendent en effet de nombreux facteurs. Ils sont exposés en particulier à divers risques et impondérables et reposent sur des hypothèses qui peuvent se révéler inexacts.

Présentation des valeurs

Les opérands, en principe arrondis selon les critères commerciaux, sont arrondis de sorte que leur somme soit égale à la somme arrondie des opérands. Le chiffre 0 est une valeur arrondie indiquant que la valeur présentée est inférieure à la moitié de l'unité utilisée. Un trait (-) à la place d'un chiffre signifie que la valeur est nulle (inexistante).

Présentation des valeurs à l'échelle dans les graphiques

Conformément au principe de l'image fidèle, tous les graphiques sont présentés à l'échelle: CHF 1 milliard = 20 mm. Pour les valeurs exprimées en pour cent, l'échelle est la suivante:

100% à l'horizontale = 75 mm

100% à la verticale = 40 mm

Légende des graphiques

- Exercice sous revue
- Exercice précédent
- Effet positif sur le résultat
- Effet négatif sur le résultat
- ▨ Valeur planifiée, visée ou attendue

Les valeurs des exercices précédents qui ne peuvent pas être comparées avec celles de l'exercice sous revue (en raison p. ex. d'un changement de méthode ou d'une modification du périmètre de consolidation) sont présentées comme suit:

- ▨ Valeur exercice précédent non comparable
- ▨ Variation non comparable avec effet positif sur le résultat
- ▨ Variation non comparable avec effet négatif sur le résultat

Un résultat stable dans un environnement de marché qui reste exigeant

La Poste a clos l'exercice 2024 sur un bénéfice consolidé de 324 millions de francs, en hausse de 70 millions par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation a augmenté pour s'établir à 401 millions de francs, en particulier grâce à l'introduction de mesures tarifaires et de mesures de gain d'efficacité. Toutefois, en raison de la diminution des volumes, il reflète aussi les défis rencontrés dans le domaine des prestations postales de base et démontre la nécessité de poursuivre la stratégie «Poste de demain». La valeur de l'exercice précédent s'élevait à 323 millions de francs.

Après quatre années durant lesquelles elle s'est résolument orientée vers les besoins de la clientèle, la Poste est parvenue à stabiliser son résultat. Se chiffrant à 401 millions de francs, le résultat d'exploitation (EBIT) réalisé en 2024 est supérieur de 78 millions à celui de l'exercice précédent. Le bénéfice consolidé s'inscrit pour sa part à 324 millions de francs, soit 70 millions de plus qu'en 2023. Les produits d'exploitation s'élèvent à 7626 millions de francs, ce qui représente une hausse de 347 millions par rapport à l'exercice précédent. Les mesures tarifaires introduites début 2024 ont permis de compenser le recul structurel du volume des lettres. Par ailleurs, la Poste est parvenue à réduire ses coûts grâce à la poursuite des programmes de gain d'efficacité au cours de l'exercice écoulé. En raison de la volatilité des taux, l'environnement de marché demeure toutefois extrêmement difficile tant dans le domaine des prestations postales de base que dans celui des activités financières.

Bon résultat de l'exercice grâce aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité chez Services logistiques

Le résultat d'exploitation de Services logistiques a fortement contribué à la stabilité du résultat consolidé. Se montant à 439 millions de francs, il progresse de 104 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance s'explique principalement par les mesures tarifaires mises en œuvre et par l'impact des mesures de gain d'efficacité introduites dès 2023. La diminution structurelle des volumes de lettres (-5,5%), la dégra-

duction du climat de consommation en matière de colis (-2,9%) et le repli des commandes dans la logistique des marchandises ont continué de peser sur le résultat. En revanche, les solutions sectorielles dans la logistique sanitaire se sont avérées solides compte tenu de la situation de la demande, ce qui a permis de continuer à accroître leur contribution au résultat. S'agissant des besoins de la clientèle, Services logistiques a investi, en 2024 également, dans de nouvelles technologies et dans le réseau logistique afin de pouvoir réagir avec flexibilité aux différents volumes et formats.

Services de communication investit dans l'avenir du service public

En 2024, le résultat d'exploitation de l'unité du groupe Services de communication (Digital Services à compter du 1^{er} janvier 2025) s'est inscrit à -67 millions de francs, ce qui reflète le fait que cette unité se trouve encore en phase de développement. Le résultat a pu être amélioré de 5 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique, d'une part, par les meilleurs résultats des sociétés et unités existantes dans les domaines Digital Business and Government Solutions et Trusted Interaction Services et, d'autre part, par l'intégration du groupe Diartis et du groupe Open Systems, acquis au second semestre 2024. Au travers de ses investissements dans la lettre numérique, le vote électronique et le dossier électronique du patient (DEP), la Poste

contribue de manière déterminante au développement de solutions tournées vers l'avenir, pertinentes pour la société et utiles pour l'économie nationale.

Recul du résultat en raison de la diminution des volumes au guichet

La baisse des recettes due au recul des volumes chez RéseauPostal n'a pas pu être entièrement compensée au niveau des coûts. S'établissant à -113 millions de francs en 2024, le résultat d'exploitation présente une diminution de 20 millions par rapport à l'exercice précédent. Au cours de la période sous revue, RéseauPostal a enregistré plus de 319 000 opérations de la clientèle par jour (325 000 en 2023) et continue d'être sollicitée malgré le recul des opérations de guichet traditionnelles. Les partenariats avec les assurances, les caisses-maladie, les banques et les autorités ont eu un effet positif sur le résultat de RéseauPostal.

Nombre record de voyageurs chez CarPostal

Totalisant 183,1 millions de voyageurs, CarPostal a signé une année record. Le nombre de personnes transportées a augmenté en particulier sur les lignes empruntées pour les loisirs. Dans l'ensemble, l'unité Services de mobilité (CarPostal et Post Company Cars) a vu son résultat d'exploitation progresser de 9 millions de francs, notamment du fait que CarPostal a reçu des indemnités plus élevées de la part de la Confédération et des cantons. Fin 2024, la Poste a lancé un programme de gain d'efficacité dans l'unité Services de mobilité afin de diminuer les coûts administratifs. Elle contribue ainsi à alléger les charges de la Confédération, des cantons et des communes, qui cofinancent le transport régional des voyageurs et le trafic local de CarPostal. En 2024, la Poste a par ailleurs poursuivi l'électrification de ses véhicules de distribution et de ses cars postaux.

PostFinance contrainte à agir face au revirement des taux

Alors que les marchés financiers nationaux et mondiaux ont connu une année mouvementée, PostFinance a enregistré un résultat d'exploitation de 203 millions de francs, soit une baisse de 61 millions par rapport à l'exercice précédent. Le retour à des taux positifs lors des exercices précédents a entraîné une inversion de tendance sur le plan de la rentabilité. Toutefois, les baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse en 2024 montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. Par conséquent, il en a résulté des produits d'intérêts inférieurs à ceux de l'exercice précédent. PostFinance doit renforcer son engagement dans les activités indépendantes des taux d'intérêt, par exemple dans le domaine des placements, du négoce, des cartes de paiement ou du trafic des paiements – un secteur dans lequel ses compétences sont avérées.

Pour en savoir plus sur le résultat de l'exercice, se reporter aux → pages 32 ss.

Faits et chiffres

7626 millions
de francs de **produits d'exploitation** (+4,8%)

324 millions
de francs de **bénéfice consolidé** (+70 millions)

10631 millions
de francs de **fonds propres**

614 millions
de francs
d'**investissements**

100 %
Degré d'autofinancement
des investissements

180,0 millions
de **colis** (-2,9%)

1556 millions
de **lettres** (-5,5%)

183,1 millions
de **voyageurs** CarPostal
(+4,9%)

106,6 milliards
de francs de **patrimoine des clients** PostFinance
(+2,4%)

76 points
La **satisfaction de la clientèle** atteint 76 points sur une échelle de 0 à 100.

«Le chemin est difficile, mais nos efforts portent leurs fruits»

Alex Glanzmann, responsable Finances, met en perspective le résultat annuel 2024 et revient sur une période stratégique mouvementée. Quatre années de changement axées sur les besoins de la clientèle ont permis à la Poste de stabiliser son résultat. Grâce à des investissements dans les marchés clés et dans de nouvelles compétences, la Poste est parée pour l'avenir. Mais les défis demeurent.

Alex Glanzmann, comment jugez-vous le résultat de l'exercice 2024?

Compte tenu des conditions difficiles, nous avons atteint un bon résultat et sommes parvenus à stabiliser le résultat financier de la Poste après un exercice 2024 complexe. Nous avons réalisé un bénéfice consolidé de 324 millions de francs, supérieur de 70 millions à celui de 2023. Grâce aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité, le résultat d'exploitation a augmenté pour s'établir à 401 millions de francs.

L'exercice 2024 a marqué la quatrième et dernière année de la période stratégique «Poste de demain».

La stratégie a-t-elle fonctionné?

Oui, les mesures déployées dans le cadre de la stratégie ont porté leurs fruits. Lorsque nous avons développé cette stratégie en 2019, la Poste était soumise à une forte pression. Le volume de lettres et les opérations au guichet, qui contribuaient jusqu'alors de manière essentielle au résultat, étaient en fort recul et l'environnement des taux était difficile. Ces tendances persistent jusqu'à aujourd'hui. Si nous n'avions rien changé, notre résultat n'aurait cessé de reculer. Avec la stratégie «Poste de demain», nous avons pu réorienter fondamentalement la Poste avec l'objectif de financer notre mandat de service universel avec nos propres moyens à l'avenir également.

Quels sont les principaux moteurs de ce résultat en amélioration?

En 2024, l'impulsion la plus importante a été donnée par l'unité Services logistiques. Des processus plus efficaces et des mesures tarifaires nous ont permis de plus que compenser le recul continu dans le secteur des lettres et des colis.

Mais comme déjà mentionné, pour rester pertinents, nous devons nous transformer de manière globale. Ces quatre dernières années, nous avons fortement investi dans notre activité de base afin de nous adapter à l'évolution des besoins de notre clientèle. Dans la logistique, nous avons par exemple augmenté nos capacités de stockage et de traitement, tout en poursuivant l'électrification de notre flotte de véhicules. L'acquisition ciblée d'entreprises dans les secteurs de la logistique de la santé et de la logistique de chantier nous a permis de nous adjoindre des compétences importantes. Dans le domaine de la communication numérique également, nous avons mis en place de nouvelles infrastructures et compétences. Nous avons développé notre réseau de filiales et ouvert nos sites aux entreprises de services et aux autorités. En parallèle, le groupe dans son ensemble a travaillé d'arrache-pied sur les structures et les processus internes.



Nous voulons demeurer pertinents pour la Suisse et fournir le mandat de service universel par nos propres moyens.

Alex Glanzmann
Responsable Finances
Directeur général par intérim
(dès le 1^{er} avril 2025)



L'environnement de marché demeure exigeant. Comment évaluez-vous le résultat dans ce contexte?

Ces dernières années, notre société a connu de profondes mutations. L'essor du numérique, l'évolution dynamique des besoins de la clientèle mais aussi la situation géopolitique ont des répercussions directes sur notre activité. La diminution des volumes aussi bien en ce qui concerne les lettres que le trafic des paiements est irréversible. En 2024, nous avons traité 5,5% de lettres en moins et les paiements au guichet ont chuté de 10,7%. En 2024, après deux années de recul des volumes de colis, nous avons certes pu en traiter davantage pendant la période précédant Noël, mais la baisse s'est poursuivie sur l'ensemble de l'exercice. Des produits d'intérêts en repli et la pression croissante sur les marges pèsent en outre sur le résultat de PostFinance. Le recul structurel des volumes et la volatilité des taux d'intérêt, influencés notamment par les décisions de la BNS en matière de taux, restent problématiques pour la Poste.

La Poste est-elle prête pour la nouvelle période stratégique?

Oui, la Poste est bien positionnée. Aujourd'hui, notre logistique est efficace et nous proposons des services numériques fondés sur la confiance. Mais nous ne restons pas pour autant les bras croisés. Au vu

de l'environnement exigeant, il sera d'autant plus important de nous développer en permanence et de nous adapter à l'évolution de ce contexte. Nous devons systématiquement orienter nos offres et services en fonction des besoins de la clientèle, tout en conservant le contrôle sur nos coûts. Ce n'est qu'ainsi que la Poste pourra rester pertinente pour la Suisse et que nous serons en mesure de fournir le mandat de service public en toute indépendance financière.

Pour en savoir plus sur le résultat de l'exercice, se reporter aux ➔ page 32 ss.



Nous devons systématiquement orienter nos offres et services en fonction des besoins de la clientèle.

Alex Glanzmann
Responsable Finances
Directeur général par intérim
(dès le 1^{er} avril 2025)

Rapport annuel

Activités	10
Conditions-cadres externes	11
Ressources de la Poste	11
Activités commerciales	12
Valeur ajoutée	14
Organisation	15
Marques	16
Environnement de marché	18
Facteurs technologiques	18
Facteurs socioculturels	19
Facteurs économiques	19
Facteurs politico-juridiques	21
Stratégie «Poste de demain»	22
Mandat légal et objectifs stratégiques du Conseil fédéral	22
Comptes réglementaires et sociétés sous surveillance individuelle	23
Raison d'être, vision et valeurs	25
Mise en œuvre de la stratégie «Poste de demain»	26
Stratégies de marché	26
Perspectives pour la période stratégique 2025-2028	29
Gestion financière	30
Objectifs fixés par le propriétaire	30
Rapport financier interne et présentation des comptes consolidés	30
Évolution de l'activité	32
Chiffres clés	32
Facteurs générateurs de valeur	33
Résultats	38
Situation financière et patrimoniale	50
Perspectives	52
Résultats non financiers significatifs	53
Rapport sur les risques	56
Principes de la politique de risque	56
Système de gestion des risques	56
État des risques	58
Système de contrôle interne	59

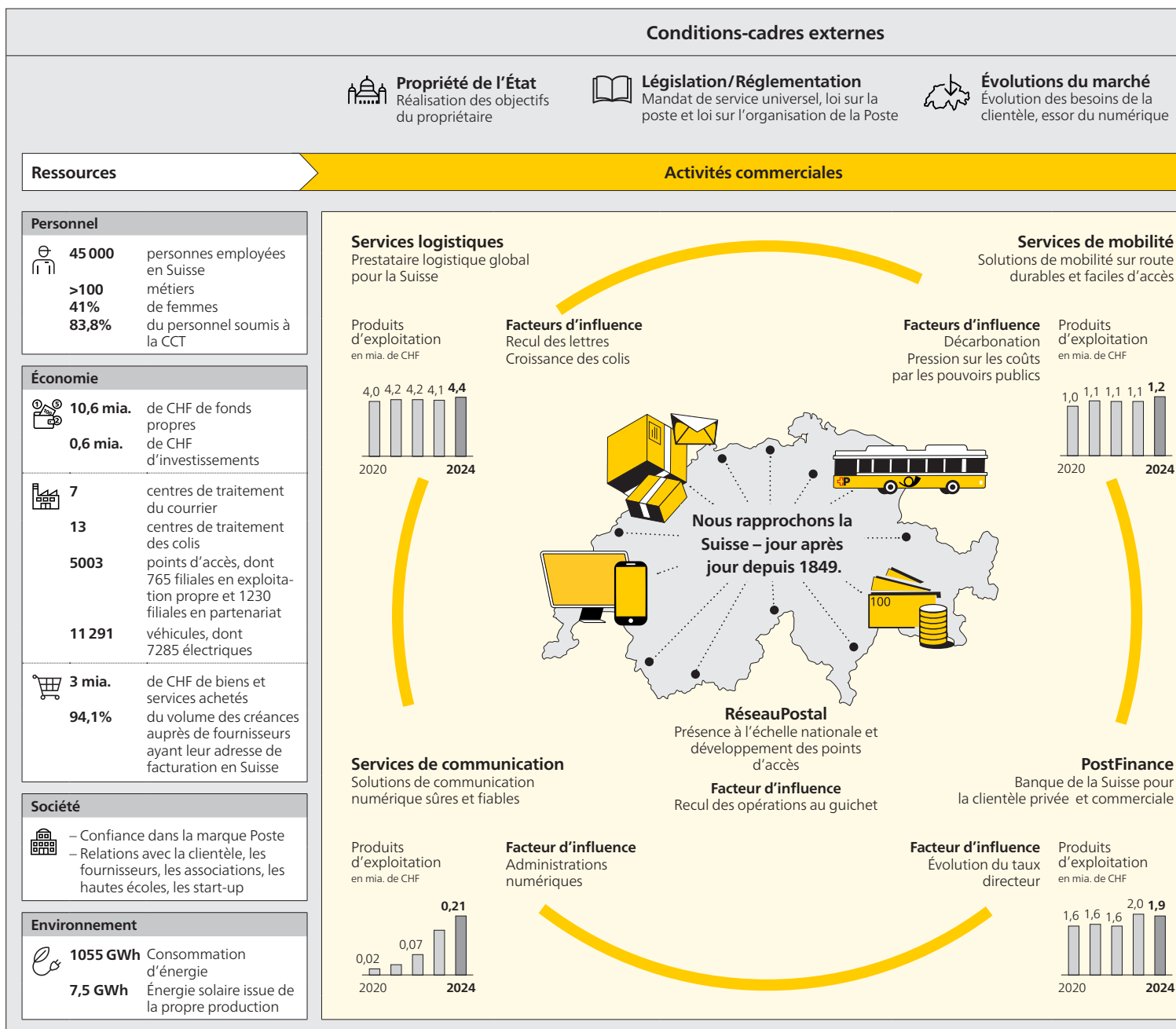
La Poste opère sur des marchés en rapide évolution du fait de l'intensité de la concurrence, de l'internationalisation, des progrès technologiques et de la réglementation. Sur le marché de la logistique dynamisé par l'e-commerce, la concurrence se fait mondiale, et sur celui de la communication, la transformation numérique se poursuit. Sur le marché des services financiers, les évolutions réglementaires permettent aux prestataires numériques de proposer des services de paiement. Quant au marché de la mobilité, il voit se multiplier les offres de transport multimodales et autonomes, qui viennent compléter mais aussi concurrencer les transports publics traditionnels.

Pour faire face aux défis découlant tant de son environnement de marché que de la réglementation, la Poste met en œuvre sa stratégie «Poste de demain» et se projette dans l'avenir.

Activités

À travers son service public, la Poste façonne la manière dont les gens vivent ensemble en Suisse. Les bases légales et les objectifs du Conseil fédéral servent de cadre à ses activités. En alliant logistique, communication, mobilité et prestations financières, la Poste propose une offre intégrée, orientée systématiquement en fonction des besoins de la clientèle privée et commerciale. Elle développe sans cesse ses points d'accès physiques et numériques, aussi nombreux que variés. Sur tous ses marchés, la Poste joue un rôle essentiel pour le fonctionnement économique et social de la Suisse. En investissant dans le développement de son offre, dans l'infrastructure nécessaire à celle-ci, dans son personnel ainsi que dans la durabilité, elle s'assure de rester pertinente et de pouvoir continuer de fournir ses prestations en toute indépendance financière à l'avenir (voir illustration Modèle commercial).

Modèle économique de la Poste



Conditions-cadres externes

Contribuant à assurer la cohésion nationale en Suisse depuis plus de 175 ans, la Poste fournit des prestations du service public sur mandat de la Confédération. La législation postale et les objectifs stratégiques du Conseil fédéral fixent le cadre réglementaire et juridique des activités commerciales de la Poste. Par ailleurs, la Poste s'adapte en permanence aux conditions actuelles du marché et à l'environnement dans lequel elle évolue, développant ses produits et ses services compte tenu des besoins de la clientèle tant commerciale que privée. En particulier, elle poursuit son évolution dans le domaine du numérique et s'assure un accès aux flux de marchandises internationaux.

Ressources de la Poste

Pour exercer ses activités, la Poste dispose d'une multitude de ressources qui englobent des aspects tant matériels qu'immatériels:

– Personnel

Pour la Poste, les collaboratrices et les collaborateurs sont un facteur clé. Comptant parmi les principaux employeurs de Suisse, la Poste emploie quelque 45 000 personnes exerçant plus de 100 métiers différents, dans toutes les régions linguistiques et dans tous les cantons. Sur l'ensemble des membres du personnel, 83,8% sont soumis à la CCT.

– Économie







Parmi les ressources économiques de la Poste figurent ses fonds propres, qu'elle utilise pour financer les innovations et les investissements nécessaires, les compétences acquises ainsi que sa propre infrastructure physique. La Poste exploite un réseau étendu de points d'accès pour la clientèle ainsi que plusieurs centres de distribution (7 centres de traitement du courrier, 13 centres de traitement des colis) dans toute la Suisse. La société du groupe Post Company Cars est le plus grand gestionnaire global de parcs de véhicules indépendant des constructeurs en Suisse. Elle gère environ 25 500 véhicules de la Poste et de diverses entreprises externes et exploite la plus grande flotte électrique de Suisse, composée de plus de 8000 véhicules de la Poste. Le parc de véhicules de la Poste et des sociétés du groupe, qui compte une grande variété de moyens de transport tels que des camions et des véhicules entièrement électriques, joue un rôle essentiel pour les activités de distribution. Grâce à son réseau de transport bien organisé sur le plan logistique, la Poste assure la distribution en Suisse et à l'étranger. Afin d'étendre son rayon d'action, elle collabore aussi avec différentes entreprises partenaires.

– Société

Un autre élément qui contribue de manière déterminante au succès de la Poste est la valeur de la marque et la confiance dont l'entreprise jouit auprès de la population. La Poste possède un vaste portefeuille de clientèle, qui comprend des particuliers, des entreprises et des autorités. Les relations de longue date qu'elle entretient avec la clientèle, les fournisseurs, les associations, les hautes écoles et les start-up lui permettent d'améliorer en permanence ses produits et ses services.

– Environnement

S'agissant des ressources, les besoins en énergie de la Poste sont un paramètre important. Des sites tels que les filiales de la Poste et les centres de tri ont besoin d'énergie pour leur exploitation, le chauffage, l'éclairage et les équipements informatiques. Les véhicules de distribution nécessitent également de l'énergie, car ils consomment soit des combustibles fossiles soit de l'électricité. Pour diminuer sa consommation d'énergie et réduire ses émissions de CO₂, la Poste se tourne de plus en plus vers des solutions énergétiques durables comme les bâtiments à haute efficacité énergétique, l'énergie solaire et les véhicules électriques.

Valeur ajoutée	
Personnel	
 3,7 mia. de CHF de salaires et de prestations sociales	
82/100 points pour l'indice «Mes responsables de conduite»	
Économie	
 76/100 points pour la satisfaction de la clientèle	
 324 mio. de CHF de bénéfice consolidé	
50 mio. de CHF de dividendes au propriétaire	
94 mio. de CHF d'impôts aux pouvoirs publics	
Société	
 1,6 mia. de lettres	
180 mio. de colis	
3,3 mio. d'envois ePost	
183 mio. de voyageurs (CarPostal)	
107 mia. de CHF de patrimoine des clients (PostFinance)	
4 cantons utilisent le système de vote électronique	
84 584 dossiers électroniques du patient	
 802 communes sur 2121 dans tous les cantons avec des postes de travail de la Poste	
16 000 emplois dans les régions périphériques	
Environnement	
 330 000 t de réduction du CO ₂ eq (scopes 1 à 3) par rapport à 2023	

Activités commerciales

Marchés

La Poste réalise presque 88% de son chiffre d'affaires sur le marché libre

La Poste opère sur quatre marchés: logistique, communication, mobilité et services financiers. En plus de son activité postale traditionnelle dans la logistique des lettres, des colis, de la publicité et des journaux, elle affirme sa présence dans la logistique des marchandises, la publicité cross-média et les solutions logistiques sur mesure et spécifiques au secteur. La Poste développe en outre des solutions de communication numériques sûres et fiables à l'intention des particuliers, des PME, du secteur de la santé, des autorités et des cantons. En qualité de prestataire de paiement d'importance systémique, PostFinance – filiale bancaire de la Poste – fournit des services financiers qui vont du trafic des paiements aux nouvelles offres numériques basées sur des plateformes, en passant par des services d'épargne et d'investissement. Sur le marché de la mobilité, la Poste est active principalement dans le transport régional des voyageurs, mais propose aussi d'autres services s'inscrivant dans une logique de solutions de mobilité globales. Véritable élément fédérateur, la Poste exploite un réseau national dense de points d'accès et garantit l'accessibilité des services postaux et des services de paiement.

Avec ses services, la Poste réalise près de 88% de son chiffre d'affaires sur le marché libre, où elle est en concurrence avec de nombreuses entreprises suisses et étrangères. Les 12% restants proviennent du monopole résiduel sur les lettres jusqu'à 50 grammes, un secteur qui est soumis à un fort phénomène de substitution induit par les offres électroniques. En raison de la substitution croissante des médias électroniques au courrier traditionnel, le chiffre d'affaires réalisé dans le domaine du monopole résiduel et sa part relative aux produits d'exploitation ne cessent de reculer d'année en année. Il en résulte que la contribution du service réservé au financement du service universel est toujours moins élevée et qu'aujourd'hui déjà, la valeur de ce privilège légal ne suffit plus – et de loin – à couvrir les coûts du service universel défini par la loi (voir la → page 23). Pour plus d'informations sur les marchés, se reporter aux chapitres Environnement de marché (voir la → page 18) et Stratégie (voir la → page 22).

Présence géographique

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé à hauteur de 90% en Suisse

La Poste opère principalement pour la Suisse et, par conséquent, essentiellement en Suisse. À l'étranger, elle donne la priorité à l'expansion et au développement de prestations transfrontalières relevant de son cœur de métier, en fonction des besoins de sa clientèle et de la Suisse. Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé à hauteur de 90% en Suisse et à hauteur de 10% à l'étranger ou dans le domaine transfrontalier.

i

Présence sélective à l'étranger

La Poste est présente dans 18 pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie au travers de différentes sociétés du groupe. Son objectif est de proposer des prestations compétitives de qualité afin de répondre aux besoins de la clientèle et de l'économie suisse.

Dans son cœur de métier et dans la logistique des marchandises, la Poste se concentre sur l'expansion et le développement de prestations transfrontalières et sur l'accès à d'importants nœuds logistiques en Europe. À cet égard, il est essentiel qu'elle s'engage dans des partenariats avec des entreprises postales étrangères (p. ex. Asendia, coentreprise avec le groupe français La Poste) ainsi que d'autres prestataires de services logistiques, et qu'elle ait accès à leurs réseaux logistiques mondiaux. Dans le secteur de la logistique des marchandises, la Poste possède des filiales sur les marchés les plus pertinents pour la Suisse (sud de l'Allemagne, est de la France et nord de l'Italie). Un tel ancrage au-delà des frontières du pays est important pour garantir l'envoi de lettres, de colis et de marchandises à destination et en provenance de l'étranger.

Une présence internationale est par ailleurs indispensable pour certains modèles d'affaires, en particulier dans le domaine des prestations de communication numériques. Pour pouvoir proposer des prestations compétitives de qualité à la clientèle et à la société suisse, l'utilisation des compétences disponibles et la capacité évolutive sont des facteurs de succès importants.

Des informations supplémentaires sont disponibles sur les sociétés associées et coentreprises à la → page 121, sur les acquisitions et ventes de filiales à la → page 96 et sur le périmètre de consolidation à la → page 190.

Canaux physiques et numériques

Points d'accès physiques

Les points d'accès physiques demeurent un élément central

Les points d'accès physiques demeurent un élément central de l'offre de la Poste. La clientèle peut ainsi utiliser les services dans toute la Suisse. La Poste développe continuellement ses points d'accès, aussi multiples que variés. Leur nombre est passé à plus de 5000, principalement grâce à de nouveaux points de dépôt et de retrait dans les commerces, à l'augmentation du nombre d'automates My Post 24 et à des points clientèle commerciale supplémentaires. Avec quelque 2000 points d'accès desservis, la Poste dispose d'un réseau de filiales très dense.

Plusieurs milliers de collaboratrices et de collaborateurs de la Poste dans les filiales en exploitation propre ainsi que le nombreux personnel des filiales en partenariat servent et conseillent chaque jour la clientèle et traitent plus de 300 000 opérations au quotidien. Pour les services financiers, il existe un réseau de 18 filiales PostFinance, 15 PostFinance Stores et 57 bureaux de conseil PostFinance. De plus, des collaboratrices et des collaborateurs de PostFinance conseillent directement sur site la clientèle commerciale du segment des PME. Par ailleurs, 770 Postomat, 14 077 boîtes aux lettres publiques et 303 automates My Post 24 sont à la disposition de la clientèle, auxquels s'ajoutent 563 points de dépôt et de retrait situés, par exemple, dans des filiales Migros. Enfin, pour répondre aux besoins de la clientèle commerciale, la Poste exploite dans ses filiales 101 guichets dédiés à ce segment de clientèle et 231 points clientèle commerciale situés dans des zones industrielles et artisanales, ainsi que dans les centres de traitement du courrier et des colis.

Chaque jour, la Poste dessert plus de 4,7 millions de boîtes aux lettres et assure, sur demande, la distribution des envois à un moment précis, par exemple le samedi ou le soir, ainsi que la prise en charge de colis à domicile avec le service pick@home. Dans 1911 localités – rurales pour la plupart –, la clientèle peut utiliser le service à domicile (guichet postal sur le pas de la porte) et notamment déposer des lettres ou des colis auprès du personnel de distribution. Dans d'autres régions, où il existe une filiale en partenariat, la Poste assure également les versements et les retraits d'argent en liquide à domicile. Les clientes et les clients ont ainsi la possibilité de régler leurs factures ou de retirer des espèces sur le pas de leur porte. À la clientèle commerciale, la Poste propose la prise en charge des envois sur site.

Dans le secteur des transports publics, CarPostal exploite en Suisse, sur 17 689 kilomètres, 944 lignes et 11 339 arrêts. CarPostal propose en outre des courses touristiques ainsi que des bus scolaires et des bus sur appel et prend en charge, sur mandat des sociétés ferroviaires, les courses de remplacement de train planifiées ou non.

Points d'accès numériques

Les quelque 135 millions de contacts clients numériques potentiels mettent en lumière l'importance de la Poste dans le domaine du numérique

La clientèle privée et commerciale peut profiter de divers services numériques via le Portail clients «Ma Poste» et par le biais des applications (p. ex. application ePost, PostFinance App). Au Contact Center, quelque 300 agentes et agents du centre d'appels répondent aux questions de la clientèle par téléphone, par e-mail, par chat, par WhatsApp ou via les médias sociaux. Sur les sites de Fribourg, Schaffhouse, Kriens et Viège, environ 8700 demandes sont traitées chaque jour. Les contenus numériques externes de la Poste (→ poste.ch et Post-App, hors PostFinance) sont consultés chaque jour 388 000 fois, ce qui représente environ 135 millions de contacts clients numériques par an. Ces chiffres mettent en lumière l'importance de la Poste dans le domaine du numérique. La clientèle commerciale n'est pas en reste: la Poste lui propose une multitude de points de contact et de services sur mesure avec des processus entièrement intégrés, qui garantissent un traitement efficace des opérations et créent une véritable valeur ajoutée.

Valeur ajoutée

Sur tous ses marchés, la Poste joue un rôle essentiel pour le fonctionnement économique et social de la Suisse:

– Économie

La Poste a pour mission principale de répondre aux besoins de ses clientes et de ses clients, tant privés que commerciaux. S'agissant de la satisfaction générale de la clientèle, le résultat élevé constant (76 points sur 100) confirme que les contacts avec la Poste sont vécus comme des expériences positives et efficaces et que les services de la Poste apportent une valeur ajoutée au quotidien. Les clientes et les clients de la Poste, ce sont 9 millions de particuliers et des centaines de milliers d'entreprises, allant de la petite exploitation au grand groupe international. Avec ses activités commerciales, la Poste a réalisé en 2024 un bénéfice consolidé de 324 millions de francs, a versé un dividende de 50 millions à son propriétaire et a payé des impôts aux pouvoirs publics.

– Société

Grâce à la diversité de ses produits et de ses services, la Poste contribue à la stabilité du marché suisse. Elle assure une logistique efficace pour les entreprises et les particuliers, stimule le commerce international et crée des postes de travail dans tous les cantons. Par ailleurs, la Poste fournit une contribution importante à la société en proposant à toute la population en Suisse un service public couvrant l'ensemble du territoire. Elle distribue des lettres (1,6 milliard) et des colis (180 millions), fournit des services financiers (106,6 milliards de francs de patrimoine de la clientèle) et renforce le service public numérique (vote électronique dans 4 cantons, 84 584 dossiers électroniques du patient). Ce faisant, elle favorise l'intégration sociale et l'égalité des chances. Enfin, la Poste s'engage en faveur de la formation et de différents projets sociaux, et soutient l'accès au numérique pour tous les groupes de la population.

– Personnel

La Poste propose à son personnel un environnement de travail attrayant et de nombreuses possibilités de développement. Elle promeut l'équité, la formation et la sécurité de l'emploi dans une perspective à long terme. Une culture d'entreprise positive et un environnement de travail respectueux et sûr sont des valeurs fondamentales pour la Poste. Les résultats du sondage du personnel 2024 le confirment. Par exemple, avec 82 points (sur une échelle de 0 à 100 points), l'indice «Mes responsables de conduite» enregistre la valeur la plus élevée de tous les indices. Quant à l'indice «Notre culture d'entreprise», il reste stable avec un bon résultat de 76 points.

– Environnement

La Poste mise sur les énergies renouvelables, les bâtiments à haute efficacité énergétique et l'augmentation de la part de véhicules électriques dans sa flotte. En prenant de telles mesures ainsi que d'autres encore, la Poste a réduit ses émissions de CO₂ d'environ 330 000 t CO₂e en 2024 (scopes 1 à 3). Déterminée à réduire son empreinte écologique et à contribuer à la protection du climat, elle s'attache en outre continuellement à optimiser ses processus logistiques.

Organisation

La structure du groupe correspond à l'orientation stratégique

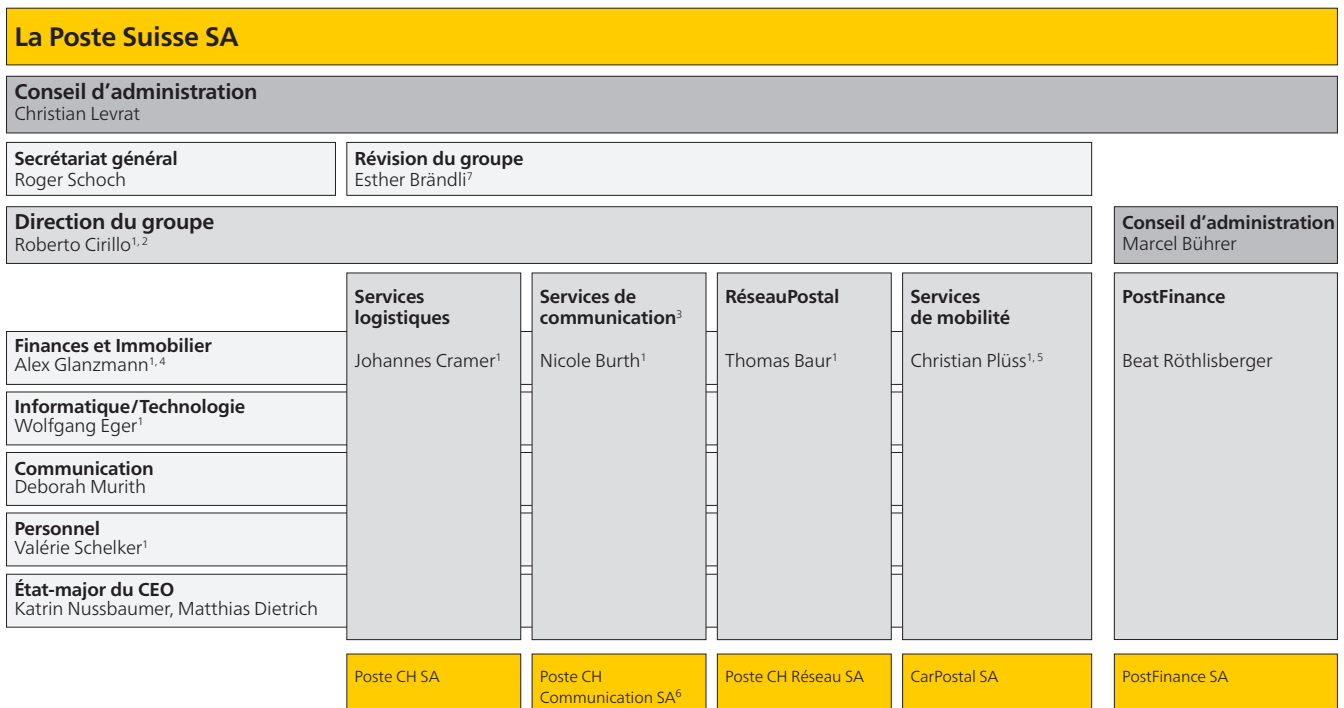
En tant que groupe, la Poste comprend cinq unités chargées de la conduite des activités commerciales: Services logistiques, Services de communication, RéseauPostal, Services de mobilité et PostFinance. Dans les comptes annuels, ces unités sont présentées séparément, en tant que segments (voir Informations sectorielles à la → page 101). Au 1^{er} janvier 2025, l'unité Services de communication a été rebaptisée Digital Services.

Les unités de fonction Finances, Immobilier, Informatique/Technologie, Communication, Personnel et État-major soutiennent la gestion du groupe et la fourniture des prestations par les unités chargées de la conduite des activités commerciales. Dans les comptes annuels, les résultats des unités de fonction sont présentés sous Résultats des segments, Fonctions et management.

Sur le plan juridique, «La Poste Suisse SA» est la société faitière. Elle dirige les sociétés du groupe d'importance stratégique, qui possèdent également chacune leurs propres sociétés du groupe (voir Périmètre de consolidation à la → page 190).

Organigramme

31.12.2024



1 Membre de la Direction du groupe

2 Jusqu'au 31 mars 2025

3 Au 1^{er} janvier 2025, l'unité Services de communication a été rebaptisée Digital Services.

4 Directeur général par intérim à partir du 1^{er} avril 2025

5 Jusqu'au 31 janvier 2025

6 Au 6 janvier 2025, la société a changé de raison sociale pour devenir Poste CH Digital Services SA.

7 Jusqu'au 31 janvier 2025

Pour plus d'informations sur le Conseil d'administration et la Direction du groupe, voir les → pages 65 à 69 et → 73 à 76. Concernant les changements intervenus au sein de la Direction du groupe après la date de clôture du bilan, voir la → page 76.

La stratégie couvrant la période 2021 à 2024 s'applique depuis le 1^{er} janvier 2021. La structure du groupe correspond à l'orientation stratégique (voir les → pages 22 à 29).

Marques

La Poste est l'une des marques les plus connues de Suisse. Avec sa multitude de points de contact physiques (véhicules de distribution, boîtes aux lettres publiques, automates My Post 24, filiales, etc.) et son nombreux personnel au contact de la clientèle, elle est omniprésente au quotidien dans l'ensemble du pays. Grâce à des services variés, la marque accroît sa présence également dans le secteur numérique.

Le logo modernisé, neutre en termes de langue et d'application, a été étendu à Poste CH SA et à CarPostal SA

Afin de renforcer la perception de la marque, de mettre l'accent sur sa stratégie tournée vers l'avenir et de simplifier la gestion opérationnelle de la marque, la Poste a étendu en 2024 à Poste CH SA et à CarPostal SA son logo neutre en termes de langue et d'application, qu'elle a modernisé en 2023. Le passage au nouveau logo de la Poste sera achevé au plus tard en 2028 et s'effectuera par exemple lors de l'achat de nouveaux véhicules et d'autres moyens d'exploitation. Le nouveau logo de PostFinance SA a été dévoilé au printemps 2024. Le déploiement de cette nouvelle image de marque aura lieu de manière progressive et devrait être globalement terminé dans le courant de l'année 2025. En plus de la marque de la Poste et de celle de PostFinance, d'autres marques sont gérées dans le portefeuille dédié du groupe. La plupart de ces marques ont été intégrées dans le portefeuille à la suite de rachats d'entreprises et sont utilisées activement pour accroître la perception publique des activités de la Poste dans certains domaines de compétence.

Campagne d'image axée sur l'utilité pour l'économie

En 2024, dans le cadre d'un déploiement en quatre vagues, la phase finale de la campagne de communication relative à la stratégie «Poste de demain» a une fois de plus mis l'accent sur l'utilité de la Poste pour l'économie. Le thème général a été présenté dans un spot visuel classique qui était centré sur les valeurs de la marque Poste et a posé la base émotionnelle pour divers spots thématiques spécifiques orientés sur les sujets suivants: «Climat et énergie», «La Poste en tant qu'employeur», «Numérisation» et «Proximité». Les spots thématiques portaient sur des promesses concises et redirigeaient les destinataires vers les sites des unités du groupe, où des informations supplémentaires étaient disponibles. La campagne s'est déroulée jusqu'à la fin de 2024 sur la télévision nationale, sur des portails en ligne très fréquentés, dans les cinémas et sur des écrans exploités par la filiale de la Poste Livesystems.

Orientation en matière de sponsoring

Les engagements pris par la Poste visent à renforcer la Suisse

Les engagements de la Poste reflètent sa volonté d'œuvrer pour une Suisse forte et symbolisent, à l'image de l'entreprise elle-même, l'identité suisse, la qualité et la fiabilité. La Poste utilise le sponsoring comme un instrument de gestion active de la marque, l'objectif étant de créer de la valeur ajoutée pour l'entreprise grâce à un transfert d'image.

Dans le cadre de ses engagements pour la Suisse, la Poste accompagne les clientes et les clients également dans leurs loisirs, ce qui favorise des souvenirs positifs et durables. Elle est notamment le partenaire de SuisseRando (partenariat principal), du Locarno Film Festival et du Musée de la communication, et soutient le hockey sur glace suisse par le biais des partenariats principaux de PostFinance avec la National League et la Women's League. Au travers du sponsoring social, la Poste assume sa responsabilité dans ce domaine et soutient divers projets caritatifs et culturels qui revêtent de l'importance pour la Suisse. Elle est par exemple partenaire de la Croix-Rouge suisse et membre de l'organisme responsable de «2 x Noël», une campagne d'utilité publique qui consiste à collecter des biens pour les distribuer aux personnes démunies partout en Suisse. La Poste contribue ainsi activement à la cohésion sociale du pays.

En sa qualité d'entreprise présente dans les univers physique et numérique, la Poste soutient, dans le cadre de son sponsoring économique, en particulier des projets et programmes contribuant au développement économique et numérique de la Suisse. Elle entretient le dialogue avec ses clientes et ses clients afin d'identifier leurs souhaits et besoins et de faire évoluer en conséquence ses produits et ses services.

Analyse de la réputation et de l'image

À la demande de la Poste, un institut d'études de marché externe procède régulièrement à une analyse de la réputation et de l'image. Des enquêtes sont réalisées en continu auprès de la population (rapport trimestriel), ce qui permet de déterminer la valeur de l'image actuelle. Des articles de presse sont par ailleurs analysés quotidiennement afin d'évaluer la valeur de l'image dans les médias.

La Poste a entamé un processus de changement pour s'adapter aux nouveaux besoins de la population résultant de l'essor du numérique. Des évaluations négatives de la part de la population et des médias sont par conséquent possibles, notamment lorsque la nécessité du changement n'est pas encore reconnue et qu'il subsiste des doutes quant à la pertinence d'un tel changement. Concernant la valeur de l'image (population et médias), l'échelle va de -1 à +1. La valeur -1 correspond à des publications ou à des évaluations de la population entièrement négatives et la valeur +1 à des publications ou à des évaluations de la population entièrement positives.

La réputation de la Poste
reste positive

En 2024, la valeur de l'image dans les médias s'est inscrite en moyenne à +0,07 (exercice précédent: +0,09) et la valeur de l'image auprès de la population s'est établie en moyenne à +0,21 (exercice précédent: +0,29). L'évaluation des personnes interrogées concernant l'état d'esprit général vis-à-vis de la Poste a atteint en moyenne +0,14 (exercice précédent: +0,25). Un constat demeure vrai: les expériences personnelles avec la Poste sont plus positives que l'état d'esprit général vis-à-vis de la Poste.

Environnement de marché

L'environnement de marché en perpétuelle mutation influence les activités de la Poste, qui doit prendre en compte de manière proactive des facteurs technologiques, socioculturels, économiques, écologiques, réglementaires et politiques. Pour prendre des décisions stratégiques tournées vers l'avenir et exploiter au mieux les changements qui se dessinent, il est fondamental d'identifier à temps les évolutions et les tendances de l'environnement de marché et d'y réagir suffisamment tôt.

Tendances générales

2024



Facteurs technologiques

Transformation numérique: un défi pour la Poste

Ces dernières années ont été marquées par le développement fulgurant du numérique, qui s'est encore accéléré depuis 2020 à la suite de la pandémie de COVID-19. Une telle évolution pénalise en particulier le marché de la communication physique. Les volumes de lettres, de journaux et d'envois publicitaires sont en repli constant et le nombre d'opérations au guichet continue également de refluer. De ce fait, la Poste se voit confrontée à d'importants défis.

La transition numérique offre cependant aussi des opportunités: le secteur de la communication numérique voit émerger de nouveaux modèles d'affaires qui permettent de repenser le service public de demain. Dans l'activité de base également, l'essor du numérique et les nouvelles technologies sont des éléments centraux de la transformation vers la Poste de demain. Les véhicules électriques (hors véhicules lourds, p. ex. camions) sont devenus la norme et aident la Poste à développer une offre de prestations durable. À l'ère de l'intelligence artificielle, il est possible de développer et d'optimiser les processus et les offres. Dans le domaine de la logistique par exemple, grâce à l'interconnexion des machines (Internet des objets), des robots exécutent des tâches importantes et simplifient le traitement des marchandises au quotidien. Les tâches administratives chronophages sont automatisées et les canaux numériques sont combinés aux canaux physiques afin d'offrir des expériences clients globales.

La progression du numérique met en lumière l'importance des données et la nécessité d'assurer leur traitement de manière fiable. Des thèmes comme la protection des données et l'éthique numérique cristallisent toujours plus l'attention.

La Poste évolue en phase avec le changement socioculturel

Facteurs socioculturels

Aujourd'hui, les individus sont de plus en plus mobiles et le phénomène va encore se renforcer au cours des prochaines années. L'accès rapide et mobile à Internet via des appareils intelligents continue à transformer notre quotidien tant privé que professionnel. La Poste entend accompagner les clientes et les clients tout au long de cette phase de changement et les enthousiasmer avec des solutions durables, qui offrent une expérience client simple et globale. Ce faisant, la Poste veut tenir compte de l'évolution des valeurs au sein de la société, croître en explorant de nouvelles possibilités et promouvoir un développement socioculturel durable.

La Poste est mise au défi également en sa qualité d'employeur: pour rester attrayante, elle doit proposer au personnel des champs d'activité intéressants, des modèles de travail innovants et des opportunités de développement.

La Poste reste une composante importante de l'économie suisse

Facteurs économiques

Marqué par les facteurs technologiques et socioculturels, le paysage concurrentiel se modifie rapidement. Plus de la moitié des entreprises qui, aujourd'hui, affichent la plus importante capitalisation de marché n'existaient pas il y a 20 ans. Ce sont en particulier les sociétés technologiques aux modèles d'affaires disruptifs qui affirment de plus en plus leur présence sur le marché suisse et posent de nouveaux défis aux entreprises. Elles développent leurs offres de manière à pouvoir proposer des solutions d'un seul tenant et renforcent la fidélisation de la clientèle au travers de prestations basées sur des plateformes. De ce fait, l'accès direct à la clientèle devient plus difficile pour d'autres entreprises. Actuellement, cette tendance s'accroît encore en raison de la situation conjoncturelle difficile (renchérissement et climat de consommation tendu).

Afin de faire face à la pression économique, de nouveaux modèles de réflexion sont nécessaires. Il est notamment essentiel que les entreprises se muent en plateformes d'échanges au sein de réseaux plus vastes. Pour la Poste, de tels écosystèmes ouvrent la voie à de nouvelles formes de collaboration tant au niveau international que local et permettent de proposer des solutions globales à la clientèle.

Les mutations en cours concernent l'économie mondiale, mais aussi les entreprises nationales. Selon les prévisions, il pourrait manquer jusqu'à 500 000 spécialistes en Suisse d'ici 2030 en raison du vieillissement démographique et du faible taux de natalité. Sur le marché du travail, le rapport de force évolue en faveur des employés. En raison du grand nombre de départs à la retraite à venir, la Poste se retrouve sous pression en sa qualité d'employeur, car il s'agit pour elle de continuer à se démarquer avec des conditions d'engagement avantageuses, des champs d'activité intéressants et des modèles de travail tournés vers l'avenir. Pour la Poste, il est crucial de rester un employeur attrayant afin d'être en mesure d'attirer les personnes les plus talentueuses et de les retenir au sein de l'entreprise à l'avenir également.

Logistique

Les tendances de croissance observées depuis plusieurs années sont freinées à court terme

Considéré comme le plus grand relais de croissance des quinze prochaines années, le marché de l'e-commerce connaît une mutation structurelle de grande envergure en raison d'une internationalisation croissante (émergence de géants chinois) et d'un report vers les canaux numériques (renforcement des places de marché, développement du commerce social). Cette mutation présente des opportunités de croissance pour la Poste sur le marché des colis et de la logistique des marchandises (p. ex. offres d'e-commerce transfrontalières, prestations sur le dernier kilomètre).

La situation géopolitique et le contexte du marché actuels freinent cette croissance, tout au moins à court terme (p. ex. modes de consommation depuis la pandémie de COVID-19, climat général de consommation), ce qui s'exprime à travers une nouvelle année de recul des volumes. De plus, les expéditeurs et les destinataires de colis sont sensibles aux prix, mais aussi très exigeants en matière de qualité. Ils demandent une distribution rapide et durable, des services aux destinataires flexibles et la fourniture sans accroc (y compris le dédouanement et le retour) de services logistiques complets. Dans ce contexte, la question de la durabilité écologique gagne sans cesse en importance, en dépit d'une absence de disposition à payer. Grâce à son offre, la Poste est bien positionnée pour profiter de ces tendances.

Dans la logistique des marchandises, les régions desservies par la Poste et revêtant un intérêt pour l'économie suisse (sud de l'Allemagne, est de la France, nord de l'Italie) affichent un potentiel de croissance supérieur à la moyenne, mais temporairement entravé par la situation du marché (contexte géopolitique, récession en Allemagne).

Sur l'ensemble des marchés partiels, la pression de la concurrence augmente et le numérique gagne en importance. En conséquence, il s'agit non seulement d'accroître l'efficacité et de fidéliser la clientèle, mais aussi d'étendre les modèles d'affaires physiques existants, notamment au moyen d'offres basées sur des plateformes.

Communication

Besoin de sécurité maximale des données sur le marché des fournisseurs

Notre quotidien devient de plus en plus numérique et connecté, ce qui donne un élan nouveau au marché de la communication. Tandis que les volumes des envois dans le secteur traditionnel des lettres et des journaux ainsi que sur le marché de la publicité physique reculent sans cesse et que la demande de prestations classiques au guichet continue de diminuer, la demande d'offres numériques croît de manière disproportionnée. La société en réseau qui en découle transforme les fondements de la réussite entrepreneuriale et requiert de nouvelles compétences de la part des individus et des entreprises.

L'essor de l'intelligence artificielle (IA) accélère de telles évolutions. Les technologies basées sur l'IA permettent d'analyser efficacement de grandes quantités de données et d'en tirer de précieux enseignements, ce qui se traduit par une optimisation des processus d'affaires et par une amélioration de la prise de décision. Les entreprises qui intègrent l'IA avec succès peuvent bénéficier d'avantages concurrentiels et accroître leur capacité d'innovation.

Le marché de l'offre se caractérise par un besoin toujours plus grand de garantir une sécurité maximale des données, mais également d'assurer la traçabilité des données, l'impossibilité de les modifier et la protection contre les abus (cybersécurité). La demande porte sur des solutions modernes qui permettent aux personnes, aux entreprises et aux autorités d'interagir facilement et en toute sécurité dans le monde numérique. La population s'attend de plus en plus à ce que les interactions numériques soient fluides, efficaces et sûres non seulement dans la sphère privée, mais aussi dans les échanges avec l'administration publique. Face à de telles attentes, la Poste apporte ses solutions numériques de service public et participe aux discussions visant à développer les bases réglementaires en la matière.

Mobilité

Sans énergies fossiles, connecté et (en partie) autonome: tel est l'avenir de la mobilité

La flexibilité, l'autodétermination et la mobilité sont des notions qui demeurent importantes au quotidien. Les exigences en matière de mobilité moderne évoluent toujours plus en direction d'un système sans interruption, avec des solutions multimodales incluant des offres publiques, des solutions collectives (voitures, vélos, trottinettes, taxis) ainsi que des formes de mobilité individuelle. Dans ce système sans interruption, les prestataires proposent toujours plus de solutions sans énergies fossiles, connectées et (en partie) autonomes.

Sur le marché des transports publics, la Poste estime que les besoins de mobilité de la population vont continuer de croître à long terme. Cependant, les ressources financières dont disposent les commanditaires de prestations de transport (Confédération et cantons) n'augmentent pas dans la même proportion. La hausse des prix de l'énergie ainsi que d'autres facteurs de renchérissement ont engendré une pression supplémentaire sur les coûts. Les nouvelles technologies et les possibilités qui en résultent favorisent l'évolution de la mobilité vers des systèmes sans interruption, notamment par le biais de solutions à la demande, de technologies de propulsion alternatives ou de modèles de partage. Par ailleurs, la durabilité écologique de la mobilité ne cesse de gagner en importance, requérant toutefois des investissements considérables dans des modes de propulsion alternatifs et dans les infrastructures de charge correspondantes. Enfin, les possibilités d'évolution dans le cadre de la législation existante restent partiellement limitées (p. ex. dans le domaine de la conduite autonome) ou sont entravées par des restrictions budgétaires de la part des pouvoirs publics.

Services financiers

Les exigences de la clientèle en matière de services numériques évoluent rapidement

L'année 2024 a été marquée par une série d'événements sociaux et relevant de la politique financière. L'incertitude économique au niveau mondial, provoquée par les tensions géopolitiques et la volatilité des marchés, a continué de mettre à l'épreuve la résilience des marchés financiers. Même si le retour à des taux d'intérêt positifs a déclenché pour PostFinance un revirement de tendance vers une meilleure rentabilité, les baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse (BNS) montrent à quel point l'environnement de taux reste volatil. La dépendance aux opérations d'intérêts et aux évolutions du marché demeurent des défis.

La transformation numérique se poursuit également sur le marché financier, avec notamment la croissance continue du secteur de la fintech, l'utilisation de la technologie blockchain au sein des entreprises, l'essor des cryptomonnaies et l'émergence d'écosystèmes autour des services de paiement numériques. Les conditions-cadres réglementaires se durcissent, ce qui a pour effet d'harmoniser les conditions concurrentielles pour les prestataires financiers établis par rapport aux entreprises de la fintech. La demande de prestations telles que la gestion de fortune numérique ou les solutions de paiement instantané ne cesse de croître. Les entreprises se doivent d'améliorer constamment l'expérience client à l'aide de l'intelligence artificielle et des analyses de données.

Facteurs politico-juridiques

Débat politique sur l'avenir du service universel

Les défis réglementaires pour la Poste résident, d'une part, dans la législation postale actuelle et le service universel tel qu'il y est défini – un aspect propre à l'entreprise – et, d'autre part, dans l'application d'évolutions réglementaires de niveau supérieur concernant des secteurs ou des thèmes comme la régulation de la finance, les obligations de rapport non financier, la décarbonation ou la protection des données. Dans tous ces domaines, les dernières évolutions ont été fulgurantes et d'une grande ampleur. Par ailleurs, la stratégie de croissance de la Poste fait l'objet de différentes critiques qui se manifestent sous la forme d'interventions politiques, de procédures juridiques et de travaux législatifs en cours en matière de gouvernance d'entreprise.

S'agissant du développement du service universel, la commission d'experts Egerszegi mandatée par le Conseil fédéral a présenté en 2022 ses propositions pour le service universel postal de l'après-2030. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'approfondir les principales thématiques et de lui remettre un rapport avec des propositions concrètes pour la suite de la procédure. En juin 2024, le Conseil fédéral a publié le rapport et décidé que l'ordonnance sur la poste devrait être modifiée à partir de 2026. En parallèle, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) est chargé des travaux préparatoires dans l'optique d'une révision de la loi sur la poste. La modification de l'ordonnance vise à inclure des éléments numériques dans le service universel (lettre numérique dans la communication et e-banking dans le trafic des paiements) et à assouplir certaines prescriptions concernant la distribution des envois afin de permettre à la Poste de réaliser des économies. La Poste salue ces premiers pas vers un service universel moderne.

Pour la Poste, le développement du service universel – avec l'intégration de prestations numériques et le financement du système de la Poste dans son intégralité – sont les thèmes les plus urgents à clarifier dans une perspective globale. Afin de pouvoir garantir que le service universel, et donc la Poste, demeure utile à la Suisse, reste pertinent pour la population et puisse être financé de manière autonome par la Poste également au-delà de 2030, il est fondamental de développer le mandat de service universel en adéquation avec l'évolution des besoins de la société, de l'économie et du secteur public.

Le propriétaire et les instances politiques doivent à présent se pencher sur la question du service public à partir de 2030. Avec la mise en œuvre de la stratégie «Poste de demain», la Poste donne à la sphère politique le temps nécessaire pour élaborer le cadre légal sur la base d'une approche globale. La période stratégique qui couvre les années 2021 à 2024 est arrivée à son terme et, par rapport au début de la période stratégique, le besoin d'interventions réglementaires a encore augmenté en raison de l'évolution de la demande dans le domaine du service universel.

Le but est de façonner une Poste forte, qui évolue avec les besoins de l'économie et de la population suisses

Stratégie «Poste de demain»

La stratégie «Poste de demain» s'appuie sur les compétences traditionnelles de la Poste et se caractérise par trois éléments structurels essentiels: l'appartenance à l'État, le service universel et l'indépendance financière. La pertinence de la Poste doit cependant être renouvelée dans une perspective d'avenir. Le but est de façonner une Poste forte, qui évolue avec les besoins de l'économie et de la population suisses afin de pouvoir atteindre les objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral. À cet effet, la Poste investit de manière substantielle et entend continuer de dégager des bénéfices pour pouvoir investir dans le développement et dans l'accomplissement du mandat de service universel.

La stratégie de la Poste repose sur les conditions-cadres légales, sur les objectifs stratégiques du Conseil fédéral et sur la vision de la Poste. Depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, elle a été développée de manière ciblée en fonction de l'évolution des conditions-cadres et à la lumière des nouvelles connaissances. L'horizon temporel s'étend sur dix ans.

Mandat légal et objectifs stratégiques du Conseil fédéral

Les activités de la Poste se fondent sur la loi sur la poste, sur la loi sur l'organisation de la Poste et sur leurs ordonnances d'exécution. En tant que propriétaire, la Confédération fixe les objectifs stratégiques de la Poste tous les quatre ans.

Mandat légal

Révisée et adoptée par le Parlement en décembre 2010, l'actuelle législation postale est entrée en vigueur en octobre 2012. La loi sur la poste vise en particulier à assurer un service universel suffisant, à des prix raisonnables, à tous les groupes de population et dans toutes les régions du pays. À cet effet, la Poste est chargée de remplir deux mandats de service universel: l'un pour les services postaux et l'autre pour les services de paiement. Le Conseil fédéral a défini chacun de ces deux mandats dans l'ordonnance sur la poste, de manière à créer les bases permettant d'élaborer une offre adaptée aux besoins de la clientèle et financièrement viable. Le monopole résiduel sur les lettres adressées du service intérieur jusqu'à 50 grammes est le principal pilier légal du financement du service universel.

Les sévères exigences que le service universel postal doit satisfaire en matière aussi bien d'offre, de qualité et de tarifs que de distribution à domicile (fréquence, qualité et couverture du territoire) montrent qu'il est axé sur les besoins tant des expéditeurs que des destinataires. Relèvent du service universel les envois isolés prioritaires et non prioritaires (Courrier A et B ainsi que colis Priority et Economy), qui doivent respecter des normes d'acheminement strictes en comparaison internationale, de même que la distribution de quotidiens en abonnement. En effet, la législation postale dispose notamment qu'au moins 97% des lettres adressées du service intérieur et 95% des colis domestiques doivent être distribués par la Poste dans le délai prévu. Ce délai est d'un jour ouvrable après le dépôt pour les envois prioritaires et de trois jours ouvrables au plus après le dépôt pour les envois non prioritaires. L'heure limite de distribution pour les journaux en abonnement est 12h30 tous les jours. S'agissant des services de paiement et du dépôt des envois isolés relevant du service universel, les offres de la Poste doivent être accessibles dans des filiales se situant à 20 minutes au plus, à pied ou par les transports publics, pour 90% de la population, dans chaque canton. Dans les régions où la Poste assure un service à domicile, la durée du trajet est fixée à 30 minutes au plus.

Avec les objectifs stratégiques pour les années 2021 à 2024, le Conseil fédéral vise à consolider les points forts de la Poste

Objectifs stratégiques du Conseil fédéral

En sa qualité de propriétaire de la Poste, la Confédération pilote l'entreprise en lui assignant des objectifs stratégiques. En décembre 2020, le Conseil fédéral a fixé les objectifs stratégiques de la Poste pour la période 2021-2024 en s'appuyant sur les mêmes principes que pour les objectifs de la période stratégique précédente. Les objectifs financiers ont toutefois été adaptés eu égard aux importants défis liés à la transformation de l'entreprise. De plus, il existe désormais une obligation d'informer explicite concernant la mise en œuvre de la stratégie ainsi qu'un objectif relatif à la stabilisation et à l'ouverture du réseau.

Avec les objectifs stratégiques pour les années 2021 à 2024, le Conseil fédéral vise à consolider les points forts de la Poste et à soutenir la stratégie «Poste de demain», axée sur le transport fiable de marchandises, de valeurs, d'informations et de personnes.

De plus, pour la période 2021-2024 qui s'est achevée, il attendait de la Poste qu'elle stabilise le nombre de ses filiales – pour autant que cela soit économiquement viable –, qu'elle opte pour une stratégie d'entreprise préservant le climat et qu'elle se dote d'un système moderne de gestion de la compliance.

En fixant les objectifs financiers de la Poste, le Conseil fédéral a tenu compte du fait que celle-ci traverse une phase de transformation exigeante. Il a donc adapté ses attentes en conséquence, mais exige néanmoins que la Poste, durant les quatre ans à venir, crée les conditions qui lui permettront, à moyen terme, de maintenir durablement la valeur de l'entreprise. Tous les secteurs d'activité (à l'exception de celui relevant de CarPostal, qui est subventionné) doivent en outre dégager une rentabilité conforme à la branche. Enfin, la Poste doit offrir des conditions d'engagement attrayantes et compétitives et prendre des mesures permettant au personnel de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Comptes réglementaires et sociétés sous surveillance individuelle

Coûts nets découlant de l'obligation de fournir le service universel

La Poste est légalement tenue de présenter sa comptabilité de telle façon que les coûts et le produit de chaque prestation puissent être attestés (art. 19 al. 2 de la loi du 17 décembre 2010 sur la poste). L'ordonnance sur la poste précise ces prescriptions et régit le calcul des coûts nets découlant de l'obligation de fourniture du service universel.

Ces coûts nets sont déterminés en comparant le résultat hypothétique que réaliserait la Poste en l'absence de l'obligation de fourniture du service universel et le résultat effectivement réalisé. Ils correspondent à la différence entre les coûts qui seraient évités et les recettes qui ne seraient pas générées si le service universel n'était pas fourni. La Poste a calculé concrètement les coûts nets découlant de l'obligation de fourniture du service universel pour la première fois pour l'exercice 2013. En 2024, ceux-ci ont atteint 363 millions de francs. La Commission fédérale de la poste (PostCom) approuvera le calcul vraisemblablement en 2025.

La Poste peut compenser au maximum les coûts nets de l'exercice précédent entre les segments et les sociétés du groupe. Avec cette compensation des coûts nets, la Poste répartit la charge du service universel entre les services et les segments qui sont le mieux à même de la supporter. La compensation des coûts nets n'a pas d'incidence sur le résultat financier du groupe.

L'organe de révision contrôle chaque année à l'intention de la PostCom le calcul et la compensation des coûts nets, la présentation des comptes réglementaires ainsi que le respect de l'interdiction des subventions croisées.

PostFinance SA

Depuis 2013, PostFinance est une société anonyme de droit privé, appartenant entièrement à La Poste Suisse SA. Disposant d'une autorisation d'exercer une activité de banque et de négociant en valeurs mobilières depuis le 26 juin 2013, elle est soumise à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Ses activités commerciales restent cependant régies par la législation postale et doivent également tenir compte des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral. La législation postale prévoit notamment que PostFinance assure la fourniture des services de paiement relevant du service universel dans toute la Suisse. Elle ne l'autorise toutefois pas à octroyer des crédits et des hypothèques à des tiers. En été 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a rendu une décision selon laquelle PostFinance fait partie des banques suisses d'importance systémique. La définition des obligations concrètes qui en résultent pour PostFinance incombe à la FINMA. PostFinance publie des comptes annuels conformes aux prescriptions comptables du droit bancaire (art. 25 à 28 de l'ordonnance sur les banques, ordonnance de la FINMA sur les comptes et circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques»). Les comptes annuels de PostFinance SA, qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe, sont soumis au contrôle de l'organe de révision. L'Office fédéral de la communication (OFCOM) contrôle le respect du mandat de service universel dans le domaine des services de paiement.

CarPostal SA

Depuis 2005, CarPostal SA est une société anonyme de droit privé, appartenant entièrement à La Poste Suisse SA. L'entreprise de transport de voyageurs, dont les activités reposent aussi sur la loi sur l'organisation de la Poste, mène à bien des tâches dans le domaine de la mobilité et est soumise à la surveillance de l'Office fédéral des transports (OFT). Ses activités commerciales doivent tenir compte des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral. CarPostal SA établit des comptes annuels conformes aux prescriptions de la comptabilité commerciale (art. 957 ss du code des obligations). Les comptes annuels de CarPostal SA, qui comprennent le bilan, le compte de résultat et l'annexe, sont soumis au contrôle de l'organe de révision. Celui-ci procède à l'audit spécial des subventions selon les directives de l'OFT et contrôle en particulier le respect de l'ordonnance du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC) ainsi que d'autres dispositions de droit spécial. L'OFT vérifie périodiquement ou en fonction des besoins les comptes approuvés des entreprises qui reçoivent des aides financières ou des indemnités de la part de la Confédération en vertu de la loi sur les chemins de fer ou de la loi sur le transport de voyageurs. Le résultat du contrôle n'est pas encore disponible au moment de la publication du rapport de gestion.

Raison d'être, vision et valeurs

Avec sa stratégie «Poste de demain», la Poste a défini sa raison d'être et s'est choisi un fil rouge guidant le développement du groupe.

Raison d'être de la Poste

Chacune et chacun a le pouvoir de faire avancer les choses.

À petite et à grande échelle. Partout. Et cela de manière tout à fait personnelle.

C'est pourquoi, à la Poste, nous donnons le meilleur de nous-mêmes, jour après jour.

Nous apportons tous les jours de l'utilité, nous nous impliquons et rapprochons ainsi la Suisse.

Nous créons de nouvelles opportunités afin que chaque individu puisse réaliser ses objectifs et ses rêves. De manière individuelle, en équipe et en tant que société. Hier, aujourd'hui et demain également.

Car nous sommes la Poste:

Nous rapprochons la Suisse – jour après jour depuis 1849.

Vision de la Poste

Les grandes réalisations naissent de la capacité à se concentrer sur l'essentiel. Pour cela, les personnes et les entreprises ont besoin d'une liberté maximale.

À la Poste, nous créons cet espace de liberté. En transportant les marchandises, les informations, les valeurs et les personnes.

Nous faisons avancer la Suisse. Avec des prestations dignes de confiance, dans les mondes physique et numérique.

À la maison, durant les loisirs et au travail. À la campagne comme en ville. À tout moment et par-delà les frontières.

Afin que la Suisse puisse continuer à se concentrer sur ce qui lui est particulièrement cher.

Grâce à la Poste: le moteur d'une Suisse moderne.

Pour réaliser sa vision, la Poste agit conformément à ses valeurs fondamentales: «centrée client», «digne de confiance» et «engagée».

Mise en œuvre de la stratégie «Poste de demain»

Priorités stratégiques

Dans le cadre de sa stratégie «Poste de demain», la Poste se concentre sur les priorités ci-dessous.

– **Assurer sa pertinence et croître sur la base de nouvelles activités grâce au développement et à la transformation de son cœur de métier**

La Poste développe son cœur de métier actuel et transforme ses modèles d'affaires compte tenu des changements technologiques, sociaux, économiques, réglementaires et politiques en cours (avec pour levier notamment la transition numérique et les données), de manière à pouvoir répondre aux besoins de la clientèle à l'avenir également. La Poste poursuit son développement sur ses marchés clés et pénètre des marchés spécifiques à la faveur d'une croissance principalement organique et, si nécessaire, inorganique. Ce faisant, elle se concentre sur le passage du secret postal et du secret des lettres à l'ère du numérique (portefeuille de prestations de Services de communication), sur l'ouverture du réseau et sur les nouvelles solutions logistiques.

– **Garantir son autonomie financière grâce à des mesures de gain d'efficacité et à des mesures tarifaires**

Pour être à même de continuer à financer par ses propres moyens non seulement la fourniture du service universel, mais également les investissements dans son cœur de métier ainsi que dans ses nouvelles activités, la Poste doit encore mieux maîtriser ses coûts (augmentation ou stabilisation de sa productivité) et adapter ses prix. À cet effet, la Poste a identifié dans l'ensemble du groupe des mesures de gain d'efficacité axées sur la diminution des charges et sur l'amélioration de l'EBIT, qui seront mises en œuvre d'ici 2030. Quant aux mesures tarifaires portant sur les lettres, les colis et les journaux, elles permettront à la Poste d'assurer un service universel complet à l'avenir également, ce tous les jours ouvrables, à des prix conformes au marché et dans toute la Suisse.

– **Apporter une contribution à la société en agissant de manière durable**

La Poste contribue de manière importante au développement durable de la Suisse. Elle assume pleinement les responsabilités liées aux conséquences directes et indirectes de ses activités sur les différentes parties prenantes et sur l'environnement. Aux fins de la réalisation de ses objectifs en matière de responsabilité d'entreprise, elle a défini cinq champs d'action prioritaires tout au long de la chaîne de création de valeur: achats responsables, climat et énergie, employeur responsable, solutions clients durables (économie circulaire) et, enfin, contribution au bien-être commun.

Stratégies de marché

Les stratégies des unités du groupe font office de trait d'union entre la stratégie du groupe et les activités de la Poste sur ses différents marchés.

Services logistiques

Les compétences logistiques de la Poste sont regroupées au sein du segment Services logistiques. L'entreprise entend défendre sa position de leader dans la fourniture de services logistiques globaux, en Suisse et pour la Suisse. C'est dans cet esprit que la stratégie a été orientée de manière ciblée sur les secteurs de marché où la Poste veut opérer, compte tenu des exigences spécifiques à ces secteurs. Son objectif est de consolider ses activités existantes, d'en assurer le développement sur la base des nouveaux besoins (p. ex. au travers de l'extension de son offre numérique), de croître dans de nouveaux secteurs d'activité et, en sa qualité de partenaire digne de confiance, de relier la Suisse avec le reste du monde pour les flux de marchandises du futur. La priorité demeure la croissance sur les trois marchés que sont les colis (à l'échelle nationale/internationale), la logistique des marchandises et la publicité, le but étant de compenser le recul sur le marché du courrier et de renforcer la position sur le marché dans son ensemble.

La Poste fournit ses prestations coursier, express, colis (CEC) et courrier à l'échelle nationale et internationale. Le marché CEC est très attrayant du fait de l'essor de l'e-commerce, mais il est aussi âprement disputé. La Poste s'emploie à proposer une offre complète, durable sur le plan écologique

Prestations logistiques complètes d'un seul tenant

et de grande qualité. L'objectif est de continuer d'améliorer le confort offert aux expéditeurs et aux destinataires, tout en simplifiant le passage des frontières. La lettre reste un élément clé du portefeuille.

Le marché des médias et le marché publicitaire sont fortement touchés par la transformation numérique. En enrichissant et en développant ses prestations avec des offres numériques et cross-média, la Poste assure sa pertinence sur ce marché. Elle optimise ses activités à l'aide de médias physiques (distribution de journaux) et de la publicité.

Pour garantir à sa clientèle commerciale une offre logistique globale, la Poste développe ses services dans la logistique des marchandises, dans le transport par route et dans la logistique contractuelle et assure le rattachement de la Suisse aux flux commerciaux internationaux. Dans cette optique, elle réalise des investissements ciblés sur le marché national et dans les pays voisins. Par ailleurs, elle développe des solutions logistiques spécifiques à certains secteurs, comme la logistique de construction et la logistique sanitaire.

Services de communication¹

Une communication numérique qui permet un échange intuitif et fiable des informations ainsi qu'un traitement sûr des données

Le quotidien et les besoins des personnes en Suisse évoluent. De plus, la gestion rigoureuse des données sensibles va encore gagner en importance à l'avenir. Dans le même temps, les clients – qu'il s'agisse de particuliers, d'entreprises ou d'autorités – souhaitent vivre une expérience numérique positive. C'est là que l'unité Services de communication¹ entre en scène. Son objectif est de devenir un fournisseur pertinent de communication numérique permettant un échange intuitif et fiable des informations ainsi qu'un traitement sûr des données. À cet égard, trois domaines donnent une orientation:

- plateformes de communication protégées pour l'échange sécurisé d'informations entre émetteurs et destinataires
- solutions logicielles favorisant l'interopérabilité numérique des PME et des communes
- services de cybersécurité pour un environnement numérique sûr, où les émetteurs et les destinataires peuvent agir en toute sécurité

Grâce à des participations nationales et internationales ciblées, la Poste développe son savoir-faire pour sa future activité clé numérique de communication et investit dans des solutions numériques de service public comme le vote électronique, le dossier électronique du patient ou la boîte aux lettres numérique ePost.

RéseauPostal

Développer les points d'accès et ouvrir le réseau de filiales à des partenaires

La Poste dispose aujourd'hui d'un réseau d'accès aux services postaux très dense. Les filiales et autres points d'accès sont le pilier central de son offre. Une présence dans toutes les régions de Suisse: c'est ainsi que la Poste conçoit un service universel couvrant l'ensemble du territoire. Son réseau compte au total quelque 5000 points d'accès, et la Poste continue de le développer, par exemple avec des automates pour les colis, des points clientèle commerciale et des prestations à domicile. La Poste investit plus de 100 millions de francs dans le personnel, dans la modernisation de ses filiales et dans des formats offrant des heures d'ouverture plus attrayantes. Grâce au soutien local fourni par ses équipes, à la formation du personnel des partenaires et à une infrastructure conviviale, elle améliore la qualité de service dans les filiales en partenariat.

Le réseau compte à ce jour environ 2000 points d'accès desservis. La Poste a ouvert son réseau de filiales en exploitation propre aux autorités et aux entreprises opérant dans le secteur bancaire ou dans le domaine de la santé, ainsi qu'aux assurances et aux assurances-maladie. Ce faisant, elle crée dans toutes les régions de Suisse de nouveaux centres de services qui proposent des offres utiles au quotidien et donne la possibilité à ses partenaires d'être proches de la population des villes et des campagnes.

1 Au 1^{er} janvier 2025, l'unité Services de communication a été rebaptisée Digital Services.

Solutions de mobilité
sur route connectées et
durables

Services de mobilité

En Suisse, la Poste est un important prestataire du transport public de voyageurs par la route. Elle entend renforcer cette position avec ses cars postaux. Les transports publics en Suisse doivent rester attrayants et continuer de répondre aux besoins de la clientèle. Le transport régional de voyageurs étant financé pour moitié par les pouvoirs publics, la Poste met tout en œuvre pour faire un usage aussi efficient que possible des indemnités versées par la Confédération, les cantons et les communes.

La Poste complète son offre sur le marché de la mobilité avec Post Company Cars SA, qui gère l'ensemble du parc de véhicules de la Poste et opère sur le marché tiers des solutions de mobilité individuelles et durables. Avec CarPostal et Post Company Cars, la Poste dispose de bons atouts stratégiques pour devenir un fournisseur global de solutions de mobilité individuelles et collectives durables dans le secteur de marché de la mobilité professionnelle et du personnel (mobilité B2B).

Centre de compétences en mobilité électrique, Post Company Cars facilite le passage à la mobilité électrique de sa clientèle interne et externe. Dans un contexte d'électrification croissante des véhicules (cars postaux et véhicules de flotte de tout type, p. ex. poids lourds et véhicules de livraison, véhicules particuliers, véhicules spéciaux), l'unité Services de mobilité intègre le secteur de développement distinct «Systèmes de charge». Celui-ci développe et propose des solutions de charge adaptées aux besoins de la Poste et du marché tiers (dans le cadre de la coentreprise «PowerUp» créée avec la société coopérative fenaco).

PostFinance

Garantir le service universel en matière de services de paiement et développer des solutions numériques

PostFinance est un prestataire de services financiers diversifié et innovant. Elle propose à ses clientes et à ses clients des solutions originales et des innovations ingénieuses leur facilitant la gestion de leur argent. PostFinance souhaite tout simplement faire du banking une expérience agréable. Pour cela, elle mise sur des outils et des technologies de pointe, qu'elle développe ou adapte aux spécificités du marché suisse. Ce faisant, PostFinance place toujours au premier plan la satisfaction des besoins de la clientèle – tant des particuliers que des entreprises, dans toute la Suisse. Avec ses quatre secteurs d'activité indépendants, PostFinance suit une approche orientée systématiquement sur les attentes de la clientèle:

- Dans le secteur d'activité «**Payment Solutions**», PostFinance est le partenaire de confiance des commerçants et émetteurs de factures suisses dans le domaine des solutions de paiement et d'encaissement.
- Dans le secteur d'activité «**Retail Banking**», PostFinance propose aux clientes et aux clients privés et commerciaux des solutions intelligentes de gestion de leur argent (mondes physique et numérique).
- Dans le secteur d'activité «**Digital First Banking**», avec Yuh, PostFinance s'impose au moyen d'une offre inédite, axée d'emblée sur le tout numérique pour le «banking & beyond».
- Dans le secteur d'activité «**Platform Business**», PostFinance a créé une plateforme suisse indépendante de comparaison et de souscription de financements. Grâce au partenariat avec Credit Exchange S.A. (CredEx), l'activité de plateforme se poursuit chez CredEx depuis début 2024.

Perspectives pour la période stratégique 2025-2028

L'évolution des habitudes de la clientèle et le contexte instable dans les quatre secteurs d'activité demeurent des défis majeurs sur la voie qui mène à la «Poste de demain». La Poste s'appuie sur sa stratégie pour relever ces défis et mise sur la continuité pour la prochaine période stratégique. Elle poursuit le développement de son activité clé en tournant son regard vers l'avenir et se prépare à une ère où le secteur du courrier ne sera plus son principal pilier financier. Avec la mise en œuvre de sept ambitions stratégiques dans les cinq unités du groupe, la Poste assure sa valeur ajoutée pour les personnes, les entreprises et les autorités en Suisse, ainsi qu'au-delà des frontières du pays.

La Poste continue de financer par ses propres moyens le service public, ses innovations et ses investissements

La Poste continue de générer une valeur ajoutée fiable, qui lui permet de financer par ses propres moyens (indépendance financière) le service public, ses innovations et ses investissements. Elle agit selon une approche centrée client et relie les mondes physique et numérique, conservant ainsi sa pertinence pour la population. Par ailleurs, elle croît de manière ciblée et durable en tenant compte des besoins de la clientèle et avance sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de zéro émission nette en 2040. Ce faisant, elle assume ses responsabilités et demeure attrayante pour le personnel, la population et l'économie.

Des informations complémentaires sur la période stratégique 2025-2028 et sur les ambitions stratégiques sont disponibles dans le rapport annuel:

Stratégie 2025-2028: → rapportdegestion.poste.ch/strategie

Ambitions stratégiques: → rapportdegestion.poste.ch/ambitions

Le modèle de gestion financière assure la comparabilité et la transparence financière de manière simple et claire

Gestion financière

Le modèle de gestion financière définit les bases du pilotage financier à l'échelle du groupe, compte tenu des objectifs du propriétaire, des ambitions stratégiques du Conseil d'administration et de la Direction du groupe, ainsi que des prescriptions légales et réglementaires. Il assure la comparabilité et la transparence financière de manière simple et claire. Les bases du pilotage financier servent à définir des mesures et des possibilités d'action permettant de favoriser la croissance du groupe et de garantir son indépendance financière.

Objectifs fixés par le propriétaire

Pour la période stratégique 2021-2024 en cours, le propriétaire attend de la Poste qu'elle crée les conditions propres à assurer durablement la génération d'une valeur ajoutée de l'entreprise. La valeur de l'entreprise croît lorsque le résultat d'exploitation ajusté dépasse le coût du capital investi moyen. Cette approche intègre non seulement le compte de résultat, mais aussi les risques et le capital engagé. Les innovations et les investissements doivent être entièrement autofinancés. Pour atteindre les objectifs fixés, la gestion et le pilotage de la Poste s'appuient sur les résultats de chacune des unités chargées de la conduite des activités commerciales (segments). Le résultat d'exploitation et la valeur ajoutée de l'entreprise constituent des objectifs financiers essentiels et font partie intégrante du calcul de la rémunération variable des cadres (voir la procédure de fixation à la → page 77). Les unités chargées de la conduite des activités commerciales (segments) disposent, dans les limites de la planification financière stratégique, d'une grande liberté de décision quant aux investissements, projets ou achats de participations ayant d'importantes répercussions financières et revêtant un caractère stratégique. Selon le montant en jeu, la décision finale revient à la Direction du groupe ou au Conseil d'administration.

Rapport financier interne et présentation des comptes consolidés

Le modèle de gestion financière définit l'orientation, les chiffres clés et les responsabilités de gestion ainsi que les processus de mise en œuvre nécessaires, toujours sur la base de la présentation des comptes consolidés.

Présentation des comptes consolidés

Établis conformément aux normes comptables IFRS (ci-après IFRS), les comptes consolidés présentent l'évolution économique du groupe et de ses unités chargées de la conduite des activités commerciales (segments). La présentation des comptes correspond à la structure du groupe, conformément à la stratégie définie par celui-ci. Elle est subdivisée en segments, qui font l'objet d'un rapport à l'intention du management du groupe, ainsi qu'en informations géographiques «Suisse» et «Autres pays».

Instruments de gestion

Compte de résultat, bilan et tableau des flux de trésorerie constituent la base pour les unités chargées de la conduite des activités commerciales (segments) et pour le groupe. Le compte de résultat est établi mensuellement, tandis que le bilan et le tableau des flux de trésorerie sont établis trimestriellement.

Chiffres clés de gestion

Les chiffres clés de gestion du groupe et de ses segments sont les chiffres clés financiers définis comme valeurs de référence pour les deux ambitions stratégiques «croissance ciblée et durable» et «indépendance financière» et comme valeurs cibles pour les objectifs annuels. S'y ajoutent d'autres chiffres clés financiers et non financiers utilisés dans les rapports, qui servent à titre complémentaire pour le pilotage financier.

Rapport interne

Le rapport interne indique, au moyen des chiffres clés de gestion ainsi que d'autres chiffres clés, la contribution au résultat financier des différentes unités chargées de la conduite des activités commerciales (segments). Il montre aussi l'évolution des ambitions définies pour la mise en œuvre de la stratégie «Poste de demain». Les analyses, les évaluations et, si nécessaire, les mesures prises à tous les niveaux illustrent les principaux développements des unités d'organisation et de leur utilisation des ressources pour les investissements, projets et acquisitions de participations. Sont également commentées, outre les variations par rapport à l'exercice précédent et à la planification, les prévisions pour l'exercice en cours. La périodicité des commentaires dépend des chiffres clés concernés et de l'importance des variations.

Résultat d'exploitation et bénéfice consolidé supérieurs à l'exercice précédent

Évolution de l'activité

La Poste a clos l'exercice 2024 sur un bénéfice consolidé de 324 millions de francs, en hausse de 70 millions par rapport à l'exercice précédent. Grâce à l'introduction de mesures tarifaires et de mesures de gain d'efficacité, le résultat d'exploitation a augmenté pour s'établir à 401 millions de francs. Toutefois, en raison de la diminution des volumes, il reflète aussi les défis rencontrés dans le domaine des prestations postales de base et démontre la nécessité de poursuivre la stratégie «Poste de demain». La valeur de l'exercice précédent s'élevait à 323 millions de francs.

Groupe | Chiffres clés

2024, avec comparaison 2023

		2023	2024
Résultat			
Produits d'exploitation	millions de CHF	7 279	7 626
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ¹	millions de CHF	711	905
en proportion des produits d'exploitation	%	9,8	11,9
services réservés ²	millions de CHF	905	940
en proportion des produits d'exploitation	%	12,4	12,3
Résultat d'exploitation	millions de CHF	323	401
en proportion des produits d'exploitation	%	4,4	5,3
Bénéfice consolidé	millions de CHF	254	324
Personnel			
Effectif du groupe (hors apprenties et apprentis)	unités de personnel	34 587	35 106
à l'étranger	unités de personnel	1 200	1 784
Financement			
Total du bilan	millions de CHF	108 866	112 055
dont fonds de la clientèle (PostFinance)	millions de CHF	89 121	87 979
Fonds propres	millions de CHF	10 255	10 631
Investissements			
Investissements	millions de CHF	605	614
Autres immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles	millions de CHF	266	237
Immeubles d'exploitation	millions de CHF	149	119
Immeubles de placement	millions de CHF	13	11
Participations	millions de CHF	140	246
Actifs biologiques	millions de CHF	37	1
Ratio d'autofinancement des investissements	%	100	100
Création de valeur			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	millions de CHF	-8 883	6 879
Valeur ajoutée ³	millions de CHF	4 279	4 515
Valeur ajoutée de l'entreprise ⁴	millions de CHF	-215	-202

1 La définition d'«étranger» correspond à l'annexe des comptes consolidés 2024, note 6.6 Informations géographiques.

2 Lettres jusqu'à 50 grammes

3 Valeur ajoutée = résultat d'exploitation + charges de personnel + amortissements - résultat de la vente d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et de participations

4 La valeur ajoutée de l'entreprise intègre les coûts nets de l'obligation de service universel à hauteur de 363 millions de francs (2023: 268 millions). Voir la définition des coûts nets à la page 23.

En 2024, le résultat d'exploitation a augmenté dans les segments Services logistiques, Services de mobilité et Services de communication. Chez Services logistiques, les mesures tarifaires et les mesures de gain d'efficacité ont favorisé la progression du résultat d'exploitation, fournissant la contribution la plus élevée au résultat d'exploitation consolidé. Services de mobilité est parvenue à une meilleure adéquation entre les coûts et les produits (y compris les indemnités), ce qui a aussi amélioré son résultat d'exploitation. S'agissant de Services de communication, la hausse du résultat d'exploitation s'explique, d'une part, par l'évolution plus favorable des unités Digital Business and Government Solutions et Trusted Interaction Services et, d'autre part, par l'intégration des sociétés acquises au second semestre 2024. Concernant PostFinance, la baisse des produits d'intérêts sur les avoirs auprès de la BNS et dans le cadre des opérations de mise en pension a pesé sur le résultat. En raison du repli des volumes traités au guichet, RéseauPostal a aussi enregistré un résultat d'exploitation en recul. Dans le segment Fonctions et management, les recettes provenant de la vente d'immobilisations corporelles ont augmenté, ce qui a tiré vers le haut le résultat d'exploitation par rapport à l'exercice précédent.

Facteurs générateurs de valeur

Situation générale de l'économie suisse

Même si le recul de l'inflation s'est poursuivi, la situation en matière de sécurité internationale et l'inflation qui en a résulté dans de nombreux pays ont continué d'influencer la conjoncture mondiale. En 2024, l'économie suisse a enregistré une progression modeste. L'assouplissement de la politique monétaire, qui s'est traduite par des réductions de taux directeur lors des derniers trimestres de 2024, devrait quelque peu raviver la croissance du produit intérieur brut (PIB) au cours de l'année à venir, même si l'effet sera limité en raison de la conjoncture modérée à l'étranger. Les perspectives économiques pour l'année 2025 demeurent globalement timorées. L'inflation en Suisse devrait se stabiliser à un niveau plus modéré. En raison de la situation géopolitique en matière de sécurité, l'évolution de la demande reste toutefois difficile à prévoir pour de nombreux produits. Effectués en plusieurs étapes par la Banque nationale suisse (BNS) à partir du printemps 2024, les ajustements du taux directeur de 1,75% à 0,50% ont permis de ramener les prévisions d'inflation dans la zone de stabilité des prix. Dans son scénario de base pour la Suisse, la BNS estime que la conjoncture évoluera de manière légèrement positive l'an prochain, en se maintenant à un niveau bas.

Segments

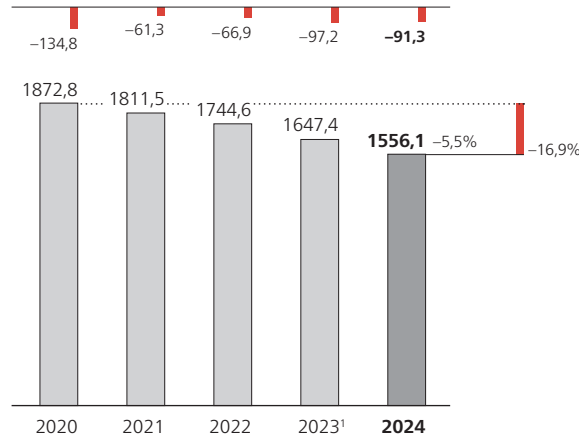
Services logistiques

Acheminant environ 5,1 millions de lettres par jour en Suisse et à l'étranger, la Poste est l'une des principales entreprises de logistique de Suisse. Son offre pour la clientèle privée et la clientèle commerciale va du courrier physique, numérique ou hybride à l'expédition de marchandises et aux envois publicitaires, en passant par des prestations complémentaires comme l'envoi contre remboursement ou en recommandé. La Poste doit cependant faire face à un défi majeur, à savoir le recul de la demande de services physiques: fin 2024, le nombre de lettres a diminué de 5,5% par rapport à l'exercice précédent. La Poste s'emploie à maintenir la fiabilité et la qualité de ces services en recourant aux technologies les plus avancées et en combinant les points d'accès traditionnels et nouveaux.

Recul de la demande en matière de courrier physique

Le volume des lettres continue de diminuer, conformément aux prévisions

Services logistiques | Lettres en millions d'unités
2020 à 2024
2020 = 100%



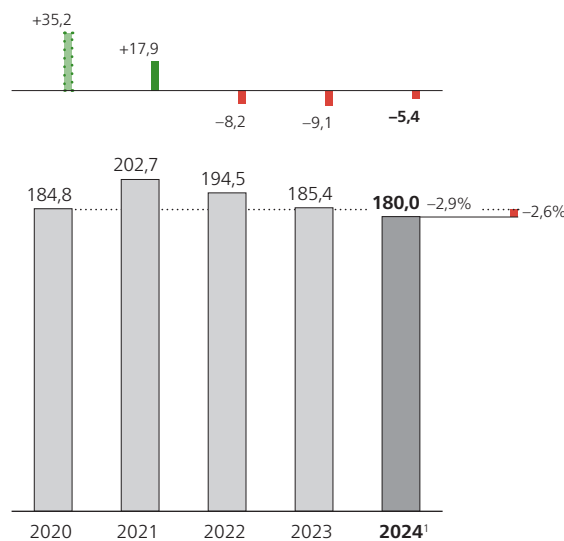
¹ La valeur de l'exercice 2023 a été ajustée.

La demande de prestations de colis reste contenue

Chaque jour ouvrable, la Poste distribue en Suisse environ 710 000 colis, ce qui fait d'elle le leader du marché. L'offre de services complète dans les secteurs du transport de colis nationaux et internationaux, du commerce numérique, du fret et du stockage, des services Innight, express et coursier et des opérations de dédouanement fait l'objet d'une demande qui demeure élevée en dépit de son essoufflement actuel. Par rapport à l'exercice précédent, le volume des colis transportés a baissé de 2,8% sur le marché national et les volumes à l'importation et à l'exportation ont reculé de 4,3%. Globalement, le repli a atteint 2,9%.

Ralentissement du repli de la demande sur le marché des colis

Services logistiques | Colis en millions d'unités
2020 à 2024
2020 = 100%



¹ La définition du volume des colis a été modifiée. Elle inclut les volumes de colis supplémentaires qui ont été transmis par PostLogistics SA pour traitement. Les valeurs de 2020 à 2023 ont été ajustées en conséquence. Une comparaison avec l'année 2019 n'est pas possible.

Développement de nouvelles solutions numériques destinées aux entreprises, aux autorités et à la population au titre du service public

Services de communication

Avec le segment Services de communication actuellement en phase de développement, la Poste garantit le principe éprouvé du secret des lettres également dans le monde numérique. S'appuyant sur sa longue expérience de prestataire de confiance en matière de transmission d'informations sensibles, elle propose de nouvelles solutions numériques aux entreprises, aux autorités et à la population, leur permettant ainsi d'échanger des données confidentielles en toute sécurité par l'intermédiaire d'un prestataire suisse fiable. En tant qu'entreprise de service public propriété de la Confédération, la Poste soutient la Suisse et sa population dans le cadre de la transformation numérique et de l'échange sûr d'informations. Durant la première phase de développement, elle vise à s'établir sur des marchés spécifiques, notamment par le biais d'acquisitions.

Points d'accès physiques toujours importants pour la population

RéseauPostal

En 2024, RéseauPostal a enregistré plus de 319 000 opérations de la clientèle par jour et continue d'être sollicitée malgré le recul des opérations de guichet traditionnelles. Le nombre de paiements au guichet a diminué de 10,7% par rapport à l'exercice précédent. La Poste s'emploie par ailleurs à maintenir la fiabilité et la qualité des services de RéseauPostal en combinant les points d'accès traditionnels et nouveaux. La Poste ouvre son réseau de filiales aux entreprises de services et aux autorités. Les partenaires concernés par cette ouverture non seulement profitent de ses prestations de services, mais ont également la possibilité, en pleine ère du numérique, de proposer des points de contact physiques à leur clientèle dans les filiales de la Poste.

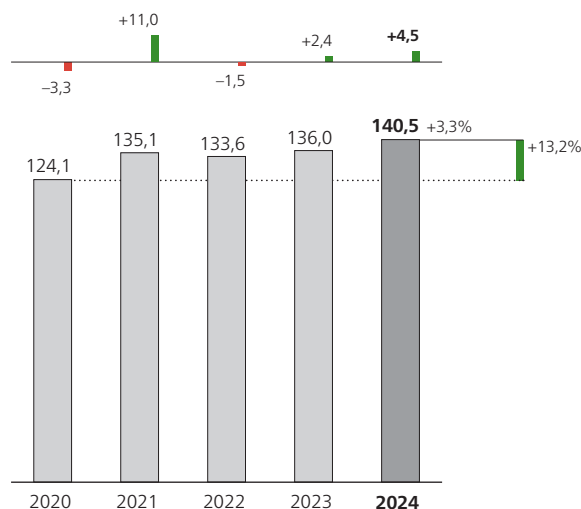
La croissance de la demande se poursuit et atteint un nouveau niveau record

Services de mobilité

Intégrée au segment Services de mobilité, CarPostal est la plus importante entreprise de transports publics par car de Suisse. Elle propose des transports régionaux d'excellente qualité ainsi que des solutions de mobilité et des prestations de gestion de systèmes innovantes, qu'elle adapte continuellement aux nouveaux besoins de la clientèle. CarPostal a enregistré une hausse de ses prestations annuelles, notamment en raison de l'extension de son offre. Les prestations de transport fournies par CarPostal ont ainsi augmenté de 3,3% pour s'établir à environ 140,5 millions de kilomètres parcourus.

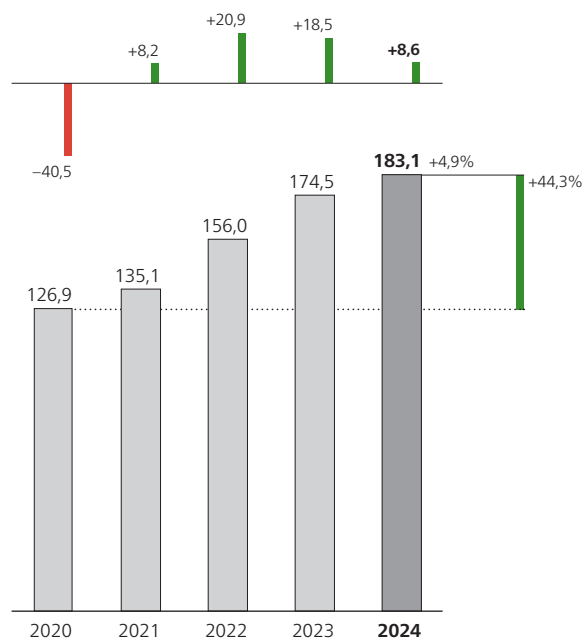
La hausse des prestations annuelles se poursuit à un niveau élevé

Services de mobilité | Prestations annuelles en millions de kilomètres
2020 à 2024
2020 = 100%



Bonne marche des affaires grâce au nombre record de voyageurs

Services de mobilité | Nombre de voyageurs en millions
2020 à 2024
2020 = 100%



L'innovation et la durabilité jouent un rôle important dans le développement de l'offre de CarPostal. Depuis des années, l'entreprise mise donc de plus en plus sur les motorisations alternatives, avec par exemple l'utilisation de véhicules entièrement électriques à Saas-Fee, à Sempach et dans la Seigneurie Grisonne. Jusqu'à fin 2024, CarPostal a mis en circulation 42 véhicules à motorisation alternative au total. Elle contribue ainsi à l'utilité sociale, économique et écologique des transports publics ainsi qu'au niveau élevé de la qualité de vie en Suisse. Faisant également partie du segment Services de mobilité, Post Company Cars se développe en tant que partenaire garant d'une gestion de flotte efficace et durable pour la clientèle.

PostFinance

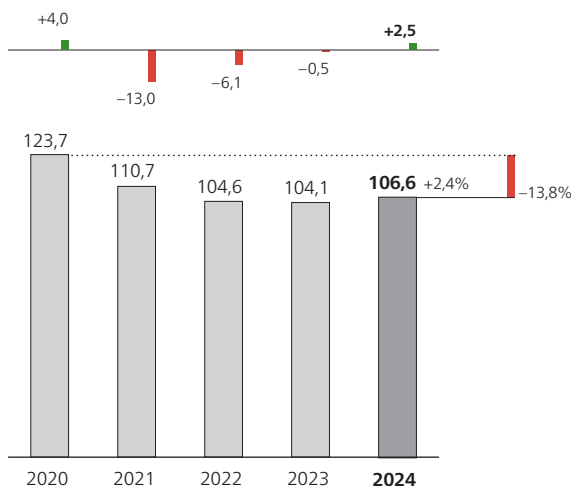
PostFinance est un prestataire de services financiers diversifié et innovant. Elle propose à ses clientes et à ses clients des solutions originales et des innovations ingénieuses leur facilitant la gestion de leur argent. Pour cela, elle mise sur des outils et des technologies de pointe, qu'elle développe ou adapte aux spécificités du marché suisse. PostFinance garantit le service universel des services de paiement dans le cadre de la législation sur la Poste et contribue de manière déterminante au bon fonctionnement de l'économie suisse. Elle entretient en outre une relation d'affaires avec une majorité des ménages et des PME du pays. Pour plus d'informations sur le mandat de service universel de PostFinance, voir la [page 24](#). Dans le même temps, elle gère ses ressources et ses investissements de manière responsable, diligente et durable.

À la suite d'une réduction délibérée du bilan visant à accroître l'autofinancement lors des exercices précédents, PostFinance est parvenue à stabiliser les fonds de la clientèle malgré la baisse des taux directeurs. En 2024, le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt (fonds self-service, fonds de prévoyance, e-gestion de fortune et e-trading) a augmenté d'environ 2,6 milliards de francs. Les fluctuations négatives de la valeur de marché en 2022 ont pu être entièrement compensées au cours des deux dernières années, notamment grâce à des afflux nets de fonds. Le patrimoine dans les produits de placement a augmenté à plus de 20 milliards de francs, ce qui représente une hausse de quelque 15% par rapport à l'exercice précédent.

Hausse du patrimoine des clients dans les activités indépendantes des taux d'intérêt

Hausse du patrimoine moyen des clients notamment par la croissance du patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt

PostFinance | Patrimoine des clients en milliards de CHF, moyenne mensuelle
2020 à 2024
2020 = 100%

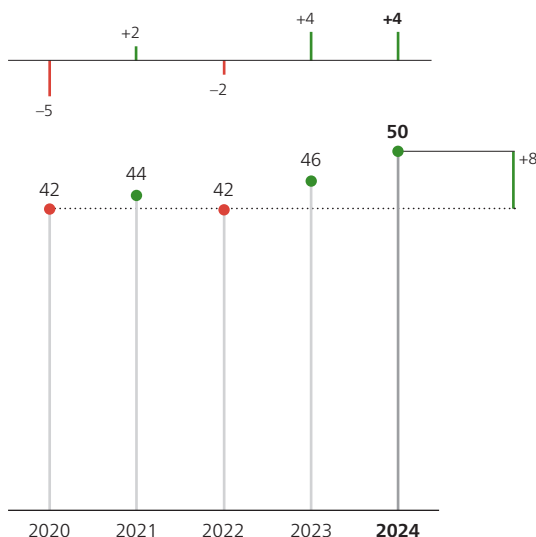


La baisse des taux assombrirait la perspective d'un redressement rapide des marges

Après des années d'érosion, la marge d'intérêts a augmenté, comme lors de l'exercice précédent, de 4 points de base pour s'établir à 50. Le retour à des taux positifs et la stabilité financière qui en découle constituent une base solide pour remettre systématiquement les besoins de la clientèle au premier plan. PostFinance a relevé à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, lui permettant ainsi de bénéficier de la hausse des taux. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attractifs à la clientèle. PostFinance s'est donc vue contrainte d'abaisser à nouveau dans une certaine mesure les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne et de prévoyance. Les récentes baisses des taux directeurs opérées par la BNS montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. Pour PostFinance, dont les produits dépendent fortement des opérations d'intérêts, la baisse des taux compromet la perspective d'un redressement rapide des marges.

Marge d'intérêts en hausse grâce à des taux d'intérêt à long terme positifs

PostFinance | Marge d'intérêts en points de base
2020 à 2024
2020 = 100%



Résultats

Valeur ajoutée de l'entreprise

Pas encore de valeur ajoutée de l'entreprise durant la phase de transformation

En fixant les objectifs financiers pour la période stratégique 2021 à 2024, le Conseil fédéral a tenu compte du fait que l'entreprise traversait une phase de transformation exigeante. Il a donc adapté ses attentes en conséquence, se contentant d'exiger de la Poste qu'elle crée les conditions qui lui permettraient, à moyen terme, de garantir de nouveau durablement la génération d'une valeur ajoutée de l'entreprise. Le Conseil fédéral voit la période stratégique 2025-2028 comme une phase de stabilisation pour la Poste. Il a donc renforcé son objectif relatif à la valeur de l'entreprise, s'attendant à une consolidation durable de la valeur de l'entreprise au sens d'une stabilisation avec les résultats usuels de la branche dans l'ensemble des domaines d'activité. Il y a valeur ajoutée lorsque le résultat d'exploitation ajusté dépasse le coût du capital investi moyen. Cette approche intègre, outre le compte de résultat, les risques et le capital engagé. Aux fins de l'évaluation de la réalisation de l'objectif de valeur ajoutée de l'entreprise, le propriétaire a la possibilité de tenir compte d'autres critères, en particulier des charges financières liées à la fourniture du service universel. En conséquence, les coûts nets de l'obligation de service universel sont également inclus dans ce calcul.

La méthode de calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise a été définie en accord avec le propriétaire. Elle met l'accent sur la performance opérationnelle. Les principaux éléments de cette méthode de calcul sont les suivants:

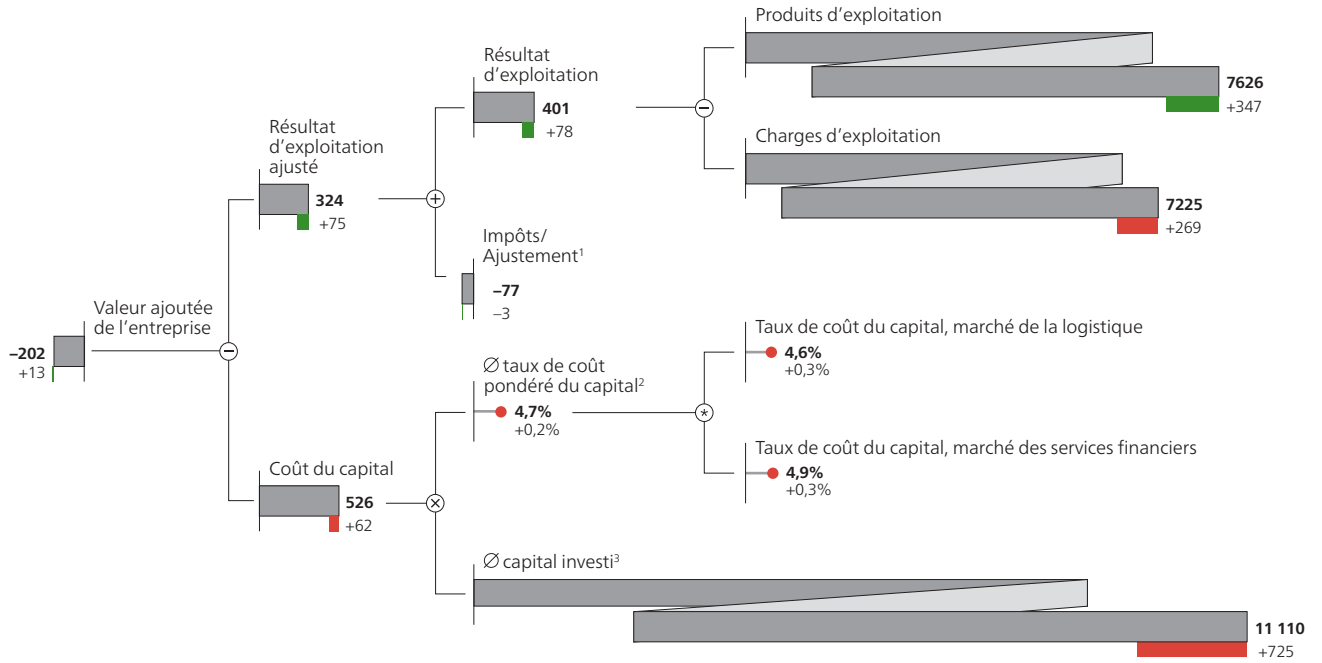
- CarPostal SA n'est pas prise en compte dans le calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise, car il n'est pas permis de réaliser des bénéfices dans le secteur du transport régional de voyageurs.
- Les taux de coût du capital sont calculés sur la base d'attentes de rendement axées sur la durabilité. Le taux de coût moyen pondéré du capital pris en considération repose sur le risque opérationnel spécifique aux branches des divers segments et sur une structure du capital cible établie par comparaison avec celle d'entreprises de référence.
- Le calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise tient compte des cotisations de l'employeur conformes à la LPP en lieu et place des charges de prévoyance selon IAS 19.
- Dans tous les segments, c'est le capital lié qui est pris en considération pour calculer la valeur ajoutée de l'entreprise qui a été générée.
- Le calcul de la valeur ajoutée de l'entreprise inclut uniquement les liquidités nécessaires à l'exploitation.

Dans le domaine de la logistique, la valeur ajoutée de l'entreprise se calcule en déduisant le coût du capital (taux de coût du capital sur le marché de la logistique multiplié par le capital investi moyen [actifs opérationnels nets]) du résultat d'exploitation ajusté (résultat opérationnel net après impôts). Dans celui des services financiers, elle correspond au bénéfice avant impôts (EBT) calculé selon les International Financial Reporting Standards (IFRS), sous déduction du coût du capital (taux de coût du capital sur le marché des services financiers multiplié par le capital moyen concerné).

En 2024, la valeur ajoutée de l'entreprise s'est chiffrée à -202 millions de francs, en progression de 13 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette amélioration s'explique principalement par celle du résultat d'exploitation et par l'augmentation du résultat opérationnel net après impôts qui en a découlé.

Augmentation de la valeur ajoutée de l'entreprise grâce à la hausse du résultat d'exploitation ajusté

Groupe | Valeur ajoutée de l'entreprise en millions de CHF
2024



Ø Pondéré selon le capital investi moyen sur les marchés de la logistique et des services financiers (PostFinance)

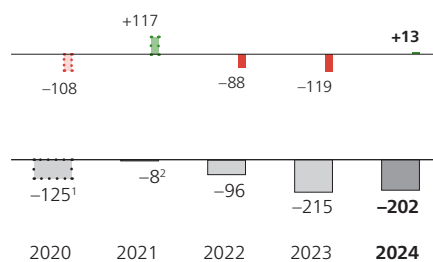
1 L'ajustement inclut la déduction en lien avec le résultat opérationnel net après impôts et le coût du capital de CarPostal.

2 Correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) après impôts sur le marché de la logistique et au taux de coût des fonds propres sur celui des services financiers.

3 Correspond aux fonds propres moyens selon les IFRS de 6145 millions de francs pour PostFinance et aux actifs opérationnels nets moyens de 4965 millions pour les unités logistiques.

Valeur ajoutée de l'entreprise toujours négative

Groupe | Valeur ajoutée de l'entreprise en millions de CHF
2020 à 2024



1 Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

2 Valeur normalisée. La valeur de l'année 2021 a en outre été ajustée en raison d'une évolution de la méthode de calcul. La valeur de 2020 ainsi que l'écart par rapport à la valeur de 2019 ne sont pas comparables avec les valeurs de 2021 à 2024.

Compte de résultat

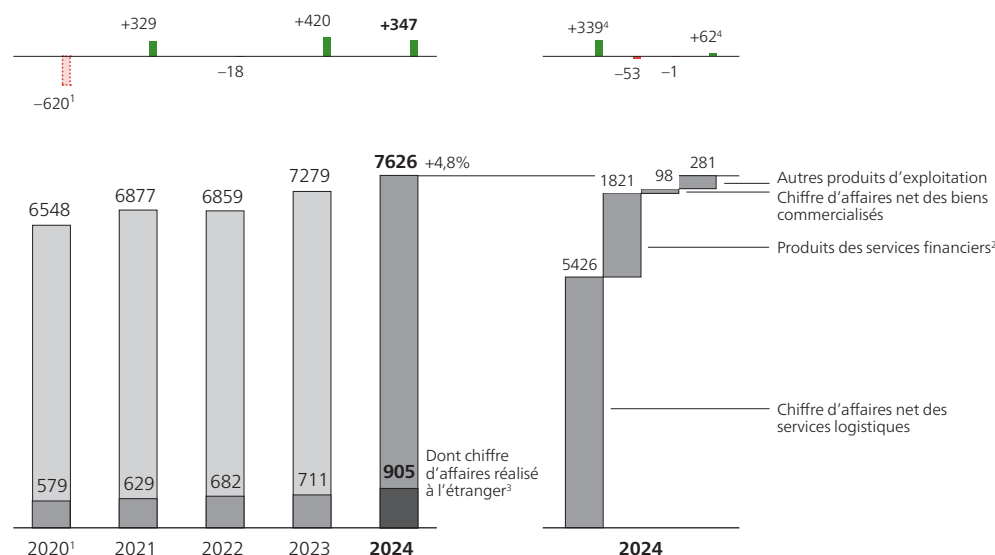
Produits d'exploitation

Produits en hausse résultant des mesures tarifaires et des acquisitions de sociétés

En 2024, les produits d'exploitation ont atteint 7626 millions de francs, en hausse de 347 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des produits des services logistiques sous l'effet de mesures tarifaires dans le segment Services logistiques. De plus, les acquisitions réalisées dans les segments Services logistiques et Services de communication, de même que la progression des recettes du transport de voyageurs dans les activités sous concession de Services de mobilité, ont contribué à cette croissance. Les interventions sur les taux opérées par la BNS en 2024 ont entraîné chez PostFinance une diminution des produits résultant des services financiers. Le repli continu des lettres adressées et des colis a freiné l'augmentation des produits, notamment dans les segments Services logistiques et RéseauPostal.

Produits en hausse grâce aux mesures tarifaires et produits supplémentaires résultant d'acquisitions

Groupe | Produits d'exploitation en millions de CHF
2020 à 2024
2020 = 100%



1 Valeurs ajustées (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes). Une comparaison avec l'année 2019 n'est pas possible.
2 Dont «Autre chiffre d'affaires des services financiers» de 1096 millions de francs au 31 décembre 2024 (31 décembre 2023: 1165 millions)
3 Les valeurs de 2020 à 2022 ont été ajustées. La définition du terme «étranger» correspond à l'annexe des comptes consolidés 2024, note 6.6 Informations géographiques.
4 Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires net des services logistiques, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. Les valeurs de l'exercice précédent ont été ajustées.

Le chiffre d'affaires net des services logistiques a augmenté de 339 millions de francs en raison des mesures tarifaires chez Services logistiques et des acquisitions réalisées par Services logistiques et Services de communication, ainsi qu'en raison de l'accroissement des recettes du transport de voyageurs sous concession chez Services de mobilité. L'effet de la baisse des volumes de lettres et de colis a ainsi pu être compensé en termes de produits. Les produits des services financiers ont quant à eux diminué de 53 millions de francs pour s'établir à 1821 millions. La principale raison en est le recul de 72 millions de francs des produits d'intérêts. Le chiffre d'affaires net des biens commercialisés de RéseauPostal a été presque identique au niveau de l'exercice précédent (-1 million de francs). S'établissant à 281 millions, les autres produits d'exploitation ont progressé de 62 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, une hausse notamment due à l'augmentation des produits résultant de la vente d'immobilisations corporelles.

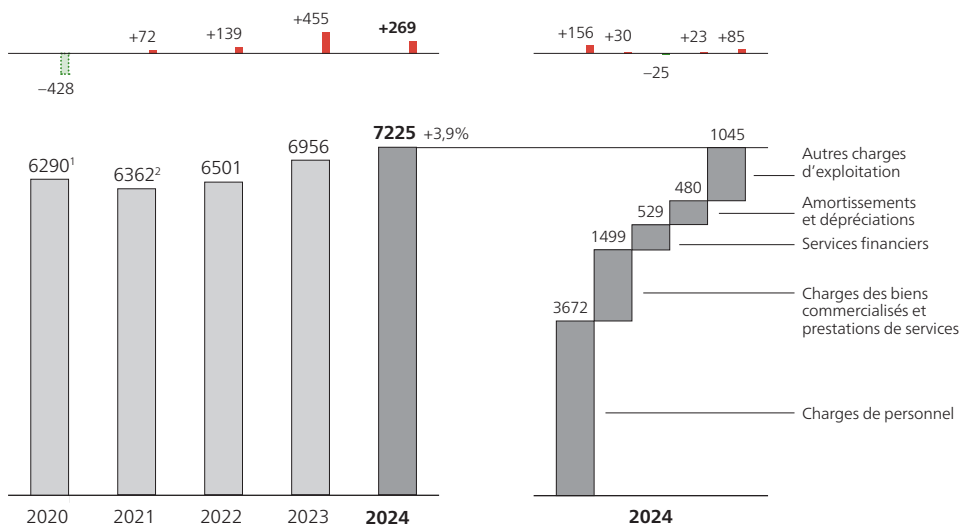
Charges d'exploitation

Augmentation des charges d'exploitation en raison de la hausse des charges de personnel

Par rapport à l'exercice précédent, les charges d'exploitation se sont accrues de 269 millions de francs pour atteindre 7225 millions. En 2024, la part des charges de personnel est restée constante à 51% par rapport aux charges d'exploitation totales, mais a augmenté de 156 millions de francs.

Hausse des charges de personnel en raison de l'augmentation de l'effectif et des mesures salariales

Groupe | Charges d'exploitation en millions de CHF
2020 à 2024
2020 = 100%



1 Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes). Une comparaison avec l'année 2019 n'est pas possible.
2 Valeur normalisée

La hausse des charges de personnel résulte de l'augmentation des charges de salaires et d'appointements liée au renchérissement, ainsi que d'acquisitions. Les charges des biens commercialisés et prestations de services se sont élevées à 1499 millions de francs. L'augmentation de 30 millions de francs est principalement due aux acquisitions. Quant à la diminution de 25 millions de francs des charges des services financiers, elle résulte en particulier de charges d'opérations de mise en pension moins élevées ainsi que de la baisse de la rémunération des fonds de la clientèle. Enfin, les charges d'amortissements et de dépréciations ont augmenté de 23 millions de francs pour atteindre 480 millions. En 2024, les autres charges d'exploitation se sont accrues de 85 millions de francs.

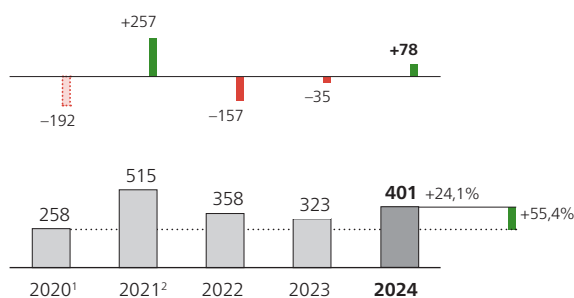
Amélioration du résultat d'exploitation grâce aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité

Résultat d'exploitation

En 2024, la Poste a réalisé un résultat d'exploitation de 401 millions de francs, en progression de 78 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est notamment due aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité mises en œuvre auprès de Services logistiques. Le résultat d'exploitation réalisé traduit toutefois les défis liés à l'activité postale traditionnelle. Chez Services logistiques, l'évolution des volumes et le climat de consommation ont eu un impact négatif, tandis que chez RéseauPostal, le résultat s'est replié sous l'effet du tassement des volumes dans le trafic des paiements au guichet. En revanche, le résultat de Services de mobilité a augmenté en raison d'une meilleure adéquation entre les coûts et les produits dans le transport sous concession. Toujours en phase de développement, le segment Services de communication a amélioré son résultat de 5 millions de francs. PostFinance a enregistré un recul de son résultat en raison de la diminution des opérations d'intérêts. Le résultat consolidé réalisé démontre la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie adoptée.

Amélioration du résultat d'exploitation grâce aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité

Groupe | Résultat d'exploitation en millions de CHF
 2020 à 2024



1 Valeurs ajustées (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes). Une comparaison avec l'année 2019 n'est pas possible.
 2 Valeur normalisée

La hausse du résultat d'exploitation a fait augmenter le bénéfice consolidé

Bénéfice consolidé

Les produits financiers ont progressé de 1 million de francs par rapport à l'exercice précédent, alors que les charges financières ont diminué de 21 millions en raison de pertes de change moins importantes. Le résultat des sociétés associées et coentreprises s'est inscrit à -5 millions de francs, en repli de 1 million par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'impôts sur le bénéfice ont augmenté de 29 millions de francs pour atteindre 94 millions. L'exercice précédent comportait un effet fiscal unique positif à hauteur de 27 millions de francs. Au final, la Poste a réalisé en 2024 un bénéfice consolidé de 324 millions de francs, en progression de 70 millions par rapport à l'exercice précédent.

Résultats des segments

Vue d'ensemble

Groupe Résultats des segments 01.01. au 31.12.2024, avec comparaison par rapport à l'exercice précédent En millions de CHF, pour cent, unités de personnel	Produits d'exploitation ¹		Résultat d'exploitation ^{1,2}		Marge ³		Effectif ⁴	
	En millions de CHF		En millions de CHF		En pour cent		En unités de personnel	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Services logistiques	4 127	4 358	335	439	8,1	10,1	20 898	21 042
Services de communication	157	206	-72	-67	-	-	820	1 062
RéseauPostal	547	541	-93	-113	-	-	3 323	3 145
Services de mobilité ⁵	1 069	1 160	21	30			2 856	3 017
PostFinance ⁶	1 961	1 897	264	203			3 340	3 486
Fonctions et management ⁷	972	1 018	-132	-91			3 350	3 354
Consolidation	-1 554	-1 554	0	0				
Groupe	7 279	7 626	323	401	4,4	5,3	34 587	35 106

1 Les produits et le résultat d'exploitation par segments sont présentés avant les frais de siège, les droits de licence et la compensation des coûts nets.

2 Le résultat d'exploitation correspond au résultat avant résultat financier non opérationnel et impôts (EBIT).

3 PostFinance utilise le rendement des fonds propres comme indicateur; pour Services de mobilité, vu le modèle d'affaires, on ne présente pas de marge EBIT; pour Fonctions et management, on ne calcule pas de marge; les marges négatives ne sont pas présentées.

4 Effectif moyen converti en postes à temps plein (hors apprenties et apprentis)

5 Dans le domaine des transports publics régionaux, CarPostal SA est soumise à l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Les résultats établis respectivement selon l'OCEC et selon les normes IFRS présentent des différences.

6 PostFinance SA applique aussi l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques». Les comptes établis respectivement selon la circulaire FINMA et selon les normes IFRS présentent des différences.

7 Comprend les unités de fonction (notamment Immobilier, Informatique, Personnel, Finances et Communication).

Services logistiques

Bon résultat de l'exercice grâce aux mesures tarifaires et aux mesures de gain d'efficacité

En 2024, Services logistiques a réalisé un excellent résultat d'exploitation de 439 millions de francs, en hausse de 104 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique principalement par les mesures tarifaires mises en œuvre en matière de prix courants et de prix contractuels ainsi que par les mesures de gain d'efficacité introduites dès 2023, qui ont déployé pleinement leurs effets en 2024. La diminution structurelle des volumes de lettres, de journaux et d'envois publicitaires non adressés, qui s'est légèrement accentuée au cours de l'exercice sous revue, a continué de peser sur le résultat. Le climat de consommation durablement négatif en Suisse a induit un recul de la demande de colis et de publicité également en 2024. La logistique des marchandises a fait les frais non seulement de la dégradation du climat de consommation, mais aussi du repli de la demande industrielle. Il en a découlé, hors acquisitions, une baisse des commandes et des volumes au cours de l'exercice sous revue. En revanche, les solutions sectorielles dans la logistique sanitaire se sont avérées solides compte tenu de la situation de la demande, ce qui a permis de continuer à accroître leur contribution au résultat.

En 2024, les produits d'exploitation se sont élevés à 4358 millions de francs, en progression de 231 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte, d'une part, des mesures tarifaires mises en œuvre et, d'autre part, des acquisitions réalisées en 2023 dans la logistique sectorielle et dans la logistique des marchandises, qui ont pour la première fois exercé leurs effets sur une année entière. La forte demande de petites marchandises internationales, notamment les importations en provenance d'Asie, ont également eu un impact positif. À l'inverse, le fléchissement de la demande de produits postaux de base (lettres, colis, publicité) ainsi que dans le domaine de la logistique des marchandises a entraîné une diminution des produits d'exploitation.

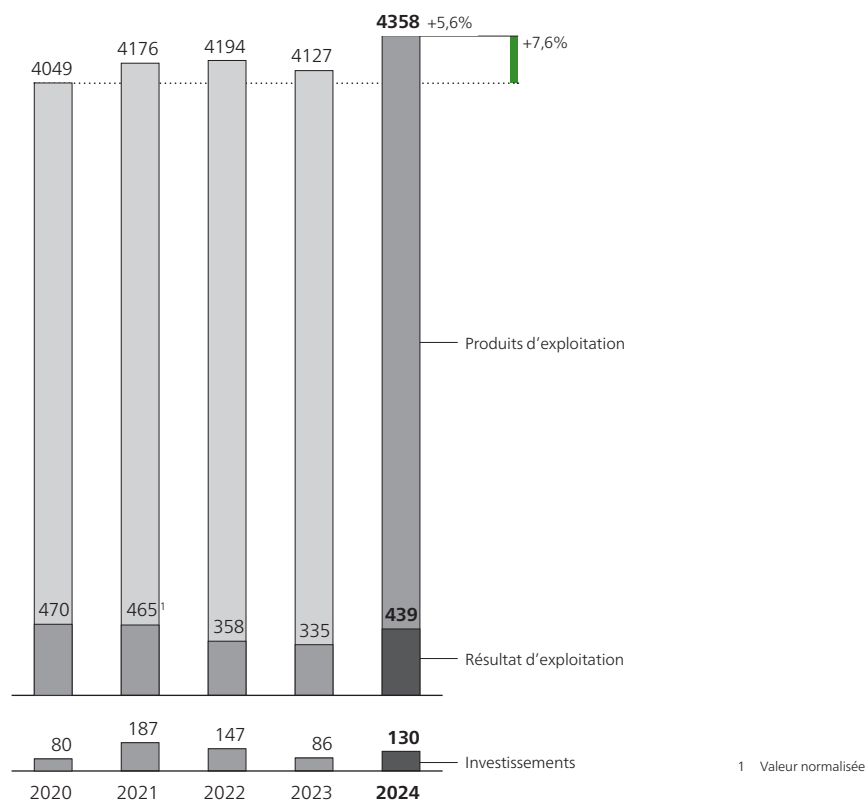
En hausse de 127 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, les charges d'exploitation ont atteint 3919 millions, principalement en raison des acquisitions. Outre les acquisitions réalisées, la hausse des charges est due au renchérissement continu des charges salariales, à l'augmentation des coûts informatiques et aux charges de prévoyance plus élevées du fait de l'évolution des taux d'intérêt.

Les mesures de gain d'efficacité adoptées ont permis de continuer à optimiser l'occupation des effectifs tant dans les fonctions opérationnelles que dans les fonctions de management. Par ailleurs, les optimisations liées aux volumes ont entraîné une réduction du personnel et des charges. Toutefois, l'incidence sur la diminution des charges a été proportionnellement inférieure, car une part considérable des coûts fixes liés à la fourniture de prestations ne peut pas être réduite.

À la suite des acquisitions, l'effectif moyen a augmenté au total de 144 unités de personnel pour s'établir à 21 042 unités, tandis que l'effectif a reculé dans l'activité principale.

L'évolution sur plusieurs années met en évidence les défis structurels de Services logistiques

Services logistiques | Produits d'exploitation, résultat d'exploitation et investissements en millions de CHF
2020 à 2024



Ces dernières années, le résultat d'exploitation de Services logistiques a été fortement marqué par la volatilité de marché due aux conditions-cadres géopolitiques et par les défis structurels liés à l'activité principale. La pandémie de COVID-19 a entraîné un essor considérable du marché des colis et de la logistique des marchandises, avec une hausse ponctuelle des volumes de colis atteignant parfois 40%. En parallèle, un recul modéré des volumes de lettres après la crise du coronavirus s'est traduit par un résultat d'exploitation de 470 millions de francs en 2020 et de 465 millions en 2021. La période postérieure à la pandémie de COVID-19 et aux défis géopolitiques s'est caractérisée par une réaction du marché qui a corrigé la «surconsommation de marchandises» pendant la crise sanitaire et a également entraîné un retour partiel vers le commerce stationnaire. Les différentes crises géopolitiques ont non seulement eu un fort impact sur la situation en matière de livraisons et sur l'inflation, mais ont aussi entraîné en Suisse et dans les pays voisins un tassement important de la demande industrielle, ce qui s'est répercuté de manière négative en particulier sur la logistique des marchandises. La faiblesse du climat de consommation s'est ressentie dans la quasi-totalité des secteurs de marché de Services logistiques, et plus particulièrement dans les secteurs cycliques. La diminution structurelle des volumes de lettres s'est aggravée en raison de mesures d'optimisation

du côté de la clientèle. La forte augmentation des coûts conjuguée à une baisse de la demande dans un contexte de coûts fixes stables a généré une contraction du résultat d'exploitation à 335 millions de francs en 2023, ce qui correspond à un recul de près de 30% par rapport à 2020. Même si, sous l'effet des mesures tarifaires et des mesures de gain d'efficacité nécessaires, le résultat s'est stabilisé à 439 millions de francs en 2024, il reste inférieur au niveau de l'exercice 2020.

Malgré le repli sur les marchés clés, les produits d'exploitation ont augmenté lors des derniers exercices. Outre les baisses structurelles et supérieures à la moyenne à long terme des volumes de lettres et de journaux, la demande dans les secteurs des colis, de la publicité et de la logistique des marchandises a été modérée à cause de la conjoncture. En raison d'investissements ciblés et du développement organique et inorganique des activités sur des marchés en croissance tels que la logistique des marchandises, la logistique de la santé et le marché publicitaire numérique, le repli sur les marchés clés a pu être plus que compensé et une croissance des produits d'exploitation a été enregistrée. Les mesures tarifaires mises en œuvre ont aussi contribué à l'augmentation des produits d'exploitation. La transformation numérique, qui participe au repli structurel sur le marché physique des lettres, des médias et de la publicité, est en parallèle un moteur de croissance pour le développement de l'activité publicitaire numérique et constitue la base pour réaliser des automatisations ultérieures dans le domaine de la production. En 2024, les produits d'exploitation ont atteint 4358 millions de francs, en hausse de 309 millions ou 7,6% par rapport à 2020.

Services de communication

La croissance inorganique conduit à une augmentation des produits d'exploitation

En 2024, le résultat d'exploitation de l'unité du groupe Services de communication s'est inscrit à -67 millions de francs, ce qui reflète le fait que cette unité se trouve encore en phase de développement. Le résultat a pu être amélioré de 5 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. Cette progression s'explique, d'une part, par les meilleurs résultats des sociétés et unités existantes dans les domaines Digital Business and Government Solutions et Trusted Interaction Services et, d'autre part, par l'intégration du groupe Diartis et du groupe Open Systems, acquis au second semestre 2024.

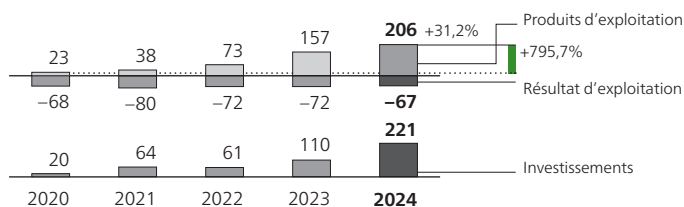
Les produits d'exploitation ont atteint 206 millions de francs, en augmentation de 49 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette progression est principalement due aux acquisitions du groupe Diartis et du groupe Open Systems au second semestre 2024.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 273 millions de francs, en hausse de 44 millions par rapport à 2023. Les acquisitions mentionnées au second semestre 2024 sont le principal facteur de cette hausse des charges.

À la suite des reprises d'entreprises, l'effectif moyen a augmenté de 820 à 1062 unités de personnel.

Les investissements dans la stratégie de développement favorisent la croissance des produits

Services de communication | Produits d'exploitation, résultat d'exploitation et investissements en millions de CHF 2020 à 2024



Les produits d'exploitation sont passés de 23 millions de francs fin 2020 à 206 millions en 2024, ce qui correspond à un taux de croissance moyen de 76%. Principalement due aux sociétés acquises, cette hausse est en adéquation avec la stratégie de croissance dans le secteur des prestations numériques. Sur la même période, le résultat d'exploitation a augmenté de 1 million de francs, à -67 millions, malgré les coûts de mise en place nécessaires pour le nouveau segment.

En 2024 également, Services de communication a investi dans le développement du nouveau segment. Les investissements ont été consacrés principalement à l'acquisition de sociétés. Dans ce domaine, conformément aux objectifs stratégiques fixés par le propriétaire, Services de communication se concentre sur des entreprises qui complètent judicieusement les prestations sur le marché clé de la communication.

RéseauPostal

Recul du résultat en raison de la diminution des volumes au guichet

La baisse des produits due au recul des volumes n'a pas pu être entièrement compensée au niveau des coûts. S'établissant à -113 millions de francs en 2024, le résultat d'exploitation de RéseauPostal présente une diminution de 20 millions par rapport à l'exercice précédent.

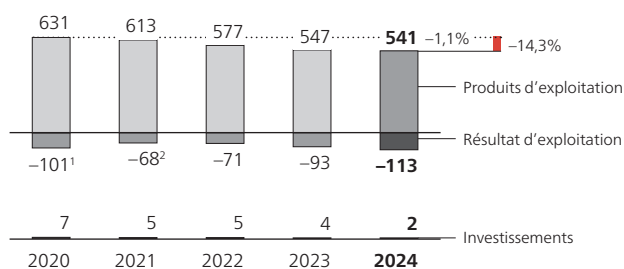
En 2024, les produits d'exploitation de RéseauPostal se sont élevés à 541 millions de francs, en repli de 6 millions par rapport à l'exercice précédent. Le recul du trafic des paiements au guichet au profit de l'e-banking s'est poursuivi. La diminution du nombre de transactions a entraîné une baisse de 2 millions de francs des recettes des produits financiers. Ce fléchissement a été plus que compensé chez RéseauPostal par de nouveaux produits à hauteur de 18 millions de francs provenant de la logistique des valeurs. Les recettes des produits logistiques se sont contractées de 9 millions de francs. Le chiffre d'affaires net de l'activité complémentaire a augmenté de 1 million de francs, notamment grâce à l'ouverture du réseau.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 654 millions de francs, en hausse de 14 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation englobe les nouveaux coûts de 18 millions de francs supportés par RéseauPostal pour la logistique des valeurs. Malgré l'accroissement des charges de prévoyance découlant de l'évolution des taux d'intérêt, les charges de personnel ont été inférieures de 5 millions de francs à la valeur de l'exercice précédent du fait de la baisse de l'effectif.

Comptant 3145 unités de personnel, l'effectif a diminué de 178 unités par rapport à l'exercice précédent en raison de l'adaptation consécutive à l'évolution des volumes.

La tendance persistante à la diminution des volumes entraîne une évolution négative du résultat

RéseauPostal | Produits d'exploitation, résultat d'exploitation et investissements en millions de CHF
2020 à 2024



1 Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)
2 Valeur normalisée

Le résultat d'exploitation de RéseauPostal s'est amélioré au cours des dernières années, notamment grâce à des mesures d'efficacité et au développement du réseau. En raison du recul toujours élevé des volumes, du renchérissement et de la stabilité du réseau, la baisse des produits n'a pas pu être totalement compensée par des économies de coûts.

À la suite des investissements constants opérés depuis plusieurs années, RéseauPostal est en mesure d'assurer la part du mandat de service universel qui lui incombe.

Évolution positive du résultat pour les transports sous concession et les transports spéciaux

Services de mobilité

Par rapport à la même période de l'exercice précédent, le résultat d'exploitation a progressé de 9 millions de francs pour s'établir à 30 millions. En comparaison annuelle, CarPostal affiche une plus grande adéquation entre les coûts et les produits (y compris les indemnités) dans les transports sous concession. Le paiement de la communauté tarifaire zurichoise (ZVV) de 8 millions de francs issu du résultat 2023 a entraîné une hausse du résultat et va être affecté à la réserve de droit spécial. L'amélioration du résultat des transports spéciaux s'explique par l'augmentation des prestations fournies. Le résultat de Post Company Cars est inférieur de 1 million de francs à la valeur de l'exercice précédent. En raison des conditions du marché, les marges réalisées dans la vente de carburants et sur le marché des véhicules d'occasion ont été plus faibles.

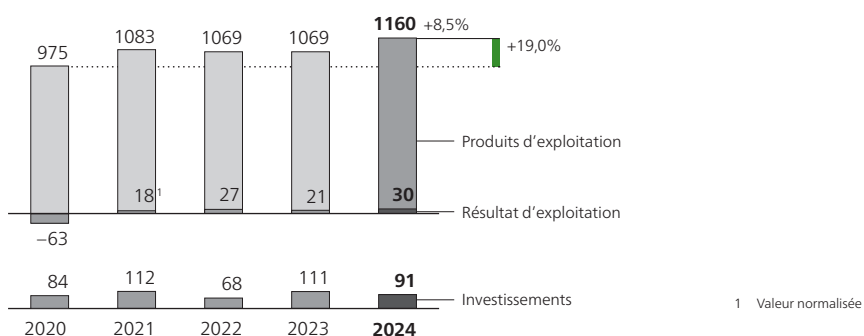
Les produits d'exploitation ont augmenté de 91 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. La hausse de la demande et les mesures tarifaires mises en œuvre se sont traduites par une augmentation des recettes de transport pour CarPostal. L'évolution des coûts a entraîné une hausse des indemnités dans les transports sous concession. Les produits dans le domaine des transports spéciaux ont enregistré une progression de 13 millions de francs par rapport à la valeur de l'exercice précédent. Les nouvelles acquisitions dans le secteur de la clientèle commerciale externe ainsi que l'augmentation du nombre de véhicules d'occasion vendus ont engendré un accroissement des produits de Post Company Cars. Le recul des prix et des volumes dans le domaine des carburants a toutefois réduit en partie ces effets positifs.

Les charges d'exploitation ont augmenté de 82 millions de francs par rapport à l'exercice précédent. CarPostal a enregistré une hausse des coûts de production, qui est due à des commandes supplémentaires dans les transports sous concession et à une hausse du volume dans l'activité complémentaire. Chez Post Company Cars, la croissance de l'activité avec des tiers a engendré des coûts supplémentaires.

Par rapport à l'exercice précédent, l'effectif du segment Services de mobilité a augmenté de 161 unités de personnel pour atteindre 3017 unités. Cette hausse de l'effectif, en particulier du personnel du conduite, s'explique par le développement des prestations et par l'intégration d'entrepreneurs CarPostal.

Les produits des transports publics augmentent

Services de mobilité | Produits d'exploitation, résultat d'exploitation et investissements en millions de CHF 2020 à 2024



Après les difficultés financières rencontrées au cours de la crise du coronavirus, la situation s'est stabilisée ces trois dernières années. En 2021, les réserves de droit spécial encore disponibles avaient été imputées à l'indemnisation des pertes de recettes.

Sur la période considérée, les produits d'exploitation ont augmenté de 19%. Le nombre de voyageurs a connu une hausse constante depuis 2021, dépassant nettement le niveau antérieur à la pandémie. Il en a résulté un accroissement des recettes du transport, auquel les mesures tarifaires ont également contribué. La perte du mandat d'exploitation de PostAuto Liechtenstein en 2023 et la vente de PubliBike en 2022 ont produit un effet contraire.

Les charges d'exploitation ont augmenté en raison du développement des prestations de CarPostal, de la progression de l'activité avec des tiers de Post Company Cars et de l'évolution générale des prix. La cessation d'activité de PostAuto Liechtenstein et la vente de PubliBike ont partiellement compensé ces effets.

Pendant les quatre derniers exercices, les investissements se sont élevés à 95 millions de francs en moyenne. Ils ont été consacrés pour l'essentiel à l'acquisition de véhicules de remplacement ou de véhicules supplémentaires. L'achat cyclique de véhicules ainsi que le développement des prestations ont induit des investissements annuels fluctuants pour CarPostal. L'électrification du parc de véhicules de distribution en particulier a entraîné une hausse du volume d'investissements de Post Company Cars. Ces dernières années, les retards de livraison dans le secteur automobile ont entravé la mise en œuvre des projets d'investissement prévus.

PostFinance

Nouvelle nécessité d'agir face au revirement des taux

Alors que les marchés financiers nationaux et mondiaux ont connu une année mouvementée, PostFinance a enregistré un résultat d'exploitation de 203 millions de francs, en baisse de 61 millions par rapport à l'exercice précédent.

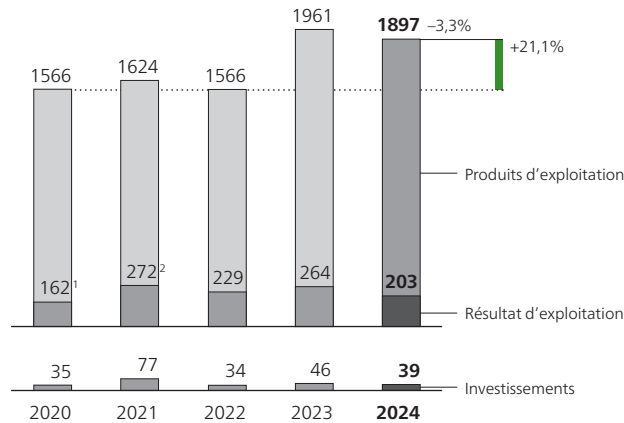
Les produits d'exploitation ont diminué de 64 millions de francs pour s'établir à 1897 millions. Les opérations d'intérêts sont la principale source de revenus de PostFinance. Durant la période sous revue, il en a résulté des produits d'intérêts inférieurs de 72 millions de francs à ceux de l'exercice précédent. PostFinance est tributaire de placements sûrs et rentables sur les marchés monétaire et des capitaux. Le retour à des taux positifs a entraîné une inversion de tendance sur le plan de la rentabilité. Toutefois, les baisses de taux opérées par la Banque nationale suisse en 2024 montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. La pression inflationniste a faibli au cours de l'exercice sous revue. La Banque nationale suisse (BNS) tient compte de cette évolution afin de garantir un maintien de l'inflation dans la zone de stabilité des prix à moyen terme. Elle a donc décidé d'assouplir sa politique monétaire, abaissant le taux directeur à plusieurs reprises pour le ramener à 0,5% actuellement, alors qu'il s'inscrivait encore à 1,75% en début d'année. En raison des conditions du marché, les rendements positifs de nouvelles tranches d'investissement dans les placements financiers ont entraîné une progression des produits de 78 millions de francs. À l'inverse, une baisse de 153 millions de francs des produits provenant de la rémunération des avoirs auprès de la BNS ainsi que des intérêts issus d'accords de rachat auprès des banques (opérations de mise en pension) a été enregistrée. Depuis le 1^{er} décembre 2023, les avoirs à vue détenus auprès de la BNS pour satisfaire aux exigences en matière de réserves minimales ne sont plus rémunérés. De plus, cette réserve a été augmentée au 1^{er} juillet 2024. Le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement a continué de croître, ce qui s'est traduit par une amélioration en conséquence du résultat. Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard et par le prix des transactions pour les paiements électroniques des grands comptes n'ont permis de compenser que partiellement la charge croissante que représente le repli du trafic des paiements au guichet.

Par rapport à l'exercice précédent, les charges d'exploitation ont reculé de 3 millions de francs pour s'établir à 1694 millions. Dans un environnement de taux positifs, la rémunération des fonds de la clientèle a augmenté de 39 millions de francs. Pour leur part, les charges d'intérêts issues des opérations de mise en pension avec les banques ont diminué de 105 millions de francs. PostFinance avait augmenté les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, permettant ainsi à cette dernière de bénéficier de l'environnement de taux d'intérêt positifs. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attractifs à la clientèle. PostFinance s'est donc vu contraint d'abaisser à nouveau quelque peu les taux d'intérêt sur les comptes d'épargne et de prévoyance. En raison de correctifs de valeur sur des prêts et des emprunts dans le portefeuille de placements, le résultat des opérations d'intérêts est inférieur de 36 millions de francs à celui de l'exercice précédent. À la suite d'investissements dans du personnel spécialisé supplémentaire, les charges de personnel ont augmenté de 42 millions de francs.

L'effectif moyen s'est accru de 146 postes à temps plein pour s'établir à 3486 unités. L'unité Informatique s'est principalement développée à la suite de l'internalisation de spécialistes externes et de l'intégration de ressources supplémentaires indispensables. Dans l'unité Distribution, des mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer la satisfaction de la clientèle et de garantir l'accessibilité. Dans le même temps, PostFinance a continué de promouvoir les innovations et a créé des emplois dans différentes unités.

Un nouveau revirement de taux freine la croissance des produits et du résultat

PostFinance | Produits d'exploitation, résultat d'exploitation et investissements en millions de CHF
2020 à 2024



1 Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2021, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)
2 Valeur normalisée

Les opérations d'intérêts sont la principale source de revenus de PostFinance. L'interdiction d'octroyer des crédits et des hypothèques limite le modèle commercial de PostFinance, qui s'est vu contrainte de répercuter les taux négatifs sur sa clientèle jusqu'à l'automne 2022. Avec le retour à des taux directeurs positifs, des facteurs déterminants ont évolué: PostFinance réalise en permanence de nouveaux placements dans un portefeuille à long terme pour les différentes échéances annuelles. La hausse des taux d'intérêt à long terme s'est donc traduite par une augmentation progressive des produits issus des placements financiers. À la suite d'une réduction délibérée du bilan visant à accroître l'autofinancement durant la phase des taux négatifs, PostFinance est parvenue à stabiliser les fonds de la clientèle et à développer le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt. Le retour à des taux positifs et la stabilité financière qui en découle constituent une base solide pour remettre systématiquement les besoins de la clientèle au premier plan. PostFinance a relevé à plusieurs reprises les intérêts versés à la clientèle sur différents produits, lui permettant ainsi de bénéficier de la hausse des taux. Toutefois, la politique monétaire plus expansionniste menée par la BNS en raison du fléchissement de l'inflation réduit considérablement la marge de manœuvre pour proposer des taux d'intérêt attractifs à la clientèle. Les récentes baisses des taux directeurs opérées par la BNS montrent à quel point l'environnement des taux d'intérêt reste volatil. Pour PostFinance, dont les produits dépendent fortement des opérations d'intérêts, la baisse des taux compromet la perspective d'un redressement rapide des marges.

PostFinance doit donc rester dans l'air du temps et renforcer son engagement dans les activités indépendantes des taux d'intérêt, par exemple dans le domaine des placements, du négoce, des cartes de paiement ou du trafic des paiements – un secteur dans lequel ses compétences sont avérées. Le patrimoine des clients insensible aux taux d'intérêt dans les produits de placement a continué de croître, ce qui s'est traduit par une amélioration en conséquence du résultat. Les produits supplémentaires générés par la PostFinance Card en combinaison avec Debit Mastercard et par le prix des transactions pour les paiements électroniques des grands comptes n'ont permis de compenser que partiellement la charge croissante que représente le repli du trafic des paiements au guichet.

Fonctions et management

En 2024, le résultat d'exploitation des unités de fonction s'est amélioré de 41 millions de francs par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à -91 millions.

La hausse des produits résultant des ventes d'immobilisations corporelles (30 millions de francs), la baisse des charges de projet et de conseil (7 millions) ainsi que les économies réalisées dans le cadre des mesures de gain d'efficacité (6 millions) ont permis d'améliorer le résultat des unités de fonction. À l'inverse, l'augmentation des charges publicitaires et les variations de l'évaluation des actifs (3 millions de francs) ont eu une incidence négative.

Par rapport à l'exercice précédent, l'effectif moyen est resté stable, s'établissant désormais à 3354 unités de personnel. La hausse de l'effectif de l'unité Informatique a été compensée par des réductions de postes au sein d'autres unités dans le cadre d'un programme de gain d'efficacité.

La hausse des produits résultant des ventes d'immobilisations corporelles et les économies réalisées améliorent le résultat

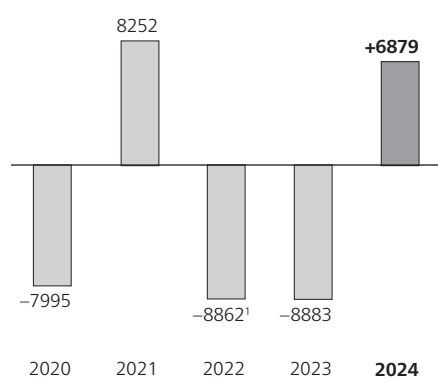
Situation financière et patrimoniale

Flux de trésorerie et investissements

En 2024, les flux de trésorerie des activités d'exploitation se sont chiffrés à 6879 millions de francs, contre -8883 millions en 2023. L'entrée de fonds enregistrée en 2024 est due pour l'essentiel aux activités financières. Pour plus d'informations sur la variation du tableau des flux de trésorerie consolidés, voir la [page 90](#).

La prise d'engagements dans le cadre d'opérations de mise en pension chez PostFinance entraîne un afflux élevé de fonds

Groupe | Cash-flow en millions de CHF
2020 à 2024



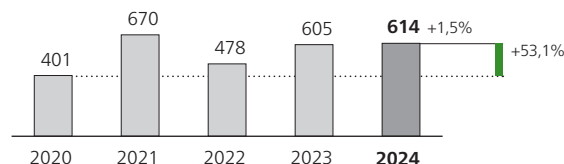
Hauteur de la colonne réduite d'un facteur 10 par rapport à l'échelle standard

¹ Valeur ajustée (voir annexe des comptes consolidés 2023, note 2.2 Adaptation de la présentation des comptes)

Les investissements en immobilisations corporelles (312 millions de francs; principalement des immeubles d'exploitation et des véhicules), en immeubles de placement (11 millions), en immobilisations incorporelles (44 millions), en participations (246 millions) et en actifs biologiques (1 million) sont globalement supérieurs de 9 millions à ceux opérés l'exercice précédent. Durant l'année à venir, la Poste va continuer d'investir dans des processus de traitement efficaces, dans la fourniture durable de ses prestations et dans la stratégie «Poste de demain». L'essentiel des investissements seront opérés en Suisse dans le domaine des immobilisations corporelles et des participations.

Investissements dans l'électrification et la modernisation du parc de véhicules et acquisitions stratégiques d'entreprises

Groupe | Investissements en millions de CHF
2020 à 2024



Endettement net

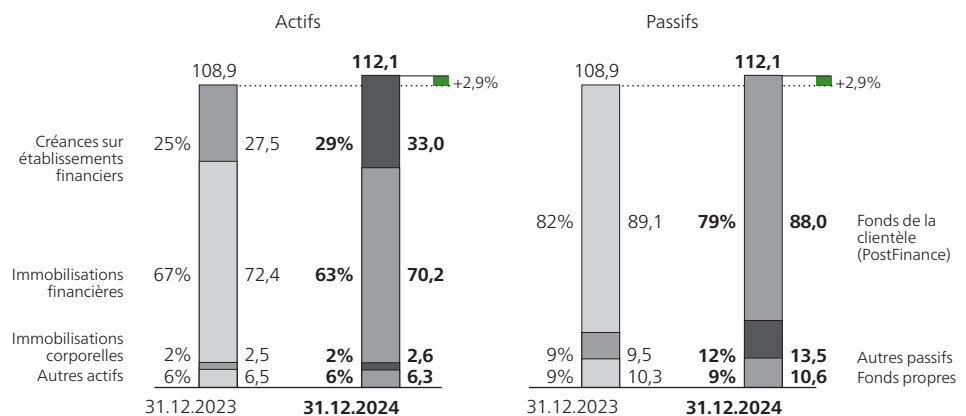
L'un des objectifs stratégiques que le propriétaire a fixés à la Poste concerne le ratio endettement net/bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA), qui ne doit pas dépasser la valeur de 1. Les fonds de la clientèle et les immobilisations financières de PostFinance SA ne sont pas pris en considération dans le calcul de ce ratio. Le dépassement de la valeur maximale est admis à court terme. Un ratio inférieur à la valeur maximale est synonyme de marge de manœuvre financière pour la Poste. En 2024, l'objectif stratégique a été respecté.

Bilan consolidé

Par rapport au 31 décembre 2023, les créances sur établissements financiers ont augmenté de 5,5 milliards de francs, à la suite d'une levée de fonds à court terme relevant des activités financières effectuée en 2024.

Expansion du bilan en raison de créances à recouvrer plus élevées issues des activités de financement

Groupe | Structure du bilan en milliards de CHF
Au 31.12.2023 et au 31.12.2024



Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont diminué de 2,2 milliards de francs par rapport au 31 décembre 2023, principalement du fait de PostFinance.

Immobilisations corporelles

La valeur comptable des immobilisations corporelles a augmenté de 0,1 milliard de francs par rapport au 31 décembre 2023. Cette stabilité à un niveau élevé s'explique par les investissements accrus opérés en particulier dans des centres de traitement plus efficaces de l'unité Services logistiques et dans des véhicules plus écologiques de l'unité Services de mobilité.

Fonds de la clientèle

Par rapport à la fin de l'exercice précédent, les fonds de la clientèle déposés auprès de PostFinance ont diminué de 1,1 milliard de francs pour s'établir à 88,0 milliards au 31 décembre 2024. Ils représentaient environ 79% (exercice précédent: 82%) du total du bilan du groupe.

Autres passifs

Les autres passifs comptabilisés au 31 décembre 2024 ont fortement augmenté par rapport à l'exercice précédent. La principale raison de cette augmentation réside dans l'évolution des autres engagements financiers résultant des opérations bancaires. Il s'agit en l'occurrence d'engagements à court terme résultant des opérations de mise en pension de PostFinance. Les provisions ont reculé de 15 millions de francs pour s'établir à 202 millions.

Fonds propres

Les fonds propres consolidés au 31 décembre 2024 (10,6 milliards de francs) tiennent compte de la répartition du bénéfice 2023.

Perspectives

Selon la Banque nationale suisse (BNS), les perspectives économiques mondiales pour les prochains trimestres restent incertaines et mesurées. Cette situation est due à l'orientation encore peu claire de la politique économique aux États-Unis et aux incertitudes politiques en Europe. Au cours des prochains trimestres, la pression inflationniste à l'étranger devrait continuer de refluer et la croissance modérée de l'économie mondiale devrait se poursuivre. Pour sa part, le pouvoir d'achat des ménages privés devrait continuer de s'améliorer et, combiné à l'assouplissement de la politique monétaire, devrait soutenir la croissance.

L'assouplissement de la politique monétaire au cours des derniers trimestres devrait quelque peu raviver la croissance l'an prochain, même si l'effet sera limité en raison de la conjoncture modérée à l'étranger. En 2025, la BNS table sur une croissance du PIB comprise en 1% et 1,5%. Ce sont en particulier la demande modérée provenant de l'étranger et les conditions de financement plus restrictives qui freinent la progression. Les prévisions pour la Suisse sont soumises à une incertitude élevée. Les développements politiques et économiques à l'étranger constituent le principal risque.

Pour être à même de continuer à remplir son rôle de première importance en Suisse, la Poste examine de manière approfondie les conditions-cadres de fond qui régissent ses activités et qui demeurent très exigeantes. Chargée d'assurer le service universel en matière de services postaux et de services de paiement, la Poste est bien positionnée sur ses marchés clés que sont la logistique, la communication, les services financiers et le transport de voyageurs. Elle fournit des prestations physiques et numériques orientées sur les besoins, de haute qualité et innovantes. Qui plus est, elle relie les mondes physique et numérique et développe en permanence son offre de prestations.

Résultats non financiers significatifs

En plus de ses objectifs financiers, la Poste poursuit des objectifs d'ordre non financier, en particulier concernant la qualité des prestations, le personnel et le climat.

Rapport de durabilité 2024

Le rapport de durabilité complète le rapport financier et le rapport annuel. Il met l'accent sur des aspects sociaux, sociétaux, écologiques, éthiques et de gouvernance.

→ [Rapport de durabilité 2024 \(PDF\)](#)

Ci-après sont exposés les résultats non financiers significatifs qui découlent du mandat légal et des objectifs stratégiques fixés par le Conseil fédéral (voir les → pages 22 et 23). Pour plus d'informations, se reporter aux pages correspondantes du rapport de durabilité.

Qualité des prestations

Qualité de la distribution

Prescriptions légales dépassées pour la distribution des lettres, colis et journaux

En 2024, la Poste a respecté l'ensemble des prescriptions réglementaires en matière de qualité édictées par la Confédération. Les destinataires ont reçu leurs lettres, colis et journaux dans les délais, partout dans le pays. S'agissant tant des lettres que des colis et des journaux, pour lesquels la Confédération exige une ponctualité de respectivement 97% et 95%, la Poste a dépassé les objectifs fixés. En 2024, 97,4% des lettres du Courrier A, 99,1% des lettres du Courrier B ainsi que 96,2% des colis Priority et 99,6% des colis Economy ont été distribués dans les délais, conformément aux prescriptions légales. La ponctualité a également été au rendez-vous pour la distribution des journaux quotidiens: en atteignant 97,8%, la Poste a dépassé l'objectif de qualité fixé à 95%.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 76.

Accessibilité

Le mandat légal relatif à l'accessibilité a été honoré dans l'ensemble des cantons en 2024

Le mandat légal relatif à l'accessibilité (voir la → page 22) a été honoré dans l'ensemble des cantons en 2024. Concrètement, cela signifie que 90% de la population résidente permanente d'un canton peut accéder à un office de poste ou à une agence postale, à pied ou par les transports publics, en 20 minutes. Si la Poste propose un service à domicile, l'accessibilité doit être assurée en 30 minutes pour les ménages concernés. Une valeur nationale de 96,7% a été enregistrée pour l'accessibilité des services postaux et de 98,1% pour l'accessibilité des services de paiement.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 76.

Développement du réseau

Le nombre de points d'accès pour la clientèle a continué d'augmenter

En 2024 également, le nombre de points d'accès pour la clientèle a augmenté, atteignant un total de 5003 unités. À titre d'exemple, les points de contact pour les automates ainsi que les points service ont été développés et étendus.

Le nombre de filiales en exploitation propre (-4) et de filiales en partenariat (-7), de même que celui des localités avec service à domicile (+13) demeurent stables. De nouveaux points clientèle commerciale (+10) et de nouveaux points service My Post 24 (+28) ont été ouverts. Le nombre de points service My Post Service (0) demeure stable, tandis que le nombre de boîtes aux lettres publiques affiche une légère tendance à la baisse.

Voir également la → page 13 ainsi que le rapport de durabilité (PDF) à la → page 76.

En 2024 également, la clientèle était majoritairement satisfaite des services de la Poste

Satisfaction de la clientèle

En 2024 également, la clientèle était majoritairement satisfaite des services de la Poste. Avec 76 points sur 100, la Poste a réalisé le même score que lors de l'exercice précédent. Cela prouve qu'elle réussit à répondre aux besoins de la clientèle. Au total, quelque 20 000 clientes et clients ont été interrogés, dont environ 5000 clients commerciaux.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 41.

Personnel

Satisfaction du personnel

«Mes responsables de conduite» affiche la valeur la plus élevée dans le sondage du personnel

Avec 82 points (exercice précédent: 83 points), l'indice «Mes responsables de conduite» enregistre la valeur la plus élevée de tous les indices (sur une échelle de 0 à 100 points). Quant à l'indice «Notre culture d'entreprise», il reste stable avec un bon résultat de 76 points (exercice précédent: 77 points). Si l'on considère les questions et les affirmations individuellement, l'«approche centrée client» obtient la valeur la plus élevée avec 81 points et la «collaboration inter-unités» la valeur la plus faible avec 71 points. Les résultats du sondage montrent que le groupe évolue conformément à la culture cible définie.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 51.

Conditions d'engagement

Conventions collectives de travail

L'excellent niveau des conditions d'engagement est maintenu

Les conventions collectives de travail d'entreprise Poste CH et PostFinance SA ainsi que la CCT faitière ont été renégociées en 2024. Au rang des principaux changements, les nouvelles conventions collectives de travail d'entreprise prévoient notamment, à compter de 2025, un relèvement des suppléments pour le travail en soirée, de nuit, le dimanche et dans le cadre du service de piquet, une augmentation du montant des primes de fidélité et une nouvelle réglementation des jours fériés. Les partenaires sociaux ont par ailleurs convenu qu'à l'avenir, une part de 0,4% de la masse salariale serait réservée à l'adaptation structurelle des salaires, dans le cadre des mesures salariales négociées chaque année. Les nouvelles dispositions négociées permettent de maintenir l'excellent niveau des conditions d'engagement offertes par la Poste et par PostFinance.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 64.

Égalité salariale

La Poste s'appuie sur un système de rémunération clair et transparent

Afin de garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ainsi qu'une politique transparente des salaires, la Poste procède chaque année à des mesures dans ce domaine sur la base des données salariales. Dans toutes les unités de l'entreprise, la Poste présente une valeur inférieure à la tolérance de 5% prescrite par la Confédération (cela signifie qu'il n'y a pas de discriminations salariales). Elle s'appuie sur une systématique salariale claire et transparente dans le but d'éliminer le plus possible les différences de salaire inexplicables.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 58.

Les femmes dans les fonctions de gestion et de cadres

La part des femmes parmi les cadres supérieurs s'établit à 25,4%

La Poste se fixe comme objectif d'augmenter la proportion de femmes dans les postes de gestion et de cadres afin de promouvoir la diversité des genres. Le processus de recrutement ayant été identifié comme un levier important pour atteindre cet objectif, la Poste a mis en place des mesures ciblées: l'utilisation d'un langage non genré et inclusif est notamment privilégié dans les mises au concours, et tous les postes de cadres sont proposés à un taux d'occupation de 70 à 100% et en topsharing/jobsharing. La Poste soutient aussi l'augmentation de la proportion de femmes dans les postes de gestion et de cadres dans les autres processus RH. Les programmes de développement préparent les femmes aux prochaines étapes de leur carrière, alors que les mesures de rétention permettent de réduire la fluctuation.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 58.

Les technologies numériques vont continuer de gagner en importance

Formation et développement du personnel

Pour favoriser le développement personnel de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la Poste a mis sur pied de nouvelles offres, à l'instar du programme Data Literacy, qui comprend divers cours en ligne ayant trait à la gestion des données, au numérique et à l'intelligence artificielle. La Poste accompagne l'utilisation des nouvelles technologies telles que les outils d'IA générative et promeut le renforcement des compétences en prompt engineering, notamment à l'aide de communautés d'apprentissage. Le personnel peut en outre suivre différents programmes de formations internes. Le programme Digital Champion, par exemple, permet d'acquérir un savoir-faire technologique et des compétences numériques.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 61.

Les objectifs climatiques et énergétiques ambitieux de la Poste ont bien progressé

Climat

En 2024, les objectifs climatiques et énergétiques ambitieux de la Poste ont bien progressé. Les émissions de gaz à effet de serre dans l'exploitation propre (scopes 1 et 2) sont restées stables. Une baisse de près de 0,8% a été enregistrée par rapport à l'exercice précédent. Celle-ci s'explique par les prestations supplémentaires compensées dans le transport de voyageurs et par les prestations réduites dans la logistique des marchandises, ainsi que par les mesures prises en matière de mobilité électrique et de chauffage sans énergie fossile. Le parc de véhicules de distribution comprend 7300 véhicules électriques qui fonctionnent exclusivement avec du courant vert certifié «naturemade star». Pour sa part, CarPostal utilise 42 véhicules à propulsion électrique.

Par rapport à l'exercice précédent, la Poste est parvenue à abaisser de 18% les émissions de gaz à effet de serre dans la chaîne de création de valeur (scope 3). Cette forte diminution est principalement due à la réduction des émissions du portefeuille de placements pour compte propre de PostFinance.

Avec la nouvelle Business Unit «E-Mobility Charging Solutions», la Poste met en place une infrastructure de charge fiable et rentable et garantit l'alimentation en énergie de ses propres véhicules. En collaboration avec la coopérative fenaco, la Poste prévoit en outre de développer un réseau de charge rapide alimenté en courant renouvelable qui couvre l'ensemble du pays.

En 2024, la Poste s'est dotée de nouvelles installations photovoltaïques avec une puissance supplémentaire de 1,6 mégawatt-crête. La troisième plus grande installation de la Poste a vu le jour en 2024 au centre logistique de Villmergen, premier bâtiment logistique du pays à recevoir le label de construction durable DGNB Suisse.

Au cours de la période sous revue, la Poste a par ailleurs obtenu la note maximale A de la part du Carbon Disclosure Project (CDP) pour l'engagement et la transparence dont elle fait preuve dans le domaine du climat.

Pour plus d'informations, se reporter au rapport de durabilité (PDF) à la → page 28.

Rapport sur les risques

Principes de la politique de risque

L'environnement de l'entreprise est en constante évolution. Pour y opérer avec succès, il est essentiel d'identifier à temps et de gérer opportunément les chances et les dangers qu'il présente (conscience du risque), sur la base de réflexions axées sur le capital et la rentabilité (propension au risque). La gestion des risques contribue ainsi de manière déterminante à la qualité des décisions, à la réalisation des objectifs de l'entreprise et à l'augmentation de sa valeur. Elle promeut en outre le développement d'une culture du risque dans toute l'entreprise ainsi qu'une prise de conscience des risques par l'ensemble du personnel à tous les échelons hiérarchiques.

Système de gestion des risques

La stratégie de risque fait partie intégrante de l'action entrepreneuriale

Le Conseil d'administration édicte les directives et les principes d'ordre supérieur régissant le système de gestion des risques, définit la politique de risque de La Poste Suisse SA et valide la stratégie de risque. La stratégie de risque découle de la stratégie du groupe et détermine le positionnement de fond de la Poste en matière d'identification, de prise et de gestion des risques. Elle fait partie intégrante de l'action entrepreneuriale et sert de base à la conception et à la mise en œuvre opérationnelle de la gestion des risques de la Poste. Ses éléments fondamentaux sont les objectifs de sécurité de l'entreprise et les règles régissant la propension au risque sur les plans tant qualitatif que quantitatif.

Le système de gestion des risques est conforme aux lois en vigueur et au Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise. Il s'appuie sur le modèle COSO ERM (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Enterprise Risk Management) et sur la norme ISO 31000:2018.

En 2023, Révision interne a examiné le système de gestion des risques du groupe et a confirmé qu'il était approprié pour identifier, évaluer et surveiller à temps les principaux risques. Sur le plan opérationnel, il a été constaté que l'introduction d'un nouvel outil GRC a permis d'améliorer le processus de gestion des risques de manière significative. De plus, conformément aux objectifs et aux critères de révision de l'Administration fédérale des finances définis dans le cadre des objectifs assignés par le Conseil fédéral, l'Enterprise Risk Management a été contrôlé par la société d'audit indépendante et spécialisée Mazars. Mazars atteste que la Poste dispose dans l'ensemble d'un degré de maturité élevé en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de l'Enterprise Risk Management par rapport à d'autres entreprises de dimension et de complexité similaires.

Définition du risque

Par risque, la Poste entend toute possibilité que survienne un événement ou un développement qui aura des répercussions négatives ou positives sur la réalisation des objectifs de l'entreprise. Le risque représente donc un danger (écart négatif par rapport à l'objectif) ou une chance (écart positif par rapport à l'objectif).

Le succès de l'action entrepreneuriale repose sur la prévention ou la gestion adéquate des dangers principaux et sur la saisie des chances qui s'offrent d'accroître la valeur de l'entreprise. L'évaluation des risques a lieu dans le cadre de la planification opérationnelle, pour une période de planification de quatre ans (2024-2027).

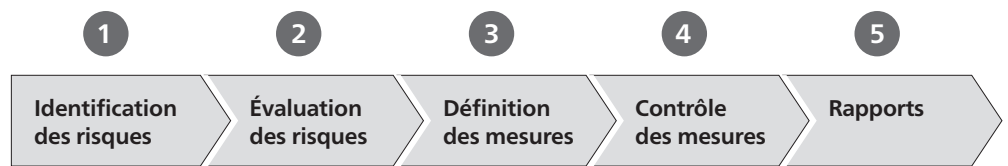
Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques s'applique dans toutes les unités du groupe et unités de fonction

Le processus de gestion des risques s'applique dans toutes les unités du groupe et unités de fonction et repose sur les processus stratégiques et de planification financière dans lesquels sont définis les objectifs de l'entreprise. Il contribue à atténuer les dangers qui empêchent la réalisation de ces objectifs et permet de saisir les chances identifiées. Les évaluations des risques sont réalisées par chacune des sociétés du groupe, Business Units et unités, puis consolidées et transmises à l'échelon hiérarchique supérieur.

Le processus de gestion des risques de la Poste comprend les cinq étapes ci-après.

Processus de gestion des risques



– Identification des risques

La gestion des risques couvre tous les risques liés aux activités commerciales. Elle tient compte non seulement des risques financiers, mais également des risques liés à la réputation, aux personnes, à l'environnement et à la compliance. L'identification des risques repose, entre autres, sur un catalogue des dangers établi à l'échelle de l'entreprise ainsi que sur les stratégies du groupe et des unités.

– Évaluation des risques

Pour leur évaluation, les dangers et les chances sont définis comme des écarts potentiels par rapport aux objectifs planifiés de l'entreprise. Une échelle d'évaluation individuelle propre (modèle de notation) est établie pour le groupe et pour chaque unité. Cette échelle permet d'évaluer de manière simple la probabilité de survenance d'un risque et la gravité de ses répercussions, au moyen de définitions clairement délimitées des différentes caractéristiques de ce risque. Outre les répercussions financières, sont pris en considération et présentés dans une vue d'ensemble l'impact sur la réputation, les atteintes à la compliance ainsi que les dommages aux personnes et les dommages environnementaux.

L'échelle d'évaluation permet de saisir les répercussions des risques sur les plans aussi bien quantitatif que qualitatif. Elle détermine également la stratégie de risque propre à chaque unité en définissant le seuil à partir duquel des mesures doivent être prises pour contrer les risques identifiés.

Il incombe aux cadres dirigeants et aux spécialistes d'évaluer au moins annuellement les risques identifiés. Cette évaluation est effectuée au moyen d'un scénario du pire cas crédible et d'un scénario du meilleur cas crédible, sur la base de données d'événements, d'analyses ou d'estimations d'experts. Au niveau du groupe, ce processus de bas en haut est complété par une évaluation du paysage des risques de la Poste réalisée par le management.

– Définition des mesures

Dans le cadre du processus de gestion des risques, les unités d'entreprise définissent les mesures leur permettant, d'un côté, de saisir les chances qui s'offrent à elles et, de l'autre, de prévenir, de réduire ou de transférer à des tiers les dangers auxquels elles sont exposées.

– Contrôle des mesures

Les mesures adoptées sont contrôlées de manière exhaustive quant à leur application et à leur efficacité en matière de gestion des risques. Si nécessaire, des mesures complémentaires sont définies.

– Rapports

Le reporting des risques est assuré annuellement aux niveaux des directions, de la Direction du groupe, du comité Audit, Risk & Compliance du Conseil d'administration et du Conseil d'administration lui-même. Les rapports présentent les dangers et les chances identifiés, les mesures planifiées et mises en œuvre, les indicateurs de risque ainsi que les besoins d'intervention.

Risques émergents

Outre les risques des quatre prochaines années, la Poste observe également les tendances à long terme susceptibles d'influencer son modèle d'affaires de manière positive ou négative. Ces tendances sont imputables à différents facteurs tels que les progrès technologiques, les évolutions socio-économiques, les changements environnementaux ou de nouveaux cadres juridiques et réglementaires.

Mise en réseau de la gestion des risques

La Poste tient à disposer d'une vue d'ensemble intégrée de la gestion des risques, raison pour laquelle cette dernière est assurée en réseau avec, par exemple, les unités s'occupant de stratégie, de comptabilité, de controlling, d'assurances, de sécurité, du système de contrôle interne, de gestion des crises, de révision du groupe et de protection des données, ainsi qu'avec le service spécialisé Compliance.

Les fonctions de deuxième ligne de la Poste se soutiennent mutuellement et forment une Assurance Community dirigée par la Gestion des risques du groupe. Le but est d'échanger régulièrement des informations et des connaissances, ainsi que de coordonner les travaux, la terminologie, la logique d'évaluation, les activités de sensibilisation et les rapports. L'Assurance Community promeut ainsi la coordination, l'élaboration de bases communes et l'exploitation du potentiel d'intégration et de synergie.

État des risques

Selon les derniers calculs en date, le potentiel de pertes attendu au niveau du groupe pour la période 2024-2027 s'élève à 899 millions de francs. Pour ce qui est du potentiel de pertes quadriennal inattendu (VaR 99%) du groupe, il s'élève à 2733 millions de francs. La capacité de risque du groupe est donc garantie. Cela signifie que même en tenant compte d'un écart de cash-flow cumulé inattendu (VaR 99%), il devrait y avoir suffisamment de fonds propres à la fin de la période concernée (2027).

Les dangers principaux sont l'évolution des résultats/des fonds propres de PostFinance, la limitation/la défaillance des infrastructures critiques pour le système, les difficultés de mise en œuvre de la stratégie, la violation potentielle des prescriptions externes, le ralentissement économique ainsi que les tensions géopolitiques. Des effets positifs pourraient en revanche résulter d'optimisations de l'exploitation, de l'acquisition de clients et de la mise en œuvre de projets de transformation.

Selon la dernière évaluation et compte tenu de la situation actuelle, aucun risque susceptible de menacer – à lui seul ou en combinaison avec d'autres – la pérennité du groupe n'a été identifié. Il n'est cependant pas possible d'exclure que des risques non encore identifiés ou actuellement considérés comme mineurs ne viennent compromettre de manière inattendue la réalisation des objectifs du groupe. Il est également possible que des chances non encore identifiées se présentent ou que des chances actuellement considérées comme majeures perdent en importance.

S'agissant des risques émergents, le cœur de métier de la Poste est soumis à l'influence grandissante de facteurs tels que la littératie des données (data literacy), l'intelligence artificielle, le changement climatique ainsi que la réduction des émissions de CO₂. Ces facteurs recèlent en outre un grand potentiel pour l'exploitation de nouveaux secteurs d'activité.

Pour de plus amples informations sur la gestion des risques de la Poste, voir les → pages 164 à 178.

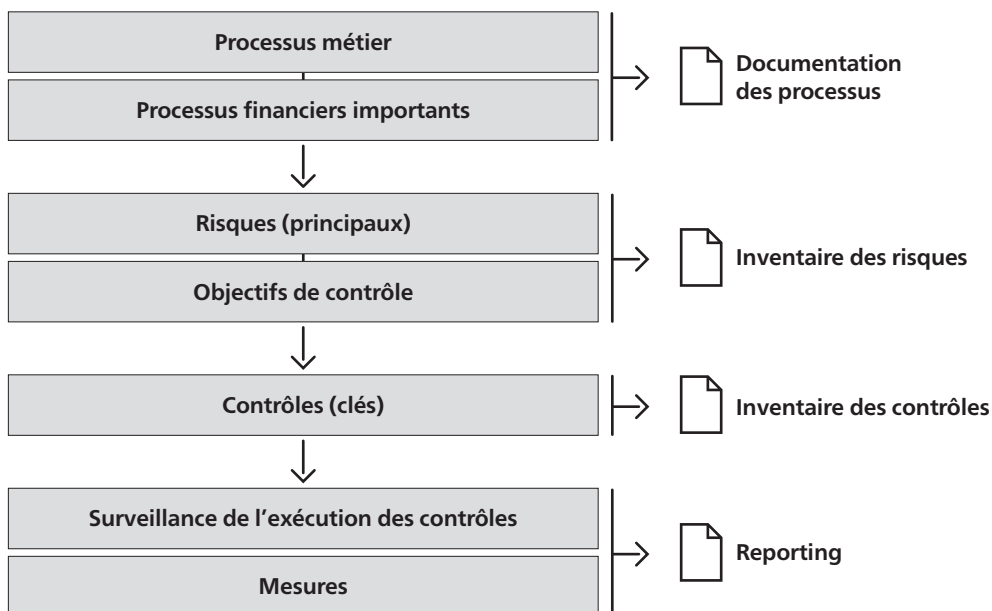
Système de contrôle interne

Le Conseil d'administration et la Direction du groupe sont responsables de la mise en place et du maintien d'un système de contrôle interne (SCI) approprié. Le SCI de La Poste Suisse SA doit fournir une garantie suffisante que le reporting financier est conforme aux normes comptables applicables et aux directives internes qui en découlent. Il comprend donc les principes, les processus et les mesures propres à assurer la régularité de la tenue des comptes et de leur présentation. Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 du code suisse des obligations (CO), l'organe de révision externe vérifie annuellement, lors de la révision ordinaire des comptes, s'il existe un SCI.

Conception du système de contrôle interne

Le SCI de la Poste est conçu sur la base du référentiel de contrôle interne – reconnu internationalement – défini par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). L'évaluation des risques pertinents pour le SCI, appelée «scoping», est effectuée chaque printemps de manière standardisée pour l'ensemble du groupe, sur la base du catalogue de risques SCI Finances Groupe. Lors de l'identification des risques pertinents, dits risques principaux, il s'agit de prendre en considération leur dimension quantitative ainsi que des facteurs qualitatifs. Ces risques principaux doivent impérativement être traités dans le SCI Finances et être couverts par des contrôles clés appropriés. Seuls s'appliquent des contrôles (concepts, processus et pratiques) garants d'une réduction appropriée du risque et fournissant l'assurance raisonnable que les objectifs de contrôle seront atteints et que les événements indésirables seront prévenus ou détectés et corrigés.

Système de contrôle interne (SCI)



Surveillance et efficacité du système de contrôle interne

Les contrôles clés sont soumis annuellement à une évaluation de maturité. Celle-ci consiste à examiner si les contrôles sont effectivement propres à réduire ou à éliminer le risque décrit.

Le degré de maturité visé est au minimum «3 – standardisé». Des principes simples réglant l'utilisation du SCI Finances sont définis et les risques et contrôles relevant du SCI sont documentés. Les contrôles effectués sont documentés de manière à en garantir la traçabilité et sont régulièrement adaptés à l'évolution des risques. L'évaluation du degré de maturité est assurée par les responsables des contrôles, selon le principe de l'autoévaluation.

Évaluation du système de contrôle interne au 31 décembre 2024

À la fin de l'exercice sous revue, tous les contrôles clés ont été formellement évalués dans le cadre de la surveillance des contrôles. Un potentiel d'amélioration a été identifié pour seulement deux contrôles. Aucune faiblesse systématique n'a été constatée. En raison des limites qui lui sont inhérentes, le SCI n'est toutefois pas à même de prévenir ou de découvrir toute éventuelle inexactitude que les états financiers pourraient présenter.

Ernst & Young SA, l'organe de révision indépendant de la Poste, a vérifié l'existence du système de contrôle interne relatif au reporting financier au 31 décembre 2024 et l'a confirmée sans réserves.

Gouvernance d'entreprise

Principes	64
Structure du groupe et actionariat	64
Forme juridique et propriété	64
Pilotage par la Confédération	64
Structure du capital	64
Conseil d'administration	65
Composition au 31 décembre 2024	65
Changements durant l'exercice sous revue	69
Élection et durée du mandat	69
Rôle et organisation interne	69
Instruments d'information et de contrôle	71
Direction du groupe	73
Composition au 31 décembre 2024	73
Changements durant l'exercice sous revue ou postérieurs à la date de clôture	76
Contrats de management	76
Indemnités et rémunérations	77
Politique	77
Procédure de fixation	77
Montants des indemnités et des rémunérations	79
Organe de révision	82
Politique d'information	82

La Poste attache une grande importance à la gouvernance d'entreprise et applique depuis plusieurs années le Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise d'économiesuisse. Elle structure en outre son rapport de gestion conformément à la directive SIX applicable aux entreprises cotées en bourse.

Principes

Les règles de La Poste Suisse SA relatives à la gouvernance d'entreprise figurent dans les statuts et dans le règlement d'organisation. Ces documents sont régulièrement contrôlés et mis à jour en fonction des adaptations. Le règlement d'organisation comprend les règles de gestion des conflits d'intérêts, les règlements de récusation et les règles de la gestion des mandats des membres du Conseil d'administration ainsi que de la Direction du groupe. La gouvernance de La Poste Suisse SA repose sur les conditions-cadres qui s'appliquent à cette dernière, en particulier la loi sur l'organisation de la Poste et l'ordonnance y afférente. Dans le code de conduite, le Conseil d'administration a fixé les règles et principes centraux dont il est attendu de l'ensemble du personnel qu'il les respecte dans son quotidien professionnel. Aucune violation des valeurs et prescriptions de comportement fondamentales n'est tolérée. L'ensemble des directives du groupe consistent en des principes et le personnel peut y accéder facilement en ligne.

Structure du groupe et actionnariat

Forme juridique et propriété

Depuis le 26 juin 2013, la Poste présente une structure de holding. En tant que société faitière, La Poste Suisse SA revêt la forme d'une société anonyme de droit public, propriété de la seule Confédération. L'organigramme de la → page 15 présente les unités d'organisation du groupe, et le chapitre «Périmètre de consolidation», aux → pages 190 à 194, l'ensemble de ses participations.

Pilotage par la Confédération

La Confédération pilote la Poste en lui assignant des objectifs stratégiques, dont elle contrôle la réalisation sur la base du rapport annuel de la Poste destiné au propriétaire ainsi que des rapports sur le personnel (loi sur le personnel de la Confédération et ordonnance sur les salaires des cadres). Voir aussi la politique d'information à la → page 82.

Structure du capital

Les fonds propres consolidés de la Poste comprennent le capital-actions entièrement libéré de 1,3 milliard de francs, ainsi que les réserves issues du capital et du bénéfice d'environ 9,3 milliards. À la date de clôture, les fonds propres s'élevaient ainsi à 10,6 milliards de francs (exercice précédent: 9,9 milliards) et les fonds de tiers à quelque 0,8 milliard.

Proposition est faite à l'Assemblée générale de verser un dividende de 100 millions de francs à la Confédération au titre de l'exercice 2024 (décision exercice précédent: 50 millions, versés en 2024).

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration répond de la gestion uniforme de La Poste Suisse SA et des sociétés du groupe devant le Conseil fédéral. La société holding représente l'ensemble du groupe vis-à-vis du propriétaire et répond de l'exécution du mandat de service universel par la Poste. Elle a le droit de faire appel aux sociétés du groupe pour remplir ces obligations.

Le Conseil d'administration veille à la mise en œuvre des objectifs stratégiques, établit un rapport sur leur réalisation à l'intention du Conseil fédéral et lui fournit les informations nécessaires au contrôle. Il a par ailleurs tous les droits et obligations prévus par le droit de la société anonyme (code des obligations).

Composition au 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de La Poste Suisse SA était composé de neuf membres.

Formation, activités professionnelles et groupements d'intérêt

Les pages qui suivent présentent l'essentiel des informations sur la formation, le parcours professionnel et les principaux mandats de chaque membre du Conseil d'administration hors du groupe. Avant d'accepter un nouveau mandat, les membres du Conseil d'administration sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration et de l'informer immédiatement de tout changement professionnel. Si le membre concerné est le président lui-même, il faut consulter la présidente du comité People, Sustainability & Governance (CCA PSG). Les changements professionnels ou les nouveaux mandats sont examinés quant à leur compatibilité avec le mandat exercé au sein de la Poste. Un service interne établi, à l'intention de l'instance de contrôle, un rapport écrit quant aux potentiels conflits d'intérêts. Les membres du Conseil d'administration concernés reçoivent le rapport aux fins d'une prise de position. Le président décide de la compatibilité du nouveau mandat du membre du Conseil d'administration avec celui exercé auprès de la Poste. Dans le cas d'un nouveau mandat du président, la décision revient à la présidente du CCA PSG. Dans le cadre des séances du Conseil d'administration, le président informe régulièrement au sujet des mandats annoncés par les membres du Conseil d'administration. Les mandats privés de nouveaux membres rejoignant le Conseil d'administration sont également examinés par un service interne à la recherche d'éventuels conflits d'intérêts. Un rapport écrit est établi à l'intention de l'organe de nomination.

Chaque membre du Conseil d'administration doit régler ses relations personnelles et professionnelles de manière à éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêts. Il existe un conflit d'intérêts en cas de traitement d'activités qui touchent les intérêts personnels des membres ou ceux de personnes physiques ou morales qui leur sont proches. En présence d'un conflit d'intérêts, le membre du Conseil d'administration concerné en informe le président du Conseil d'administration, ou le président du Conseil d'administration en informe la présidente du CCA PSG. Le président du CA ou la présidente du CCA PSG demande au Conseil d'administration de prendre une décision adaptée au degré du conflit d'intérêts. En présence d'un conflit d'intérêts, tout membre du Conseil d'administration concerné est tenu de se récuser. Le Conseil d'administration prend sa décision sans la participation du membre concerné.

Après le président, les autres membres du Conseil d'administration sont présentés ci-dessous dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille.

Christian Levrat



Président du Conseil d'administration, depuis 2021
Suisse, né en 1970, lic. en droit / MA

Comités

- People, Sustainability & Governance
- Audit, Risk & Compliance
- Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)
- Investment, Mergers & Acquisitions

Parcours professionnel

- Conseiller aux États (Fribourg / PS, 2012–2021), membre et président de la Commission de l'économie et des redevances, membre et président de la Commission de politique extérieure, membre de la Commission des affaires juridiques, membre de la Commission des finances
- Membre et président de la délégation suisse auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, président du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme
- Président du Parti socialiste suisse (2008–2020)
- Conseiller national (Fribourg, PS), membre de la Commission des transports et des télécommunications, membre de la Commission des finances (2003–2012)
- Syndicat de la Communication (secrétaire central et président, 2000–2008)
- Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), responsable du service juridique, membre du Comité (1997–2000)

Principaux mandats

- UNICEF Suisse et Liechtenstein, président
- Commune de Vuadens, membre du Conseil général
- Forum Helveticum, membre du comité directeur

Thomas Bucher



Membre du Conseil d'administration, depuis 2019
Suisse, né en 1966, lic. éc. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Comités

- Audit, Risk & Compliance
- Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

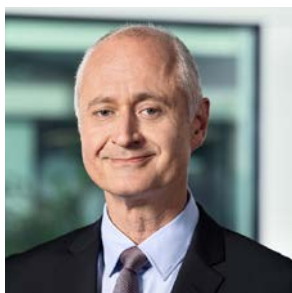
Parcours professionnel

- Archroma Management S.à.r.l., CFO, membre de la direction (depuis 2021)
- Alpiq Holding SA, CFO, membre de la direction (2015–2021)
- Gategroup, CFO, membre de la direction (2008–2014)
- Ciba Specialty Chemicals, CFO régional, responsable Business Support Center EMEA et CFO de division (1992–2008)

Principaux mandats

- EBM (Genossenschaft Elektra Birseck) / Primeo Energie, membre du Conseil d'administration

Ronny Kaufmann



Membre du Conseil d'administration, représentant du personnel, depuis 2018
Suisse, né en 1975, lic. rer. publ. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Comités

- People, Sustainability & Governance

Parcours professionnel

- Swisspower SA, CEO (depuis 2015)
- La Poste, responsable Politique et Corporate Social Responsibility (2006–2014)
- Mediapolis AG für Wirtschaft und Kommunikation, copropriétaire et partenaire (2003–2006)

Principaux mandats

- Muntagna – l'Expo des Alpes 2027+, membre du comité

Bernadette Koch

Membre du Conseil d'administration, depuis 2018; vice-présidente, depuis 2022
Suisse, née en 1968, experte-comptable diplômée, diplôme en économie d'entreprise de l'École supérieure de cadres pour l'économie et l'administration (ESCEA)

Comités

- Audit, Risk & Compliance (présidente)
- Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance, présidente)

Parcours professionnel

- Ernst & Young SA, People Partner, membre du Management Committee d'Assurance Switzerland, partenaire/responsable du secteur de marché Public Sector, experte-comptable (1993–2018)

Principaux mandats

- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration et du comité Audit & Compliance
- Energie Oberkirch AG, vice-présidente du Conseil d'administration
- Geberit AG, membre du Conseil d'administration
- Mobimo Holding AG, membre du Conseil d'administration
- EXPERTsuisse, membre de la Commission d'éthique professionnelle (départ en 2024)

Denise Koopmans

Membre du Conseil d'administration, depuis 2019
Pays-Bas, née en 1962, Master en droit

Comités

- Investment, Mergers & Acquisitions (présidente)

Parcours professionnel

- Wolters Kluwer, Managing Director Legal & Regulatory Division (2011–2015)
- LexisNexis Business Information Solutions, CEO (2007–2011)
- Capgemini Engineering, diverses fonctions de management (2000–2007)

Principaux mandats

- Royal BAM Group NV (Pays-Bas), membre du Conseil d'administration
- Sanoma Corporation (Finlande), membre du Conseil d'administration (départ en 2024)
- Chambre des entreprises de la Cour d'appel d'Amsterdam (Pays-Bas), juge non professionnelle/experte
- Swiss Data Alliance, membre du Comité d'experts
- Cicor Technologies Ltd., membre du Conseil d'administration
- NORMA Group SE (Allemagne), membre du Conseil de surveillance

Corrado Pardini

Membre du Conseil d'administration, représentant du personnel, depuis 2020
Suisse/Italie, né en 1965, ancien conseiller national, diplôme en gestion des associations, Université de Fribourg

Comités

- Investment, Mergers & Acquisitions

Parcours professionnel

- pardini consulting gmbh, conseiller d'entreprise indépendant (depuis 2020)
- Tribunal des prud'hommes du canton de Berne, juge spécialisé (depuis 2000)
- Conseiller national (PS), Commission de l'économie et des redevances (CER), Commission des affaires juridiques (CAJ), Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) (2011–2019)
- Union syndicale suisse (USS), membre du Comité présidentiel (2014–2020)
- Unia, membre du Comité directeur et responsable du secteur Industrie (responsable national de l'industrie chimique et pharmaceutique), secrétaire de la région Bienne-Seeland / Canton de Soleure (1997–2020)
- Caisses de pensions des menuisiers, Conseil de fondation (2005–2016)
- Membre du Grand Conseil du canton de Berne (PS) (2002–2011)

Principaux mandats

- Commission tripartite de la Confédération pour les affaires de l'Organisation internationale du travail (OIT), (Commission extraparlamentaire de la Confédération), membre
- Conseil de la Suva, membre
- Volkshaus AG Bern, président du Conseil d'administration
- Freienhof Thun AG, président du Conseil d'administration
- Contrôle du marché du travail du canton de Berne, vice-président du Comité
- Secrétariat central de syndicom, conseiller, présidence (départ en 2024)

Dirk Reich



Membre du Conseil d'administration, depuis 2021
Suisse/Allemagne, né en 1963, diplôme de commerce de la WHU – Otto Beisheim School of Management

Comités

- Investment, Mergers & Acquisitions

Parcours professionnel

- Cargolux Airlines International S.A. (Luxembourg), président et CEO (2014–2016)
- Kühne + Nagel International S.A., membre de la direction du groupe (1994–2013)
- VIAG AG, responsable Controlling des participations Transport et Logistique (1993–1994)
- German Cargo Services GmbH, Route Manager, Amérique et Afrique de l'Ouest (1986–1992)

Principaux mandats

- Det Forenede Dampskibs-Selskab (DFDS) A.S., membre du Conseil d'administration (directeur non exécutif)
- Log-hub AG, président du Conseil d'administration

Maria Teresa Vacalli



Membre du Conseil d'administration, depuis 2022
Suisse, née en 1971, diplôme d'ingénieure en exploitation et production, EPF Zurich

Comités

- Audit, Risk & Compliance
- Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

Parcours professionnel

- Banque Cler, CEO (2019–2022)
- Banque Cantonale de Bâle, responsable du secteur Prestations de marché numériques (2018–2019)
- Moneyhouse AG, groupe de médias NZZ, CEO (2016–2018)
- Sunrise Communications SA, Executive Director Wholesale (2013–2016); directrice dans différentes sections (2008–2013)
- Cablecom S.à r.l., directrice (2002–2008)
- GCI Consulting, manager et responsable Business Process Design (2001–2002)
- Ernst & Young, Center of eBusiness Innovation (CBI), manager (2001)
- Seavantage SA, partenaire, cofondatrice et propriétaire (2000–2001)
- PwC, manager (1998–2000)

Principaux mandats

- PostFinance SA, présidente du comité Organisation, Nomination & Remuneration et membre du comité Technologies de l'information et numérisation
- Burckhardt Compression Holding SA, membre du Conseil d'administration
- Kontivia AG, membre du Comité consultatif (départ en 2024)
- Kardex Holding SA, membre du Conseil d'administration

Antonia Wanner



Membre du Conseil d'administration, depuis 2023
Allemagne, née en 1967, dr en droit, Université de Bonn

Comités

- People, Sustainability & Governance (présidente)

Parcours professionnel

- Nestlé Group, Vevey, Chief Sustainability Officer (depuis 2025)
- Nestlé Group, Vevey, Head of ESG Strategy & Deployment (depuis 2020); Chief Procurement Officer (2017–2020); Head of Commodity Procurement Nestlé (2013–2017)
- Nestlé Deutschland, Francfort, Head of Sustainability (2012–2013); Head of Sales Services (2010–2012)
- Nestlé Group, Vevey, Head of Procurement Excellence (2006–2010)
- Nestlé Deutschland, Francfort, Head of Procurement (2002–2006)
- Nestlé Deutschland, Nestlé Europa, Packaging Procurement Manager (1999–2002)
- Nestlé Deutschland, Francfort, conseillère juridique (1996–1999)

Principaux mandats

- Nestlé Deutschland AG, membre du Conseil de surveillance

Roger Schoch

Secrétaire général, depuis 2018

Suisse, né en 1971, avocat, Executive M.B.L. de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Parcours professionnel

- Alpiq Holding SA, secrétaire général du Conseil d'administration (2013–2018)
- Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, secrétaire du Conseil d'administration / Vice General Counsel (2003–2012), secrétaire du Conseil d'administration / Chief Compliance Officer (2012–2013)

Principaux mandats

- Aucun
-

Changements durant l'exercice sous revue

Aucun changement au niveau de la composition du Conseil d'administration n'a eu lieu au cours de l'exercice sous revue.

Élection et durée du mandat

Le Conseil fédéral élit le président et les autres membres du Conseil d'administration pour une période de deux ans. Les réélections sont possibles, mais les membres du Conseil d'administration ne peuvent pas exercer leur mandat pendant plus de douze ans au total, ni au-delà de l'âge limite de 70 ans.

Conformément à la loi sur l'organisation de la Poste, le personnel a le droit d'être représenté de manière appropriée au sein du Conseil d'administration. En 2024, les représentants du personnel étaient Ronny Kaufmann et Corrado Pardini.

Rôle et organisation interne

Dans le cadre des objectifs stratégiques du Conseil fédéral, le Conseil d'administration assure la haute direction et la haute surveillance des personnes chargées de la conduite des affaires. De plus, il définit la politique de l'entreprise, y compris sa politique commerciale, et fixe les objectifs à moyen et à long terme du groupe, de même que les moyens nécessaires à leur réalisation. Il approuve entre autres la structure de base du groupe, les principes relatifs à la gestion financière du groupe, la planification financière stratégique, les rapports établis à l'intention du propriétaire, de l'OFCOM et de la PostCom ainsi que les grands projets et les projets stratégiques. En outre, il définit la stratégie de propriétaire de la Poste pour PostFinance et mandate les représentants de la Poste au Conseil d'administration de PostFinance SA. Enfin, il élit les membres de la Direction du groupe, approuve leur salaire et ratifie les conventions collectives de travail. Durant l'exercice sous revue, le Conseil d'administration s'est réuni à onze reprises au total. Les séances ont eu lieu soit en présentiel, soit par visioconférence. Le directeur général et le responsable Finances participent aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative.

Le président du Conseil d'administration entretient les bonnes relations avec le propriétaire et coordonne les affaires d'ordre supérieur, en particulier avec son homologue du Conseil d'administration de PostFinance SA. Il dirige les séances du Conseil d'administration et le représente à l'extérieur.

Le Conseil d'administration accorde une grande importance à son développement continu. Deux fois par an, une formation continue est organisée pour approfondir des thèmes choisis, avec la participation d'experts externes. Ces formations durent généralement deux jours. Suite à l'élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration, plusieurs séances d'introduction liées aux tâches sont

organisées pour le préparer à ses nouvelles fonctions. Les membres du Conseil d'administration participent également à la réunion annuelle des cadres de la Poste. De plus, ils suivent régulièrement une formation sur le thème de la compliance et doivent effectuer un test une fois la formation achevée. Cette formation traite également du thème des conflits d'intérêts et sensibilise les membres du Conseil d'administration à la manière de gérer de telles situations. Le Conseil d'administration se soumet chaque année à une auto-évaluation qui, outre l'organe lui-même, met en lumière le travail des différents comités du Conseil d'administration. Les mesures nécessaires sont dérivées des enseignements ainsi acquis. Un service interne examine chaque année le caractère actuel des mandats que les membres du Conseil d'administration annoncent au moyen d'une auto-déclaration. Il établit ensuite un aperçu général des mandats, qui est soumis pour information au comité du Conseil d'administration People, Sustainability & Governance.

Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration institue un comité permanent pour chacun des domaines d'activité suivants: Audit, Risk & Compliance, Investment, Mergers & Acquisitions et People, Sustainability & Governance. Le Conseil d'administration peut en outre constituer à tout moment des comités temporaires. Chaque comité compte généralement trois à quatre membres issus du Conseil d'administration et ayant une solide expérience dans le domaine d'activité concerné. Les comités remplissent une fonction de conseil auprès du Conseil d'administration, préparent les dossiers que celui-ci doit traiter et assurent, au besoin, la mise en œuvre de ses décisions. Ils ont également des compétences décisionnelles, mais dans une mesure limitée.

Comité Audit, Risk & Compliance

Le comité Audit, Risk & Compliance (CCA ARC) assiste le Conseil d'administration notamment pour l'examen de la comptabilité et du rapport financier. Il soutient également le Conseil d'administration dans sa mission de contrôle de la gestion des risques et évalue à intervalles réguliers le pilotage des risques de la Poste. Le comité est en outre responsable de la création et du développement de structures de surveillance internes appropriées et veille au respect des dispositions légales (compliance). Enfin, il étudie les observations et les recommandations de l'unité Révision du groupe et de l'organe de révision externe et soumet, le cas échéant, les propositions correspondantes au Conseil d'administration. Au cours de l'exercice sous revue, le comité s'est réuni à neuf reprises (dont sept séances ordinaires et deux séances extraordinaires). Le directeur général, le responsable Finances et la responsable Révision du groupe participent à ses séances.

Comité Audit, Risk & Compliance (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance)

Depuis sa création en 2022, le comité du Conseil d'administration Audit, Risk & Compliance (CCA ARC), en tant que comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance, prépare, sur mandat du Conseil d'administration de la Poste, les affaires qui doivent être traitées soit sur la base de propositions du Conseil d'administration de PostFinance SA à l'Assemblée générale de PostFinance SA, soit sur la base de propositions d'unités du groupe. Le CCA ARC (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance) prépare pour ces affaires la prise de décision au sein du Conseil d'administration de la Poste et émet des recommandations à leur sujet. Il se penche sur les défis stratégiques de PostFinance et accompagne la mise en œuvre de la stratégie. Le CCA ARC (comité compétent pour les thèmes relatifs à PostFinance) s'est réuni à neuf reprises au cours de l'exercice sous revue (dont huit séances ordinaires et une séance extraordinaire). Outre les membres du CCA ARC, les représentants mandatés par la maison mère au Conseil d'administration de PostFinance SA prennent part aux séances de celui-ci (en plus de Bernadette Koch, également Alex Glanzmann, Giulia Fitzpatrick [jusqu'en septembre 2024], Nicole Burth [depuis novembre 2024] et Maria Teresa Vacalli). Le directeur général y participe également.

Comité Investment, Mergers & Acquisitions

Le comité Investment, Mergers & Acquisitions (CCA IMA) s'occupe de la stratégie en matière de fusions et d'acquisitions, des différentes alliances stratégiques et des investissements d'envergure. Il identifie et examine les opportunités en matière de participations, de fusions et d'acquisitions. Il accompagne en outre la création, la liquidation et la vente de sociétés du groupe, de sociétés associées et de participations. Au cours de l'exercice sous revue, le comité s'est réuni à dix reprises (dont six séances ordinaires et quatre séances extraordinaires). En 2024, il a traité, dans le cadre des compétences présentées ci-dessus, de plusieurs projets à long terme novateurs, centrés sur des thématiques porteuses d'avenir pour la Poste. Le directeur général, le responsable Finances ainsi que le responsable Fusions et acquisitions participent à ses séances.

Comité People, Sustainability & Governance

Au cours de l'exercice sous revue, le comité People, Sustainability & Governance (CCA PSG) s'est réuni à onze reprises (dont six séances ordinaires et cinq séances extraordinaires). Il remplit une fonction de conseil préalable auprès du Conseil d'administration dans son ensemble en matière de nomination et de révocation des membres de la Direction du groupe et de fixation de leur rémunération. Il approuve également le mandat de négociation salariale annuelle avec les associations du personnel. Il prépare en outre toutes les décisions stratégiques en matière d'organisation à l'intention du Conseil d'administration, évalue la taille et la composition appropriées de ce dernier et en désigne les nouveaux membres. Enfin, le comité vérifie annuellement les directives en matière d'indépendance applicables aux membres du Conseil d'administration. Dans sa fonction de conseil préalable, le CCA PSG analyse les questions liées à la responsabilité de l'entreprise et émet des recommandations. Le directeur général, la responsable Personnel et le délégué de la Direction du groupe aux questions de durabilité participent à ses séances.

Indépendance

Aucun des membres du Conseil d'administration n'entretient de relations d'affaires avec la Poste ou ses sociétés, ni n'a assumé de fonction exécutive au sein des sociétés du groupe au cours des quatre dernières années.

Il n'existe aucun accord entre la Poste et une autre entreprise prévoyant une représentation réciproque au sein de leurs conseils d'administration.

Instruments d'information et de contrôle

Rapports

Le Conseil d'administration reçoit des rapports mensuels sur l'évolution de la situation financière du groupe et de ses différentes unités opérationnelles. Il s'agit de comparer et d'analyser les chiffres clés financiers et non financiers pertinents pour le pilotage, ainsi que les facteurs correspondants de l'évolution actuelle par rapport à l'exercice précédent, au plan et aux attentes pour l'exercice en cours.

En outre, le CCA IMA informe chaque trimestre le Conseil d'administration au sujet des investissements du groupe et des différentes unités opérationnelles. En font notamment partie les contrôles des résultats sur les mesures stratégiques et les participations, qui assurent la mise en œuvre des objectifs d'investissement stratégiques.

Le président du Conseil d'administration reçoit les procès-verbaux des séances de la Direction du groupe et le Conseil d'administration les rapports de la gestion des risques (voir les → pages 56 à 60 et → 154 à 185), de la compliance, de la gouvernance (depuis 2024), de la trésorerie et des impôts, de la communication et de la révision du groupe. Lors de chaque séance du Conseil d'administration, le directeur général et le responsable Finances dressent un tableau de la situation de l'entreprise.

Gestion des risques

La Poste dispose d'un système de gestion des risques qui s'appuie sur le référentiel COSO ERM (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission Enterprise Risk Management) et sur la norme ISO 31000:2018 (voir les → pages 56 à 60).

Système de contrôle interne

Dans le cadre de la gestion des risques, la Poste dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui lui permet d'identifier et d'évaluer précocement les processus financiers ainsi que les risques liés à la tenue et à la présentation des comptes et de les couvrir par des contrôles clés appropriés. Le Conseil d'administration reçoit une fois par an un rapport sur l'état de développement du SCI.

Compliance

La Poste dispose d'un système de gestion de la compliance (CMS) qui repose sur la norme ISO 37301:2021. Ce système est continuellement adapté en fonction des nouvelles exigences et réalités qui se font jour. Il sera développé dans le cadre d'un projet d'ici 2025, afin de continuer d'assurer le niveau d'ambition fixé.

Le CMS de la Poste tient compte de manière appropriée de la stratégie et des activités concrètes de l'entreprise, ainsi que des risques qui en découlent. En lien avec la compliance, la Poste encourage une culture dans laquelle tous les acteurs se comportent de manière irréprochable, tant au regard de l'éthique que du droit.

Révision du groupe

L'unité Révision du groupe contrôle le respect des prescriptions externes et internes ainsi que l'efficacité et l'efficacités de la gestion des risques, des contrôles ainsi que des processus de gestion et de surveillance, y compris les processus informatiques et la gestion de projet. Elle rend compte en permanence de ses activités au comité Audit, Risk & Compliance et annuellement au Conseil d'administration dans son ensemble. Elle travaille dans le respect des normes internationales et des principes relatifs à l'intégrité, à l'objectivité, à la confidentialité, aux compétences professionnelles et à l'assurance qualité. Enfin, pour garantir qu'elle soit aussi indépendante que possible, l'unité Révision du groupe est une unité d'organisation autonome subordonnée au Conseil d'administration.

Direction du groupe

Composition au 31 décembre 2024

Le directeur général et les sept autres membres de la Direction du groupe sont nommés par le Conseil d'administration. Ils répondent de la gestion opérationnelle de l'unité qui leur est confiée. Le directeur général représente la Direction du groupe devant le Conseil d'administration.

Le président de la direction de PostFinance SA participe aux séances de la Direction du groupe avec voix consultative.

Formation, activités professionnelles et groupements d'intérêt

Les pages qui suivent présentent l'essentiel des informations sur la formation, le parcours professionnel et les principaux mandats de chaque membre de la Direction du groupe. Avant d'accepter un nouveau mandat hors du groupe, les membres de la Direction du groupe sont tenus de consulter le président du Conseil d'administration. Le nouveau mandat est examiné quant à sa compatibilité avec le mandat exercé au sein de la Poste. En cas de nouveaux mandats privés de membres de la Direction du groupe, un organe interne établit un rapport écrit sur les conflits d'intérêts potentiels à l'intention de l'instance de contrôle. Le président du Conseil d'administration décide de la compatibilité du nouveau mandat du membre de la Direction du groupe avec la fonction exercée au sein de la Direction du groupe. Les mandats privés de nouveaux membres rejoignant la Direction du groupe sont également examinés par un service interne à la recherche d'éventuels conflits d'intérêts. Un rapport écrit est établi à l'intention de l'organe de nomination.

Chaque membre de la Direction du groupe doit régler ses relations personnelles et professionnelles de manière à éviter, dans la mesure du possible, tout conflit d'intérêts. Il existe un conflit d'intérêts en cas de traitement d'activités qui touchent les intérêts personnels des membres ou ceux de personnes physiques ou morales qui leur sont proches. En présence d'un conflit d'intérêts, le membre concerné de la Direction du groupe en informe le directeur général ou le directeur général informe le président du Conseil d'administration. Tout membre de la Direction du groupe concerné est tenu de se récuser en présence d'un conflit d'intérêts. La Direction du groupe prend sa décision sans la participation du membre concerné.

Après le directeur général, les autres membres de la Direction du groupe sont présentés ci-dessous dans l'ordre alphabétique de leur nom de famille. La liste est complétée par le CEO de PostFinance SA.

Roberto Cirillo



Directeur général, depuis 2019

Suisse/Italie, né en 1971, ingénieur en génie mécanique EPF, Advanced Management Program, Columbia Business School, New York, États-Unis

Parcours professionnel

- Optegra Eye Health Care (Royaume-Uni), Group CEO (2014–2018)
- Groupe Sodexo (France), CEO France, COO, divers postes de direction (2007–2014)
- McKinsey & Company, Inc. (Zurich et Amsterdam), Associate Principal (1999–2007)
- EPF Zurich, chercheur et chargé de cours (1995–1999)

Principaux mandats

- Croda International Plc (Royaume-Uni), Board of Directors, Non-Executive Director

Thomas Baur



Responsable RéseauPostal, depuis 2016; directeur général suppléant, depuis 2021

Suisse, né en 1964, MBA EPF en gestion de la chaîne d'approvisionnement

Parcours professionnel

- CarPostal SA, responsable par intérim (2018)
- La Poste Suisse SA, PostMail, responsable Distribution (2005–2016); responsable Logistique (2001–2005); responsable Business Development ExpressPost (1994–2001)
- PTT, Centre de calcul électronique, responsable de projet Balico (Constructions et immeubles) (1992–1994); responsable Assurance qualité (1989–1990); programmeur/analyste (1983–1988)

Principaux mandats

- Pro Patria Don suisse pour la Fête nationale, membre du Conseil de fondation

Nicole Burth



Responsable Services de communication, depuis 2021

Suisse, née en 1972, Master en sciences économiques de l'Université de Zurich; Global Leadership Program de l'IESE Business School

Parcours professionnel

- The Adecco Group, responsable Autriche, Luxembourg, Belgique, Suisse; Adecco Group Suisse, CEO; Pontoon Solutions, responsable EMEA; Pontoon Solutions, CFO; The Adecco Group, responsable M&A; Business Executive Adecco Group Deutschland; The Adecco Group, responsable Investor Relations & Special Projects (2005–2020)
- Lombard Odier Darier Hentsch, responsable Technology & Business Service Equity Research (2002–2005)
- Deutsche Bank (Suisse) SA, Equity Research Analyst (2000–2002)
- UBS Suisse et Royaume-Uni, Junior Equity Research Analyst (1998–2000)

Principaux mandats

- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration
- Advance, membre du comité directeur
- Ascom Holding SA, membre du Conseil d'administration

Johannes Cramer



Responsable Services logistiques, depuis 2021

Allemagne, né en 1981, dr ès sc. pol. de la Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg

Parcours professionnel

- Digitec Galaxus SA, COO (logistique, succursales, service à la clientèle, service B2B, service après-vente) (2015–2020)
- Petobel GmbH, cofondateur et codirecteur (achats, logistique, finances, développement commercial, développement de contenus) (2013–2014)
- McKinsey & Company, Inc., Engagement Manager (gestion de portefeuille, intégration post-fusion, développement de stratégies, exploitation de magasins) (2007–2013)

Principaux mandats

- Aucun

Wolfgang Eger

Responsable Informatique/Technologie, depuis 2022

Allemagne/Suisse, né en 1966, diplômé en informatique de l'université de Karlsruhe; M-MBA McKinsey, Williamstown, Massachusetts, États-Unis

Parcours professionnel

- Swisscom IT Services SA, Swisscom SA, Head of Operations; Head of Outsourcing Services, Head of System Integration; Head of Risk and Quality Management; Head of Bid & Product Management (2003–2019)
- EDS Information Business GmbH, Zurich, Client Executive Representative Mega Deals, EMEA; Atraxis AG, Zurich, VP Network, Finance & Flight Operations; VP eBusiness Solutions (2001–2003)
- TTI Consult GmbH, Francfort, consultant supérieur (1999–2000)
- McKinsey & Company, Inc., Zurich, Associate Business Technology Office (1998–1998)
- Atraxis AG, Zurich, responsable de projet global, Head of Warehouse Competence Center (1996–1997)
- Lufthansa Systems AG, Francfort, responsable de projet, ingénieur SW (1991–1996)

Principaux mandats

- Aucun

Alex Glanzmann

Responsable Finances, depuis 2016; directeur général suppléant, depuis 2021

Suisse, né en 1970, lic. sc. pol. de l'Université de Berne, Executive MBA en Business Engineering de l'École des hautes études économiques, juridiques et sociales de Saint-Gall (HSG)

Parcours professionnel

- Poste CH SA, PostLogistics, responsable Finances (2010–2016); responsable Zone de distribution Centre (2008–2010); responsable Projets stratégiques et controlling commercial de l'unité Logistique des marchandises (2006–2008); gestionnaire de portefeuille de projets de l'unité Logistique des marchandises (2005–2006)
- BDO Visura, responsable du département de conseil «Direction et HRM» et vice-directeur (2004–2005); chef conseiller en entreprise (1999–2004)
- Office de l'informatique et de l'organisation du canton de Soleure, collaborateur scientifique (1998–1999)

Principaux mandats

- PostFinance SA, membre du Conseil d'administration, membre du comité Risk et du comité Organisation, Nomination & Remuneration
- Caisse de pensions Poste, vice-président du Conseil de fondation

Christian Plüss

Responsable Services de mobilité, depuis 2018

Suisse, né en 1962, dr ès sciences de l'EPF Zurich

Parcours professionnel

- Alpiq SA, responsable Hydro Power Generation (2014–2018)
- MétéoSuisse, directeur (2011–2014)
- Erdgas Ostschweiz AG, CEO (2005–2011)
- CFF SA, responsable Gestion de l'offre (2002–2005)
- Cap Gemini SA, Managing Consultant (2000–2002)

Principaux mandats

- Union des transports publics (UTP), coopérative, membre du Comité directeur
- LITRA (Ligue suisse pour l'organisation rationnelle du trafic), membre du Comité directeur
- Association suisse d'inspection technique (ASIT), membre du Comité de direction
- Swiss Safety Center AG, membre du Conseil d'administration

Valérie Schelker



Responsable Personnel, depuis 2017

Suisse, née en 1972, lic. sc. pol. de l'Université de Berne, CAS «Certified Strategy Professional» de l'Université de Saint-Gall

Parcours professionnel

– PostFinance SA, responsable Monde du travail et membre du comité directeur (2014–2017); responsable Stratégie RH, Développement de la gestion et de l'organisation (2009–2014); responsable Conseil RH, IT et Finances (2007–2009); collaboratrice Analyse des données et étude de marché dans l'unité Développement d'entreprise (2001–2007)

Principaux mandats

– Union patronale suisse, membre du Comité
– Caisse de pensions Poste, membre du Conseil de fondation
– BLS SA, membre du Conseil d'administration

Beat Röthlisberger



CEO de PostFinance SA¹, depuis 2024

Suisse, né en 1971, économiste d'entreprise HES, Advanced Executive Program du Swiss Finance Institute, CAS Growth & Transformation

Parcours professionnel

– Banque cantonale de Bâle-Campagne, responsable de l'unité Conseil aux entreprises, membre de la direction (2017–2024); responsable Clientèle commerciale et Financements spéciaux (2015–2017)
– UBS SA (Bâle), responsable du segment Clientèle Construction et Immobilier et responsable suppl. du secteur Clientèle commerciale (2010–2015); Clientèle Construction et Immobilier (2009–2010); responsable suppl. Credit Risk Control (2005–2009); Credit Risk Control (2001–2005); conseiller à la clientèle Clientèle commerciale dans les secteurs Accès au marché des capitaux et Clientèle internationale (2000–2001)

Principaux mandats

– Yuh SA, vice-président du Conseil d'administration (depuis le 14 novembre 2024)

¹ En tant que CEO de PostFinance SA, Beat Röthlisberger n'est pas membre de la Direction du groupe, mais participe néanmoins à ses séances avec voix consultative.

Changements durant l'exercice sous revue ou postérieurs à la date de clôture

Hansruedi Köng, ancien président de la direction de PostFinance, a décidé de quitter son poste fin février 2024. Beat Röthlisberger a été élu nouveau CEO de PostFinance et a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2024. Dans l'intervalle, c'est Kurt Fuchs, CFO de PostFinance, qui a assuré la présidence par intérim.

Christian Plüss a pris la décision de se retirer de ses fonctions de responsable Services de mobilité à la fin de janvier 2025. Le Conseil d'administration de la Poste a nommé Stefan Regli nouveau responsable de l'unité Services de mobilité à compter de février 2025. Il devient ainsi membre de la Direction du groupe Poste. Dans le cadre de sa nouvelle fonction, Stefan Regli sera également responsable de CarPostal.

Roberto Cirillo a décidé de quitter ses fonctions de directeur général de la Poste à la fin de mars 2025. Le Conseil d'administration de la Poste a déjà lancé le processus pour déterminer la personne qui lui succédera. Jusqu'à l'entrée en fonction de la nouvelle directrice générale ou du nouveau directeur général, le responsable Finances Alex Glanzmann dirigera le groupe par intérim à partir d'avril 2025.

Contrats de management

Il n'existe aucun contrat de management avec des sociétés ou des personnes physiques en dehors du groupe.

Indemnités et rémunérations

Politique

Pour fixer le montant des rémunérations des membres de la Direction du groupe, le Conseil d'administration tient compte du risque entrepreneurial, de l'ampleur et de l'importance stratégique du domaine de responsabilité du membre concerné ainsi que de l'ordonnance sur les salaires des cadres de la Confédération. La rémunération variable récompense les cadres pour leur action et leur comportement ancrés dans la durée et conformes à la stratégie de la Poste et de ses organisations affiliées, et permet une participation au résultat.

Le Conseil d'administration a fixé l'indemnisation ainsi que les prestations annexes de ses membres dans le règlement sur les honoraires et les frais du Conseil d'administration de La Poste Suisse SA.

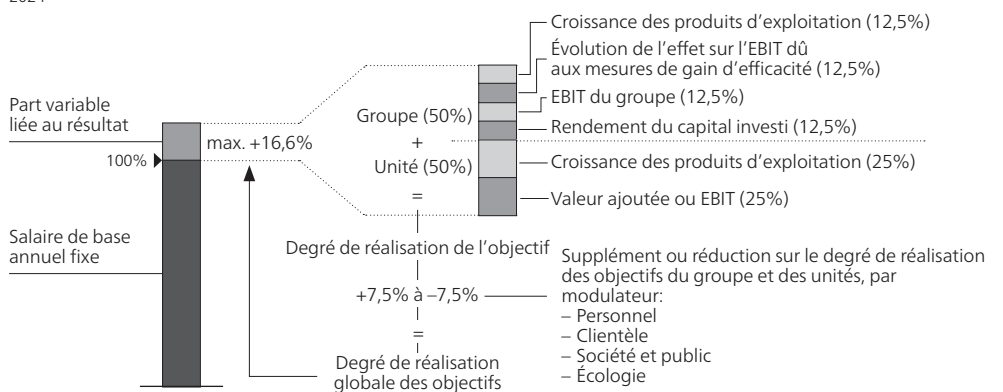
Procédure de fixation

La rémunération du directeur général et des autres membres de la Direction du groupe se compose d'un salaire de base annuel fixe et d'une part variable liée au résultat pouvant atteindre au maximum 16,6% du salaire de base annuel brut. Le Conseil d'administration fixe chaque année les objectifs quantitatifs en tenant compte de valeurs complémentaires d'ordre qualitatif, en mettant la priorité sur le groupe et en considérant les activités de chaque unité. Il lui incombe également d'évaluer la réalisation de ces objectifs, et ce de manière identique pour tous les échelons de cadres. Le Conseil d'administration décide en outre chaque année s'il convient de fixer, en sus des objectifs au niveau du groupe, des objectifs propres aux différentes unités ou sociétés du groupe et en définit la pondération. Il peut déléguer la fixation des objectifs des unités, ainsi que leur pondération et l'évaluation de leur réalisation, au directeur général. S'agissant de PostFinance SA, les objectifs quantitatifs et qualitatifs annuels sont fixés par son propre Conseil d'administration. La prestation individuelle des collaboratrices et des collaborateurs n'est pas directement prise en considération dans la part variable.

Pour 2024, les critères cibles fixés par le Conseil d'administration étaient, au niveau du groupe, la croissance des produits d'exploitation, l'évolution de l'effet sur l'EBIT dû aux mesures de gain d'efficacité, l'EBIT et le rendement du capital investi (pondération de 12,5% par critère) et, au niveau des unités, en règle générale la croissance des produits d'exploitation tiers et la valeur ajoutée ou EBIT (pondération de 25% par critère). De plus, pour déterminer la réalisation globale des objectifs, on tient compte également de valeurs complémentaires qualitatives (appelées modulateurs) reflétant les points de vue du personnel, de la clientèle, de la société et du public ainsi que de l'écologie. En fonction de l'évaluation des points de vue, il est possible, pour chaque modulateur, de majorer ou de minorer le degré de réalisation globale des objectifs. Le supplément ou la réduction ne doit cependant pas excéder 7,5% par modulateur. Enfin, la réalisation globale des objectifs ne peut en aucun cas dépasser 100%.

La part variable du salaire liée au résultat s'élève au maximum à 16,6% du salaire de base annuel fixe

Direction du groupe | Composition de la rémunération 2024



Les membres de la Direction du groupe ont droit à un abonnement général des CFF en 1^{re} classe ou à un véhicule d'entreprise, à un téléphone mobile et à une indemnité forfaitaire mensuelle pour frais. De plus, une prime de performance individuelle peut être accordée en cas de contribution personnelle exceptionnelle et des honoraires supplémentaires peuvent être versés pour les mandats au sein de conseils d'administration.

Aucun membre de la Direction du groupe ni aucune personne proche n'a bénéficié d'autres garanties, avances, crédits, prêts ou prestations en nature au cours de l'exercice sous revue.

Le salaire de base annuel fixe et la part de salaire variable liée au résultat des membres de la Direction du groupe sont assurés dans la prévoyance professionnelle: les composantes du salaire jusqu'à concurrence de 352 800 francs sont assurées auprès de la Caisse de pensions Poste; les composantes du salaire dépassant le salaire maximal à assurer auprès de la Caisse de pensions Poste sont assurées par le biais d'une assurance externe pour cadres. La prévoyance vieillesse dans la caisse de pensions comme dans la prévoyance pour cadres intervient selon le principe de la primauté des cotisations. L'employeur participe pour plus de la moitié (approximativement 60%) aux cotisations de la prévoyance professionnelle. Les contrats de travail se fondent sur le code des obligations. Le préavis de congé des membres de la Direction du groupe est de six mois. Il n'existe aucune convention prévoyant le versement d'éventuelles indemnités de départ.

Montant des indemnités et des rémunérations

Indemnisation des membres du Conseil d'administration

En 2024, les neuf membres du Conseil d'administration (y compris le président) ont été indemnisés à hauteur de 991 918 francs au total (honoraires et prestations annexes). Inklusés dans ces indemnités globales, les prestations annexes se sont chiffrées à 84 368 francs. Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales obligatoires se sont élevées à 71 227 francs et les cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle ordinaire pour les membres du Conseil d'administration assurés par le biais de la Poste ont atteint 31 860 francs. Les honoraires du président du Conseil d'administration ont atteint 225 000 francs en 2024 (y compris cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle), avec des prestations annexes de 28 368 francs.

Fixée par l'Assemblée générale à 1 189 080 francs au total (y compris les cotisations d'assurances sociales et de prévoyance professionnelle à la charge de l'employeur), la limite supérieure des indemnités globales a été respectée.

Indemnités des membres du Conseil d'administration	
CHF	2024
Président du Conseil d'administration (1)	
Honoraires	204 225
Prestations annexes	28 368
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	22 500
Abonnement général 1 ^{re} classe	5 868
Honoraires et prestations annexes	232 593
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	15 644
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	20 775
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	36 419
Indemnités globales	269 012
Autres membres du Conseil d'administration (8)	
Honoraires	703 325
Indemnité de base	601 325
Rémunération des comités	102 000
Prestations annexes	56 000
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	56 000
Abonnement général 1 ^{re} classe	–
Honoraires et prestations annexes	759 325
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	55 583
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	11 085
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	66 668
Indemnités globales	825 993
Total Conseil d'administration (9)	
Honoraires	907 550
Prestations annexes	84 368
Honoraires et prestations annexes	991 918
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	71 227
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	31 860
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	103 087
Indemnités globales	1 095 005

Rémunérations des membres de la Direction du groupe

Les membres de la Direction du groupe, y compris le directeur général, ayant perçu des indemnités en 2024 ont été rémunérés à hauteur de 4 877 867 francs au total. Les prestations annexes, d'un montant total de 228 523 francs, sont incluses dans cette rémunération globale. Les parts variables liées au résultat calculées pour 2024 – qui dépendent de la réalisation des objectifs en 2023 et 2024 – se chiffrent à 606 800 francs pour les membres de la Direction du groupe (y compris le directeur général). Les cotisations de l'employeur aux assurances sociales obligatoires ont atteint 346 825 francs et les cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle obligatoire se sont élevées à 865 702 francs. La décision relative à la part liée à la prestation (droit et calcul du montant) de l'ancienne directrice générale et de l'ancien responsable CarPostal, qui ont quitté l'entreprise en 2018, ne sera prise qu'au terme de l'enquête en cours sur les violations du droit des subventions commises dans le secteur du transport régional de voyageurs.

Le salaire de base annuel fixe du directeur général a atteint 678 726 francs. La part variable liée au résultat en sus pour 2024 se monte à 112 669 francs.

Fixée par l'Assemblée générale à 6 192 614 francs au total (y compris les cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle), la limite supérieure du montant global de la rémunération a été respectée.

Rémunération des membres de la Direction du groupe

CHF	2024
Directeur général	
Salaire de base annuel fixe	678 726
Part de salaire variable liée au résultat (période 2024) ¹	112 669
Prestations annexes	33 246
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	24 000
Autres prestations annexes ²	9 246
Autres paiements	–
Rémunération	824 641
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	57 198
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	158 359
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	215 557
Rémunération totale	1 040 198
Autres membres de la Direction du groupe (7)	
Salaire de base annuel fixe	3 363 818
Part de salaire variable liée au résultat (période 2024) ¹	494 131
Prestations annexes	195 277
Indemnités forfaitaires pour frais et pour représentation	105 000
Autres prestations annexes ²	70 277
Autres paiements ³	20 000
Rémunération	4 053 226
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	289 627
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	707 343
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	996 970
Rémunération totale	5 050 196
Total Direction du groupe (8)	
Salaire de base annuel fixe et part de salaire variable liée au résultat ¹	4 649 344
Prestations annexes ^{2,3}	228 523
Rémunération	4 877 867
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales	346 825
Cotisations de l'employeur à la prévoyance professionnelle	865 702
Cotisations de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle	1 212 527
Rémunération totale	6 090 394

1 Durant cette période, les parts liées à la prestation obtenues pendant l'exercice sous revue en cours sont mentionnées.

2 Les autres prestations annexes comprennent: abonnement général 1re classe, véhicule d'entreprise et téléphone mobile.

3 Les autres paiements incluent les honoraires pour les mandats au sein de conseils d'administration.

Organe de révision

L'organe de révision est désigné chaque année par l'Assemblée générale. Depuis le 16 avril 2019, le mandat de révision de La Poste Suisse SA et d'une grande partie des sociétés du groupe est exercé par Ernst & Young SA.

Les honoraires convenus pour la révision des comptes de l'exercice 2024 et ceux payés pour les prestations fournies durant l'exercice sous revue se montent à 3,3 millions de francs au total.

Politique d'information

Le propriétaire reçoit chaque année le rapport sur les objectifs stratégiques et les rapports sur le personnel (voir la [page 64](#)). De plus, la PostCom reçoit un rapport sur la fourniture des services postaux relevant du service universel, tandis que l'OFCOM reçoit un rapport sur la fourniture des services de paiement relevant de ce même service universel. La Poste soumet en outre son rapport de gestion au propriétaire pour approbation. Conformément aux principes du Conseil fédéral en matière de gouvernance d'entreprise, les affaires les plus importantes sont régulièrement discutées lors de rencontres réunissant des représentants de la Confédération et les hauts dirigeants de la Poste (rapport sur la Poste).

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé	86	23 Immeubles de placement	142
État du résultat global consolidé	87	24 Immobilisations incorporelles et goodwill	143
Bilan consolidé	88	25 Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation (location)	146
Variation des fonds propres consolidés	89	26 Provisions	149
Tableau des flux de trésorerie consolidés	90	27 Fonds propres	151
Annexe	92	28 Gestion et examen des risques	154
1 Activités	92	29 Données de juste valeur	186
2 Normes de présentation des comptes	92	30 Périmètre de consolidation	190
3 Principes de consolidation	93	31 Transactions avec des parties liées	195
4 Incertitudes d'estimation	95	32 Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	195
5 Acquisitions et ventes de filiales	96	Rapport de l'organe de révision	196
6 Informations sectorielles	101		
7 Chiffre d'affaires	105		
8 Résultat des services financiers	110		
9 Autres produits d'exploitation	111		
10 Charges de personnel	111		
11 Prévoyance en faveur du personnel	112		
12 Charges des biens commercialisés et prestations de services	119		
13 Autres charges d'exploitation	120		
14 Produits financiers	120		
15 Charges financières	120		
16 Sociétés associées et coentreprises	121		
17 Impôts sur le bénéfice	123		
18 Actifs non courants détenus en vue de la vente	127		
19 Actifs et passifs financiers	128		
20 Stocks	137		
21 Actifs biologiques	138		
22 Immobilisations corporelles	140		

→ **Comptes annuels de La Poste Suisse SA**

→ **Comptes annuels de PostFinance**

Les comptes annuels consolidés comprennent toutes les sociétés du groupe Poste. Ils sont établis conformément aux normes comptables IFRS et répondent aux exigences de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

Compte de résultat consolidé

Groupe | Compte de résultat

En millions de CHF	Note	2023 ¹	2024
Chiffre d'affaires	7	7 060	7 345
dont produits d'intérêts selon méthode du taux d'intérêt effectif		374	476
Autres produits d'exploitation	9	219	281
Total des produits d'exploitation	7, 8	7 279	7 626
Charges de personnel	10, 11	-3 516	-3 672
Charges des biens commercialisés et prestations de services	12	-1 469	-1 499
Charges des services financiers	8	-554	-529
Amortissements et dépréciations	22-25	-457	-480
Autres charges d'exploitation	13	-960	-1 045
Total des charges d'exploitation		-6 956	-7 225
Résultat d'exploitation	6	323	401
Produits financiers	14	71	72
Charges financières	15	-71	-50
Résultat des sociétés associées et coentreprises	16	-4	-5
Bénéfice consolidé avant impôts		319	418
Impôts sur le bénéfice	17	-65	-94
Bénéfice consolidé		254	324
Répartition du bénéfice consolidé			
Part de la Confédération suisse (propriétaire)		260	328
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-6	-4

¹ Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

État du résultat global consolidé

Groupe | Etat du résultat global

En millions de CHF	Note	2023	2024
Bénéfice consolidé		254	324
Autres éléments du résultat global			
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	11	-138	-190
Variation des bénéfices/pertes non réalisé(e)s provenant des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI		38	89
Variation des impôts sur le bénéfice	17	16	14
Postes non reclassables en résultat, après impôts	27	-84	-87
Variation des réserves issues de la conversion de monnaies		-9	0
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	16	-2	7
Variation des bénéfices/pertes non réalisé(e)s provenant des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI		232	88
Bénéfices/Pertes non réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		427	-71
Bénéfices/Pertes réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat		-371	213
Variation des impôts sur le bénéfice	17	-52	-44
Postes reclassables en résultat, après impôts	27	225	193
Total des autres éléments du résultat global		141	106
Résultat global		395	430
Répartition du résultat global			
Part de la Confédération suisse (propriétaire)		401	435
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-6	-5

Bilan consolidé

Groupe | Bilan

En millions de CHF	Note	31.12.2023 ¹	31.12.2024
Actifs			
Avoirs en caisse	19	1 278	1 044
Créances sur établissements financiers	19	27 515	32 978
Créances rémunérées sur clients	19	493	449
Créances résultant de livraisons et prestations	19	734	730
Actifs contractuels		238	202
Autres créances	19	793	878
Stocks	20	71	65
Actifs détenus en vue de la vente	18	1	2
Coûts des contrats portés à l'actif		-	4
Actifs d'impôts courants sur le bénéfice		21	16
Immobilisations financières	19	72 443	70 204
Actifs biologiques	21	41	39
Participations dans des sociétés associées et coentreprises	16	55	68
Immobilisations corporelles	22	2 467	2 551
Immeubles de placement	23	428	442
Immobilisations incorporelles et goodwill	24	733	983
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	25	819	792
Actifs de prévoyance en faveur du personnel	11	289	178
Actifs d'impôts latents sur le bénéfice	17	447	430
Total des actifs		108 866	112 055
Passifs			
Fonds de la clientèle (PostFinance)	19	89 121	87 979
Autres engagements financiers	19	7 574	11 406
Engagements résultant de livraisons et prestations	19	302	310
Passifs contractuels		297	327
Autres engagements	19	712	695
Passifs d'impôts courants sur le bénéfice		43	70
Provisions	26	217	202
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	11	20	63
Passifs d'impôts latents sur le bénéfice	17	325	372
Total des fonds de tiers		98 611	101 424
Capital-actions		1 300	1 300
Réserves issues du capital		2 215	2 215
Réserves issues du bénéfice		4 708	5 005
Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global		2 038	2 117
Fonds propres revenant au propriétaire		10 261	10 637
Part des participations ne donnant pas le contrôle		-6	-6
Total des fonds propres	27	10 255	10 631
Total des passifs		108 866	112 055

1 Présentés jusqu'alors dans les autres créances et les autres engagements, les comptes de régularisation actifs et passifs des impôts sur le bénéfice sont désormais comptabilisés dans les actifs et les passifs d'impôts courants sur le bénéfice. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

Variation des fonds propres consolidés

Groupe | Etat des fonds propres

En millions de CHF	Note	Capital- actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global	Fonds propres revenant au propriétaire	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total
Etat au 01.01.2023		1 300	2 215	4 487	1 897	9 899	-15	9 884
Bénéfice consolidé				260		260	-6	254
Autres éléments du résultat global	27				141	141	0	141
Résultat global				260	141	401	-6	395
Distributions	27			-50		-50	0	-50
Variations de participations ne donnant pas le contrôle	5			-9		-9	8	-1
Augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle				-9		-9	12	3
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	29			29		29	-5	24
Total des transactions avec le propriétaire				-39		-39	15	-24
Etat au 31.12.2023		1 300	2 215	4 708	2 038	10 261	-6	10 255
Etat au 01.01.2024		1 300	2 215	4 708	2 038	10 261	-6	10 255
Bénéfice consolidé				328		328	-4	324
Autres éléments du résultat global	27				107	107	-1	106
Résultat global				328	107	435	-5	430
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI	19			28	-28			
Distributions	27			-50		-50	0	-50
Coûts d'acquisition de fonds propres				-1		-1	0	-1
Variations de participations ne donnant pas le contrôle	5			-5	0	-5	0	-5
Variations de participations ne donnant pas le contrôle dans des sociétés associées	16			-1		-1		-1
Augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle				-3	0	-3	4	1
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	29			1	0	1	1	2
Total des transactions avec le propriétaire				-31	-28	-59	5	-54
Etat au 31.12.2024		1 300	2 215	5 005	2 117	10 637	-6	10 631

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Groupe | Tableau des flux de trésorerie

En millions de CHF	Note	2023	2024
Bénéfice consolidé avant impôts		319	418
Charges/Produits d'intérêts et dividendes		-529	-528
Amortissements et dépréciations	22-25, 28	451	515
Résultat des sociétés associées et coentreprises		4	5
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles et de participations, net	5, 9, 13-16	-17	-38
Pertes résultant de la vente d'immobilisations financières		0	3
Diminution des provisions, net		-82	-66
Différences de change, net		242	23
Autres charges/(produits) sans effet de trésorerie		2	-4
Variation de l'actif circulant net:			
Diminution des créances, stocks et autres actifs		236	20
Diminution des engagements et autres passifs		-8	-9
Postes des services financiers:			
Variation des créances sur établissements financiers (durée supérieure à 3 mois)		2 021	500
Variation des fonds de la clientèle (PostFinance)/des créances rémunérées sur clients		-756	-1 101
Variation des autres engagements financiers, dérivés		-11 300	3 831
Variation des immobilisations financières FVTPL y compris dérivés		713	363
Acquisition d'immobilisations financières coût amorti		-12 197	-10 773
Vente/Remboursement d'immobilisations financières coût amorti		12 014	13 167
Acquisition d'immobilisations financières FVTOCI		-1 718	-1 444
Vente/Remboursement d'immobilisations financières FVTOCI		1 305	1 279
Intérêts et dividendes perçus		868	1 120
Intérêts payés		-413	-362
Impôts sur le bénéfice payés		-38	-40
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		-8 883	6 879
Acquisition d'actifs biologiques	21	-37	-1
Acquisition d'immobilisations corporelles	22	-375	-312
Acquisition d'immeubles de placement	23	-13	-11
Acquisition d'immobilisations incorporelles (sans goodwill)	24	-40	-44
Acquisition de filiales, nette de trésorerie reprise	5	-123	-196
Acquisition de sociétés associées et coentreprises	16	-17	-50
Acquisition d'autres immobilisations financières		-423	-542
Vente d'immobilisations corporelles	22	16	20
Vente d'immeubles de placement	23	1	-
Vente d'immobilisations incorporelles (sans goodwill)	24	5	-
Vente de filiales et de parties d'entreprises, nette de trésorerie cédée	5	-	0
Vente de sociétés associées et coentreprises	16	-	0
Vente d'autres immobilisations financières		954	638
Dividendes perçus (hors services financiers)		13	6
Intérêts perçus (hors services financiers)		28	33
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-11	-459

Groupe | Tableau des flux de trésorerie

En millions de CHF	Note	2023	2024
Augmentation des autres engagements financiers	28	68	5
Diminution des autres engagements financiers	28	-141	-220
Intérêts payés (hors services financiers)		-30	-32
Entrées de trésorerie découlant de l'augmentation de capital de participations ne donnant pas le contrôle		3	1
Sorties de trésorerie découlant de l'acquisition de fonds propres		0	-1
Sortie de trésorerie découlant de l'achat de participations ne donnant pas le contrôle		-15	-34
Distribution au propriétaire	27	-50	-50
Flux de trésorerie des activités de financement		-165	-331
Pertes de change sur liquidités		-1	-1
Variation des liquidités		-9 060	6 088
Liquidités au début de la période sous revue		36 764	27 704
Liquidités à la fin de la période sous revue		27 704	33 792
Les liquidités comprennent les:			
Avoirs en caisse		1 278	1 044
Créances sur établissements financiers d'une durée initiale inférieure à 3 mois		26 426	32 748
Ne font pas partie des liquidités:			
Créances sur établissements financiers d'une durée initiale supérieure à 3 mois		1 089	230

Annexe

1 | Activités

La Poste Suisse SA est une société anonyme de droit public ayant son siège à la Wankdorfallee 4, 3030 Berne (Suisse), et appartenant entièrement à la Confédération suisse. La Poste Suisse SA et les sociétés du groupe (appelées ci-après conjointement la Poste) fournissent des prestations logistiques et financières en Suisse et à l'étranger (voir note 6 Informations sectorielles).

Les comptes annuels consolidés 2024 ont été validés par le Conseil d'administration de La Poste Suisse SA le 10 mars 2025 en vue de leur publication et soumis à l'Assemblée générale du 6 mai 2025 pour approbation.

2 | Normes de présentation des comptes

Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes annuels de La Poste Suisse SA et des sociétés du groupe. Ils sont établis conformément aux normes comptables IFRS® (ci-après IFRS) et correspondent aux dispositions de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP).

Les comptes annuels consolidés sont établis selon le principe de la valeur d'acquisition. Les exceptions à cette règle sont décrites dans les principes de présentation des comptes figurant dans les notes de l'annexe. En particulier, les actifs biologiques, les instruments financiers dérivés ainsi que les immobilisations financières détenues à des fins de négoce, désignées comme devant être comptabilisées à la valeur de marché (juste valeur) et classées dans la catégorie «FVTOCI», sont portés au bilan à la juste valeur.

Afin de tenir compte de la particularité des services financiers et de leur importance pour la Poste, leur résultat est présenté séparément à la note 8 Résultat des services financiers. En outre, le bilan est structuré non pas en postes à court et à long terme, mais par ordre de liquidité décroissant. Les charges et les produits financiers des services financiers ainsi que les flux de liquidités y relatifs sont présentés comme charges, produits et flux de liquidités opérationnels. Les charges et les produits financiers des autres unités du groupe figurent dans le résultat financier non opérationnel (sans les services financiers), les flux de liquidités associés étant présentés comme transactions d'investissement ou de financement.

Les divers chiffres présentés sont arrondis aux fins de la publication, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut donc en résulter des différences d'arrondi.

2.1 | Normes comptables IFRS révisées et nouvelles

Les dispositions nouvelles ou amendées entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024 n'ont pas eu d'incidences financières significatives.

Norme	Titre	Valable dès le
IAS 1	Classement des passifs avec clauses restrictives (covenants)	01.01.2024
IAS 7 / IFRS 7	Accords de financement de fournisseurs	01.01.2024
IFRS 16	Adaptation et précision des prescriptions de cession-bail (sale and leaseback)	01.01.2024

Perspectives

Un complément de norme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Norme	Titre	Valable dès le
IAS 21	Ajustement en cas d'absence de convertibilité	01.01.2025

La Poste a décidé de ne pas appliquer la norme ci-dessus à l'avance. Elle n'a donc pas eu d'effets sur les présents états financiers consolidés. La disposition nouvelle ou amendée entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 ne devrait pas avoir d'incidences financières significatives.

3 | Principes de consolidation

Les comptes annuels consolidés de la Poste comprennent La Poste Suisse SA et toutes les sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. Par «contrôler», on entend le fait qu'en raison de son engagement dans une société, la Poste est exposée à des résultats économiques variables, ou qu'elle a le droit et la possibilité d'influer sur ces résultats économiques en exerçant son pouvoir de décision au sein de la société. La Poste dispose d'un pouvoir de décision lorsqu'en vertu des droits qui lui reviennent, elle a la possibilité de déterminer les activités principales de la société, autrement dit les activités ayant une influence significative sur les résultats économiques de cette dernière. C'est habituellement le cas lorsque la Poste détient, soit directement, soit indirectement, plus de 50% des droits de vote ou des droits de vote susceptibles d'être exercés dans la société. Ces sociétés sont intégralement consolidées. La consolidation se fonde sur les comptes individuels de La Poste Suisse SA et de chacune des sociétés du groupe, arrêtés selon des principes uniformes et à la même date.

La consolidation a pour effet d'éliminer la totalité des créances et des engagements internes au groupe, des charges et des produits découlant de transactions internes ainsi que des bénéfices intermédiaires non réalisés. Les parts des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) dans les fonds propres de sociétés consolidées sont présentées avec les fonds propres, sous un poste séparé. Les parts du résultat revenant aux participations ne donnant pas le contrôle sont saisies dans le compte de résultat/l'état du résultat global consolidé.

Les participations dans des sociétés associées avec droits de vote compris entre 20 et 50% et/ou dans des sociétés associées sur lesquelles la Poste exerce une influence prépondérante, mais qu'elle ne contrôle pas, sont non pas consolidées, mais comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (equity method) et enregistrées comme participations dans des sociétés associées et dans des coentreprises. Les coentreprises (joint ventures) assorties de 50% de droits de vote, que la Poste gère conjointement avec une tierce partie, sont enregistrées et présentées selon la même méthode de la mise en équivalence. Celle-ci consiste à calculer la valeur de la participation à partir de la valeur d'acquisition, qui est ensuite adaptée en fonction des éventuelles variations de la part de la Poste aux actifs nets de la société. Les transactions et les montants importants concernant ces sociétés sont présentés séparément comme postes relatifs aux sociétés associées et coentreprises. Les participations inférieures à 20% sont présentées en tant qu'immobilisations financières relevant de la catégorie «juste valeur par le biais du résultat net» (fair value through profit or loss, FVTPL) ou, s'il s'agit de participations stratégiques à long terme, dans la catégorie «juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global» (fair value through other comprehensive income, FVTOCI).

Les sociétés acquises au cours de la période sous revue sont intégrées dans les comptes annuels consolidés à compter de la date de la prise de contrôle effective. Les sociétés vendues sont prises en compte jusqu'à la date de la cession de leur contrôle, qui correspond généralement à celle de la vente. Les résultats de la vente de sociétés du groupe, de sociétés associées et de coentreprises sont présentés dans le résultat financier, sauf s'il s'agit d'activités abandonnées, auquel cas ils sont présentés dans le résultat des activités abandonnées.

Une vue d'ensemble des sociétés du groupe ainsi que des sociétés associées et des coentreprises est présentée à la note 30 Périmètre de consolidation.

Les principes de présentation des comptes sont commentés dans les différentes notes relatives aux postes des comptes annuels consolidés, où ils sont clairement mis en évidence.

3.1 | Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels consolidés de la Poste sont présentés en francs suisses (CHF).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la transaction. À la date de clôture du bilan, les actifs et engagements monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour. Les placements non monétaires classés dans la catégorie «FVTOCI» sont évalués à la valeur de marché et le résultat de change non réalisé est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global.

L'actif et le passif des bilans établis en monnaie étrangère de sociétés entièrement consolidées sont convertis en francs suisses au cours du jour de clôture du bilan. Le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les autres états de variation sont convertis au cours moyen de la période sous revue. Les écarts résultant de la conversion du bilan annuel et de l'état du résultat global des sociétés étrangères du groupe sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

Les cours de conversion suivants ont été utilisés pour convertir les comptes des sociétés étrangères du groupe en francs suisses:

Cours de conversion		Cours au jour de clôture		Cours moyen de la période se terminant le	
		31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Unité					
1 lev bulgare	BGN	0,48	0,48	0,50	0,49
1 dollar canadien	CAD	0,64	0,63	0,67	0,64
1 euro	EUR	0,93	0,94	0,97	0,95
1 livre sterling	GBP	1,08	1,13	1,12	1,13
100 forints hongrois	HUF	0,24	0,23	0,25	0,24
100 roupies indiennes	INR	1,01	1,06	1,09	1,05
1 zloty polonais	PLN	0,22	0,22	0,21	0,22
1 dollar de Singapour	SGD	0,64	0,66	0,67	0,66
1 dollar des Etats-Unis	USD	0,84	0,90	0,90	0,88

4 | Incertitudes d'estimation

L'établissement des comptes annuels consolidés repose sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Bien que la Direction du groupe Poste fasse ces estimations et hypothèses le plus scrupuleusement possible, compte tenu des informations les plus récentes sur les événements en cours ainsi que des mesures prévues au niveau du groupe, les résultats effectifs peuvent différer des prévisions. Les incertitudes d'estimation en rapport avec les méthodes comptables et d'évaluation qui, selon l'appréciation de la Direction du groupe, peuvent avoir une influence significative sur les comptes annuels consolidés sont commentées dans les notes de l'annexe ci-après.

Incertitudes d'estimation significatives en rapport avec les méthodes comptables et d'évaluation

Description	Incertitude	Annexe
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	Hypothèses actuarielles	11
Impôts latents actifs	Préservation de la valeur	17
Instruments financiers	Valeur de marché	19
Pertes de crédit	Montant des pertes attendues	19
Actifs biologiques	Valeur de marché	21
Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	22
Immobilisations incorporelles	Durée d'utilisation	24
Goodwill	Préservation de la valeur	24
Location	Durée du contrat	25
Provisions	Estimation du management	26
Autres prestations à long terme pour le personnel	Hypothèses actuarielles	26

5 | Acquisitions et ventes de filiales

Principes de présentation des comptes

Lors de regroupements d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont comptabilisés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition. Les éventuelles participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à hauteur de leur part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise concernée. Une éventuelle différence positive par rapport au prix d'achat est inscrite à l'actif au coût d'acquisition en tant que goodwill, sous déduction de la dépréciation (impairment). Un bénéfice résultant d'une acquisition à un prix inférieur à la valeur de marché est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat en tant que reprise de dépréciation.

Si, lors de regroupements d'entreprises avec options de vente, le groupe n'acquiert pas la propriété économique des participations ne donnant pas le contrôle, celles-ci continuent de se voir imputer une part des bénéfices ou des pertes de l'entreprise concernée. À la date de clôture de l'exercice, ces participations sont comptabilisées en tant qu'engagements financiers comme si l'acquisition avait eu lieu à cette date. Tout éventuel excédent du montant reclassé ainsi que tous les ajustements de la juste valeur de l'engagement financier sont comptabilisés dans les réserves issues du bénéfice.

5.1 | Entrées et sorties de filiales

Exercice 2023

Le 2 janvier 2023, Poste CH SA a acquis 100% des parts de Gaiser Transport AG. Le 2 janvier 2023 également, Bächle Logistics GmbH a acquis l'exploitation opérationnelle de Gaiser GmbH Internationale Spedition. Cette acquisition permet à la Poste d'étendre son offre de logistique de stockage et de transbordement en Allemagne et dans le nord-est de la Suisse. Ce faisant, la Poste consolide sa position dans le trafic transfrontalier et assoit sa présence dans la région de Schaffhouse ainsi que dans la zone frontalière entre la Suisse et l'Allemagne. La société emploie environ 61 personnes.

Le 2 janvier 2023, Bächle Logistics GmbH a acquis l'exploitation opérationnelle de Hans Peter Nolden, Spedition. Cette acquisition permet à la Poste d'étendre son offre avec une plateforme supplémentaire pour le transbordement et le stockage de marchandises, et de renforcer le transport logistique sur l'axe international clé nord-sud. La société emploie environ 50 personnes.

Le 1^{er} février 2023, Bächle Logistics GmbH a acquis l'exploitation opérationnelle de Spedition Effinger GmbH ainsi que le parc de véhicules d'Effinger GmbH & Co. KG. La Poste étend ainsi la connexion de la Suisse aux chaînes de livraison internationales et consolide sa position de partenaire logistique fiable et rapide pour les PME et les entreprises en Suisse. La société emploie environ 55 personnes.

Le 3 avril 2023, Poste CH Communication SA a acquis environ 97% des parts de SPOTME Holding SA, qui détient 100% des parts des sociétés suivantes:

- SPOTME SA
- SPOTME INC.
- SPOTME PTE. LTD.
- SPOTME EOOD

Le groupe SPOTME propose des plateformes numériques pour la communication sécurisée et confidentielle entre les entreprises et leur clientèle, et compte parmi les principaux fournisseurs de solutions d'engagement dans le cloud. Sa technologie est notamment utilisée pour la réalisation d'événements physiques, hybrides et virtuels qui nécessitent des normes de sécurité élevées pour l'échange d'informations confidentielles. En prenant une participation majoritaire dans le groupe SPOTME,

la Poste aide sa clientèle commerciale, à l'ère de l'essor du numérique, à rendre sa propre communication plus efficace, plus interactive et indépendante du lieu. Par ailleurs, elle renforce son rôle de transporteur fiable d'informations sensibles des entreprises et de leur clientèle. Les deux sociétés emploient environ 110 personnes.

Le 21 avril 2023, Poste CH Communication SA a acquis les quelque 10% restants des parts de Tresorit S.A.

Le 3 juillet 2023, Poste CH Communication SA a acquis 80% des parts de terreActive SA et 100% des parts de TAC.CH SA. Ces sociétés comptent parmi les principaux prestataires de services de cybersécurité en Suisse. Elles conçoivent, intègrent et exploitent des solutions de cybersécurité pour le compte des entreprises et des autorités. En acquérant TAC.CH SA et en prenant une participation majoritaire dans terreActive SA, la Poste investit dans la sécurité et dans la confidentialité des informations et des données. Les deux sociétés emploient environ 80 personnes.

Le 28 septembre 2023, Poste CH SA a acquis 100% des parts de PORTMANN GESTION SAS. La société détient, directement ou indirectement, 100% des parts des sociétés suivantes:

- PORTMANN LOGISTICS SARL
- TRANSPORTS PORTMANN SAS
- SITS SAS
- PORTMANN-LUX S.A.
- TRACTLUX S.à.r.l.
- G.B.S. LOGISTICS S.à.r.l.
- PORTMANN LOGISTIC POLSKA Sp. z.o.o.
- SCI Rixheimer Feld
- RIXHEIMER FELD SARL
- SCI PORT SUISS
- SCI PORT ESPALE
- SCI PORT SUD
- SCI PORT ALPES
- SCI SP

PORTMANN GESTION SAS est une entreprise logistique et de transport qui possède des sites en France, au Luxembourg et en Pologne. Spécialisé dans le transport routier de marchandises, le groupe PORTMANN opère principalement en France. En raison de l'augmentation du trafic international de marchandises au cours des dernières années, les transports transfrontaliers gagnent en importance. Les entreprises industrielles et commerciales ont besoin de partenaires logistiques qui disposent d'un bon réseau et qui transportent leurs produits d'un endroit à un autre, tout en se chargeant du dédouanement et, si nécessaire, du stockage. Avec l'acquisition du groupe PORTMANN, la Poste étend son réseau dans la région économique française et renforce son offre dans la logistique des marchandises. La société emploie environ 780 personnes.

Le 25 octobre 2023, Poste CH SA a acquis 60% des parts de STERIPARC SA. La société a pour objectif de développer, en tant que partenaire d'externalisation, un nouveau site spécialisé dans le matériel stérile pour les prestataires de services médicaux en Suisse romande tels que les hôpitaux ou les services ambulatoires. L'exploitation devrait commencer à l'automne 2024. L'acquisition de STERIPARC SA permet à la Poste d'étendre son offre logistique dans le domaine de la stérilisation de matériel médical en mettant l'accent sur la Suisse romande.

Le 13 décembre 2023, InTraLog Hermes AG a acquis les quelque 9% restants des parts d'OSA Spedition GmbH.

Le 15 décembre 2023, Poste CH Communication SA a acquis, en plus des quelque 63% de parts qu'elle détenait déjà, environ 7% de parts supplémentaires de KLARA Business SA.

Exercice 2024

Le 28 mars 2024, Poste CH Communication SA a acquis, en plus des quelque 70% de parts qu'elle détenait déjà, environ 6% de parts supplémentaires de ePost Service SA (anciennement KLARA Business SA).

Le 10 avril 2024, Poste CH Communication SA a acquis les quelque 18% de parts restantes de DIALOG VERWALTUNGS-DATA AG.

Le 1^{er} mai, Poste Logistique de construction SA, fondée le 10 janvier 2024, a été vendue en totalité.

Le 12 juin 2024, Poste CH SA a acquis, en plus des quelque 82% de parts qu'elle détenait déjà, environ 8% de parts supplémentaires de Bring! Labs AG.

Le 25 juin 2024, Poste CH Communication SA a acquis les 20% de parts restantes de Swiss Post Cybersecurity SA (anciennement terreActive SA).

Le 27 juin 2024, Poste CH Communication SA a acquis les 20% de parts restantes de Hacknowledge SA.

Le 1^{er} juillet 2024, Poste CH Communication SA a acquis 70% des parts de Diartis AG. Diartis AG détient 100% des parts de Diartis Solutions AG. Le groupe Diartis propose une plateforme d'échange d'informations sensibles dans le secteur social. Ses prestations viennent compléter l'offre existante de la Poste dans le domaine des solutions logicielles pour les autorités. Avec l'acquisition du groupe Diartis, la Poste renforce son rôle de partenaire numérique fiable. Le groupe emploie environ 90 personnes.

Le 27 septembre 2024, Poste CH Communication SA a acquis les 49% de parts restantes de T2i Holding SA.

Le 21 octobre 2024, Poste CH Communication SA a acquis 100% des parts de Safeguards Midco B.V. La société détient directement 100% des parts de Safeguards Midco B.V., et indirectement environ 99% des parts des sociétés suivantes:

- Open Systems AG
- Open Systems Germany GmbH
- Open Systems Americas Inc.
- OS Security India Private Ltd.

Spécialisé dans l'exploitation de réseaux et solutions de cybersécurité, le groupe Open Systems s'appuie sur un concept de service unique et sur sa propre plateforme pour protéger les transferts de données et les réseaux d'entreprises et d'ONG opérant à l'échelle mondiale. Avec l'acquisition du groupe Open Systems, la Poste consolide son rôle de fournisseur pertinent de solutions de communication fiables et sécurise la gestion des données pour les entreprises privées et les autorités. Elle élargit en outre ses compétences et son savoir-faire afin d'assurer des bases solides à la Suisse dans le monde numérique interconnecté. Le groupe emploie environ 260 personnes.

H. Bucher Internationale Transporte AG a fait l'acquisition en trois tranches de parties des activités opérationnelles et du parc de véhicules de RBN-Kurier AG, les 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} novembre 2024. Cette acquisition permet à la Poste d'étendre son offre dans le domaine des services de coursier et des livraisons express. Le nombre de membres du personnel est d'environ 50.

EDS Media AG a été intégralement vendue au 31 décembre 2024.

5.2 | Actifs et engagements résultant des acquisitions

Les acquisitions de filiales et de parties d'entreprises ont entraîné l'inscription dans les comptes consolidés, sur la base de valeurs provisoires, des nouveaux actifs et engagements ci-dessous. Le caractère provisoire s'explique par le fait que l'examen du bilan d'acquisition n'était pas encore achevé au 31 décembre 2024. Les actifs et les engagements inclus dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont désormais définitifs et les valeurs provisoires présentées dans l'exercice précédent n'ont pas été ajustées.

Actifs et engagements résultant des acquisitions

En millions de CHF	terreActive AG	Autres ¹	2023	Groupe Open Systems	Autres ²	2024
Liquidités ³	6	10	16	35	3	38
Créances résultant de livraisons et prestations, actifs contractuels et autres créances	13	36	49	19	3	22
Stocks, coûts des contrats portés à l'actif, actifs de prévoyance en faveur du personnel et actifs d'impôts sur le bénéfice	0	14	14	10	1	11
Immobilisations financières, immobilisations corporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	1	82	83	26	5	31
Immobilisations incorporelles	18	30	48	82	11	93
Autres engagements financiers	-2	-54	-56	-76	-3	-79
Engagements résultant de livraisons et prestations, passifs contractuels et autres engagements	-14	-45	-59	-31	-9	-40
Provisions, passifs d'impôts sur le bénéfice et engagements de prévoyance en faveur du personnel	-3	-23	-26	-25	-4	-29
Juste valeur des actifs nets	19	50	69	40	7	47
Goodwill	40	32	72	175	9	184
Liquidités acquises ³	-6	-10	-16	-35	-3	-38
Participations ne donnant pas le contrôle	-3	-2	-5	0	-2	-2
Paiements additionnels échéant ultérieurement (earnouts et retenues sur le prix de vente)	-	-13	-13	-	-	-
Paiement d'engagements résultant d'acquisitions des exercices précédents	-	16	16	-	5	5
Sortie nette de capitaux résultant des acquisitions	50	73	123	180	16	196

¹ Composition: Gaiser Transport AG, actifs de Gaiser GmbH Internationale Spedition, actifs de Hans Peter Nolden, Spedition, actifs de Spedition Effinger GmbH, actifs de Effinger GmbH & Co. KG, groupe SPOTME Holding SA, TAC.CH AG, groupe PORTMANN-GESTION et STERIPARC SA

² Composition: actifs de RBN-Kurier AG et du groupe Diartis

³ Composition: avoirs en caisse et créances à court terme sur des banques

Pour le groupe Open Systems, il n'y a pas de paiements additionnels échéant ultérieurement (earnouts et retenues sur le prix de vente). Le goodwill lié à cette transaction est constitué d'actifs non distincts ou ne pouvant pas être déterminés de manière fiable. Il s'agit pour l'essentiel d'effets de synergie exploitables au sein du groupe, de l'acquisition de savoir-faire et de potentiel de croissance. Le goodwill n'est pas fiscalement déductible. Les frais d'acquisition directement attribuables aux transactions se montent à 1 million de francs et sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste «Autres charges d'exploitation». Depuis son acquisition, le groupe Open Systems a contribué aux produits d'exploitation à concurrence de 24 millions de francs et au résultat d'exploitation à concurrence de 1 million.

Pour les autres entreprises acquises en 2024, il n'y a pas de paiements additionnels échéant ultérieurement (earnouts et retenues sur le prix de vente). Le goodwill lié à ces transactions est constitué d'actifs non distincts ou ne pouvant pas être déterminés de manière fiable. Il s'agit pour l'essentiel d'effets de synergie exploitables au sein du groupe, de l'acquisition de savoir-faire et de potentiel de croissance. Les frais d'acquisition directement attribuables aux transactions se montent à moins

de 1 million de francs (exercice précédent: 1 million) et sont comptabilisés dans le compte de résultat, au poste «Autres charges d'exploitation». Depuis leur acquisition, les sociétés reprises ont contribué aux produits d'exploitation à hauteur de 11 millions de francs (exercice précédent: 78 millions) et au résultat d'exploitation à hauteur de 2 millions (exercice précédent: -4 millions).

5.3 | Actifs et engagements résultant des ventes

Les ventes de filiales et de parties d'entreprises ont entraîné la déconsolidation des actifs et engagements ci-après.

Actifs et engagements résultant des ventes		
En millions de CHF	2023	2024 ¹
Liquidités ²	-	0
Créances résultant de livraisons et prestations et autres créances	-	3
Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et goodwill et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-	1
Actifs d'impôts sur le bénéfice	-	0
Autres engagements financiers	-	-2
Engagements résultant de livraisons et prestations et autres engagements	-	-1
Provisions et engagements de prévoyance en faveur du personnel	-	0
Passifs d'impôts sur le bénéfice	-	0
Valeur comptable des actifs nets vendus	-	1
Liquidités cédées ²	-	0
Perte nette résultant des ventes ³	-	-1
Paiements additionnels	-	0
Entrée nette de fonds résultant des ventes	-	0

1 Composition: Poste Logistique de construction SA et EDS Media AG

2 Composition: avoirs en caisse et créances à court terme sur des banques

3 La perte nette résultant des ventes a été comptabilisée dans le résultat financier du compte de résultat.

En 2024, les pertes sur les ventes ont atteint 1 million de francs. En 2023, il n'y a pas eu de ventes de filiales ni de parties d'entreprises.

6 | Informations sectorielles

6.1 | Segmentation

Les segments de la Poste soumis à l'obligation d'établir un rapport sont les suivants:

Segmentation	Description
Services logistiques	Services dans les domaines suivants: courrier adressé (Suisse, import et export), e-commerce et colis (Suisse, import et export), Innight/express/coursier/SameDay, marché publicitaire (envois adressés, non adressés, numériques), marché des médias, fret et stockage, ainsi que dédouanement, en Suisse et dans les régions transfrontalières
Services de communication	Solutions pertinentes pour des interactions numériques intuitives et un mode de gestion simple et sécurisé des données à l'intention des particuliers, des entreprises, des autorités et du secteur de la santé
RéseauPostal	Canal de distribution de services postaux et, à titre complémentaire, de produits de tiers pour la clientèle privée et pour les PME, prestations de conseil et mise à disposition de locaux ainsi que publicité pour les prestataires des secteurs de l'assurance-maladie, de la banque, des assurances ou encore pour les autorités
Services de mobilité	Solutions efficaces et durables pour le trafic régional, local et d'agglomération et pour la gestion de flottes dans toute la Suisse
PostFinance	Paiements, épargne, placements, prévoyance, financement et assurances en nom propre, en coopération ou comme intermédiaire
Fonctions et management	Unités non attribuables aux autres segments, telles que les unités de fonction (notamment Immobilier, Informatique, Personnel, Finances et Communication)
Consolidation	Effets des éliminations internes au groupe

6.2 | Fondements

La délimitation des segments se fonde sur les unités d'organisation pour lesquelles des comptes sont rendus au management du groupe. Les produits et les services proposés servent de base à la répartition. Il n'y a pas de regroupement de segments. Le pouvoir de décision appartient principalement à la Direction du groupe.

Les relations entre les segments reposent sur un catalogue de prestations et un concept de prix de transfert. Ces prix sont déterminés sur la base de critères relevant de l'économie d'entreprise, ce qui signifie que les transactions entre les segments ont lieu aux mêmes conditions que celles réalisées avec des tiers.

L'évolution des segments est évaluée sur la base du résultat d'exploitation et en conformité avec le résultat d'exploitation dans les comptes consolidés. Le financement du groupe (y compris le résultat financier) ainsi que les impôts sur le bénéfice sont gérés de manière uniforme à l'échelle du groupe et ne sont pas attribués aux différents segments.

Les actifs et les engagements résultant des activités d'exploitation d'un segment lui sont si possible attribués. Comme le résultat du segment PostFinance est constitué de produits et de charges d'exploitation de nature financière, les avoirs et les engagements rémunérés correspondants sont présentés respectivement avec les actifs et les engagements du segment.

Les actifs du segment Fonctions et management contiennent principalement les actifs suivants utilisés conjointement:

- Immeubles d'exploitation de Poste Immobilier SA
- Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation provenant de la location d'immeubles d'exploitation de Poste Immobilier SA

Les actifs et les passifs non attribués comprennent des avoirs non opérationnels (surtout des immobilisations financières et des actifs d'impôts latents sur le bénéfice) et des dettes non opérationnelles (surtout des autres engagements financiers et des passifs d'impôts latents sur le bénéfice).

Les autres charges et produits sans incidence sur les liquidités comprennent surtout la constitution de provisions et leur dissolution sans effet sur les flux de liquidités.

La répartition des unités de la Poste et des sociétés du groupe entre les différents segments est présentée à la note 30 Périmètre de consolidation.

6.3 | Mandats de prestations légaux

Ses mandats de prestations légaux obligent la Poste à assurer le service universel relevant des services postaux et des services de paiement. La Poste n'est pas libre de fixer ses prix comme elle l'entend. Dans le domaine des services réservés (monopole), le Conseil fédéral fixe un plafond de prix. De plus, en raison de la position de marché dominante de la Poste, le Surveillant des prix peut examiner à tout moment les prix de la plupart des produits et services relevant ou non du service universel. Les services réservés comprennent les lettres adressées du service intérieur et les lettres en provenance de l'étranger jusqu'à 50 grammes. Ils sont fournis par le segment Services logistiques.

6.4 | Indemnisation par l'État

CarPostal SA a perçu des indemnités de 238 millions de francs (exercice précédent: 233 millions) de la Confédération suisse, de 249 millions (exercice précédent: 220 millions) des cantons et de 15 millions (exercice précédent: 13 millions) des communes pour la fourniture des prestations prescrites par la loi dans le domaine du transport de voyageurs assuré au titre des transports publics. Ces indemnités sont incluses dans le chiffre d'affaires net des services logistiques du segment Services de mobilité.

6.5 | Informations par segment

Informations par segment									
Jusqu'au / au 31.12.2023 En millions de CHF	Note	Services logistiques	Services de commu- nication	Réseau- Postal	Services de mobilité ¹	PostFinance ²	Fonctions et mana- gement ^{3,4}	Conso- lidation ⁴	Groupe ⁴
Chiffre d'affaires									
avec clients		4 070	136	65	905	1 874	10		7 060
avec autres segments		37	3	480	78	7	518	-1 123	-
Autres produits d'exploitation		20	18	2	86	80	444	-431	219
Total des produits d'exploitation⁵		4 127	157	547	1 069	1 961	972	-1 554	7 279
Résultat d'exploitation⁵		335	-72	-93	21	264	-132	0	323
Résultat financier	14, 15								0
Résultat des sociétés associées et coentreprises	16	3	-	-	-	-7	-		-4
Impôts sur le bénéfice	17								-65
Bénéfice consolidé									254
Actifs du segment		2 025	371	227	880	101 767	4 132	-1 247	108 155
Sociétés associées et coentreprises	16	25	-	-	-	30	-		55
Actifs non attribués ⁶									656
Total des actifs									108 866
Engagements du segment		1 042	530	99	525	95 690	188	-1 247	96 827
Passifs non attribués ⁶									1 784
Total des fonds de tiers									98 611
Investissements en actifs biologiques, immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles	21-24	66	20	4	111	30	234		465
Amortissements et dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations corporelles, immeubles de placement, immobilisations incorporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	22-25	84	20	7	81	72	193		457
Dépréciations/(Reprises de dépréciations) sur immobilisations financières	28	4	-	-	-	-4	0		0
Autres (charges)/produits sans incidence sur les liquidités		-110	-6	-22	-20	-27	-56		-241
Effectif ⁷		20 898	820	3 323	2 856	3 340	3 350		34 587

1 Dans le domaine des transports publics régionaux, CarPostal SA est soumise à l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Les comptes établis respectivement selon l'OCEC et selon les normes IFRS présentent des différences.

2 PostFinance SA applique aussi l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques». Les comptes établis respectivement selon la circulaire FINMA et selon les normes IFRS présentent des différences.

3 Comprend les unités de fonction (notamment Immobilier, Informatique, Personnel, Finances et Communication).

4 Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires avec les clients et dans le chiffre d'affaires avec les autres segments, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

5 Les produits et le résultat d'exploitation par segments sont présentés avant les frais de siège, les droits de licence et la compensation des coûts nets.

6 Les actifs et les passifs non attribués comprennent des avoirs et des dettes contribuant surtout au résultat financier et non au résultat d'exploitation et ne sont donc pas comptabilisés avec les actifs et les passifs des segments. Les actifs non attribués incluent des immobilisations financières (sans PostFinance) de 209 millions de francs et des actifs d'impôts latents sur le bénéfice de 447 millions. Les passifs non attribués incluent les autres engagements financiers (sans PostFinance) de 1459 millions de francs et des passifs d'impôts latents sur le bénéfice de 325 millions. Les actifs et les passifs non attribués sont éliminés à la faveur de transactions intragroupe.

7 Effectif moyen converti en postes à temps plein (hors apprenties et apprentis)

Informations par segment

Jusqu'au / au 31.12.2024 En millions de CHF	Note	Services logistiques	Services de commu- nication	Réseau- Postal	Services de mobilité ¹	PostFinance ²	Fonctions et mana- gement ³	Conso- lidation	Groupe
Chiffre d'affaires									
avec clients		4 281	173	64	992	1 821	14		7 345
avec autres segments		40	6	473	69	2	525	- 1 115	-
Autres produits d'exploitation		37	27	4	99	74	479	-439	281
Total des produits d'exploitation⁴		4 358	206	541	1 160	1 897	1 018	- 1 554	7 626
Résultat d'exploitation⁴		439	-67	-113	30	203	-91	0	401
Résultat financier	14, 15								22
Résultat des sociétés associées et coentreprises	16	-9	-	-	-	4	-		-5
Impôts sur le bénéfice	17								-94
Bénéfice consolidé									324
Actifs du segment		1 933	721	223	846	104 688	4 131	- 1 248	111 294
Sociétés associées et coentreprises	16	29	-	-	-	39	-		68
Actifs non attribués ⁵									693
Total des actifs									112 055
Engagements du segment		970	812	107	358	98 353	289	- 1 248	99 641
Passifs non attribués ⁵									1 783
Total des fonds de tiers									101 424
Investissements en actifs biologiques, immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles	21-24	78	31	3	90	34	132		368
Amortissements et dépréciations/(reprises de dépréciations) sur immobilisations corporelles, immeubles de placement, immobilisations incorporelles et actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	22-25	95	29	7	88	68	193		480
Dépréciations/(Reprises de dépréciations) sur immobilisations financières	28	0	-	-	-	36	0		36
Autres (charges)/produits sans incidence sur les liquidités		-136	-11	-26	-31	-39	-46		-289
Effectif ⁶		21 042	1 062	3 145	3 017	3 486	3 354		35 106

1 Dans le domaine des transports publics régionaux, CarPostal SA est soumise à l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC). Les comptes établis respectivement selon l'OCEC et selon les normes IFRS présentent des différences.

2 PostFinance SA applique aussi l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité - banques». Les comptes établis respectivement selon la circulaire FINMA et selon les normes IFRS présentent des différences.

3 Comprend les unités de fonction (notamment Immobilier, Informatique, Personnel, Finances et Communication).

4 Les produits et le résultat d'exploitation par segments sont présentés avant les frais de siège, les droits de licence et la compensation des coûts nets.

5 Les actifs et les passifs non attribués comprennent des avoirs et des dettes contribuant surtout au résultat financier et non au résultat d'exploitation et ne sont donc pas comptabilisés avec les actifs et les passifs des segments. Les actifs non attribués incluent des immobilisations financières (sans PostFinance) de 263 millions de francs et des actifs d'impôts latents sur le bénéfice de 430 millions. Les passifs non attribués incluent les autres engagements financiers (sans PostFinance) de 1 411 millions de francs et des passifs d'impôts latents sur le bénéfice de 372 millions. Les actifs et les passifs non attribués sont éliminés à la faveur de transactions intragroupe.

6 Effectif moyen converti en postes à temps plein (hors apprenties et apprentis)

6.6 | Informations géographiques

La Poste opère principalement en Suisse et dans les régions frontalières des pays voisins. Le siège social de la clientèle est déterminant pour l'attribution aux régions géographiques «Suisse» et «Autres pays». Les chiffres d'affaires avec les clients et les actifs non courants sont présentés pour les deux régions. Les actifs non courants comprennent les actifs biologiques, les immobilisations corporelles, les immeubles de placement, les immobilisations incorporelles et les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation.

Informations par région

Jusqu'au / au 31.12.2023
En millions de CHF

	Note	Suisse ¹	Autres pays	Groupe ¹
Chiffre d'affaires avec clients		6 349	711	7 060
Actifs non courants	21–25	4 209	279	4 488

¹ Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires avec les clients, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

Informations par région

Jusqu'au / au 31.12.2024
En millions de CHF

	Note	Suisse	Autres pays	Groupe
Chiffre d'affaires avec clients		6 440	905	7 345
Actifs non courants	21–25	4 349	458	4 807

7 | Chiffre d'affaires

Principes de présentation des comptes

Comptabilisation des chiffres d'affaires provenant des contrats conclus avec des clients

Les chiffres d'affaires provenant des contrats conclus avec des clients sont réputés réalisés au moment où le contrôle du bien ou du service concerné est transféré au client. Le chiffre d'affaires est déterminé d'après le prix de la transaction convenu contractuellement, ce qui signifie qu'il est comptabilisé à hauteur de la contrepartie que la Poste perçoit pour le transfert de biens ou la fourniture de services (obligation de prestations souscrite).

Les obligations de prestations sont remplies soit à un moment précis, soit sur une certaine période. Lorsqu'une obligation de prestations court sur une certaine période, le degré d'avancement de son exécution et, partant, la réalisation proportionnelle du chiffre d'affaires sont déterminés sur la base de caractéristiques appropriées spécifiques au contrat concerné, selon une méthode fondée soit sur les jalons internes (saisie du chiffre d'affaires sur la base des efforts déjà investis par l'entreprise pour remplir l'obligation de prestations), soit sur les jalons externes (saisie du chiffre d'affaires sur la base de l'évaluation directe de la valeur des biens ou des services déjà fournis par rapport aux biens ou aux services promis dans le contrat et restant à fournir).

Un actif contractuel naît lorsqu'une obligation de prestations résultant d'un contrat conclu avec un client a été remplie, mais qu'il n'existe pas encore de droit inconditionnel à l'obtention de la contrepartie, ni de créance. Les actifs contractuels sont comptabilisés à hauteur de la contrepartie attendue et vérifiés quant à leur dépréciation à l'aide du modèle de dépréciation simplifié, conformément à IFRS 9.

Un passif contractuel est comptabilisé lorsqu'un client remplit l'obligation lui incombant en vertu d'un contrat – autrement dit paie le montant dû pour la contrepartie promise – avant que la Poste n'ait rempli l'obligation de prestations concernée.

La Poste réalise des chiffres d'affaires provenant de contrats conclus avec des clients en relation avec les services logistiques, la vente de biens commerciaux, les activités financières et les opérations de commissions.

Services logistiques

Les chiffres d'affaires de Services logistiques proviennent principalement des services logistiques. Les lettres adressées et les colis domestiques sont à l'origine de la majeure partie du chiffre d'affaires du segment Services logistiques. Les lettres adressées comprennent les envois prioritaires, les envois isolés et en nombre non prioritaires, les lettres avec code à barres ainsi que les actes officiels. Les colis domestiques comprennent les prestations relevant du secteur national des colis, en particulier les prestations PostPac Priority et PostPac Economy. Les clients paient les prestations lors du dépôt des lettres et des colis à la Poste, sur la base des tarifs publiés. S'agissant de la clientèle commerciale, les prix des colis sont convenus contractuellement en cas de volumes importants. Dans les autres cas, les prix courants s'appliquent. Si un client dépose régulièrement des lettres et des colis, la Poste facture ses prestations de manière groupée mensuellement ou, si le client le demande, bimensuellement. Le délai de paiement ordinaire est de 30 jours. L'obligation de prestations de la Poste est remplie avec la distribution des lettres et des colis ou, en cas d'impossibilité de distribution, avec leur renvoi à l'expéditeur. Les lettres et les colis sont réputés distribués lorsque la Poste les a remis au destinataire ou, à défaut, lui a laissé un avis de retrait, les a placés dans la boîte aux lettres ou les a distribués à un autre endroit prévu à cet effet. À la date de clôture du bilan, le temps de production, qui court du dépôt des lettres et des colis jusqu'à leur distribution, est pris en compte moyennant des régularisations.

Services de communication

Les prestations dans les domaines suivants constituent l'essentiel du chiffre d'affaires de Services de communication:

- Solutions de sécurité des données avec Open Systems, Swiss Post Cybersecurity et SwissSign
- Solutions logicielles pour les autorités avec Groupe T2i
- Solutions de collaboration et de communication hautement sécurisées avec SpotMe et Tresorit
- Offres numériques dans le secteur de la santé avec le dossier électronique du patient (DEP) et Medbase

Open Systems propose une solution logicielle intégrée Secure Access Service Edge (y compris le support), combinant les solutions Software-Defined Networking et Security Service Edge dans un abonnement. En outre, Open Systems réalise un chiffre d'affaires récurrent en tant qu'agent de certains clients logiciels en fournissant et en gérant leurs Connectivity Services. La solution Secure Access Service Edge et les Connectivity Services sont facturés d'avance trimestriellement ou annuellement, avec un délai de paiement de 30 jours. Les chiffres d'affaires pour la solution Secure Access Service Edge et les Connectivity Services sont réalisés de manière linéaire sur toute la durée du contrat. Les prestations de conseil commandées individuellement sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires sur la base des heures effectuées durant la période de fourniture des prestations.

Swiss Post Cybersecurity est spécialisée dans la surveillance et l'exploitation d'infrastructures de sécurité ICT. La clientèle sélectionne les services Security Operations Center (services SOC) souhaités dans un catalogue comportant des prix fixes. Sur demande, il est possible d'acquérir des logiciels de support. Les services SOC sont facturés au préalable sur une base trimestrielle ou annuelle, les logiciels sont facturés à la livraison, et les prestations de conseil et de support commandées individuellement sont facturées après leur fourniture. Le délai de paiement est de 20 jours. Les chiffres d'affaires provenant des services SOC sont réalisés de manière linéaire sur toute la durée du contrat. Les chiffres d'affaires relatifs aux logiciels sont comptabilisés au moment de la livraison, une petite part du support étant toutefois réalisée de manière linéaire sur toute la durée du contrat. Les prestations de conseil et de support commandées individuellement sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires sur la période de fourniture des prestations.

SwissSign fournit des services dans les domaines des certificats électroniques, des identités numériques ainsi que des signatures électroniques. La facturation est établie annuellement à l'avance sur la base de la quantité commandée par la clientèle et de listes de prix fixes com-

portant des rabais de volume. À l'issue d'une période d'utilisation d'un an, les volumes effectivement utilisés sont décomptés et font l'objet d'une facturation complémentaire en cas de dépassement du volume commandé. Le délai de paiement est de 30 jours. Le service est généralement fourni de manière uniforme sur la durée du contrat (p. ex. durée de validité de certificat). C'est pourquoi le chiffre d'affaires est réalisé de manière linéaire sur toute la durée du contrat.

Groupe T2i propose diverses solutions logicielles et prestations informatiques, ainsi que la vente de matériel informatique pour les autorités et les entreprises. Les prix sont convenus contractuellement. Les licences logicielles sont facturées avec l'installation. La location et la maintenance de logiciels ainsi que l'hébergement sont en général facturés annuellement, conformément aux dispositions du contrat, alors que les prestations informatiques et le support sont facturés mensuellement, selon les frais effectifs. Les ventes de matériel informatique sont facturées au moment de la livraison. Le délai de paiement est de 10 jours pour les ventes de matériel informatique et de 30 jours pour toutes les autres prestations. Les licences logicielles sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires après l'installation. Les chiffres d'affaires provenant de la location et de la maintenance de logiciels ainsi que de l'hébergement sont réalisés de manière linéaire sur toute la durée du contrat. Les chiffres d'affaires provenant des prestations informatiques et du support sont comptabilisés au fur et à mesure de la fourniture des prestations. Les ventes de matériel informatique sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires au moment de la livraison.

SpotMe propose des applications événementielles innovantes visant à dynamiser l'interaction et l'engagement lors d'événements virtuels et hybrides. Les fonctionnalités proposées sont notamment le réseautage, le live chat, les séances de questions/réponses et les sondages. L'abonnement (logiciel et prestations de service complémentaires) est fixé à l'avance sur une base annuelle, avec renouvellement automatique à la fin de la période comptable. Les prix varient en fonction du forfait de prestations choisi (nombre d'événements, nombre de participants, support, etc.) et des éventuelles modifications souhaitées par la clientèle. Les forfaits de prestations sont publiés sur le site web de SpotMe. L'abonnement est facturé annuellement et les services commandés individuellement sont facturés après avoir été fournis. Le délai de paiement est de 30 jours. Le chiffre d'affaires provenant des abonnements est réalisé de manière linéaire sur toute la durée du contrat, tandis que les services commandés individuellement sont comptabilisés dans le chiffre d'affaires au moment de la fourniture des prestations.

Tresorit propose une solution de productivité chiffrée de bout en bout pour une collaboration hautement sécurisée. Cette solution comprend des fonctionnalités assurant la gestion, le stockage, la synchronisation et la transmission des données en toute sécurité. Les prix dépendent du forfait de prestations choisi (comprend la licence, le stockage des données, la maintenance, le support, etc.) et des éventuelles modifications demandées par la clientèle. Les prix et les services en vigueur sont publiés sur le site web de Tresorit. Le forfait de prestations est facturé mensuellement ou annuellement en fonction de la période de décompte choisie par le client. L'abonnement est automatiquement renouvelé à la fin de chaque période de décompte pour une période de durée équivalente. Le délai de paiement ordinaire est de 30 jours. Le chiffre d'affaires généré par le forfait de prestations est comptabilisé de manière linéaire sur toute la durée de la période d'abonnement.

Le DEP est un ensemble de documents personnels, de données et d'informations sur la santé de son titulaire, qui peuvent aussi être consultés par des professionnels de la santé. La Poste met une plateforme conforme aux règles régissant le DEP à la disposition des communautés de référence et en assure l'exploitation courante. Medbase est un prestataire de services de santé qui propose des prestations médicales, thérapeutiques, pharmaceutiques et dentaires. La Poste fournit des services numériques gérés (IT Managed Services) aux médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, thérapeutes et autres professionnels de la santé membres de Medbase. Le prix est convenu contractuellement, tant pour le DEP que pour Medbase, et il est fixe. Selon le contrat, les prestations sont facturées mensuellement, trimestriellement ou annuellement. Le délai de paiement ordinaire est de 30 jours. L'obligation de prestations est remplie tout au long de la durée de validité du contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé au fur et à mesure de la fourniture des prestations.

RéseauPostal

RéseauPostal réalise avec d'autres segments des chiffres d'affaires provenant de services logistiques et, avec la clientèle, des chiffres d'affaires provenant de biens commercialisés. Les biens commercialisés par RéseauPostal consistent principalement en des téléphones mobiles, y compris leurs accessoires, des articles de papeterie et des cartes cadeaux. Les produits proposés peuvent être achetés aussi bien dans les filiales que dans la boutique en ligne. Si la vente a lieu dans une filiale, la transaction se déroule en un seul temps: le paiement et l'exécution de l'obligation de prestations ont lieu simultanément, au moment de la conclusion de l'affaire. Si la vente a lieu dans la boutique en ligne, le paiement intervient en règle générale immédiatement après la conclusion de l'affaire. En cas de paiement sur facture, le délai de paiement est généralement de 30 jours. Pour les achats dans la boutique en ligne, l'obligation de prestations est remplie avec la distribution de la commande au client. Lorsque RéseauPostal ne livre pas le produit ou ne fournit pas le service elle-même et agit par conséquent en qualité d'agent, seule la marge (commission) est comptabilisée dans le chiffre d'affaires. Les prestations issues de l'ouverture du réseau et de la publicité sont également comptabilisées dans le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens commercialisés. L'ouverture du réseau comprend des prestations de conseil, la mise à disposition de locaux ainsi que la publicité pour des prestataires des secteurs de l'assurance-maladie, de la banque, des assurances, ou encore pour les autorités. Les prestations sont facturées mensuellement ou par mandat (publicité). Le délai de paiement est de 30 jours. Les chiffres d'affaires sont réalisés sur la durée du contrat ou sur la période de prestations (publicité).

Services de mobilité

Les chiffres d'affaires de Services de mobilité proviennent principalement des services logistiques. Les prestations de transport de voyageurs de CarPostal sont à l'origine de la majeure partie du chiffre d'affaires du segment Services de mobilité. CarPostal est une entreprise de transport concessionnaire qui fournit des prestations de transport de voyageurs pour la Confédération, les cantons et les communes. La concession est accordée pour une période de dix ans et autorise CarPostal à assurer le transport régulier et professionnel de voyageurs. Les prestations sont commandées tous les deux ans par les pouvoirs publics par voie d'appels d'offres et définies dans des conventions d'offre annuelles conclues avec l'entreprise adjudicataire des lignes mises au concours. CarPostal s'engage à desservir les lignes conformément à la convention d'offre et a le droit d'utiliser les arrêts aménagés par les pouvoirs publics. En contrepartie de la fourniture de ses prestations, CarPostal perçoit mensuellement des recettes liées aux voyageurs ainsi que des indemnités trimestrielles versées par les pouvoirs publics, conformément à un accord d'indemnisation des coûts non couverts des prestations de transport commandées. L'obligation de prestations est remplie de manière linéaire sur toute la durée de la période de prestations. La concession est traitée conformément à IFRIC 12 Accords de concession de services, tandis que les chiffres d'affaires qui en résultent, y compris les indemnités, sont comptabilisés selon IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients.

PostFinance

Le chiffre d'affaires provenant des activités financières et des opérations de commissions de PostFinance comprend les produits des secteurs d'activité paiements, épargne, placements, prévoyance, financement et assurances, que PostFinance propose de manière autonome, en coopération ou comme intermédiaire. Les clients paient les prestations sur la base de prix convenus contractuellement. L'obligation de prestations est remplie soit avec la fourniture des prestations pendant la période de prestations, soit au moment de la transaction.

Composition du chiffre d'affaires net des contrats avec des clients

Jusqu'au / au 31.12.2023 En millions de CHF	Services logistiques	Services de commu- nication	RéseauPostal	Services de mobilité	PostFinance	Fonctions et mana- gement ¹	Conso- lidation ¹	Groupe ¹
Chiffre d'affaires net des contrats avec des clients								
dont services logistiques	4 107	139	477	949	–	528	–1 113	5 087
dont biens commercialisés	0	–	68	34	–	–	–3	99
dont services financiers et opérations de commissions	–	–	–	–	716	–	–7	709
Total du chiffre d'affaires net des contrats avec des clients	4 107	139	545	983	716	528	–1 123	5 895
Autre chiffre d'affaires des services financiers ²								1 165
Total du chiffre d'affaires								7 060
Autres produits d'exploitation								219
Total des produits d'exploitation								7 279

¹ Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires net des services logistiques, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

² Autre chiffre d'affaires des services financiers comprend principalement les produits des immobilisations financières, les produits d'intérêts et le résultat du négoce de devises de PostFinance.

Composition du chiffre d'affaires net des contrats avec des clients

Jusqu'au / au 31.12.2024 En millions de CHF	Services logistiques	Services de commu- nication	RéseauPostal	Services de mobilité	PostFinance	Fonctions et mana- gement	Conso- lidation	Groupe
Chiffre d'affaires net des contrats avec des clients								
dont services logistiques	4 320	179	471	1 027	–	539	–1 110	5 426
dont biens commercialisés	1	–	66	34	–	–	–3	98
dont services financiers et opérations de commissions	–	–	–	–	727	–	–2	725
Total du chiffre d'affaires net des contrats avec des clients	4 321	179	537	1 061	727	539	–1 115	6 249
Autre chiffre d'affaires des services financiers ¹								1 096
Total du chiffre d'affaires								7 345
Autres produits d'exploitation								281
Total des produits d'exploitation								7 626

¹ Autre chiffre d'affaires des services financiers comprend principalement les produits des immobilisations financières, les produits d'intérêts et le résultat du négoce de devises de PostFinance.

7.1 | Futurs chiffres d'affaires provenant d'obligations de prestations ouvertes

Au 31 décembre 2024, le montant total des prix de transaction des obligations de prestations existantes, mais non encore remplies, s'élevait à 86 millions de francs (exercice précédent: 104 millions). Une part de 25 millions de francs devrait être comptabilisée en tant que chiffre d'affaires durant l'exercice en cours, une autre de 39 millions lors des deux à trois prochains exercices et le solde de 22 millions ultérieurement. Sont inclus dans les montants ci-dessus les contrats dont la durée initiale prévue dépasse un an. En sont exclus les futurs chiffres d'affaires provenant d'obligations de prestations pour lesquelles la Poste a droit, de la part du client, à une contre-prestation dont le montant correspond directement à la valeur des prestations qu'elle a déjà fournies.

7.2 | Chiffres d'affaires provenant de soldes de contrats

Durant la période sous revue, en raison d'obligations de prestations déjà remplies durant les périodes précédentes, le chiffre d'affaires a progressé de 3 millions de francs (exercice précédent: baisse de 2 millions), à la suite par exemple de modifications des prix de transaction ou de nouvelles estimations des obligations de prestations remplies. Ont en outre été comptabilisés 296 millions de francs (exercice précédent: 322 millions) de chiffre d'affaires qui étaient inclus dans le solde des passifs contractuels en début de période.

8 | Résultat des services financiers

La présentation ci-dessous tient compte des caractéristiques propres aux opérations des services financiers. Sa structure est conforme à celle en usage dans les banques.

Résultat des services financiers		
En millions de CHF	2023	2024
Produits d'intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture	879	784
Produits d'intérêts des immobilisations financières FVTOCI, y c. les effets des opérations de couverture	64	85
Résultat des opérations d'intérêts des instruments financiers FVTPL, y c. les effets des opérations de couverture	6	6
Produits de dividendes des immobilisations financières	10	12
Produits d'intérêts et de dividendes	959	887
Charges d'intérêts des instruments financiers au coût amorti	-435	-369
Charges d'intérêts	-435	-369
Résultat des opérations d'intérêts et de dividendes	524	518
Dépréciations/Reprises de dépréciations sur créances sur établissements financiers, créances rémunérées sur clients et immobilisations financières	5	-36
Résultat des opérations d'intérêts et de dividendes après dépréciations/reprises de dépréciations	529	482
Produits des commissions des opérations de crédit	20	21
Produits des commissions des opérations sur titres et placements	86	99
Produits des commissions sur les autres prestations de services	101	111
Charges des commissions	-29	-31
Résultat des prestations de services	422	411
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services	600	611
Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire	211	225
Résultat de la vente d'immobilisations financières FVTOCI	-	0
Résultat de la sortie d'immobilisations financières au coût amorti	-	-2
Pertes du trafic des paiements et pertes opérationnelles	-11	-14
Autres taxes et droits	-9	-10
Résultat des services financiers	1 320	1 292
Présentation à la note 7 Chiffre d'affaires et dans le compte de résultat consolidé:		
Chiffre d'affaires net des contrats conclus avec des clients, des opérations sur services financiers et des opérations de commissions	709	725
Autre chiffre d'affaires des services financiers	1 165	1 096
Charges des services financiers	-554	-529

9 | Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation			
En millions de CHF		2023 ¹	2024
Revenus locatifs		130	138
Bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles		20	45
Autres produits		69	98
Total des autres produits d'exploitation		219	281

¹ Présentés jusqu'alors dans le chiffre d'affaires, les produits résultant du Facility Management sont désormais comptabilisés dans les autres produits d'exploitation. La valeur de l'exercice précédent a été ajustée.

La plupart des revenus locatifs ont été générés en Suisse. Les baux sont conformes aux usages du marché dans ce domaine. Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement des produits de prestations propres inscrites à l'actif, des produits résultant de la dissolution de paiements additionnels, des recettes résultant des charges pour des biens loués, des recettes issues de la publicité dans/sur les moyens de transport ainsi que de la commercialisation des surfaces publicitaires.

10 | Charges de personnel

Composition			
En millions de CHF	Note	2023	2024
Salaires et appointements		2 919	3 005
Prestations sociales		299	308
Charges de prévoyance	11	215	259
Autres charges de personnel		83	100
Total des charges de personnel		3 516	3 672

Effectif			
Unités de personnel ¹		2023	2024
Effectif du groupe Poste (hors apprenties et apprentis)		34 587	35 106
Apprenties et apprentis du groupe Poste		1 844	1 887

¹ Effectif moyen converti en postes à temps plein

11 | Prévoyance en faveur du personnel

Incertitudes d'estimation

Prévoyance en faveur du personnel

La majorité du personnel est assurée auprès de la Caisse de pensions Poste selon un plan de prévoyance à primauté des prestations, conformément à la norme IAS 19. Ce plan couvre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, conformément aux dispositions légales. Les coûts des services et les engagements résultant du plan de prévoyance sont calculés annuellement selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Celle-ci se fonde sur le nombre d'années de service accomplies par les membres du personnel au moment de la clôture du bilan et, entre autres, sur des hypothèses quant à l'évolution des salaires. Le montant à porter au bilan en tant qu'engagements ou avoirs correspond à la valeur actuelle des engagements de prévoyance à primauté des prestations (capital de couverture selon IAS 19 pour les assurés actifs et les bénéficiaires de rente calculé selon la méthode des unités de crédit projetées), sous déduction des actifs de prévoyance à la valeur de marché (actifs de la Caisse de pensions Poste répartis sur la base du capital de couverture des assurés actifs et des bénéficiaires de rente).

Les droits aux prestations acquis en sus (coût des services rendus au cours de la période), le coût des services passés, les bénéfices et les pertes résultant des liquidations de plans (settlements) et le résultat net des intérêts sont immédiatement portés au compte de résultat. Les profits et les pertes actuariels résultant des engagements de prévoyance en faveur du personnel, les produits des actifs des plans (sans les produits d'intérêts) et la variation de l'effet du plafonnement des actifs (sans le résultat des intérêts) sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la fixation des hypothèses financières, en présence d'engagements de prévoyance nets en faveur du personnel, il est tenu compte – en deux étapes – de facteurs de partage de risque, qui limitent la part de l'employeur aux coûts des futures prestations et soumettent aussi les employés à l'obligation de verser d'éventuelles cotisations supplémentaires destinées à combler un découvert. Les deux étapes sont directement intégrées dans le calcul des engagements pour plans de prévoyance à primauté des prestations (defined benefit obligations, DBO) et ont donc une influence sur le futur coût des services selon IAS 19. Les hypothèses reposent sur les dispositions formelles du plan de prévoyance, qui comprennent – s'agissant d'un plan suisse – aussi bien le règlement de l'institution de prévoyance que les lois, ordonnances et directives applicables en matière de prévoyance professionnelle, en particulier leurs dispositions relatives au financement et aux mesures visant à combler les découverts d'institutions de prévoyance.

En cas d'actifs de prévoyance en faveur du personnel, l'excédent est comptabilisé à la valeur la plus basse de l'excédent de couverture et de la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de réductions des futurs paiements de cotisation. L'avantage économique maximal est calculé conformément à IFRIC 14.

Pour les autres plans de prévoyance, les cotisations versées par l'employeur grèvent le compte de résultat, conformément aux règles applicables aux plans à primauté des cotisations.

En Suisse, la Poste dispose de divers plans de prévoyance en faveur des membres de son personnel. Les actifs de ces plans sont gérés séparément dans des fondations autonomes ou des fondations collectives. Les conseils de fondation des institutions autonomes se composent à parts égales de représentants des employés et de l'employeur (organes paritaires). Tant la loi que les règlements de prévoyance obligent les conseils de fondation à agir exclusivement dans l'intérêt de la fondation et des destinataires des prestations (au 31 décembre 2024: 38 798 assurés actifs et 29 004 bénéficiaires

de rente). L'employeur ne peut donc pas décider seul des prestations ni de leur financement, toute décision devant être prise de façon paritaire. Il incombe aux conseils de fondation de définir la stratégie de placement, de décider des modifications des règlements de prévoyance (en particulier des prestations assurées) et de déterminer les modalités de financement des prestations.

Les prestations de prévoyance dépendent du salaire assuré et de l'avoir de vieillesse. Au moment de la retraite, les assurés ont le choix entre une rente viagère, incluant une future rente de veuveté, ou un versement en capital. Outre les prestations de vieillesse, les prestations de prévoyance incluent des rentes d'invalidité et de survivant, calculées en pour cent du salaire assuré. Les assurés peuvent en outre améliorer leur situation de prévoyance en effectuant des rachats jusqu'à concurrence du montant réglementaire maximal, ou retirer des fonds de manière anticipée en vue de l'acquisition d'un logement à usage propre.

Lors de la fixation des prestations, il y a lieu d'observer les prescriptions minimales de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution. La LPP fixe en particulier un salaire assuré et des bonifications de vieillesse minimaux. De plus, le taux d'intérêt minimal applicable à l'avoir de vieillesse est déterminé au moins tous les deux ans par le Conseil fédéral. En 2024, il était de 1,25% (exercice précédent: 1,00%).

En raison de la conception des plans de prévoyance et des dispositions de la LPP, l'employeur est exposé à des risques actuariels. Les plus importants sont le risque de placement, le risque d'inflation – s'il en résulte des augmentations de salaire –, le risque de taux d'intérêt, le risque d'invalidité et le risque de longévité. Les cotisations des employés et de l'employeur sont fixées par les conseils de fondation, l'employeur devant prendre à sa charge au moins 50% des cotisations totales nécessaires. En cas de découvert, tant l'employeur que les employés peuvent être appelés à verser des cotisations d'assainissement destinées à le combler.

Les prestations versées par la Caisse de pensions Poste sont supérieures au minimum légal et l'âge ordinaire de la retraite est de 65 ans. Le montant de la rente est calculé sur la base du taux de conversion applicable à l'avoir de vieillesse de l'assuré concerné au moment où il prend sa retraite. Depuis le 1^{er} janvier 2024, le taux de conversion est de 5,00% en cas de retraite à l'âge de 65 ans. L'avoir de vieillesse est constitué des cotisations de l'employé et de celles de l'employeur versées sur le compte d'épargne individuel de l'assuré, ainsi que des intérêts crédités sur cette épargne. Le taux d'intérêt rémunérant l'avoir de vieillesse est fixé chaque année par le Conseil de fondation.

Le groupe Poste juge hautement probable que la Caisse de pensions Poste doit prendre des mesures de stabilisation à l'avenir. C'est pourquoi on a notamment énoncé des hypothèses sur la base desquelles déterminer quelle sera la participation financière respective de l'employeur et des employés au comblement des déficits de financement de la caisse de pensions (partage de risque).

11.1 | Hypothèses actuarielles

Les paramètres utilisés aux fins des calculs des plans de retraite suisses sont les suivants (moyenne pondérée):

Hypothèses actuarielles du calcul des charges de l'exercice

En pour cent	2023	2024
Taux d'actualisation	2,25	1,52

Hypothèses actuarielles au 31.12.

En pour cent	2023	2024
Taux d'actualisation	1,52	0,98
Evolution attendue des salaires	1,50	1,25
Indexation des rentes	0,00	0,00
Rémunération des avoirs de vieillesse	1,25	1,50
Fluctuation	4,88	4,98
Taux de versement en capital	30,00	40,00
Part des employés à la couverture du déficit de financement	25,00	25,00
En années		
Espérance de vie moyenne actuelle à l'âge de 65 ans, hommes/femmes	22/24	22/24
Table de mortalité	LPP 2020 TG	LPP 2020 TG

La prise en considération des hypothèses financières relatives au partage de risque a lieu en deux étapes. Compte tenu de l'hypothèse implicite d'une future rente à hauteur du taux d'actualisation, les cotisations périodiques réglementaires sont insuffisantes pour assurer correctement le financement courant des prestations réglementaires promises. Il en résulte un déficit de financement structurel. Dans son estimation, la Poste part du principe que les mesures adoptées à ce jour par la Caisse de pensions Poste ne sont pas suffisantes pour couvrir les déficits de financement auxquels il faut s'attendre à l'avenir. Aux fins des calculs actuariels, on a donc pris pour hypothèse, dans une première étape, que le Conseil de fondation – conformément aux règles formelles applicables en la matière – adoptera encore des mesures visant à combler le déficit de financement (abaissement du taux de conversion à 4,79% jusqu'en 2034, avec compensation de 75% de la réduction des prestations qui en résultera, calculée sur l'avoir de vieillesse disponible). Cette hypothèse repose en outre sur un taux d'intérêt technique de 1,75% (à partir de 2033: 1,50%) et sur le fait que le Conseil de fondation décide de réduire progressivement, sur une période de dix ans, les futures rentes de vieillesse à l'âge de 65 ans. Toutefois, même en réduisant ainsi les prestations, le déficit de financement structurel persistera et la seconde étape consiste donc à réaliser un calcul visant à partager ce risque entre l'employeur et les employés. L'hypothèse est en l'occurrence que l'obligation de l'employeur de combler le déficit de financement se limite légalement à 50% et dans les faits à 75% dudit déficit. Cette hypothèse repose, d'une part, sur les dispositions légales régissant la suppression des découverts et, d'autre part, sur le comportement effectif que l'employeur et le Conseil de fondation ont eu et sur les mesures concrètes qu'ils ont appliquées dans le passé.

En cas d'actifs de prévoyance en faveur du personnel, l'excédent est comptabilisé à la valeur la plus basse de l'excédent de couverture et de la valeur actuelle d'un avantage économique sous la forme de réductions des futurs paiements de cotisation. L'avantage économique maximal est calculé conformément à IFRIC 14.

Sur la base des obligations du Swiss Bond Index notées AA et utilisées pour déterminer le taux d'intérêt de calcul, il en a résulté au 31 décembre 2024 des actifs de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19 de 178 millions de francs (31 décembre 2023: actifs de prévoyance en faveur du personnel de 289 millions) et des engagements de prévoyance en faveur du personnel de 63 millions (31 décembre 2023: engagements de prévoyance en faveur du personnel de 20 millions). L'excédent des actifs des plans par rapport au montant brut des engagements de prévoyance en faveur du personnel s'élève à 193 millions de francs (31 décembre 2023: 323 millions). L'avantage économique

maximal se chiffre à 181 millions de francs (31 décembre 2023: 289 millions) et remplit les critères selon IFRIC 14.

La modification de la procédure d'estimation moyennant la fixation d'hypothèses financières incluant le partage de risque a été décidée en 2017 et appliquée pour la première fois au 30 avril 2017, le but étant de présenter à l'avenir une image plus réaliste des coûts du plan de prévoyance à la charge de l'entreprise.

Les autres prestations à long terme versées aux membres du personnel sont présentées et décrites à la note 26 Provisions.

11.2 | Charges de prévoyance en faveur du personnel

Charges de prévoyance		
En millions de CHF	2023	2024
Coût des services rendus au cours de la période	206	250
Coût des services passés	-1	-2
Coûts administratifs	8	8
Prestations supplémentaires pour employés	1	1
Autres plans, reclassements, autres charges	1	2
Total des charges de prévoyance saisies dans les charges de personnel	215	259
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	330	234
Produits d'intérêts des actifs	-355	-242
Résultat des intérêts sur l'effet du plafond des actifs	12	0
Total des charges d'intérêts nettes/(produits d'intérêts nets) saisi(e)s dans les charges financières/(produits financiers)	-13	-8
Total des charges de prévoyance saisies dans le compte de résultat	202	251
Composantes de réévaluation saisies dans l'état du résultat global		
En millions de CHF	2023	2024
Pertes actuarielles		
dues à l'adaptation d'hypothèses démographiques	-	-25
dues à l'adaptation d'hypothèses financières	1 086	787
dues à des écarts empiriques	-205	264
Produits des actifs des plans (sans produits d'intérêts)	-223	-813
Variation de l'effet du plafond des actifs (sans résultat des intérêts)	-520	-23
Autres	0	0
Total des résultats des réévaluations saisis dans les autres éléments du résultat global (OCI)	138	190
Total des charges de prévoyance en faveur du personnel	340	441

L'effet de la modification des hypothèses financières tient compte de l'adaptation du taux d'intérêt de calcul de 1,52% à 0,98%.

En 2024, l'application des facteurs de partage de risque a entraîné une diminution de 7 millions de francs (exercice précédent: 7 millions) des charges de prévoyance et de 119 millions (exercice précédent: 112 millions) des engagements de prévoyance comptabilisés au 31 décembre 2024.

Les échanges de prestations entre la Fondation Caisse de pensions Poste et la Poste ont lieu aux conditions usuelles du marché.

11.3 | État de la couverture

L'état de la couverture présente les engagements de prévoyance portés au bilan pour les plans à primauté des prestations significatifs. Il s'agit principalement des plans de la Fondation Caisse de pensions Poste en Suisse. Au 31 décembre 2024, les actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations s'élèvent à 178 millions de francs et les engagements de prévoyance portés au bilan à 63 millions.

Récapitulation de l'état de la couverture		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Valeur actuelle des engagements de prévoyance avec actifs séparés	-15 851	-16 648
Actifs de prévoyance à la valeur de marché	16 156	16 777
Excédent de couverture	305	129
Engagements de prévoyance sans actifs séparés	-2	-2
Effet du plafond des actifs	-34	-12
Total des actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations, net	269	115
Engagements de prévoyance résultant d'autres plans de prévoyance	0	0
Total des actifs de prévoyance portés au bilan, net	269	115
dont:		
actifs de prévoyance portés au bilan	289	178
engagements de prévoyance portés au bilan	-20	-63

11.4 | Évolution des engagements de prévoyance et des actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations

Evolution des engagements de prévoyance et des actifs de prévoyance portés au bilan pour plans à primauté des prestations (sans les autres plans), net		
En millions de CHF	2023	2024
Etat au 01.01.	338	269
Charges de prévoyance des plans à primauté des prestations	-202	-251
Résultats des réévaluations saisis dans les autres éléments du résultat global	-138	-190
Cotisations de l'employeur	272	295
Paievements de rentes par l'employeur	0	1
Ecart de conversion	0	0
Achats d'entreprises, ventes ou transferts	-1	-9
Etat au 31.12.	269	115
dont:		
à court terme (paiements échéant dans les douze prochains mois)	-295	-298
à long terme	564	413

11.5 | Évolution des engagements de prévoyance

Evolution des engagements de prévoyance		
En millions de CHF	2023	2024
Etat au 01.01.	15 146	15 853
Coût des services rendus au cours de la période	206	250
Cotisations des employés	210	224
Charges d'intérêts des engagements de prévoyance	330	234
(Profits)/Pertes actuariel(le)s	881	1 026
Liquidations de plans	-4	0
Achats d'entreprises, ventes ou transferts	20	46
Prestations supplémentaires pour employés	1	1
Prestations payées provenant des actifs de prévoyance	-940	-983
Paiements de rentes par l'employeur	0	-1
Modifications de plans	0	-1
Transferts, reclassements et autres	3	1
Ecart de conversion	0	0
Etat au 31.12.	15 853	16 650
Engagements de prévoyance avec actifs séparés	15 851	16 648
Engagements de prévoyance sans actifs séparés	2	2
Total des engagements de prévoyance	15 853	16 650

11.6 | Évolution des actifs de prévoyance

Evolution des actifs de prévoyance (valeur de marché)		
En millions de CHF	2023	2024
Etat au 01.01.	16 026	16 156
Produits d'intérêts des actifs	355	242
Produits des actifs des plans (sans les produits d'intérêts)	224	813
Cotisations des employés	210	224
Cotisations de l'employeur	271	295
Liquidations de plans	-4	0
Achats d'entreprises, ventes ou transferts	19	36
Prestations payées provenant des actifs de prévoyance	-940	-983
Coûts administratifs	-8	-8
Transferts, reclassements et autres	3	2
Etat au 31.12.	16 156	16 777

11.7 | Catégories de placements

Répartition des actifs En millions de CHF	31.12.2023			31.12.2024		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations	3 826	2 535	6 361	4 221	2 494	6 715
Actions	4 710	–	4 710	4 922	–	4 922
Immobilier	8	2 526	2 534	19	2 532	2 551
Placements alternatifs	377	1 862	2 239	385	2 114	2 499
Titres d'assurances qualifiés	–	2	2	–	–	–
Autres placements financiers	–	15	15	–	15	15
Liquidités	–	295	295	–	75	75
Total	8 921	7 235	16 156	9 547	7 230	16 777

Aux fins du placement du patrimoine de prévoyance, le Conseil de fondation de l'institution de prévoyance édicte des directives de placement, qui définissent la tactique d'allocation des actifs et contiennent également des valeurs de référence (benchmark) permettant de comparer les résultats avec ceux d'un univers de placement général. Le Conseil de fondation met en outre sur pied un comité de placement, chargé de mettre en œuvre la stratégie de placement. Il incombe également à ce comité de désigner les gérants de fortune ainsi que le conservateur mondial (global custodian). Les actifs des plans de prévoyance sont bien diversifiés. En matière de diversification et de sécurité, les dispositions de la LPP s'appliquent aux plans de prévoyance. Les biens immobiliers ne sont pas détenus directement par la Caisse de pensions Poste.

Le Conseil de fondation vérifie régulièrement que la stratégie de placement adoptée est propre à garantir la fourniture des prestations de prévoyance et que le budget de risque correspond à la structure démographique. De plus, le respect des directives de placement et les résultats des conseillers en placement sont aussi régulièrement contrôlés par le personnel responsable au sein de la Caisse de pensions Poste ainsi que par un contrôleur des investissements externe. Enfin, un cabinet de conseil externe vérifie périodiquement l'efficacité et l'adéquation de la stratégie de placement.

Les actifs de la Caisse de pensions Poste ne contiennent aucune immobilisation de la Poste ni aucun immeuble pris à bail par la Poste.

11.8 | Sensibilité

Effets d'une augmentation ou d'une diminution des principales hypothèses actuarielles ci-dessous sur la valeur actuelle des engagements de prévoyance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024:

Sensibilité des engagements de prévoyance aux variations des hypothèses actuarielles En millions de CHF	Variation hypothèse	Variation de la valeur actuelle en résultant		Variation hypothèse	Variation de la valeur actuelle en résultant	
		31.12.2023	31.12.2024		31.12.2023	31.12.2024
Taux d'intérêt technique	+0,25 pt pourcentage	–326	–371	–0,25 pt pourcentage	379	398
Evolution attendue des salaires	+0,25 pt pourcentage	23	29	–0,25 pt pourcentage	–23	–28
Indexation des rentes	+0,25 pt pourcentage	256	260	–0,25 pt pourcentage	–	–
Rémunération des avoires de vieillesse	+0,25 pt pourcentage	54	56	–0,25 pt pourcentage	–50	–61
Taux de versement en capital	+5,00 pt pourcentage	–11	–31	–5,00 pt pourcentage	11	31
Part des employés à la couverture du déficit de financement ou à l'excédent de couverture	+10,00 pt pourcentage	43	24	–10,00 pt pourcentage	–43	–24
Espérance de vie à l'âge de 65 ans	+1 an	393	427	–1 an	–370	–411

11.9 | Informations sur les cotisations de l'employeur

Le tableau ci-dessous présente les cotisations de l'employeur versées au titre de l'exercice sous revue et celles prévues pour l'exercice 2025.

Cotisations de l'employeur		
En millions de CHF	Effectif	Attendu
2024	295	295
2025		298

11.10 | Profil des échéances des engagements de prévoyance en primauté des prestations

Au 31 décembre 2024, la durée moyenne pondérée des engagements de prévoyance en primauté des prestations était de 13,6 ans (exercice précédent: 13,5 ans).

11.11 | Paiements de rentes attendus

Le tableau ci-dessous présente, sur la base du profil des échéances, les prévisions de flux de liquidités pour paiements de rentes pour les dix ans à venir.

Flux de liquidités de la prévoyance en faveur du personnel		Paiements de prestations nominaux (estimation)
En millions de CHF		
2025		982
2026		984
2027		987
2028		974
2029		965
2030-2034		4538

12 | Charges des biens commercialisés et prestations de services

Charges des biens commercialisés et prestations de services		
En millions de CHF	2023	2024
Charges des matériaux et des produits finis et semi-finis	8	8
Charges des biens commercialisés	57	57
Charges des prestations de services	317	356
Indemnités versées aux entrepreneurs CarPostal	336	340
Indemnités versées aux entreprises de transport	470	456
Indemnités versées au service postal international	83	74
Personnel temporaire	198	208
Total des charges des biens commercialisés et prestations de services	1 469	1 499

13 | Autres charges d'exploitation

Autres charges d'exploitation			
En millions de CHF		2023	2024
Coûts des locaux		68	76
Entretien et réparation d'immobilisations corporelles		130	142
Energie et carburants		54	62
Matériel d'exploitation		42	61
Frais de conseil, de bureau et d'administration		419	431
Marketing et communication		113	115
Pertes sur ventes d'immobilisations corporelles		4	5
Autres charges		130	153
Total des autres charges d'exploitation		960	1 045

14 | Produits financiers

Produits financiers			
En millions de CHF	Note	2023	2024
Produits d'intérêts des immobilisations financières au coût amorti	28	30	37
Produits d'intérêts nets des actifs de prévoyance en faveur du personnel	11	13	8
Produits d'intérêts de location		4	4
Gains de change		14	18
Autres produits financiers		10	5
Total des produits financiers		71	72

Les produits des activités financières sont comptabilisés comme chiffre d'affaires dans le compte de résultat consolidé.

15 | Charges financières

Charges financières			
En millions de CHF	Note	2023	2024
Charges d'intérêts des engagements financiers au coût amorti	28	13	15
Charges d'intérêts nettes des engagements de prévoyance en faveur du personnel	11	0	0
Charges d'intérêts de location		16	18
Pertes de change		23	13
Autres charges financières		19	4
Total des charges financières		71	50

Les charges des activités financières sont comptabilisées comme charges des services financiers dans le compte de résultat consolidé.

16 | Sociétés associées et coentreprises

Principes de présentation des comptes

Les sociétés associées et les coentreprises du groupe Poste peuvent elles-mêmes détenir des participations. Si une société associée ou une coentreprise contrôle une société sans pour autant en détenir 100% des parts, il peut arriver qu'elle rachète, au fil du temps, les participations minoritaires ne donnant pas le contrôle de cette société. Inversement, il peut arriver qu'une société associée ou une coentreprise qui détient 100% des parts d'une autre société en vende une partie sans pour autant perdre le contrôle de cette société. Au niveau du groupe, les bénéfices ou les pertes résultant de ces rachats ou de ces ventes de participations minoritaires sont comptabilisés directement dans les fonds propres (réserves issues du bénéfice), selon la méthode comptable choisie et sans effet sur le résultat.

16.1 | Entrées et sorties de sociétés associées et coentreprises

Exercice 2023

Le 31 octobre 2023, PostFinance SA a acquis environ 21% des parts de Credit Exchange S.A.

Exercice 2024

Le 3 janvier 2024, Poste CH SA a acquis 40% des parts de griep Verwaltungs GmbH, société qui détient l'intégralité des parts de griep Baulogistik GmbH, griep Sicherheit GmbH et griep Service GmbH.

Le 6 septembre 2024, PostFinance SA a vendu les parts (environ 24%) qu'elle détenait dans la société moneymeets GmbH.

16.2 | Participations dans des sociétés associées et coentreprises

En 2024, La Poste Suisse SA a octroyé des prêts à hauteur de 11 millions de francs à Asendia Holding SA (exercice précédent: 46 millions). Il n'y a pas eu d'autres transactions significatives entre le groupe et ses sociétés associées et coentreprises (voir aussi la note 31 Transactions avec des parties liées).

Participations dans des sociétés associées et coentreprises

En millions de CHF	2023	2024
Etat au 01.01.	45	55
Entrées	17	50 ¹
Sorties	–	0
Variations des participations ne donnant pas le contrôle	–	–1
Reclassement en prêt sans effet sur le résultat	1	–31
Dividendes	–9	–5
Part du résultat net (après impôts) saisie dans le compte de résultat	–4	–5
Part du résultat net (après impôts) saisie dans les autres éléments du résultat global	–2	7
Ecart de change	7	–2
Etat au 31.12.	55	68

¹ Augmentation de capital de 40 millions de francs pour Asendia Holding SA

En 2024, le groupe Asendia a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 2421 millions de francs (exercice précédent: 2549 millions) et subi une perte de 32 millions (exercice précédent: perte de 17 millions). Au 31 décembre 2024, les actifs du groupe s'élevaient à 1077 millions de francs (exercice précédent: 1087 millions) et les passifs à 875 millions (exercice précédent: 968 millions). La Poste détient une participation de 40% dans le groupe Asendia.

Il n'y a pas d'autres participations importantes dans des sociétés associées et coentreprises.

La Poste n'a pas saisi les pertes d'un montant total de 8 millions de francs (exercice précédent: 10 millions) en lien avec ses participations dans des sociétés associées et coentreprises, car aucun engagement ne découle pour elle de ces pertes.

16.3 | Résultat global des sociétés associées

Résultat des sociétés associées		
En millions de CHF	2023	2024
Part du résultat net (après impôts) saisie dans le compte de résultat	2	-8
Part du résultat net (après impôts) saisie dans les autres éléments du résultat global	-2	7
Résultat global des sociétés associées	0	-1

16.4 | Résultat global des coentreprises

Résultat des coentreprises		
En millions de CHF	2023	2024
Part du résultat net (après impôts) saisie dans le compte de résultat	-6	3
Part du résultat net (après impôts) saisie dans les autres éléments du résultat global	-	-
Résultat global des coentreprises	-6	3

17 | Impôts sur le bénéfice

Principes de présentation des comptes

En matière d'imposition, La Poste Suisse SA est assimilée aux sociétés de capitaux privées, conformément à l'art. 10 de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP). Les sociétés du groupe en Suisse et à l'étranger sont soumises aux impôts ordinaires sur les bénéfices perçus dans leur pays.

Pour la Poste et ses sociétés du groupe, les impôts latents sur le bénéfice sont calculés sur la base des taux d'imposition actuels ou attendus. Ils tiennent compte des effets en matière d'impôts sur le bénéfice des écarts de durée limitée (différences temporaires) entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon l'approche bilan de la méthode du report variable (balance sheet liability method).

Incertitudes d'estimation

Les actifs d'impôts latents sur le bénéfice basés sur des différences temporaires et sur des reports de pertes fiscales ne sont pris en compte dans le calcul des impôts latents que dans la mesure où une compensation avec des bénéfices imposables futurs est probable. Le management vérifie à chaque date de clôture du bilan que les impôts latents actifs sont réalisables.

Impôts sur le bénéfice saisis dans le compte de résultat

En millions de CHF	2023	2024
(Charges) d'impôts courants sur le bénéfice	-45	-71
(Charges) d'impôts latents sur le bénéfice	-20	-23
Total (charges) des impôts sur le bénéfice saisis dans le compte de résultat	-65	-94

Sont comptabilisés en sus dans les autres éléments du résultat global des impôts sur le bénéfice dont la composition est la suivante:

Impôts sur le bénéfice saisis dans les autres éléments du résultat global

En millions de CHF	2023	2024
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	25	31
Plus-values latentes instruments de fonds propres FVTOCI	-9	-17
Réserves issues de la conversion de monnaies	3	0
Plus-values latentes instruments de fonds de tiers FVTOCI	-44	-17
Réserves de couverture et coûts de couverture	-11	-27
Total des impôts sur le bénéfice saisis dans les autres éléments du résultat global	-36	-30

17.1 | Impôts latents sur postes du bilan

Impôts latents sur postes du bilan En millions de CHF	31.12.2023			31.12.2024		
	Impôts latents actifs	Impôts latents passifs	Avoirs/(Engagements), net	Impôts latents actifs	Impôts latents passifs	Avoirs/(Engagements), net
Créances résultant de livraisons et prestations	0	-26	-26	0	-30	-30
Immobilisations financières	31	-73	-42	13	-110	-97
Participations dans des sociétés du groupe, sociétés associées et coentreprises	-	-20	-20	-	-39	-39
Immobilisations corporelles	167	-7	160	166	-6	160
Immobilisations incorporelles	81	-10	71	69	-22	47
Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-	-138	-138	-	-135	-135
Actifs de prévoyance en faveur du personnel	6	-45	-39	-	-28	-28
Passifs locatifs	139	-	139	137	-	137
Provisions	0	-4	-4	0	-1	-1
Engagements de prévoyance en faveur du personnel	3	-	3	18	-	18
Autres postes du bilan	0	-2	-2	1	-1	0
Impôts latents résultant de différences temporaires	427	-325	102	404	-372	32
Actifs d'impôts résultant de reports de pertes	20	-	20	26	-	26
Impôts latents actifs / passifs, brut	447	-325	122	430	-372	58
Impôts latents actifs / passifs de l'exercice précédent	-471	277	-194	-447	325	-122
Impôts latents saisis dans les autres éléments du résultat global	20	19	39	8	22	30
Modification du périmètre de consolidation	-12	25	13	-6	17	11
Impôts latents saisis dans le compte de résultat	-16	-4	-20	-15	-8	-23

Les impôts latents actifs de 430 millions de francs (exercice précédent: 447 millions) comprennent essentiellement des différences temporaires sur des immobilisations financières et des immobilisations corporelles et incorporelles, des passifs locatifs, des engagements de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19, ainsi que des reports de pertes fiscales.

Sur les immobilisations incorporelles, il existe une différence temporaire déductible de 93 millions de francs (exercice précédent: 124 millions), pour laquelle aucun impôt latent actif n'a été comptabilisé, car il est improbable que des bénéfices imposables suffisants soient disponibles à l'avenir. Il s'agit d'une différence temporaire sur les droits des marques découlant de la mise en œuvre de la réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA) au 1^{er} janvier 2020. L'économie fiscale potentielle s'élève au maximum à 12 millions de francs (exercice précédent: 16 millions).

Les impôts latents passifs de 372 millions de francs (exercice précédent: 325 millions) résultent principalement de différences temporaires sur les créances résultant de livraisons et prestations, les immobilisations financières, les participations, les immobilisations incorporelles, les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation et les actifs de prévoyance en faveur du personnel selon IAS 19.

Au 31 décembre 2024, on enregistrait des différences temporaires sur participations à hauteur de 257 millions de francs (exercice précédent: 301 millions) n'ayant pas donné lieu à la comptabilisation d'impôts latents passifs. Il s'agit là de différences temporaires qui, en cas d'inversion, ne sont soumises qu'à une imposition minimale en raison de la réduction pour participations.

17.2 | Reports de pertes déductibles fiscalement

Reports de pertes déductibles fiscalement – par échéance	31.12.2023			31.12.2024		
	Activés	Non activés	Total	Activés	Non activés	Total
En millions de CHF						
Echéance de 1 an	–	14	14	–	35	35
Echéance de 2 à 6 ans	43	333	376	83	328	411
Echéance de plus de 6 ans	64	81	145	59	107	166
Total des reports de pertes déductibles fiscalement	107	428	535	142	470	612

Des reports de pertes fiscales de 470 millions de francs (exercice précédent: 428 millions) n'ont pas été portés à l'actif du groupe, car leur réalisation future paraît incertaine.

Reports de pertes déductibles fiscalement non activés et économies fiscales potentielles – par pays	31.12.2023		31.12.2024	
	Non activés	Economies fiscales potentielles	Non activés	Economies fiscales potentielles
En millions de CHF				
Suisse	417	75	456	84
Allemagne	3	1	5	2
Grande-Bretagne	–	–	0	0
Canada	0	0	0	0
Lituanie	1	0	3	0
Hongrie	3	0	3	0
Etats-Unis	4	1	3	1
Total des reports de pertes déductibles fiscalement non activés et des économies fiscales potentielles	428	77	470	87

17.3 | Analyse des charges d'impôts sur le bénéfice

Le tableau ci-dessous présente la réconciliation du bénéfice consolidé avant impôts et des charges d'impôts comptabilisées. Le taux d'imposition moyen pondéré applicable s'élève à 15,6% (exercice précédent: 22,3%). Cette diminution de 6,7 points de pourcentage du taux d'imposition du groupe découle d'un changement dans la composition des contributions positives et négatives des sociétés du groupe au résultat.

Réconciliation du bénéfice consolidé avant impôts et des charges d'impôts comptabilisées		
En millions de CHF	2023	2024
Bénéfice consolidé avant impôts résultant des activités poursuivies	319	418
Taux d'imposition moyen pondéré	22,3%	15,6%
Charges d'impôts selon le taux d'imposition moyen pondéré	71	65
Réconciliation avec les charges d'impôts sur le bénéfice comptabilisées:		
Effet résultant du changement de statut fiscal/de taux d'imposition	3	-1
Effet résultant des participations/de la dépréciation du goodwill	-6	14
Effet résultant des compléments et remboursements d'impôts des exercices précédents	-1	-5
Effet résultant des variations des correctifs de valeur d'actifs d'impôts latents sur le bénéfice	-22	3
Effet résultant de produits/charges sans incidence fiscale	-	1
Effet résultant des reports de pertes	17	16
Autres effets	3	1
Charges d'impôts sur le bénéfice comptabilisées	65	94

17.4 | Règles du modèle du pilier 2 de l'OCDE

La Poste entre dans le champ d'application des règles du modèle du pilier 2 de l'OCDE. En Suisse, ces règles ont pris effet au 1^{er} janvier 2024. En application des nouvelles règles, la Poste est tenue de s'acquitter d'un impôt minimal de 15% sur les bénéfices réalisés dans chacune des juridictions où elle opère. En 2024, la Poste a pu profiter, pour l'essentiel, des dispositions du régime de protection et d'allègement transitoire des sanctions (Transitional CbCR Safe Harbour Rules) dans toutes les juridictions. Par conséquent, la Poste n'a pas eu à supporter de charges d'impôts sur le bénéfice supplémentaires en 2024 en raison de l'application des règles du modèle du pilier 2 (exercice précédent: 0 franc). D'après l'analyse actuelle, les règles du modèle du pilier 2 ne devraient pas avoir d'incidence significative sur le taux d'imposition du groupe en 2025.

La Poste applique l'exemption temporaire obligatoire selon IAS 12 pour l'inscription au bilan des impôts différés liés aux règles du pilier 2.

18 | Actifs non courants détenus en vue de la vente

Principes de présentation des comptes

Les actifs non courants (immobilisations corporelles et incorporelles) ou les groupes sortants (p. ex. des parties entières d'entreprise) sont classés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable doit être réalisée majoritairement par leur vente et non par la poursuite de leur utilisation et que l'intention est effectivement de les vendre. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués à la plus faible des valeurs entre la valeur comptable et la juste valeur, déduction faite des frais de vente, et ne sont plus amortis. La vente a normalement lieu dans le délai d'un an.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

En millions de CHF	2023 ¹	2024 ¹
Etat au 01.01.	7	1
Entrées	29	36
Ventes	-35	-35
Etat au 31.12.	1	2

¹ Comprend exclusivement des immobilisations corporelles.

19 | Actifs et passifs financiers

Principes de présentation des comptes

Avoirs en caisse

Les avoirs en caisse comprennent le stock de numéraire en francs suisses et en monnaies étrangères ainsi que les fonds en instance de comptabilisation (versements en espèces aux filiales de la Poste non encore inscrits au crédit du compte de PostFinance auprès de la BNS). L'évaluation des avoirs en caisse a lieu à la valeur nominale.

Créances financières

Les créances sur établissements financiers et les créances rémunérées sur clients sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale. Les créances sur établissements financiers sont constituées principalement d'avoirs en compte courant, de placements sur le marché monétaire et d'opérations de prise en pension sur établissements financiers. Elles incluent d'importantes réserves de liquidités, déposées en grande partie auprès de la BNS. Les créances rémunérées sur clients se composent des découverts techniques des comptes postaux, des crédits transitoires COVID-19 octroyés à partir du 26 mars 2020 en relation avec la crise du coronavirus, des créances sur cartes de crédit et des opérations de prise en pension relevant du segment Autres.

Créances résultant de livraisons et prestations et autres créances

Les créances résultant de livraisons et prestations et les autres créances sont comptabilisées au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale. La perte future attendue est calculée au moyen du modèle de dépréciation simplifié et fait l'objet d'un correctif de valeur, conformément à IFRS 9.

Immobilisations financières

Comptabilisation et évaluation initiale

Les achats et les ventes d'immobilisations financières sont comptabilisés selon le principe de la date de conclusion (trade date accounting). Lors de sa première comptabilisation, l'immobilisation financière est classée dans la catégorie concernée selon les prescriptions d'IFRS 9 et évaluée à la juste valeur de la contre-prestation fournie, y compris les coûts de transaction directement imputables à l'achat. Pour les immobilisations financières de la catégorie «FVTPL», les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés avec effet sur le résultat.

Classification et évaluation subséquente des instruments de dette

L'approche suivie pour classer et évaluer les instruments de dette tient compte du modèle économique appliqué à la gestion de ces instruments, dans la mesure où les instruments financiers remplissent les conditions relatives aux flux de trésorerie (test SPPI: solely payments of principal and interest). IFRS 9 classe les instruments de dette en trois catégories principales:

- coût amorti;
- juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (fair value through other comprehensive income, FVTOCI);
- juste valeur par le biais du résultat net (fair value through profit or loss, FVTPL).

Par la suite, les instruments de dette de la catégorie «coût amorti» sont évalués au coût amorti, tandis que ceux des catégories «FVTPL» ou «FVTOCI» sont présentés à la juste valeur dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global. Les produits d'intérêts des actifs financiers des catégories «coût amorti» et «FVTOCI» sont comptabilisés dans le compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio) sur la durée de l'immobilisation concernée à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, de sorte qu'une rémunération constante est garantie jusqu'à l'échéance. Les bénéfices et les pertes comptables résultant des instruments de dette de la catégorie «FVTOCI» sont transférés, après le remboursement ou la vente des instruments, des autres éléments du résultat global au compte de résultat.

Classification et évaluation subséquente des instruments de fonds propres

Les instruments de fonds propres sont classés soit dans la catégorie «FVTPL», soit dans la catégorie «FVTOCI» (FVTOCI par option), en fonction du modèle économique. Les participations dans des start-up sont classées dans la catégorie «FVTPL» et toutes les autres participations (principalement dans les infrastructures financières) dans la catégorie «FVTOCI».

La juste valeur des participations est vérifiée annuellement ou en cas d'indices de variation de valeur. Lorsque suffisamment d'informations sont disponibles pour déterminer une nouvelle juste valeur, la valeur comptable est ajustée en conséquence. Si rien n'indique que la juste valeur a changé, la valeur comptable n'est pas ajustée.

Les variations de la juste valeur des participations dans les infrastructures financières (FVTOCI) sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En cas de sortie, il n'y a pas de transfert au compte de résultat. Les plus-values latentes cumulées sont reclassées, à la date de la sortie, du poste des fonds propres «Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global» dans les réserves issues du bénéfice. Les produits de dividendes provenant de cette catégorie sont comptabilisés au compte de résultat.

Tous les autres instruments de fonds propres sont obligatoirement classés dans la catégorie «FVTPL», conformément à IFRS 9. Les variations de valeur de marché et les produits de dividendes sont comptabilisés au compte de résultat.

Modèle économique

La Poste distingue un portefeuille principal et un portefeuille secondaire. Le portefeuille principal sert à dégager des produits d'intérêts destinés à couvrir les charges d'intérêts des produits de dépôt. Il se compose de placements porteurs d'intérêts sur le marché des capitaux et d'opérations sur le marché monétaire, ainsi que des opérations de couverture les concernant. Le portefeuille secondaire sert à réaliser des revenus complémentaires. Des placements sont également effectués en dehors des opérations d'intérêts traditionnelles, par exemple dans des actions ou des fonds de placement.

La Poste définit ses modèles économiques comme suit:

Instruments financiers détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels (held to collect) – coût amorti

Instruments de fonds de tiers du portefeuille principal et du portefeuille secondaire détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de conserver les positions jusqu'à l'échéance.

Sont compatibles avec ce modèle économique les ventes suivantes:

- ventes motivées par un risque de défaillance accru (risque de crédit);
- ventes sporadiques (même importantes) ou ventes isolées ou groupées peu importantes (même fréquentes);
- ventes opérées peu avant l'échéance des instruments de dette et dont les produits correspondent pratiquement aux flux de trésorerie contractuels restant dus.

Instruments financiers détenus afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et des produits de vente (held to collect and sell) – FVTOCI

Instruments de fonds de tiers du portefeuille principal et du portefeuille secondaire détenus dans l'intention de percevoir des flux de trésorerie contractuels et des produits de vente.

Autres modèles économiques – FVTPL

Les instruments financiers qui ne sont pas détenus selon les modèles économiques «held to collect» ou «held to collect and sell» sont classés dans l'un des modèles économiques suivants: «détenu à des fins de transaction» ou «gestion des instruments financiers sur la base de la juste valeur».

Conditions relatives aux flux de trésorerie

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur de l'instrument de fonds de tiers est définie comme étant le principal. Les intérêts sont quant à eux définis comme indemnisation de la valeur actuelle des fonds ainsi que du risque de crédit et autres risques généraux de prêt courus.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels correspondent exclusivement au remboursement du principal et au paiement des intérêts (test SPPI: solely payments of principal and interest), la Poste se fonde sur les conditions contractuelles de l'instrument financier. Ce faisant, elle examine aussi si l'actif financier contient une disposition contractuelle susceptible d'influencer le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Une telle disposition pourrait déboucher sur un constat de non-satisfaction des conditions. Lors de l'estimation, la Poste tient compte des points suivants:

- événements conditionnels susceptibles d'influencer le montant ou le moment des flux de trésorerie contractuels;
- composantes à effet de levier;
- clauses de remboursement anticipé et dispositions de prolongation;
- dispositions selon lesquelles les flux de trésorerie de l'actif financier ne proviennent que d'actifs prédéfinis du débiteur (non-recourse asset arrangements);
- composantes ayant une influence sur la valeur actuelle des fonds (p. ex. fixation périodique du taux d'intérêt, avec une période de fixation ne coïncidant pas avec la fréquence de fixation).

Si les flux de trésorerie contractuels varient considérablement, cela indique qu'ils sont à échéance. Dans ce cas, l'actif financier est décomptabilisé et un nouvel actif financier est mis en compte à la valeur de marché. Si les flux de trésorerie contractuels d'un actif financier ajusté ne diffèrent pas sensiblement des anciens flux et si l'instrument est géré dans les catégories «coût amorti» ou «FVTOCI», l'actif n'est pas décomptabilisé. Dans ce cas, la Poste effectue un nouveau calcul de la valeur comptable brute et comptabilise la différence entre l'ancienne et la nouvelle valeur dans le compte de résultat, en tant que bénéfice/perte d'ajustement. Enfin, si les flux de trésorerie contractuels sont ajustés en raison de difficultés financières du débiteur, la différence constatée entre l'ancienne et la nouvelle valeur comptable est présentée avec les charges de dépréciation.

Garanties financières

Les garanties financières sont des contrats qui obligent l'émetteur de la garantie à effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire de la garantie d'une perte qu'il subit parce qu'un débiteur déterminé n'effectue pas des paiements échus conformément aux conditions d'un titre de créance.

Lors de leur comptabilisation initiale, les garanties financières sont évaluées à la juste valeur. Par la suite, elles sont portées au bilan à la valeur la plus haute entre celle résultant des correctifs de valeur pour pertes attendues et celle correspondant à la valeur de comptabilisation initiale moins la rémunération perçue.

Correctifs de valeur sur actifs financiers

Conformément à IFRS 9, les correctifs de valeur sur actifs financiers sont déterminés selon un modèle prospectif reposant sur les pertes de crédit attendues (expected credit loss, ECL). Ce modèle nécessite d'estimer comment l'évolution de certains facteurs économiques va influencer sur le besoin de correctifs de valeur. À cet effet, sont prises en considération en particulier des données d'entrée rétrospectives et prospectives, telles que les probabilités de défaillance, les taux de pertes de crédit et les engagements de crédit au moment de la défaillance. Le modèle de la dépréciation s'applique aux actifs financiers et aux actifs contractuels évalués au coût amorti ainsi qu'aux instruments de dette de la catégorie «FVTOCI».

Compte tenu de la variation du risque de crédit observée depuis son entrée, chaque actif financier est classé à l'un des trois niveaux prévus à cet effet. Selon le niveau, le correctif de valeur correspond à la perte attendue sur l'année à venir (niveau 1) ou à la perte attendue sur la durée résiduelle de l'instrument (niveaux 2 et 3).

Méthode de calcul et classement dans les niveaux

Perte de crédit attendue sur les douze mois à venir (niveau 1):

La perte attendue sur l'année à venir dépend de l'exposition de la position au risque de défaillance durant l'année concernée, de la probabilité de défaillance de l'instrument liée à la conjoncture et du taux de perte attendu en cas de défaillance.

Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveaux 2 et 3):

La perte attendue sur la durée résiduelle dépend de la probabilité de défaillance liée à la conjoncture pendant la durée résiduelle de la position, de la future exposition de la position au risque de défaillance et du taux de perte attendu en cas de défaillance.

Instruments de dette des catégories «coût amorti» et «FVTOCI»

Classement des positions dans les trois niveaux:

Au moment de son acquisition, un instrument de qualité est classé au niveau 1. Si le risque de crédit augmente ensuite de manière significative par rapport à la comptabilisation initiale, l'instrument est déclassé au niveau 2. Il y a augmentation significative du risque de crédit lorsque la notation courante d'une position tombe au-dessous d'un seuil défini, fixé en fonction de la notation initiale de la position. Les notations attribuées correspondent à celles des agences de notation reconnues. En l'absence de telles notations, on a recours aux notations d'agences non reconnues, telles que UBS SA, Banque Cantonale de Zurich ou autre. En raison de l'évolution exponentielle de la probabilité de défaillance, meilleure est la notation d'un instrument au moment de son acquisition, plus la variation relative de la probabilité de défaillance doit être importante. Un retard de paiement de plus de 30 jours est également un critère justifiant un déclassé au niveau 2. De plus, un organe dédié à cette tâche est chargé d'évaluer si certaines positions placées sous observation spéciale ont subi une augmentation significative du risque de crédit, qui nécessite de les déclasser au niveau 2. Sont concernées les positions présentant une notation «non-investment grade» ou dont le spread dépasse une valeur définie, ainsi que les positions «Lower Tier 2» ou celles sans notation externe. En présence d'un cas de défaillance (default) à la date de clôture du bilan, la position est déclassée au niveau 3. Il y a cas de défaillance lorsque PostFinance juge très probable que le débiteur ne puisse pas tenir tout ou partie de ses engagements comme convenu, qu'une notation de défaillance (D-Rating) est émise ou que l'exécution de l'engagement de la contrepartie est en souffrance depuis plus de 90 jours.

Si une position a été déclassée au niveau 2 ou 3, elle peut revenir respectivement au niveau 1 ou 2 dès qu'elle remplit de nouveau les critères propres au niveau concerné.

Paramètres de calcul de la perte de crédit attendue

La perte de crédit attendue d'un instrument est calculée à l'aide des paramètres suivants: la probabilité de défaillance, le taux de perte de crédit et l'engagement de crédit au moment de

la défaillance. Les probabilités de défaillance sont établies à partir de matrices de migration provenant de sources externes. Elles sont en outre adaptées périodiquement en fonction des prévisions conjoncturelles. Les paramètres de modélisation servant à déterminer le taux de perte de crédit sont tirés de différentes sources externes et appréciés par des experts. Enfin, l'engagement de crédit au moment de la défaillance correspond en règle générale au coût amorti ou à une projection du coût amorti, plus les intérêts dus.

Pour les créances sur établissements financiers, la perte de crédit attendue est calculée sur la base du risque de défaillance des emprunts en cours et de leur notation de crédit.

Les correctifs de valeur sur les créances rémunérées sur clients et sur leurs limites sont calculés sur une base collective. Les portefeuilles utilisés ont été constitués compte tenu des caractéristiques appliquées dans la gestion de produit. À leur entrée, les créances sont classées au niveau 1. Le déclassement au niveau 2 ou 3 intervient lorsque la durée maximale du retard de paiement définie pour le niveau courant est atteinte. Le taux de défaillance servant à calculer la perte attendue est déterminé sur la base de données historiques relatives aux déclassements aux niveaux 2 et 3. À la date de clôture du bilan, la probabilité de défaillance calculée est vérifiée afin de déterminer s'il est nécessaire de l'adapter, compte tenu d'informations courantes et prospectives.

Pour déterminer les pertes de crédit attendues sur les créances résultant de livraisons et prestations, les actifs contractuels, les créances résultant de contrats de location et les autres créances, on a recours à l'approche simplifiée admise par IFRS 9: un taux de perte historique est calculé annuellement pour chaque poste du bilan au niveau de l'unité de comptabilisation. Pour tenir compte de l'évolution future de la solvabilité du débiteur, on prend également en considération une prime de risque. Les pertes attendues sur les créances en souffrance sont calculées à l'aide de fourchettes.

Garanties financières émises

Des correctifs de valeur pour pertes de crédit attendues sont également comptabilisés pour les garanties financières émises.

Présentation

Les correctifs de valeur pour pertes de crédit attendues sur des actifs financiers de la catégorie «coût amorti» sont présentés en déduction de la valeur comptable brute. Pour les instruments de fonds de tiers gérés dans la catégorie «FVTOCI», la valeur comptable correspond à la valeur de marché. Pour ces instruments, les correctifs de valeur sont présentés dans les autres éléments du résultat global, avec les fonds propres, au lieu d'être déduits de la valeur comptable de l'instrument. Les correctifs de valeur sur les garanties financières émises sont présentés dans les autres provisions. La radiation définitive d'un actif financier intervient lorsque des indices sûrs montrent qu'il ne pourra plus être recouvré.

Netting

Les actifs et les passifs financiers sont présentés nets si la Poste a le droit d'en compenser les montants entre eux et si elle a l'intention de régler ou d'encaisser le montant net, ou encore de simultanément encaisser l'actif et régler le passif.

Les recettes et les dépenses ne sont présentées nettes que si les IFRS l'autorisent expressément, ou s'il s'agit de bénéfices et de pertes résultant d'un groupe de transactions similaires, telles que les activités de négoce de la Poste.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur, en tant que valeurs de remplacement positives ou négatives. Ils sont utilisés essentiellement pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, pour le négoce.

La Poste inscrit les opérations de couverture au bilan (comptabilité de couverture) conformément aux prescriptions d'IFRS 9. La comptabilité de couverture s'applique lorsque les instruments financiers dérivés compensent efficacement les fluctuations de la valeur de marché ou du flux de liquidités des opérations de base couvertes. L'efficacité des opérations de couverture est vérifiée mensuellement.

Les couvertures de la juste valeur sont utilisées pour couvrir la valeur de marché d'un actif ou d'un engagement. Les variations de valeur aussi bien de l'instrument de couverture que de l'instrument de base sont portées au compte de résultat, aux postes «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire» et «Produits d'intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture».

Les couvertures du cash-flow servent à couvrir les transactions futures attendues et les flux de paiements variables. La partie efficace de la variation est imputée sur les autres éléments du résultat global, tandis que la partie inefficace est comptabilisée avec effet sur le résultat, au poste «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire». Dès que l'opération de base couverte est saisie avec effet sur le résultat, les variations de la valeur de marché cumulées dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisées aux postes «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire et «Produits d'intérêts des immobilisations financières FVTOCI, y c. les effets des opérations de couverture». Les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises, qui sont désignés comme des instruments de couverture, sont exclus de la définition et comptabilisés comme coûts de couverture. Les montants sont régularisés dans les autres éléments du résultat global (réserves de couverture), sous les fonds propres, et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l'opération de base.

Les dérivés qui ne sont pas mis en compte selon les règles de la comptabilité de couverture ou servent à des fins de négoce sont traités comme des instruments de négoce. Les variations de la valeur de marché sont présentées au poste «Résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire», tandis que le résultat des opérations d'intérêts est présenté poste «Résultat des opérations d'intérêts des instruments financiers FVTPL, y c. les effets des opérations de couverture» ou «Produits d'intérêts des instruments financiers au coût amorti, y c. les effets des opérations de couverture».

Valeur de remplacement

La valeur de remplacement d'un instrument financier dérivé correspond à sa valeur de marché, autrement dit au prix que l'on devrait payer pour conclure une affaire de remplacement en cas de défaillance de la contrepartie. La valeur de remplacement positive est exposée au risque de crédit et représente la perte maximale que la Poste subirait à la date du bilan en cas de défaillance de la contrepartie. La valeur de remplacement négative correspond au montant de la perte maximale que la contrepartie subirait si la Poste ne remplissait pas son obligation de prestations.

Volume des contrats

Le volume des contrats correspond à la part créancière de la valeur de base ou de la valeur nominale (underlying value) sur laquelle reposent les instruments financiers dérivés.

Valeur de marché (juste valeur)

La valeur de marché, ou juste valeur, est le prix que l'on obtiendrait pour la vente d'un actif le jour de référence de son évaluation dans le cadre d'une transaction ordinaire entre acteurs du marché, ou que l'on devrait payer en cas de transfert d'un passif. On part du principe que la transaction est réalisée sur le marché principal ou, s'il n'en existe pas, sur le marché le plus avantageux. La valeur de marché d'un engagement reflète le risque de non-respect de l'engagement.

La détermination des valeurs de marché d'instruments financiers se fait sur la base des cota-tions boursières et de modèles d'évaluation (méthode de la valeur actuelle, etc.). Dans le cas des instruments financiers cotés, la valeur de marché correspond à la valeur boursière. Pour les instruments financiers monétaires non cotés, la valeur de marché est calculée sur la base de l'actualisation du cash-flow en utilisant le taux d'intérêt actuel s'appliquant à des instru-ments comparables de même échéance.

Opérations de mise en pension et de prise en pension et opérations de prêt de titres

Les liquidités qui résultent des opérations de prise en pension (reverse repurchase) sont pré-sentées en tant que créances sur établissements financiers ou créances rémunérées sur clients (Autres). Les immobilisations financières obtenues à titre de sûretés pour ces opérations ne sont pas portées au bilan. L'inscription au bilan se fait au jour d'exécution. Les produits d'in-térêts issus d'opérations de prise en pension sont régularisés par période.

Les immobilisations financières transférées en tant que sûretés lors des opérations de mise en pension continuent à être inscrites au bilan en tant qu'immobilisations financières. L'apport de liquidités est enregistré dans les autres engagements financiers. Les charges d'intérêts résultant des opérations de mise en pension sont régularisées par période.

En ce qui concerne les opérations de prêts/emprunts de titres, la Poste n'a recours qu'au prêt de titres (securities lending). Les instruments financiers prêtés continuent à être portés au bilan en tant qu'immobilisations financières.

La couverture des titres des opérations de mise en pension et de prise en pension et des opérations de prêt de titres est assurée chaque jour à la valeur de marché.

Fonds de la clientèle (PostFinance)

Les fonds de la clientèle déposés auprès de PostFinance sur des comptes postaux, des comptes d'épargne et des comptes de placement ainsi que les obligations de caisse et les placements sur le marché monétaire sont évalués au coût amorti, qui correspond généralement à la valeur nominale. Les dépôts de banques sont présentés dans les autres engagements financiers. Les charges d'intérêts sont régularisées par période.

Autres engagements financiers

Les autres engagements financiers se composent des engagements envers des établissements financiers, des engagements de location, des opérations de mise en pension (repurchase), des placements privés et des engagements Autres, évalués au coût amorti, ainsi que des instru-ments financiers dérivés et des paiements additionnels (earnouts), évalués à la valeur de marché.

Incertitudes d'estimation

Valeur de marché des instruments financiers

La valeur de marché des immobilisations financières non cotées en bourse repose sur des méthodes d'estimation reconnues. Les hypothèses adoptées s'appuient en particulier sur des informations tirées du marché. Pour la détermination de la valeur de marché de quelques immobilisations financières non cotées de la catégorie «FVTOCI», on a utilisé la méthode des cash-flows actualisés. Le calcul de la valeur actualisée des cash-flows repose sur les courbes d'intérêts de Bloomberg, compte tenu des paramètres pertinents (notation, durée, etc.). Pour les instruments de fonds propres non cotés, la juste valeur est aussi calculée à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés, ou selon l'approche du capital-risque.

Montant des pertes de crédit attendues

Le montant des pertes de crédit attendues dépend de plusieurs facteurs. Les principales hypothèses sont les suivantes:

- estimation générale de l'évolution à venir de la conjoncture (même avec la prise en compte et la pondération de différents scénarios);
- identification en temps utile des variations significatives du risque de crédit;
- estimations relatives aux paramètres de modélisation des probabilités de défaillance et des taux de perte.

Valeurs comptables

31.12.2023

En millions de CHF

	FVTPL y c. dérivés	FVTOCI instruments de fonds de tiers	FVTOCI instruments de fonds propres	Coût amorti	Total
Avoirs en caisse				1 278	1 278
Créances sur établissements financiers				27 515	27 515
Créances rémunérées sur clients				493	493
Créances résultant de livraisons et prestations				734	734
Autres créances				515	515
dont créances résultant de location-financement				144	144
Immobilisations financières	1 476	6 309	322	64 336	72 443
Dérivés	1 330				1 330
Obligations	5	6 309		49 973	56 287
Actions	31		322		353
Fonds	110				110
Prêts				14 363	14 363
Total des actifs financiers	1 476	6 309	322	94 871	102 978
Fonds de la clientèle (PostFinance)				89 121	89 121
Autres engagements financiers	30			7 544	7 574
Engagements envers des établissements financiers				1 828	1 828
Dérivés	11				11
Passifs locatifs				831	831
Opérations de mise en pension				4 100	4 100
Placement privé				775	775
Autres	19			10	29
Engagements résultant de livraisons et prestations				296	296
Autres engagements	70			55	125
Total des passifs financiers	100	-	-	97 016	97 116

Valeurs comptables

31.12.2024
En millions de CHF

	FVTPL y c. dérivés	FVTOCI instruments de fonds de tiers	FVTOCI instruments de fonds propres	Coût amorti	Total
Avoirs en caisse				1 044	1 044
Créances sur établissements financiers				32 978	32 978
Créances rémunérées sur clients				449	449
Créances résultant de livraisons et prestations				730	730
Autres créances				580	580
dont créances résultant de location-financement				141	141
Immobilisations financières	893	6 779	362	62 170	70 204
Dérivés	771				771
Obligations	1	6 779		47 558	54 338
Actions	41		362		403
Fonds	80				80
Prêts				14 612	14 612
Total des actifs financiers	893	6 779	362	97 951	105 985
Fonds de la clientèle (PostFinance)				87 979	87 979
Autres engagements financiers	211			11 195	11 406
Engagements envers des établissements financiers				1 112	1 112
Dérivés	211				211
Passifs locatifs				809	809
Placement privé				775	775
Opérations de mise en pension				8 490	8 490
Autres	-			9	9
Engagements résultant de livraisons et prestations				304	304
Autres engagements	41			59	100
Total des passifs financiers	252	-	-	99 537	99 789

Les créances rémunérées sur clients comprennent les crédits transitoires COVID-19 intégralement garantis par la Confédération. Au 31 décembre 2024, des limites de crédit avaient été octroyées pour un montant total de 206 millions de francs, dont 101 millions étaient utilisés.

Les participations de PostFinance détenues en relation avec le traitement des paiements et avec les transactions sur titres ainsi que les participations stratégiques à long terme sont comptabilisées dans les autres segments, sous FVTOCI instruments de fonds propres. Étant donné qu'ils n'ont pas été acquis dans l'intention de réaliser des bénéfices à court terme, ces instruments de fonds propres sont évalués dans les autres éléments du résultat global (FVTOCI par option), sans effet sur le résultat. Durant l'exercice sous revue, les produits des dividendes de ces participations se sont élevés à environ 5 millions de francs (exercice précédent: 4 millions). La part des participations qui n'étaient plus détenues à la date de référence était inférieure à 1 million de francs au cours de l'exercice sous revue. Aucun produit de dividende n'avait été comptabilisé, lors de l'exercice précédent, pour des participations qui n'étaient plus détenues à la date de référence.

Au cours de l'exercice sous revue, les parts de deux sociétés qui étaient évaluées dans les autres éléments du résultat global (FVTOCI par option), sans effet sur le résultat, ont été vendues (PostFinance). Le bénéfice cumulé (28 millions de francs) a été transféré, en tant que fonds propres, des autres éléments du résultat global dans les réserves issues du bénéfice. La vente partielle de ces deux participations dans des infrastructures a été réalisée en raison de leur importance stratégique négligeable.

20 | Stocks

Principes de présentation des comptes

Les stocks comprennent les biens commercialisés, les carburants, le matériel d'exploitation, les matériaux et le matériel de production. Ils sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré ou à leur valeur réalisable nette si celle-ci est plus basse. Pour les stocks obsolètes, des correctifs de valeur correspondants sont constitués.

Stocks

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Biens commercialisés	17	16
Carburants et matériel d'exploitation	44	50
Matériaux et matériel de production	11	0
Produits finis et semi-finis	0	0
Correctifs de valeur sur stocks obsolètes	-1	-1
Total des stocks	71	65

21 | Actifs biologiques

Principes de présentation des comptes

Les actifs biologiques sont évalués à la juste valeur moins les frais de vente (FVLCTS). Un bénéfice ou une perte résultant de la comptabilisation initiale ou d'une variation de la FVLCTS fait l'objet d'une comptabilisation dans les autres produits d'exploitation ou dans les autres charges d'exploitation, avec effet sur le résultat. Les coûts liés à la gestion des actifs biologiques sont comptabilisés dans les autres charges d'exploitation au moment où ils sont encourus, avec effet sur le résultat. Une fois récolté, l'actif biologique est reclassé dans les stocks.

Incertitudes d'estimation

Les actifs biologiques de la Poste sont des actifs forestiers (arbres). La juste valeur moins les frais de vente (FVLCTS) du patrimoine arboré est déterminée au moyen de la méthode des cash-flows actualisés.

Les hypothèses suivantes, qui sont sujettes à des incertitudes, ont une incidence significative sur l'évaluation du patrimoine arboré:

– Recettes provenant de la vente de bois:

Les futurs cash-flows provenant de la vente de bois dépendent du patrimoine arboré et du prix du bois.

S'agissant des surfaces forestières acquises en Thuringe (Allemagne), le dernier inventaire détaillé du patrimoine arboré par essence d'arbre a été établi en octobre 2016. La valeur du patrimoine arboré à la date d'acquisition a fait l'objet d'une estimation, après déduction de la totalité du bois utilisé depuis octobre 2016 et compte tenu d'un taux de croissance annuel moyen. Les infestations parasitaires, les incendies et le changement climatique peuvent avoir une incidence significative sur le futur patrimoine arboré.

Les hypothèses relatives aux recettes du bois hors frais de récolte se fondent sur des valeurs empiriques. Les prix du bois sont soumis aux fluctuations de marché.

– Prestation de neutralisation du CO₂ (émissions négatives):

La Poste entend prendre à son compte une partie de la prestation de neutralisation du CO₂ du patrimoine forestier, dans une proportion correspondant au stockage à long terme, sous une forme traçable, de CO₂ dans le bois de construction. Cette prestation de neutralisation est intégrée dans l'évaluation du patrimoine arboré.

La prestation de neutralisation réalisable détermine le nombre de certificats Carbon Dioxide Removal (certificats CDR) qu'il est possible d'établir. En collaboration avec des partenaires tiers, la Poste élabore un modèle de comptabilisation pour les certificats CDR, qui se traduira par une comptabilisation vraisemblablement à compter de 2027. Actuellement, il n'y a pas encore de prix de marché observables pour ces certificats CDR. Il existe toutefois déjà des méthodes alternatives d'établissement de certificats CDR, par exemple au moyen de la transformation du bois en charbon végétal. Le prix admis pour l'évaluation d'une prestation de neutralisation se fonde sur les prix payés pour les certificats CDR relatifs à ces méthodes alternatives.

– La demande, et donc le futur prix des certificats CDR, sera principalement déterminée par les évolutions réglementaires et technologiques.

Actifs biologiques

En millions de CHF	2023	2024
Valeur comptable au 01.01.	–	41
Entrées	40	–
Produits/(Charges) des variations de la juste valeur moins les frais de vente	2	1
Diminution en raison de la récolte de bois	–	–2
Ecart de change	–1	–1
Valeur comptable au 31.12.	41	39

Le 1^{er} décembre 2023, la Poste a acquis 2257 hectares de surfaces forestières en Thuringe (Allemagne). Au 31 décembre 2024, 59 hectares (exercice précédent: 59 hectares) étaient dépourvus d'arbres. Les 2198 hectares restants (exercice précédent: 2198 hectares) étaient boisés et servent de base – en termes de surface – pour l'évaluation des actifs biologiques (arbres) s'y trouvant. Les terrains acquis sont comptabilisés au bilan dans les immobilisations corporelles, séparément du patrimoine arboré. La Poste entend maximiser la production de bois de construction par le biais d'une gestion durable de la forêt, afin de stocker à long terme dans les bâtiments le CO₂ capturé dans les arbres. La durée moyenne de rotation (période attendue entre la création du patrimoine arboré et l'utilisation finale consécutive à la coupe du bois) est comprise entre 80 et 100 ans, selon les essences d'arbres considérées. Environ un tiers du patrimoine arboré a au moins 80 ans. Au 31 décembre 2024, le patrimoine arboré représentait au total quelque 695 000 mètres cubes pleins (m³p) (exercice précédent: 720 000 m³p). Au cours de l'exercice sous revue, la récolte de bois s'est élevée à 52 000 m³p (exercice précédent: 0 m³p).

Afin de déterminer la FVLCTS du patrimoine arboré au 31 décembre 2024, il a été appliqué un coût moyen pondéré du capital (weighted average cost of capital, WACC) de 5,9% (exercice précédent: 5,8%). Selon les estimations actuelles et sur la base d'une récolte de bois annuelle durable de 26 000 m³p, la prestation de neutralisation (émissions négatives) annuelle qu'il est prévu de comptabiliser à partir de 2027 s'élève à environ 9000 tonnes de CO₂. Ont été appliquées les hypothèses suivantes, qui sont sujettes à des incertitudes:

Paramètres d'évaluation	Recettes du bois hors frais de récolte, par m ³ p		Prix du certificat CO ₂	
	2023	2024	2023	2024
EUR				
Fourchette	46–75	46–75	130–200	130–200
Moyenne pondérée	54	54	179	171

Le tableau ci-après présente les effets d'une augmentation ou d'une diminution des principales hypothèses sur la FVLCTS du patrimoine arboré au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024:

Sensibilité de la valeur comptable des actifs biologiques aux variations des hypothèses		Variation de la juste valeur en résultant moins les frais de vente		Variation de la juste valeur en résultant moins les frais de vente	
		31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
En millions de CHF	Variation hypothèse			Variation hypothèse	
WACC	+0,50 pt pourcentage	–4	–2	–0,50 pt pourcentage	4
Recettes du bois hors frais de récolte, par m ³ p	+10,00%	2	2	–10,00%	–2
Prix du certificat CO ₂	+20,00%	4	4	–20,00%	–4

22 | Immobilisations corporelles

Principes de présentation des comptes

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée, présentée ci-dessous.

Durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles	
Terrains	Indéterminée
Immeubles d'exploitation	20-60 ans
Installations d'exploitation	3-30 ans
Machines	3-15 ans
Infrastructure informatique	3-10 ans
Mobilier	3-20 ans
Véhicules ferroviaires	10-30 ans
Autres véhicules	3-15 ans

Les aménagements du locataire et les installations réalisées dans des locaux loués inscrits à l'actif sont amortis sur leur durée de vie économique estimée ou sur la durée du bail si elle est plus courte. Les composantes d'une immobilisation corporelle ayant des durées de vie différentes sont saisies et amorties séparément les unes des autres. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est vérifiée annuellement.

Les rénovations importantes et autres coûts augmentant la valeur des bâtiments sont activés et amortis sur la durée d'utilité économique estimée. Les frais ordinaires de réparation ou d'entretien sont comptabilisés en charges. Les coûts de financement liés à des immobilisations en construction sont inscrits à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont régulièrement vérifiées quant à la présence d'indices de dépréciation. Le cas échéant, leur valeur comptable est comparée à leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre, d'une part, la juste valeur moins les frais de vente et, d'autre part, la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation correspondant à l'écart entre les deux valeurs est comptabilisée avec effet sur le résultat.

Incertitudes d'estimation

La durée d'utilité est établie compte tenu de l'état de la technique et des enseignements tirés du passé. La durée d'utilité effective peut toutefois différer de la durée établie initialement en raison des progrès technologiques et de l'évolution des conditions du marché. Le cas échéant, soit la durée d'utilité est ajustée de manière prospective, soit les immobilisations corporelles concernées sont vendues.

Les engagements d'investissements en immobilisations corporelles se montent à 340 millions de francs (exercice précédent: 132 millions).

Au 31 décembre 2024, comme à la fin de l'exercice précédent, il n'y avait pas d'immobilisations corporelles gagées en relation avec des hypothèques.

En 2024, comme lors de l'exercice précédent, il n'y a pas eu de coûts d'emprunt portés à l'actif.

Immobilisations corporelles						
En millions de CHF	Terrains et immeubles d'exploitation	En construction: immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres installations	En construction: autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition						
Etat au 01.01.2023	4 536	184	1 206	819	74	6 819
Inclusion dans le périmètre de consolidation	14	0	1	15	0	30
Entrées	29	149	61	109	51	399
Sorties	-101	-4	-77	-22	0	-204
Reclassements	105	-104	40	68	-97	12
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	-14	-	-	-78	-	-92
Ecart de change	-2	0	0	-2	0	-4
Etat au 31.12.2023	4 567	225	1 231	909	28	6 960
Amortissements cumulés						
Etat au 01.01.2023	3 321	9	823	367	-	4 520
Amortissements	60	-	74	85	-	219
Dépréciations	4	6	3	0	-	13
Sorties	-99	-1	-77	-20	-	-197
Reclassements	0	-	0	-2	-	-2
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	-14	-	-	-46	-	-60
Ecart de change	0	-	0	0	-	0
Etat au 31.12.2023	3 272	14	823	384	-	4 493
Valeur comptable au 01.01.2023	1 215	175	383	452	74	2 299
Valeur comptable au 31.12.2023	1 295	211	408	525	28	2 467

Immobilisations corporelles						
En millions de CHF	Terrains et immeubles d'exploitation	En construction: immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres installations	En construction: autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition						
Etat au 01.01.2024	4 567	225	1 231	909	28	6 960
Inclusion dans le périmètre de consolidation	1	-	15	2	-	18
Entrées	15	118	55	122	51	361
Sorties	-63	-	-32	-25	0	-120
Reclassements	-20	-81	6	44	-31	-82
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	-2	-	-	-78	-	-80
Ecart de change	0	0	0	0	0	0
Etat au 31.12.2024	4 498	262	1 275	974	48	7 057
Amortissements cumulés						
Etat au 01.01.2024	3 272	14	823	384	-	4 493
Amortissements	66	-	77	97	-	240
Dépréciations	4	-	1	0	-	5
Sorties	-61	-	-30	-16	-	-107
Reclassements	-80	-	2	-2	-	-80
Sorties résultant de reclassements selon IFRS 5	-2	-	-	-43	-	-45
Ecart de change	0	-	0	0	-	0
Etat au 31.12.2024	3 199	14	873	420	-	4 506
Valeur comptable au 01.01.2024	1 295	211	408	525	28	2 467
Valeur comptable au 31.12.2024	1 299	248	402	554	48	2 551

1 Durant l'exercice 2024, quatre immeubles comptabilisés dans les immeubles d'exploitation ont été reclassés dans les immeubles de placement. Un immeuble comptabilisé dans les immeubles de placement a été reclassé dans les immeubles d'exploitation (voir note 29.2). Les montants reclassés s'élevaient à 101 millions de francs en termes de coût d'acquisition et à 80 millions en termes d'amortissements cumulés.

23 | Immeubles de placement

Principes de présentation des comptes

Les immeubles de placement sont des terrains, des bâtiments et/ou des parties de bâtiments détenus par le propriétaire pour en retirer des loyers et pour valoriser le capital. En font aussi partie les immobilisations en construction destinées à être utilisées en tant qu'immeubles de placement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût d'acquisition ou de construction. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement du groupe Poste sont évalués et portés au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés.

Les immeubles de placement sont amortis linéairement en fonction de leur durée d'utilité estimée (indéterminée pour les terrains et de 20 à 60 ans pour les bâtiments, par analogie avec les immeubles d'exploitation). Les immobilisations en construction ne sont pas amorties.

Les dépenses de remplacement, de modernisation ou de rénovation d'un immeuble de placement ou de l'un de ses éléments sont comptabilisées à l'actif comme investissements de remplacement. Les coûts d'entretien sont non pas portés à l'actif, mais immédiatement saisis dans le compte de résultat.

En cas de changement d'affectation d'un immeuble, il faut procéder au transfert correspondant au sein ou hors de la catégorie des immeubles de placement.

Immeubles de placement	2023			2024		
	Immeubles de placement	Immeubles de placement en construction	Total	Immeubles de placement	Immeubles de placement en construction	Total
En millions de CHF						
Coûts d'acquisition						
Etat au 01.01.	522	36	558	540	24	564
Entrées	–	13	13	1	10	11
Sorties	–7	0	–7	–1	–	–1
Reclassements ¹	25	–25	–	112	–11	101
Etat au 31.12.	540	24	564	652	23	675
Amortissements cumulés						
Etat au 01.01.	126	–	126	136	–	136
Amortissements	17	–	17	18	–	18
Dépréciations	0	–	0	0	–	0
Sorties	–7	–	–7	–1	–	–1
Reclassements ¹	–	–	–	80	–	80
Etat au 31.12.	136	–	136	233	–	233
Valeur comptable au 01.01.	396	36	432	404	24	428
Valeur comptable au 31.12.	404	24	428	419	23	442

¹ Durant l'exercice 2024, quatre immeubles comptabilisés dans les immeubles d'exploitation ont été reclassés dans les immeubles de placement. Un immeuble comptabilisé dans les immeubles de placement a été reclassé dans les immeubles d'exploitation (voir note 29.2). Les montants reclassés s'élèvent à 101 millions de francs en termes de coût d'acquisition et à 80 millions en termes d'amortissements cumulés.

Pour les informations sur les valeurs de marché, voir la note 29 Données de juste valeur.

Les montants provenant des immeubles de placement comptabilisés en résultat sont les suivants:

- revenus locatifs: 35 millions de francs (exercice précédent: 31 millions);
- charges d'exploitation directes (y compris les amortissements) ayant permis de générer des revenus locatifs durant la période sous revue: 31 millions de francs (exercice précédent: 28 millions).

Au 31 décembre 2024, on ne relevait aucune restriction relative à la possibilité de vendre les immeubles de placement, ni au virement de leurs revenus ou des produits de leur vente.

Les engagements d'investissements dans des immeubles de placement se montent à 2 millions de francs (exercice précédent: 1 million).

24 | Immobilisations incorporelles et goodwill

Principes de présentation des comptes

Les actifs incorporels acquis ou produits en interne et ayant une durée de vie limitée sont comptabilisés au coût d'acquisition ou de production et amortis linéairement sur leur durée de vie économique. Ceux résultant de regroupements d'entreprises (sans goodwill) sont portés au bilan à la juste valeur et aussi amortis linéairement sur leur durée de vie économique. L'amortissement commence dès que l'actif peut être utilisé. Les durées de vie économique estimées des actifs incorporels sont généralement inférieures à dix ans.

Les actifs incorporels (sans goodwill) sont régulièrement vérifiés quant à la présence d'indices de dépréciation. Le cas échéant, leur valeur comptable est comparée à leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre, d'une part, la juste valeur moins les frais de vente et, d'autre part, la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation correspondant à l'écart entre les deux valeurs est comptabilisée avec effet sur le résultat.

Lors de regroupements d'entreprises, les actifs et les passifs identifiables sont comptabilisés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées à hauteur de leur part proportionnelle des actifs nets identifiables de l'entreprise concernée. Une éventuelle différence positive par rapport au prix d'achat est inscrite à l'actif au coût d'acquisition en tant que goodwill, sous déduction de la dépréciation (impairment).

La préservation de la valeur du goodwill est vérifiée dès que des indices de dépréciation apparaissent, mais au moins une fois par année. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été attribué dépasse leur valeur recouvrable.

Incertitudes d'estimation

Le management estime la durée pendant laquelle les actifs incorporels dont la durée de vie est limitée auront une utilité économique pour l'entreprise. Les durées de vie économique estimées des actifs incorporels sont régulièrement vérifiées.

L'attribution du goodwill aux unités génératrices de trésorerie ainsi que le calcul de la valeur recouvrable sont laissés à l'appréciation du management. Les taux d'actualisation incluent des primes de risque spécifiques dépendant de l'estimation du risque propre à chaque unité génératrice de trésorerie. Les flux de fonds attendus ainsi que les hypothèses appliquées reposent sur des données historiques provenant de sources d'informations internes et externes, ainsi que de la planification financière stratégique approuvée par le management.

Immobilisations incorporelles et goodwill

En millions de CHF	2023				2024			
	Goodwill ¹	Autres immo- bilisations incorporelles	Autres immo- bilisations incorporelles en construction	Total	Goodwill ¹	Autres immo- bilisations incorporelles	Autres immo- bilisations incorporelles en construction	Total
Coûts d'acquisition								
Etat au 01.01.	460	601	11	1 072	531	664	20	1 215
Inclusion dans le périmètre de consolidation	72	42	-	114	184	77	16	277
Entrées	-	30	10	40	-	32	13	45
Sorties	-	-10	-	-10	-	-18	-	-18
Reclassements	-	1	-1	-	-	16	-16	-
Ecart de change	-1	0	0	-1	0	-1	1	0
Etat au 31.12.	531	664	20	1 215	715	770	34	1 519
Amortissements cumulés								
Etat au 01.01.	21	401	-	422	21	461	-	482
Amortissements	-	69	-	69	-	71	-	71
Dépréciations	-	1	-	1	-	1	-	1
Sorties	-	-10	-	-10	-	-18	-	-18
Ecart de change	0	0	-	0	0	0	-	0
Etat au 31.12.	21	461	-	482	21	515	-	536
Valeur comptable au 01.01.	439	200	11	650	510	203	20	733
Valeur comptable au 31.12.	510	203	20	733	694	255	34	983

¹ Goodwill de sociétés entièrement consolidées. Le goodwill résultant de l'acquisition de participations dans des sociétés associées et coentreprises est compris dans la valeur de la participation mise en compte (voir note 16 Sociétés associées et coentreprises).

Les autres immobilisations incorporelles consistent principalement en des logiciels standard et des logiciels bancaires achetés, en des logiciels développés en interne ainsi qu'en des relations clients. En outre, les autres immobilisations incorporelles résultant d'acquisitions de filiales comprennent des droits des marques portés au bilan avec une durée d'utilisation indéterminée s'élevant à 19 millions de francs (exercice précédent: 19 millions de francs). Sur ce montant, 17 millions de francs proviennent du segment Services de communication (exercice précédent: 17 millions) et 2 millions du segment Services logistiques (exercice précédent: 2 millions). La vérification de la dépréciation de valeur des droits des marques portés au bilan n'a pas révélé de nécessité de dépréciation pour l'exercice sous revue (exercice précédent: aucune nécessité de dépréciation).

À la clôture de l'exercice, il n'y avait aucun engagement d'investissements en immobilisations incorporelles (exercice précédent: aucun engagement d'investissements en immobilisations incorporelles).

24.1 | Vérification de la dépréciation de valeur du goodwill

Lors de nouvelles acquisitions, le goodwill est réparti sur différentes unités génératrices de trésorerie ou sur un groupe d'unités génératrices de trésorerie, et il est ensuite soumis à un test de dépréciation de sa valeur au cours du quatrième trimestre de chaque exercice. Un segment correspond généralement à une unité génératrice de trésorerie, car la surveillance du goodwill à des fins de gestion interne a lieu principalement à ce niveau.

Le goodwill se rapporte aux segments ci-après:

Goodwill par segment		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Services logistiques	298	299
Services de communication	212	395
Total du goodwill	510	694

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est déterminée par un calcul de la valeur d'utilité (value in use) effectué selon la méthode des cash-flows actualisés et intégrant les données de la planification financière stratégique approuvée par le management. Le calcul de la valeur d'utilité tient compte des flux de liquidités des cinq exercices suivants, avec actualisation au coût moyen pondéré du capital (weighted average cost of capital, WACC). Les flux de liquidités allant au-delà de la période de planification des cinq exercices sont extrapolés au moyen d'une composante de croissance à hauteur de l'inflation attendue à long terme en Suisse. Le WACC est déterminé à l'aide du «Capital Asset Pricing Model» et se compose du coût pondéré des fonds propres et des fonds de tiers. Le taux d'intérêt sans risque appliqué est celui des emprunts d'État à dix ans de la Suisse ou, s'il est plus élevé, le taux d'inflation attendu à long terme pour la Suisse.

Les principales hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la valeur du goodwill:

Segment	Services logistiques		Services de communication	
	2023	2024	2023	2024
Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation	2,8	1,0	18,3	11,8
Taux d'inflation à long terme	1,5	1,0	1,5	1,0
WACC avant impôts	7,1	6,7	7,6	7,1

Les valeurs des principales hypothèses ont été déterminées comme suit:

Hypothèse principale	Procédure de détermination des valeurs
Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation	Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation sur la période de planification de cinq ans, basé sur les expériences passées et les prévisions du management en matière d'évolution du marché.
Taux d'inflation à long terme	Taux de croissance moyen utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de planification. Le taux correspond à l'estimation la plus éloignée dans le temps de l'inflation attendue à long terme (indice moyen des prix à la consommation) en Suisse.
WACC avant impôts	Coût moyen pondéré du capital avant impôts, tenant compte des risques spécifiques liés aux segments concernés et déterminé sur la base des données du marché des capitaux.

Résultats et sensibilité de la vérification

Services logistiques

Services logistiques assure une logistique efficace et de qualité des lettres, imprimés et journaux ainsi que des colis, marchandises et biens, en Suisse et à l'étranger. Les secteurs de marché de Services logistiques sont en principe très cycliques et présentent les volatilités de marché correspondantes, qui demeurent toutefois inchangées par rapport au 31 décembre 2023. Le recul structurel des volumes des produits «lettres» relevant du service universel, avec les coûts fixes y afférents, se poursuit inexorablement et représente un risque financier s'il s'accroît de manière significative sans un ajustement simultané de l'offre de services dans le cadre des exigences du service universel. L'e-commerce (international) affiche des taux de croissance constants et continuera de croître à l'avenir selon les prévisions de tous les experts du marché.

Au 31 décembre 2023, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Services logistiques dépassait de 46 millions de francs la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation de valeur. Une diminution à 2,5% du taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation pour les cinq prochaines années, une augmentation à 1,7% du taux d'inflation à long terme ou un relèvement à 7,4% du WACC avant impôts aurait conduit à une valeur recouvrable identique à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Services logistiques dépassait la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation de valeur. La Poste estime qu'au 31 décembre 2024, aucun changement raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait conduire à ce que la valeur comptable excède la valeur recouvrable.

Services de communication

En développant des plateformes de communication sécurisées, des solutions logicielles pour la connectivité numérique des PME et des communes, ainsi que des solutions de cybersécurité et d'identité, Services de communication se positionne comme un prestataire de communication numérique pertinent. Des incertitudes quant à cette évolution subsistent, notamment pour ce qui est des domaines soumis à l'influence de la sphère politique, tels que l'intégration de la lettre numérique dans le mandat de service universel et le développement des conditions-cadres du vote électronique, en matière d'identité et pour le dossier électronique du patient. L'analyse du management concernant l'évolution politique actuelle a été prise en compte dans la modélisation des plans financiers. La Poste considère par exemple comme très probable l'intégration de la lettre numérique dans le mandat de service universel. Un rejet ou une décision tardive différerait ou pourrait remettre en question la réalisation du plan commercial correspondant.

Au 31 décembre 2023, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Services de communication dépassait de 143 millions de francs la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation de valeur. Une diminution à 14,3% du taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation pour les cinq prochaines années aurait conduit à une valeur recouvrable identique à la valeur comptable.

Au 31 décembre 2024, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie Services de communication dépassait de 192 millions de francs la valeur comptable pertinente pour le test de dépréciation de valeur. Une diminution à 8,5% du taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation pour les cinq prochaines années conduirait à une valeur recouvrable identique à la valeur comptable.

25 | Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation (location)

Principes de présentation des comptes

Lorsqu'elle conclut un contrat de location en tant que preneur, la Poste examine s'il s'agit d'un contrat de location au sens d'IFRS 16. Si c'est le cas, elle comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif. Font exception les contrats de location expirant à brève échéance (moins de douze mois) et ceux dont l'actif loué présente une valeur à l'état neuf inférieure à 5000 francs; ces contrats sont comptabilisés dans les charges du compte de résultat.

Le montant du passif locatif correspond à la valeur actualisée des futurs paiements de loyers à la date de conclusion du contrat de location. La valeur actualisée doit être calculée en utilisant le taux d'intérêt sous-jacent au contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Poste sur le marché concerné.

Les actifs portés au bilan au titre du droit d'utilisation sont initialement comptabilisés au coût. Le coût correspond pour l'essentiel à la valeur actualisée des futurs paiements de loyers mentionnée ci-dessus, plus les éventuels paiements anticipés, les engagements de démantèlement ou les charges initiales directes, moins les avantages incitatifs à la location reçus. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre leur durée de vie économique et la durée du contrat de location et font l'objet, si nécessaire, de correctifs de valeur.

Le management procède à une estimation de la durée de location future compte tenu des options de prolongation ou de résiliation existantes. Cette estimation peut différer de la durée de location qui se vérifiera effectivement.

En tant que bailleur, la Poste examine, lors de la conclusion du contrat, si l'essentiel des risques et des avantages liés à la propriété sont transférés au locataire. Si c'est le cas, le rapport de location est présenté comme location-financement et, si ce n'est pas le cas, comme location simple.

Un test de préservation de la valeur est réalisé dès que des indices de dépréciation apparaissent, notamment en cas de vacance.

Incertitudes d'estimation

La durée de la location détermine le montant des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation ainsi que des engagements de location. Le management procède à une estimation de la durée de location future compte tenu des options de prolongation ou de résiliation existantes. Cette estimation peut différer de la durée de location qui se vérifiera effectivement.

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation					
En millions de CHF	Terrains	Immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition					
Etat au 01.01.2023	111	1 030	32	34	1 207
Inclusion dans le périmètre de consolidation	–	16	0	42	58
Entrées	13	141	11	3	168
Sorties	–1	–105	0	–1	–107
Reclassements	–	0	–	–2	–2
Ecart de change	–	–2	0	–3	–5
Etat au 31.12.2023	123	1 080	43	73	1 319
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.2023	15	406	15	14	450
Amortissements	3	120	6	8	137
Sorties	–1	–86	0	0	–87
Reclassements	–	0	–	0	0
Ecart de change	–	0	0	0	0
Etat au 31.12.2023	17	440	21	22	500
Valeur comptable au 01.01.2023	96	624	17	20	757
Valeur comptable au 31.12.2023	106	640	22	51	819

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

En millions de CHF	Terrains	Immeubles d'exploitation	Installations d'exploitation, machines et infrastructure informatique	Mobilier, véhicules et autres immobilisations	Total
Coûts d'acquisition					
Etat au 01.01.2024	123	1 080	43	73	1 319
Inclusion dans le périmètre de consolidation	-	11	1	1	13
Entrées	1	133	0	10	144
Sorties	-2	-35	-1	-2	-40
Reclassements	-	0	-3	-8	-11
Ecart de change	-	0	0	0	0
Etat au 31.12.2024	122	1 189	40	74	1 425
Amortissements cumulés					
Etat au 01.01.2024	17	440	21	22	500
Amortissements	4	124	5	11	144
Dépréciations	-	0	-	-	0
Sorties	0	-6	-1	-1	-8
Reclassements	-	0	-2	-1	-3
Ecart de change	-	0	0	0	0
Etat au 31.12.2024	21	558	23	31	633
Valeur comptable au 01.01.2024	106	640	22	51	819
Valeur comptable au 31.12.2024	101	631	17	43	792

Dans le cadre de ses activités, la Poste prend en location des immeubles affectés à la fourniture de ses prestations d'exploitation. Selon la situation, elle loue également du matériel d'exploitation et des véhicules, mais cela reste l'exception. Lors de la conclusion des contrats de location, les garanties de valeur résiduelle et les options de prolongation ou de résiliation sont évaluées quant à leur probabilité d'être exercées. Par la suite, elles sont réévaluées dès que des indices de modifications des conditions-cadres apparaissent. Au 31 décembre 2024, aucune réévaluation significative n'avait été opérée. À la même date, le volume des contrats de location déjà conclus, mais n'ayant pas encore pris effet, s'élevait à 5 millions de francs (exercice précédent: 6 millions). Le portefeuille ne présente pas de transactions de cession-bail (sale and leaseback), ni de restrictions ou de clauses restrictives (covenants) qu'il y aurait lieu de mentionner.

26 | Provisions

Principes de présentation des comptes

Des provisions sont constituées si, au moment de l'inscription au bilan, un événement passé se traduit par une obligation actuelle et qu'une sortie de fonds dont le montant peut être calculé de manière fiable est probable.

Les provisions pour restructuration ne sont constituées qu'après présentation et communication d'un plan détaillé.

La Poste assume elle-même divers risques par une autoassurance. Les charges attendues pour des sinistres survenus et non assurés auprès de tiers sont provisionnées.

Incertitudes d'estimation

L'état des provisions est déterminé selon le principe de la meilleure estimation. Cette procédure s'appuie sur les estimations du management concernant les probabilités de survenance, ainsi que sur d'autres points de vue. L'acquisition de nouvelles informations peut conduire à une différence entre les engagements effectifs et les valeurs inscrites au bilan. Les provisions pour les autres prestations à long terme versées aux membres du personnel (primes de fidélité), de même que les provisions pour congés sabbatiques des cadres supérieurs et des cadres dirigeants, sont déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Les coûts des services, le résultat net des intérêts et les réévaluations sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

Provisions	Autres prestations à long terme pour le personnel					Autres	
	Restruclturation	Sinistres survenus	Risques de procès				
En millions de CHF							
Etat au 01.01.2023	98	31	31	5	63		228
Inclusion dans le périmètre de consolidation	–	0	–	0	–		0
Constitution	13	15	29	3	8		68
Ajustement à la valeur actuelle	2	–	–	–	0		2
Utilisation	–12	–9	–22	–1	–8		–52
Dissolution	–1	–15	–10	–1	–2		–29
Transferts	–	–	–	–	0		0
Ecarts de change	–	0	–	0	0		0
Etat au 31.12.2023	100	22	28	6	61		217
dont à court terme	12	10	23	2	6		53
Etat au 01.01.2024	100	22	28	6	61		217
Inclusion dans le périmètre de consolidation	1	–	–	0	–		1
Constitution	18	7	37	6	6		74
Ajustement à la valeur actuelle	1	–	–	–	0		1
Utilisation	–12	–15	–24	–2	–7		–60
Dissolution	–2	–4	–17	–2	–6		–31
Transferts	–	–	–	0	0		0
Exclusion du périmètre de consolidation	0	–	–	–	–		0
Ecarts de change	0	0	0	0	0		0
Etat au 31.12.2024	106	10	24	8	54		202
dont à court terme	13	5	2	4	2		26

Des provisions d'un montant de 7 millions de francs (exercice précédent: 15 millions) ont été constituées aux fins de la réalisation de projets de restructuration déjà planifiés et annoncés. Ce montant couvre les prestations exigibles en vertu du plan social de la convention collective de travail ainsi que les prestations supplémentaires.

26.1 | Autres prestations à long terme pour le personnel

Les provisions pour autres prestations à long terme pour le personnel comprennent principalement les primes de fidélité à l'entreprise (y compris les congés sabbatiques accordés aux membres du personnel et aux cadres). Outre les primes de fidélité et les congés sabbatiques, d'autres prestations sont incluses pour un montant de l'ordre de 1 million de francs (exercice précédent: 1 million).

Les paramètres appliqués sont les suivants:

Hypothèses de calcul	Primes de fidélité	
	31.12.2023	31.12.2024
Au		
Taux d'intérêt	1,48%	0,95%
Evolution annuelle des salaires	1,50%	1,50%
Part de vacances	55,80%	55,80%
Fluctuation volontaire	9,76%	7,91%
Durée d'activité moyenne résiduelle, en années	9,15	9,82

26.2 | Engagements conditionnels: cautionnements et engagements de garantie

À la fin de 2024, comme à la fin de l'exercice précédent, il n'y avait pas de cautionnements ni d'engagements de garantie.

26.3 | Engagements conditionnels: litiges

Aucune provision n'est constituée pour les prétentions ou les litiges dont il n'est pas possible d'estimer avec fiabilité les engagements qui pourraient en résulter. La Direction du groupe part du principe que ces prétentions ou litiges sont soit sans fondement, soit sans influence significative sur la situation financière ou sur le résultat d'exploitation du groupe. Durant l'exercice sous revue, les engagements conditionnels résultant de litiges se sont élevés à 31 millions de francs (exercice précédent: 26 millions).

27 | Fonds propres

27.1 | Capital-actions

Au 1^{er} janvier 1998, la Confédération suisse avait doté la Poste d'un capital sans intérêts de 1,3 milliard de francs. Le 26 juin 2013, la Poste a été transformée – avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013 – d'établissement de droit public en société anonyme de droit public conforme à la loi sur l'organisation de la Poste, dotée d'un capital-actions de 1,3 milliard de francs et ayant toujours la Confédération pour seul propriétaire.

Le capital-actions se compose de 1 300 000 actions nominatives, d'une valeur nominale de 1000 francs chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

27.2 | Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global

Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel

L'évolution en cours d'exercice des résultats de la réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel conformément à la norme IAS 19 – comptabilisée dans les autres éléments du résultat global (OCI) comme élément des fonds propres – est présentée dans le tableau ci-après. Les résultats de la réévaluation sont dus aux variations des hypothèses (valeurs estimées) et aux écarts se manifestant entre ces dernières et les valeurs effectives que présentent ensuite les paramètres concernés.

Plus-values latentes

Les plus-values latentes résultent des fluctuations de la valeur des immobilisations financières FVTOCI, découlant elles-mêmes principalement des variations des taux d'intérêt sur le marché des capitaux. Lors de la vente d'instruments de fonds de tiers, les bénéfices/pertes cumulés sont transférés au compte de résultat. S'agissant des instruments de fonds propres détenus dans la catégorie «FVTOCI par option», il y a reclassement dans les réserves issues du bénéfice à la date de la vente.

Réserves de couverture

Les réserves de couverture (hedging reserve) incluent les plus-values et moins-values nettes résultant des variations de la valeur de marché de la partie efficace des couvertures du cash-flow (cash flow hedges). Si l'opération de base se réalise, les réserves de couverture sont dissoutes avec effet sur le résultat. Par ailleurs, les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises sont régularisés dans les réserves de couverture au titre de coûts de couverture et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l'opération de base.

Réserves issues de la conversion de monnaies

Les réserves issues de la conversion de monnaies incluent les écarts cumulés résultant de la conversion en francs suisses de la monnaie fonctionnelle des comptes des sociétés du groupe, des sociétés associées et des coentreprises à l'étranger. En cas de vente d'une société dont la monnaie fonctionnelle est une monnaie étrangère, les réserves correspondantes sont dissoutes avec effet sur le résultat.

Autres bénéfices et pertes

Ces réserves comprennent d'autres bénéfices et pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, provenant par exemple de sociétés associées et de coentreprises.

27.3 | Distribution au propriétaire

Le 30 avril 2024, l'Assemblée générale de La Poste Suisse SA a décidé de verser au propriétaire un montant total de 50 millions de francs (exercice précédent: 50 millions) soit 38 fr. 46 par action (exercice précédent: 38 fr. 46 par action) sous la forme d'un dividende. Le paiement a été effectué le 29 mai 2024.

Pour l'exercice 2024, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de La Poste Suisse SA de distribuer un montant de 100 millions de francs. Pour plus de détails, voir les comptes annuels de La Poste Suisse SA.

Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global:

Groupe Bénéfices et pertes saisis directement dans les autres éléments du résultat global									
En millions de CHF	Note	Réévaluation des engagements/actifs de prévoyance en faveur du personnel	Plus-values latentes	Réserves de couverture	Réserves issues de la conversion de monnaies	Autres bénéfices et pertes	Part revenant au propriétaire	Part des participations ne donnant pas le contrôle	Total
Etat au 01.01.2023		2 043	-178	64	-34	2	1 897	2	1 899
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	11	-138	-	-	-	-	-138	0	-138
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI		-	38	-	-	-	38	-	38
Variation des impôts sur le bénéfice	17	25	-9	-	-	-	16	0	16
Postes non reclassables en résultat, après impôts		-113	29	-	-	-	-84	0	-84
Variation des réserves issues de la conversion de monnaies		-	-	-	-9	-	-9	0	-9
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	16	-	-	-	-	-2	-2	-	-2
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI, net		-	232	-	-	-	232	-	232
Variation des réserves de couverture, net ¹		-	-	56	-	-	56	-	56
Variation des impôts sur le bénéfice	17	-	-44	-11	3	-	-52	-	-52
Postes reclassables en résultat, après impôts		-	188	45	-6	-2	225	0	225
Autres éléments du résultat global		-113	217	45	-6	-2	141	0	141
Etat au 31.12.2023		1 930	39	109	-40	0	2 038	2	2 040
Etat au 01.01.2024		1 930	39	109	-40	0	2 038	2	2 040
Réévaluation des engagements de prévoyance en faveur du personnel et des actifs de prévoyance en faveur du personnel	11	-189	-	-	-	-	-189	-1	-190
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds propres FVTOCI		-	89	-	-	-	89	-	89
Variation des impôts sur le bénéfice	17	31	-17	-	-	-	14	0	14
Postes non reclassables en résultat, après impôts		-158	72	-	-	-	-86	-1	-87
Variation des réserves issues de la conversion de monnaies		-	-	-	0	-	0	0	0
Variation de la part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises	16	-	-	-	-	7	7	-	7
Variation des plus-values latentes sur instruments de fonds de tiers FVTOCI, net		-	88	-	-	-	88	-	88
Variation des réserves de couverture, net ¹		-	-	142	-	-	142	-	142
Variation des impôts sur le bénéfice	17	-	-17	-27	0	-	-44	-	-44
Postes reclassables en résultat, après impôts		-	71	115	0	7	193	0	193
Autres éléments du résultat global		-158	143	115	0	7	107	-1	106
Reclassement des bénéfices réalisés sur instruments de fonds propres FVTOCI en réserves issues du bénéfice	19	-	-28	-	-	-	-28	-	-28
Etat au 31.12.2024		1 772	154	224	-40	7	2 117	1	2 118

1 Informations complémentaires dans l'état du résultat global consolidé

28 | Gestion et examen des risques

28.1 | Gestion des risques (Enterprise Risk Management)

Organisation

La Poste dispose d'un système complet de gestion des risques, dont la conception repose sur la norme ISO 31000:2018. La conformité de ce système à la norme a été certifiée en novembre 2023 par l'auditeur externe Mazars. Mazars atteste que la Poste dispose d'un degré de maturité élevé en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de l'Enterprise Risk Management par rapport à d'autres entreprises de dimension et de complexité similaires.

Le champ d'application du système couvre toutes les unités du groupe et unités de fonction de la Poste. Les sociétés du groupe et les sociétés associées sont impliquées dans les processus de gestion des risques des unités du groupe auxquelles elles sont rattachées sur le plan organisationnel. Le Conseil d'administration édicte les directives et les principes d'ordre supérieur régissant le système de gestion des risques, définit la politique de risque de la Poste et valide la stratégie de risque, tandis que la mise en œuvre – autrement dit la gestion des risques proprement dite – incombe à la hiérarchie. Les membres des directions des différentes unités de l'entreprise sont responsables du portefeuille de risques. Il leur incombe à ce titre d'assurer l'identification, l'évaluation et le pilotage des risques par des mesures appropriées.

La Gestion des risques du groupe dirige le processus, développe une méthode de gestion des risques à l'échelle du groupe et s'assure que tous les risques importants pouvant être détectés sont identifiés, intégralement enregistrés dans les systèmes d'analyse et de reporting des risques et documentés dans les rapports destinés à la Direction du groupe et au Conseil d'administration. Il lui incombe également de surveiller les mesures, les contrôles et les limites nécessaires ainsi que l'exposition aux risques.

La Poste tient à disposer d'une vue d'ensemble intégrée de la gestion des risques, raison pour laquelle cette dernière est assurée en réseau avec, par exemple, les unités s'occupant de développement d'entreprise, de comptabilité, de controlling, d'assurances, de sécurité, du système de contrôle interne, de gestion des crises, de révision du groupe et de protection des données, ainsi qu'avec le service spécialisé Compliance. Les fonctions de deuxième ligne de la Poste se soutiennent mutuellement et forment une Assurance Community dirigée par la Gestion des risques du groupe. Le but est d'échanger régulièrement des informations et des connaissances, ainsi que de coordonner les travaux, la terminologie, la logique d'évaluation, les activités de sensibilisation et les rapports. L'Assurance Community promeut la coordination, l'élaboration de bases communes et l'exploitation des potentiels d'intégration et de synergie.

État des risques

Par risque, la Poste entend toute possibilité que survienne un événement ou un développement qui aura des répercussions négatives ou positives sur la réalisation des objectifs de l'entreprise. Le risque représente donc un danger (écart négatif par rapport à l'objectif) ou une chance (écart positif par rapport à l'objectif).

Le succès de l'action entrepreneuriale repose sur la prévention ou la gestion adéquate des dangers principaux et sur la saisie des chances qui s'offrent d'accroître la valeur de l'entreprise. L'évaluation des risques a lieu dans le cadre de la planification opérationnelle, pour une période de planification de quatre ans (2024-2027).

Les cadres dirigeants et les spécialistes évaluent au moins chaque année les risques identifiés (dangers et chances). Cette évaluation est effectuée au moyen d'un scénario du pire cas crédible (dangers) et d'un scénario du meilleur cas crédible (chances), sur la base de données d'événements, d'analyses ou d'estimations d'experts. Le scénario du pire cas crédible représente le pire cas (dangers) et le scénario du meilleur cas crédible le meilleur cas (chances) que l'on puisse envisager de manière réaliste.

L'évaluation des deux scénarios est réalisée à l'aide du modèle de notation en évaluant les paramètres suivants:

- étendue des répercussions cumulées sur un horizon quadriennal, évaluée pour au moins l'un des types de répercussions suivants: finances, réputation, dommages aux personnes/à l'environnement, compliance;
- probabilité de survenance des répercussions cumulées présentées.

À l'aide de la procédure de simulation de Monte-Carlo et compte tenu des corrélations résultant des distributions de probabilité de chaque risque, on calcule la distribution de probabilité de l'ensemble du portefeuille de risques du groupe. Cette distribution permet ensuite de déterminer, sous la forme d'indicateurs de risque, le potentiel de perte/bénéfice attendu, ainsi que le potentiel de perte maximal pour un intervalle de confiance de 99%.

Selon les derniers calculs en date, le potentiel de pertes attendu au niveau du groupe pour la période 2024 à 2027 s'élève à 899 millions de francs. Pour ce qui est du potentiel de pertes quadriennal inattendu (VaR 99%) du groupe, il s'élève à 2733 millions de francs. La capacité de risque du groupe est donc garantie. Cela signifie que même en tenant compte d'un écart de cash-flow cumulé inattendu (VaR 99%), il devrait y avoir suffisamment de fonds propres à la fin de la période concernée (2027).

Les dangers principaux sont l'évolution des résultats/des fonds propres de PostFinance, la limitation/la défaillance des infrastructures critiques pour le système, les difficultés de mise en œuvre de la stratégie, la violation potentielle des prescriptions, le ralentissement économique ainsi que les tensions géopolitiques. Des effets positifs pourraient en revanche résulter d'optimisations de l'exploitation, de l'acquisition de clients et de la mise en œuvre de projets de transformation.

28.2 | Gestion des risques financiers de la logistique

Suite à l'application de la norme IFRS 9 Instruments financiers et compte tenu des modèles économiques fondamentalement différents coexistant au sein du groupe Poste, la présentation de la gestion des risques financiers a lieu en deux parties (logistique et PostFinance). La partie logistique comprend l'ensemble des activités de la Poste, sans le segment PostFinance.

Le bilan consolidé de la Poste au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 réparti selon les modèles économiques respectifs de la logistique et de PostFinance se présente comme suit:

Bilan résumé, réparti selon le modèle économique	31.12.2023			31.12.2024		
	PostFinance	Logistique	Groupe	PostFinance	Logistique	Groupe
En millions de CHF						
Avoirs en caisse	1 277	1	1 278	1 044	0	1 044
Créances sur établissements financiers	26 594	921	27 515	32 053	925	32 978
Créances rémunérées sur clients	493	–	493	449	–	449
Créances résultant de livraisons et prestations	4	730	734	5	725	730
Actifs contractuels	29	209	238	29	173	202
Autres créances	387	427	814	451	443	894
dont instruments financiers	342	173	515	381	199	580
Immobilisations financières	72 235	208	72 443	69 941	263	70 204
Coût amorti	64 170	166	64 336	61 952	218	62 170
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	1 449	27	1 476	859	34	893
FVTOCI instruments de fonds propres	307	15	322	351	11	362
FVTOCI instruments de fonds de tiers	6 309	–	6 309	6 779	–	6 779
Autres actifs ¹	860	4 491	5 351	830	4 724	5 554
Total des actifs	101 879	6 987	108 866	104 802	7 253	112 055
Fonds de la clientèle (PostFinance)	89 121	–	89 121	87 979	–	87 979
Autres engagements financiers	5 673	1 901	7 574	9 552	1 854	11 406
Engagements envers des établissements financiers	1 520	308	1 828	809	303	1 112
Dérivés	10	1	11	207	4	211
Passifs locatifs	43	788	831	46	763	809
Placement privé	–	775	775	–	775	775
Opérations de mise en pension	4 100	–	4 100	8 490	–	8 490
Autres	–	29	29	–	9	9
Engagements résultant de livraisons et prestations	33	269	302	40	270	310
dont instruments financiers	31	265	296	36	268	304
Autres engagements	156	594	750	142	608	750
dont instruments financiers	30	95	125	36	64	100
Autres passifs ¹	6 896	4 223	11 119	7 089	4 521	11 610
Total des passifs	101 879	6 987	108 866	104 802	7 253	112 055

¹ Les autres actifs et passifs ne sont pas des instruments financiers. Ils sont néanmoins présentés ici pour des raisons de cohérence du bilan.

Les informations relatives à la gestion des risques de PostFinance sont publiées à partir de la → page 164. Les commentaires ci-après se rapportent à la gestion des risques financiers liés au modèle économique de la logistique.

Risque de crédit

Le risque de crédit découlant de la fourniture de services logistiques comprend le risque de défaillance sur les avoirs en caisse, les créances sur établissements financiers (avoirs en comptes courants, dépôts à terme), les créances résultant de livraisons et prestations, les actifs contractuels et les autres créances (instruments financiers), ainsi que sur les immobilisations financières évaluées au coût amorti. Le risque de crédit maximal correspond aux montants figurant au bilan ainsi qu'aux montants des garanties fournies.

Les correctifs de valeur requis pour d'éventuelles futures défaillances sur les avoirs en comptes courants, les dépôts à terme et les créances sur établissements financiers sont déterminés compte tenu de l'historique des risques de défaillance ainsi que sur la base d'une estimation de la probabilité de réalisation de risques de défaillance à l'avenir. Le calcul des pertes de crédit attendues dans le modèle économique de la logistique repose sur le même modèle ECL que dans le modèle économique de PostFinance.

La solvabilité des contreparties importantes est surveillée en permanence. Aux fins de la gestion des risques, une limite – recalculée à intervalles réguliers – est fixée pour chaque contrepartie. Les créances à recouvrer auprès des contreparties importantes sont surveillées et documentées en permanence.

Les créances résultant de livraisons et prestations figurant au bilan proviennent en grande partie de la facturation des prestations de Services logistiques fournies aux clients commerciaux. Un contrôle d'adresse est effectué de manière systématique avant l'ouverture automatique de toute nouvelle relation client. S'il apparaît, au moment de l'enregistrement, qu'il faut s'attendre à un volume d'envois déposés important pour un client, la solvabilité est déterminée à l'aide d'un contrôle ad hoc. Une vérification exhaustive de la solvabilité lors de l'ouverture d'une relation client n'est pas applicable dans la pratique. Pour réduire les risques, des limites de crédit standard ou spécifiques au client sont donc fixées dans le système de facturation principal de Services logistiques. Si la limite est dépassée, une notification s'affiche automatiquement. En cas d'irrégularités, l'équipe Services Débiteurs et finances procède à des clarifications supplémentaires, par exemple au moyen d'une vérification de la solvabilité et, si nécessaire, procède à la modification des modalités de facturation ou de paiement. Si le risque de perte est trop élevé, les prestations ne sont fournies que contre paiement anticipé ou en espèces. Les mesures mentionnées précédemment sont appliquées également lors du suivi périodique des créances ouvertes dans le cadre de procédures de recouvrement ou de la liste des paiements en retard.

Pour déterminer les pertes de crédit attendues sur les créances résultant de livraisons et prestations, les actifs contractuels et les autres créances (instruments financiers), on a recours à l'approche simplifiée admise par IFRS 9: un taux de défaillance historique est calculé chaque année au niveau de l'unité de comptabilisation. Pour tenir compte de l'évolution future de la solvabilité du débiteur, on prend également en considération une prime de risque. Les pertes attendues sur les créances en souffrance sont calculées à l'aide de fourchettes. En cas de retard de paiement de 1 à 90 jours, le correctif de valeur est de 10% au plus du montant de la créance (91 à 180 jours: 75% au plus; 181 à 360 jours: 100% au plus; plus de 360 jours: 100% au plus). Le montant du correctif de valeur est fixé compte tenu des informations sur la morale de paiement et la solvabilité du client fournies par la gestion des recouvrements, ainsi que des informations provenant du service de vente (branche, marché). La radiation définitive de la créance intervient lorsque des indices sûrs montrent qu'elle ne pourra plus être recouvrée.

À la date de référence, les correctifs de valeur sur instruments financiers comptabilisés dans le modèle économique de la logistique étaient les suivants:

Logistique Correctifs de valeur sur instruments financiers	31.12.2023			31.12.2024		
	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net
En millions de CHF						
Avoirs en caisse	1	–	1	0	–	0
Créances sur établissements financiers	921	0	921	925	0	925
Créances résultant de livraisons et prestations	739	–9	730	735	–10	725
Actifs contractuels	209	–	209	173	–	173
Autres créances	176	–3	173	207	–8	199
Immobilisations financières						
Coût amorti	171	–5	166	219	–1	218
Total des instruments financiers	2 217	–17	2 200	2 259	–19	2 240

À la date de référence, les créances en souffrance étaient les suivantes:

Logistique Créances échues	31.12.2023				31.12.2024			
	1–90 jours	91–180 jours	181–365 jours	> 1 an	1–90 jours	91–180 jours	181–365 jours	> 1 an
En millions de CHF								
Créances résultant de livraisons et prestations	51	6	4	6	43	11	4	6
Autres créances	3	–	–	13	2	0	–	15
Total des créances échues	54	6	4	19	45	11	4	21

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, les correctifs de valeur sur les créances sur établissements financiers, sur les immobilisations financières évaluées au coût amorti, sur les créances résultant de livraisons et prestations et sur les autres créances (instruments financiers) étaient répartis comme suit entre les niveaux 1 à 3:

Logistique Correctifs de valeur sur instruments financiers	31.12.2023				31.12.2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
En millions de CHF								
ECL sur créances sur établissements financiers	–	0	–	0	–	0	–	0
ECL sur immobilisations financières au coût amorti	–1	–	–4	–5	–1	–	0	–1
Les correctifs de valeur ci-après ont été déterminés selon l'approche simplifiée								
ECL sur créances résultant de livraisons et prestations ¹				–9				–10
ECL sur autres créances ¹				–3				–8

¹ Valeur correspondant à la perte attendue sur la durée résiduelle

Les autres créances comprennent également les créances résultant de contrats de paiement par acomptes avec les entrepreneurs CarPostal. Étant donné que le matériel d'exploitation est remis à la valeur nominale conformément aux dispositions de l'Office fédéral des transports (OFT), il correspond à la juste valeur des créances. Il en a été tenu compte lors de la fixation du correctif de valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en l'éventualité de ne pas être à même de remplir entièrement ou à temps des obligations de paiement actuelles et futures. Assurant les activités de cash management, la Trésorerie du groupe garantit que la Poste dispose à tout moment de liquidités suffisantes pour remplir ses obligations de paiement sans pertes ni atteintes à sa réputation, même en situation de crise.

La liquidité de l'entreprise est pilotée et surveillée quotidiennement par la Trésorerie du groupe et fait l'objet de rapports mensuels à l'intention des décideurs au niveau du groupe. Le cash-flow du groupe donne lieu à une planification trimestrielle. Le montant minimal des liquidités (liquidité minimale/taux d'épuisement des liquidités [cash burn rate]) correspond au total des charges avec effet de trésorerie et des dépenses prévues au cours des 30 jours suivants. La planification du cash-flow à court terme est actualisée et surveillée en permanence. Le modèle économique de la logistique présente les échéances d'instruments financiers suivantes:

Logistique | Echéances des instruments financiers

31.12.2023

En millions de CHF

	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans	Total
Actifs financiers						
Avoirs en caisse	1	–	–	–	–	1
Créances sur établissements financiers	901	20	–	–	–	921
Créances résultant de livraisons et prestations	730	0	0	0	–	730
Autres créances	158	15	–	–	–	173
Immobilisations financières						
Coût amorti	39	0	0	86	41	166
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	–	–	–	–	27	27
FVTOCI instruments de fonds propres	–	–	–	–	15	15
Total des actifs financiers	1829	35	0	86	83	2033
Passifs financiers						
Autres engagements financiers						
Engagements envers des établissements financiers	308	–	–	–	–	308
Dérivés	–	–	1	–	–	1
Passifs locatifs	13	137	406	348	–	904
Placement privé ¹	0	8	267	557	–	832
Autres	7	3	18	1	–	29
Engagements résultant de livraisons et prestations	261	4	–	–	–	265
Autres engagements	16	8	43	32	–	99
Total des passifs financiers	605	160	735	938	–	2438

¹ La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant total de 775 millions de francs. Neuf tranches au total échéant entre 2026 et 2061 restent dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Le taux d'intérêt moyen de ces placements privés s'élève à 1,06%; fin 2023, leur durée résiduelle moyenne était de 8,4 ans.

Logistique | Echéances des instruments financiers

31.12.2024

En millions de CHF

	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans	Total
Actifs financiers						
Avoirs en caisse	0	–	–	–	–	0
Créances sur établissements financiers	885	40	–	–	–	925
Créances résultant de livraisons et prestations	723	2	0	0	–	725
Autres créances	54	22	83	40	–	199
Immobilisations financières						
Coût amorti	7	8	38	85	80	218
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	–	3	–	–	31	34
FVTOCI instruments de fonds propres	–	–	–	–	11	11
Total des actifs financiers	1 669	75	121	125	122	2 112
Passifs financiers						
Autres engagements financiers						
Engagements envers des établissements financiers	200	94	2	7	–	303
Dérivés	–	2	2	–	–	4
Passifs locatifs	8	103	399	330	–	840
Placement privé ¹	0	8	374	442	–	824
Autres	5	1	2	1	–	9
Engagements résultant de livraisons et prestations	268	–	–	–	–	268
Autres engagements	23	1	42	–	–	66
Total des passifs financiers	504	209	821	780	–	2 314

¹ La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant total de 775 millions de francs. Neuf tranches au total échéant entre 2026 et 2061 restent dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Le taux d'intérêt moyen de ces placements privés s'élève à 1,06%; fin 2024, leur durée résiduelle moyenne était de 7,4 ans.

Les autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement (point de vue du groupe) se composent comme suit:

Groupe Variations des autres engagements financiers							
En millions de CHF	Engagements envers des établissements financiers	Instruments financiers dérivés	Passifs locatifs	Opérations de mise en pension	Placement privé	Autres	Total
Etat au 01.01.2023	1 526	23	779	15 626	775	27	18 756
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	1 284	23	–	15 626	–	20	16 953
Autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 01.01.2023	242	–	779	–	775	7	1 803
Augmentations avec effet de trésorerie	65	–	–	–	–	3	68
Diminutions avec effet de trésorerie ²	–4	–	–137	–	0	0	–141
Modifications du périmètre de consolidation	11	–	45	–	–	13	69
Ecart de change	–5	–	–3	–	–	0	–8
Autres variations avec effet de trésorerie	–1	1	147	–	0	–13	134
Autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 31.12.2023	308	1	831	–	775	10	1 925
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	1 520	10	–	4 100	–	19	5 649
Etat au 31.12.2023	1 828	11	831	4 100	775	29	7 574
Etat au 01.01.2024	1 828	11	831	4 100	775	29	7 574
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	1 520	10	–	4 100	–	19	5 649
Autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 01.01.2024	308	1	831	–	775	10	1 925
Augmentations avec effet de trésorerie	1	–	–	–	–	4	5
Diminutions avec effet de trésorerie	–69	–	–148	–	–	–3	–220
Modifications du périmètre de consolidation	65	–	14	–	–	–2	77
Ecart de change	1	–	1	–	–	0	2
Autres variations avec effet de trésorerie	–3	3	112	–	0	–1	111
Autres engagements financiers avec variation du flux de trésorerie des activités de financement au 31.12.2024	303	4	810	–	775	8	1 900
Autres engagements financiers avec variation des flux de trésorerie des activités d'exploitation et des activités d'investissement	809	207	–	8 490	–	–	9 506
Etat au 31.12.2024	1 112	211	810	8 490	775	8	11 406

La variation des fonds de la clientèle (PostFinance) présentés dans les engagements financiers est comprise dans le flux de trésorerie des activités d'exploitation.

Risque de change

Le risque de change est surveillé en permanence par la Trésorerie du groupe. Il est en outre continuellement réduit au moyen d'opérations de caisse et d'opérations de change à terme. Seuls sont détenus les avoirs en monnaie étrangère nécessaires pour remplir les obligations en devises à court terme. La surveillance est automatisée et assurée quotidiennement, au moyen de soldes transmis en temps réel. Les sociétés du groupe sans liaison automatisée transfèrent immédiatement leurs excédents de liquidités en monnaie étrangère au groupe.

Les bilans des devises ci-dessous présentent l'exposition au risque de change au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Logistique Instruments financiers par monnaie	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères					Total
		CHF	EUR	USD	GBP	Autres	
31.12.2023 En millions de CHF							
Actifs							
Avoirs en caisse	1	–	0	–	–	–	1
Créances sur établissements financiers	907	–	14	0	0	–	921
Créances résultant de livraisons et prestations	675	–	47	0	0	8	730
Autres créances	173	–	–	–	–	–	173
Immobilisations financières							
Coût amorti	21	–	126	19	–	–	166
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	3	–	12	12	–	–	27
Fonds de tiers							
Autres engagements financiers							
Engagements envers des établissements financiers	215	–	93	–	–	–	308
Dérivés	1	–	–	–	–	–	1
Passifs locatifs	788	–	–	–	–	–	788
Placement privé	775	–	–	–	–	–	775
Autres	23	–	6	–	–	–	29
Engagements résultant de livraisons et prestations	243	–	17	0	0	5	265
Autres engagements	86	–	9	–	–	–	95

**Logistique | Instruments financiers
par monnaie**31.12.2024
En millions de CHF

	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères					Total
		CHF	EUR	USD	GBP	Autres	
Actifs							
Avoirs en caisse	0	–	0	–	–	–	0
Créances sur établissements financiers	908	–	17	0	0	–	925
Créances résultant de livraisons et prestations	677	0	32	0	0	16	725
Autres créances	199	–	–	–	–	–	199
Immobilisations financières							
Coût amorti	26	–	175	17	–	–	218
FVTPL y compris instruments financiers dérivés	5	–	15	14	–	–	34
Fonds de tiers							
Autres engagements financiers							
Engagements envers des établissements financiers	209	–	94	–	–	–	303
Dérivés	4	–	–	–	–	–	4
Passifs locatifs	763	–	–	–	–	–	763
Placement privé	775	–	–	–	–	–	775
Autres	9	–	0	–	–	–	9
Engagements résultant de livraisons et prestations	249	–	14	1	0	4	268
Autres engagements	61	–	3	0	–	–	64

Risque de taux d'intérêt

Tous les financements et refinancements sont surveillés quotidiennement et les positions porteuses d'intérêts variables sont répliquées. Les rapports de trésorerie trimestriels incluent le calcul de la valeur actualisée nette (net present value), de la durée et de la variation de valeur en cas de mouvement parallèle de la courbe des taux de 1 point de base (DV01). Le risque de taux d'intérêt est ainsi réduit autant que possible.

Risque de prix des marchandises

La gestion des risques identifie, évalue et pilote le risque de prix des marchandises auquel le groupe est exposé. Des risques importants de prix des marchandises sont observés entre autres chez Services logistiques, en raison de la pression sur les marges due à une concurrence croissante dans le secteur des colis, et chez CarPostal, en raison de l'évolution des prix des carburants.

28.3 | Gestion des risques de PostFinance

Modèle économique et profil de risque

PostFinance opère principalement dans les domaines des services de paiement, de l'acceptation de fonds de la clientèle et de la gestion de comptes, y compris les services afférents à cette dernière. Elle pratique en outre le négoce de valeurs mobilières pour le compte de clients, effectue des placements en son nom propre et fournit d'autres services financiers sur mandat de tiers. Ce modèle économique expose PostFinance à certains risques. Si ces risques se réalisent, il peut en résulter des pertes ou des écarts à la baisse par rapport au résultat attendu.

Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit trois catégories de risques:

- **les risques financiers**, qui couvrent le risque de subir des pertes inattendues dans les activités de placement et de dépôt. PostFinance distingue en l'occurrence les risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité;
- **les risques stratégiques**, qui couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus;
- **les risques opérationnels**, qui couvrent le risque de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou infractions à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes. Font également partie des risques opérationnels les risques liés au reporting financier.

Gouvernance et rapports

Sur le plan formel, le pilotage, la surveillance et l'ensemble des contrôles internes reposent sur le référentiel COSO II et sur le modèle des trois lignes (Three Lines Model). Le référentiel COSO II intègre la gestion, le contrôle et la surveillance des risques. PostFinance observe en outre la norme ISO 31000.

Le Conseil d'administration arrête la politique de risque et les principes de la gestion des risques. Il est également responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace, ainsi que de la création d'un environnement de risque et de contrôle approprié au sein de PostFinance. De plus, le Conseil d'administration définit la propension au risque de PostFinance, autrement dit détermine l'ensemble des risques que cette dernière est disposée à courir. La propension au risque doit prendre en considération les risques stratégiques, financiers et opérationnels et être compatible avec la capacité de risque de l'entreprise. La capacité de risque découle quant à elle des exigences légales et réglementaires en vigueur, dont le respect permet à PostFinance de continuer à exister. Enfin, la propension au risque doit également tenir compte des directives et des lignes directrices du propriétaire.

Le Conseil d'administration et tous ses comités (Risk; Audit & Compliance; Technologies de l'information et numérisation; Organisation, Nomination & Remuneration) sont tenus d'appliquer les principes régissant les risques. Les comités Risk et Audit & Compliance jouent à cet égard un rôle particulier, car ils exercent une fonction de surveillance explicite au niveau du Conseil d'administration, le comité Risk se concentrant en particulier sur les risques financiers et le comité Audit & Compliance sur les risques non financiers.

Il incombe au comité directeur de PostFinance d'appliquer les directives du Conseil d'administration en matière de gestion et de surveillance des risques dans le cadre des première et deuxième lignes, ainsi que d'assurer le respect de la capacité de risque et de la propension au risque. Il lui revient également d'appliquer les directives du Conseil d'administration concernant la mise en place, le maintien et le réexamen régulier des activités de contrôle ainsi que des unités de contrôle. De plus, le comité directeur est responsable de la gestion active des risques financiers, stratégiques et opérationnels, dans le respect des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration. Il veille en outre au maintien d'une infrastructure de gestion des risques à l'échelle de l'établissement appropriée

à tous points de vue: organisation, personnel, moyens techniques et méthodes. Le Chief Risk Officer (CRO) est membre du comité directeur. Il répond du fait que les instances de contrôle placées sous sa direction remplissent les tâches qui leur incombent.

Les unités de la première ligne assument la responsabilité principale des risques liés à leur secteur et remplissent leur fonction de contrôle de la gestion des risques en procédant en particulier à l'identification, à la mesure, au pilotage, à la surveillance et au reporting de ces risques. Ce faisant, elles observent les directives des première et deuxième lignes et consignent l'intégralité de leurs risques et de leurs contrôles dans l'inventaire des risques et des contrôles, en veillant à ce que cet inventaire soit toujours à jour. La première ligne inclut des unités avec responsabilité des résultats et des unités sans responsabilité directe des résultats, qui ont par exemple pour fonction d'assurer le support d'autres unités ou du comité directeur. Ainsi, l'unité Risk Management soutient les instances décisionnelles dans le pilotage et la surveillance des risques financiers au niveau de l'ensemble du bilan. Elle identifie, modélise et mesure les risques financiers courus par PostFinance, propose des mesures de pilotage axées sur le risque et le rendement, surveille leur efficacité et en rend régulièrement compte aux instances décisionnelles. L'unité Compliance Services assure quant à elle le respect des dispositions légales ainsi que des directives de la deuxième ligne dans les activités opérationnelles ainsi qu'au niveau des interfaces clientèle. Enfin, l'unité Security s'occupe du pilotage des risques de sécurité au niveau opérationnel.

Les unités de la deuxième ligne surveillent la gestion des risques de la première ligne en toute indépendance et s'assurent ainsi à l'échelle de l'entreprise que tous les risques sont adéquatement identifiés, mesurés, pilotés, surveillés et rapportés. Elles édictent en outre des directives visant à garantir que les prescriptions internes et externes sont respectées et définissent des méthodes et des processus applicables à la gestion des risques.

Chez PostFinance, ce sont les unités Governance, Compliance et Risk Control qui remplissent les fonctions de la deuxième ligne, en qualité d'instances de contrôle. L'indépendance des unités de la deuxième ligne vis-à-vis de celles de la première ligne est garantie sur le plan organisationnel par le fait qu'elles sont rattachées à l'unité du CRO.

L'unité Risk Control surveille de manière indépendante tous les risques qui ne sont pas surveillés par les unités Compliance ou Governance. Sont concernés en particulier les risques financiers, opérationnels, sécuritaires et stratégiques. Risk Control surveille donc en permanence l'état de ces risques, examine les processus centraux de gestion des risques, les méthodes de mesure et d'évaluation des risques ainsi que les systèmes de surveillance des risques de la première ligne et contrôle qu'ils sont correctement mis en œuvre et appliqués. Risk Control définit en outre des directives et des processus appropriés d'identification, de mesure, d'évaluation et de surveillance des risques courus par PostFinance. Risk Control met à disposition un système approprié de tenue d'un inventaire présentant tous les risques, les stratégies de maîtrise des risques, les contrôles et les événements. De plus, en tant qu'unité de la deuxième ligne, Risk Control veille à ce que les unités de la première ligne tiennent l'inventaire de manière à ce qu'il soit toujours complet et à jour et effectue continuellement des contrôles de plausibilité de l'inventaire quant à son exhaustivité et son exactitude.

L'unité Compliance surveille de manière indépendante que les prescriptions légales, réglementaires et internes concernant le blanchiment d'argent, la compliance fiscale et la fourniture de services financiers sont respectées. L'unité Governance surveille quant à elle que les collaboratrices et les collaborateurs observent l'ensemble des règles de gouvernance et de comportement.

En tant qu'instances de contrôle indépendantes, les unités de la deuxième ligne surveillent le profil de risque de PostFinance à l'aide d'instruments appropriés, établissent une vue d'ensemble centralisée de son évolution et la présentent conjointement au moins une fois par trimestre au comité directeur et au Conseil d'administration. De plus, elles portent tout état de fait de portée majeure immédiatement à la connaissance du Conseil d'administration, dans un rapport ad hoc. Risk Control coordonne les activités de reporting de toutes les unités remplissant une fonction dans la deuxième ligne.

En tant qu'élément de la troisième ligne, l'unité Révision interne assure la surveillance des première et deuxième lignes et rend compte directement au Conseil d'administration de PostFinance.

Méthodes de mesure des risques

Catégorie de risque	Pertes possibles et effets négatifs	Méthode de description et de pilotage du risque
Risques financiers		
– Risque de crédit	Pertes résultant de la dégradation de la solvabilité ou de la défaillance de contreparties	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de concentrations, de structures de notation et de portefeuilles par pays, ainsi que limites nominales au niveau des contreparties; pilotage du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits
– Risque de taux d'intérêt	Pertes de valeur actuelle des capitaux propres à la suite de variations des taux d'intérêt du marché Fluctuations du résultat des opérations d'intérêts dans le temps	Limites de sensibilité relatives des capitaux propres Réalisation d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes
– Risque de liquidité	Insolvabilité	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), de liquidités applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) et de ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR) Détenition d'une réserve de liquidités destinée à couvrir les exigences de liquidités en cas de crise
– Risque de marché	Pertes de valeur de marché grevant le compte de résultat ainsi que les réserves OCI	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de valeur à risque (VaR) pour les effets de la valeur de marché sur le compte de résultat et sur les capitaux propres
Risques stratégiques		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance de l'évolution des risques stratégiques principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.
Risques opérationnels		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant d'événements dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance moyennant la définition d'un seuil d'annonce pour les risques opérationnels principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.

PostFinance mesure et surveille les risques financiers au niveau de chaque portefeuille ainsi qu'à celui du bilan dans son ensemble. La délimitation des risques est assurée à l'aide d'un système de limites pluridimensionnel. Pour mesurer les risques financiers, Risk Management a recours à différentes méthodes plus ou moins complexes. Concrètement, ces méthodes sont fondées sur des analyses de scénarios (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt ou de l'épuisement des limites du risque de crédit sur les revenus), des analyses de sensibilité (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt sur la valeur actuelle) et des modèles stochastiques visant à déterminer les indicateurs de risque relatifs à la valeur à risque et à la perte attendue (expected shortfall) (p. ex. pour mesurer le risque de marché ou pour quantifier le risque de concentration économique dans

le portefeuille de crédits). L'objectif prioritaire de la mesure des risques est de s'assurer que les instances de surveillance disposent en permanence des données nécessaires pour piloter les risques adéquatement.

Tous les risques de PostFinance sont évalués à l'aide d'un scénario du pire cas crédible. Il s'agit en l'occurrence d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste, se rapportant au risque concerné. Ce scénario est assorti d'une probabilité de survenance ainsi que d'une estimation de l'étendue du dommage du point de vue quantitatif et/ou qualitatif. Cette estimation est effectuée aussi bien pour le risque brut que pour le risque résiduel, c'est-à-dire le risque subsistant après la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise du risque concerné. Chaque risque est évalué en fonction d'une valeur seuil déterminant s'il doit être répertorié et faire l'objet de mesures de contrôle. La fixation d'une limite d'acceptabilité pour chaque risque permet en outre d'avoir connaissance du risque et de l'autoriser en fonction de son niveau, ainsi que de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise du risque correspondante. À l'échelon supérieur, le Conseil d'administration et le comité directeur définissent, selon une approche descendante et sur la base de l'inventaire des risques, les risques principaux ayant une importance cruciale pour PostFinance et auxquels le management doit être particulièrement attentif. La mesure des risques opérationnels principaux est assurée par agrégation des différents groupes de risques spécifiques. Les risques principaux et les positions de risque agrégées sont assortis d'un niveau d'alerte dont le dépassement déclenche l'information immédiate du Conseil d'administration.

Tests de résistance

Afin d'identifier les développements particulièrement menaçants pour PostFinance, l'unité Risk Management réalise régulièrement des tests de résistance inversés. Ces tests permettent d'identifier les scénarios dans lesquels un niveau de risque prédéfini est atteint, compte tenu d'hypothèses très défavorables. Leurs résultats sont régulièrement discutés au sein du Conseil d'administration et du comité directeur.

L'unité Risk Control se sert des tests de résistance non seulement dans une perspective de pilotage des risques, mais également à des fins de surveillance, notamment pour identifier les (nouveaux) risques importants, repérer les concentrations de risques et contrôler l'adéquation de la propension au risque dans des situations de crise.

Gestion des risques financiers de PostFinance

Une vue d'ensemble de la répartition des instruments financiers figurant au bilan consolidé de la Poste au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 entre les modèles économiques respectifs de PostFinance et de la logistique (autres sociétés) est présentée à partir de la → page 156.

PostFinance suit, mesure, pilote et surveille en permanence les risques financiers ci-après.

Risques de taux d'intérêt et de structure du bilan

Par risque de taux d'intérêt, on entend les effets potentiels d'une variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur actuelle des actifs et des passifs du bilan ainsi que sur le résultat des opérations d'intérêts dans le compte de résultat, effets résultant principalement de l'asymétrie des échéances. Les opérations figurant au bilan constituent une source de revenus essentielle de PostFinance. Or, comme les variations de taux ont un impact direct sur les produits d'intérêts nets, le risque de taux présente une grande importance. Les fonds inscrits au passif de PostFinance sont en majeure partie des dépôts de la clientèle non échus, sans engagements fermes concernant les taux d'intérêt. Les engagements concernant les taux d'intérêt sont donc estimés à l'aide d'un modèle de réplication, qui doit tendre à représenter les produits clients similaires avec des échéances aussi symétriques que possible et moyennant une réduction de la volatilité des marges d'intérêts. Les variations de volume à court terme sont couvertes par une certaine part de placements à court terme. Les échéances des placements sur les marchés monétaire et des capitaux sont fixées en fonction de la sensibilité visée de la valeur actuelle des fonds propres, ce qui définit par conséquent la stratégie de transformation des échéances. Le déséquilibre qui en résulte entre les engagements de taux d'intérêt des passifs et des actifs correspond à la transformation des échéances, qui est pilotée dans une double perspective de valeur actuelle et de revenus.

La sensibilité de la valeur actuelle rend compte en l'occurrence de l'effet net d'une modification adverse de taux sur les fonds propres de PostFinance lors de variations de la courbe des taux d'intérêt. Les flux de fonds à recevoir sont actualisés conformément à la formule de calcul de la valeur actuelle ajustée au risque. La sensibilité est déterminée compte tenu, d'une part, d'un mouvement de la courbe des taux et, d'autre part, de chocs de taux isolés à différentes maturités (taux directeurs).

PostFinance | Variation absolue de la valeur actuelle des fonds propres

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Déplacement bref vers le haut selon circ. FINMA 2019/2 ¹	-304	
Déplacement parallèle vers le haut selon circ. FINMA 2019/2 ¹		-265

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2019, la sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée à l'aide des six scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon la circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux – banques». Le scénario présenté est celui qui entraîne la variation négative la plus importante de la valeur actuelle des fonds propres à la date de référence.

Au contraire de l'approche de la valeur actuelle, celle des revenus analyse les répercussions de plusieurs scénarios de taux potentiels s'étendant sur plusieurs périodes sur les futurs résultats des opérations d'intérêts de PostFinance. On procède en l'occurrence, en cours d'exercice, à des simulations de rendement dynamiques pour un large éventail de scénarios déterministes. Les scénarios déterministes décrivent l'évolution future des taux d'intérêt du marché et, pour chaque portefeuille de réplification, l'évolution des taux d'intérêt clients et du volume des fonds de la clientèle qui en résultera, ainsi que, le cas échéant, les différentes stratégies de transformation des échéances. Les simulations de rendement dynamiques sont réalisées par l'unité Risk Management. Des propositions de pilotage sont élaborées sur la base des résultats des simulations et régulièrement discutées avec le comité directeur.

Risque de crédit

PostFinance SA dispose d'une licence bancaire depuis le 26 juin 2013. Elle n'a toutefois pas le droit, en vertu de la législation postale, d'accorder directement des crédits ou des hypothèques. Les fonds rémunérés de la clientèle ne servent donc pas à financer des crédits hypothécaires, mais sont placés sur les marchés monétaire et des capitaux. PostFinance applique en l'occurrence une stratégie de placement très prudente et les critères de décision prioritaires dans ce domaine sont la liquidité et la solvabilité. La large diversification des placements en termes de secteurs, de pays et de contreparties permet de limiter opportunément le cumul des risques. Une part importante des fonds de la clientèle est en outre déposée auprès de la BNS, en tant qu'avoirs en compte de virement. Au 31 décembre 2024, ces avoirs s'élevaient à 31 521 millions de francs (exercice précédent: 25 423 millions).

Le risque de crédit découle du danger qu'une contrepartie ne puisse plus tenir ses engagements, provoquant ainsi des pertes chez son partenaire. Une forte dégradation de la solvabilité d'une contrepartie peut en outre contraindre son créancier à opérer des correctifs de valeur supplémentaires. Le risque de crédit croît avec la concentration des contreparties dans une même branche ou dans une même région, du fait que des difficultés économiques affectant la branche ou la région en question peuvent nuire à la solvabilité de tout un groupe de contreparties, par ailleurs indépendantes les unes des autres.

Pour limiter l'exposition globale au risque de crédit, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé. Il émet en outre les directives relatives à la structure de notation des placements, limite les risques pays potentiels et délègue la compétence de valider les limites de contrepartie importantes au comité Risk. Les placements ne peuvent être opérés qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité «investment grade».

Outre les limites de portefeuille définies par le Conseil d'administration, le comité directeur limite également le risque de crédit inhérent aux activités de placement au moyen de limites de contrepartie et d'autres directives de pilotage.

Les directives relatives aux limites de contrepartie reposent sur des notations publiquement accessibles établies par des agences de notation reconnues ou par des banques qualifiées, ainsi que sur les systèmes internes de limites, avec également la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Ces critères ESG incluent l'analyse et la prise en compte des risques financiers liés au climat. PostFinance publie dans un rapport séparé des informations sur les risques financiers liés au climat auxquels elle est exposée. Dans ces systèmes de limites, les notations publiquement accessibles sont examinées de manière critique moyennant l'analyse quantitative et l'analyse qualitative axée sur les risques d'indicateurs de bilan et d'indicateurs d'alerte précoces, puis des limites sont fixées compte tenu du portefeuille existant. Le développement et l'application des systèmes internes de limites sont placés sous la responsabilité de l'unité Risk Management. Ces systèmes doivent cependant être soumis au comité directeur aux fins de validation au moins une fois par année. Les variations de la solvabilité de contreparties ou celles d'indicateurs importants ou encore de critères ESG entraînent l'adaptation immédiate des directives applicables. Le respect des directives en matière de limites est non seulement surveillé en permanence, mais encore vérifié par l'unité Trésorerie avant chaque opération.

Les limites de portefeuille et de contrepartie sont fixées compte tenu du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. Pour mesurer ce risque, PostFinance se sert d'un modèle de portefeuille de crédits qui quantifie le risque de crédit dans le portefeuille moyennant la prise en compte d'effets de corrélation. Sur la base des indicateurs de risque modélisés (perte attendue et risques correspondants découlant de sous-portefeuilles), il est alors possible de fixer des limites et d'édicter des directives de pilotage qui améliorent l'efficacité du portefeuille tout en jugulant le risque de concentration.

La large diversification des placements financiers pour ce qui est des contreparties permet de limiter opportunément le cumul des risques. Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des trois principales contreparties au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

PostFinance | Composition des principales contreparties¹

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Banque de lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire SA, Zurich	10 066	9 464
Centrale des lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	7 888	7 509
Confédération suisse, Berne	2 775	1 973

¹ Comprend des créances sur établissements financiers (hors prêts couverts) et des immobilisations financières; base: valeur nominale.

Le pilotage des risques pays est assuré moyennant la fixation de limites applicables aux divers portefeuilles nationaux. Ces limites favorisent une large diversification des placements financiers opérés à l'étranger. Le tableau ci-après présente une vue d'ensemble des trois principales expositions par pays au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

Composition des principales expositions par pays¹

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Suisse	46 925	44 670
Etats-Unis	5 637	6 480
France	3 269	3 179

¹ Comprend des créances sur établissements financiers (hors prêts couverts) et des immobilisations financières; base: valeur nominale.

L'unité Risk Management informe le comité directeur mensuellement sur le niveau des risques par rapport aux limites et lui soumet des propositions de pilotage des dépassements de limites qui se produisent à la suite de l'adaptation de limites de contrepartie.

En tant qu'éléments faisant partie intégrante du pilotage du risque de crédit, les systèmes de limites sont régulièrement examinés par Risk Control.

Le risque de crédit lié aux opérations clients est peu important chez PostFinance et résulte de l'offre de découverts de compte en relation avec le trafic des paiements et de celle de cartes de crédit. Ce risque est identifié et surveillé à l'aide de processus spécifiques aux produits concernés. Le comité directeur émet des directives générales relatives à l'examen des crédits et fixe les compétences en matière d'autorisation des limites.

Le risque de concentration dans le domaine des sûretés (collaterals) peut résulter des opérations repo (placement monétaire contre sûretés) et des opérations de prêt de titres (prêt de titres contre sûretés). Les sûretés protègent PostFinance contre le risque de défaillance de la contrepartie, puisqu'elles peuvent être réalisées au cas où ce risque se concrétiserait. Les concentrations résultant des sûretés remises sont mesurées et surveillées et font l'objet de rapports mensuels destinés au comité directeur. Ces rapports incluent une évaluation des concentrations du point de vue du risque de corrélation (wrong-way risk) ainsi que des propositions de pilotage des concentrations identifiées. Dans le cadre de transactions sur produits dérivés et aux fins de couvrir les risques opérationnels dans les opérations de coopération, PostFinance reçoit et fournit des garanties en espèces (cash collaterals). Leur montant et leur échange sont déterminés et surveillés dans le cadre de processus spécifiques au produit. Pour les transactions sur produits dérivés, PostFinance a conclu avec toutes les contreparties des contrats ISDA avec annexe de soutien au crédit (credit support annex) qui régissent de manière standardisée les marges de variation.

PostFinance n'assume aucun risque de crédit sur les affaires hypothécaires proposées en coopération avec la Münchener Hypothekenbank eG (MHB) depuis 2008, avec la Banque Valiant SA depuis 2010 et avec Credit Exchange S.A. depuis 2023. Ce risque est entièrement supporté par les banques partenaires.

Dépréciations et analyse des pertes attendues

À la date de référence, les correctifs de valeur sur instruments financiers comptabilisés dans le modèle économique de PostFinance étaient les suivants:

PostFinance | Correctifs de valeur sur instruments financiers

En millions de CHF	31.12.2023			31.12.2024		
	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net	Montant brut	Correctifs de valeur	Montant net
Avoirs en caisse	1 277	–	1 277	1 044	–	1 044
Créances sur établissements financiers	26 640	–46	26 594	32 099	–46	32 053
Créances rémunérées sur clients	499	–6	493	455	–6	449
Créances résultant de livraisons et prestations	4	–	4	5	–	5
Actifs contractuels	29	–	29	29	–	29
Autres créances	342	0	342	381	0	381
Immobilisations financières						
Coût amorti	64 194	–24	64 170	62 012	–60	61 952
FVTOCI instruments de fonds de tiers	6 309	–2 ¹	6 309	6 779	–3 ¹	6 779
Total des instruments financiers	99 294	–78	99 218	102 804	–115	102 692

¹ Le correctif de valeur est saisi et actualisé dans les autres éléments du résultat global.

Les dépréciations sont déterminées sur la base du modèle des pertes de crédit attendues (expected credit loss, ECL). Conformément aux dispositions d'IFRS 9, cette approche est de type prospectif et le calcul intègre les attentes relatives à l'évolution future du cycle conjoncturel.

Pour déterminer les pertes de crédit attendues sur les créances résultant de livraisons et prestations, sur les actifs contractuels et sur les autres créances, on a recours à l'approche simplifiée admise par IFRS 9, comme indiqué plus haut en relation avec le modèle économique de la logistique. Dans le modèle économique de PostFinance, les dépréciations sont globalement insignifiantes.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, les créances sur établissements financiers, les créances rémunérées ainsi que les immobilisations et les garanties financières réparties selon les niveaux ECL se présentaient comme suit:

PostFinance Analyse des pertes attendues	31.12.2023				31.12.2024			
	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total	Perte de crédit attendue à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total
En millions de CHF								
Coût amorti								
Créances sur établissements financiers	26 594	–	46	26 640	32 053	–	46	32 099
Correctifs de valeur	0	–	–46	–46	–	–	–46	–46
Valeur comptable	26 594	–	–	26 594	32 053	–	–	32 053
Créances rémunérées sur clients	490	3	6	499	447	3	5	455
Correctifs de valeur	–2	–1	–3	–6	–2	–1	–3	–6
Valeur comptable	488	2	3	493	445	2	2	449
Obligations et prêts								
AAA à AA–	44 084	–	–	44 084	42 058	–	–	42 058
A+ à A–	13 959	–	–	13 959	13 173	20	–	13 193
BBB+ à BBB–	6 000	–	–	6 000	6 543	–	–	6 543
BB+ à B–	49	0	–	49	61	0	–	61
Inférieur à B–	–	–	–	–	–	–	72	72
Sans notation	92	–	10	102	74	–	11	85
Total	64 184	0	10	64 194	61 909	20	83	62 012
Correctifs de valeur	–14	0	–10	–24	–14	0	–46	–60
Valeur comptable	64 170	0	0	64 170	61 895	20	37	61 952
FVTOCI								
Instruments de fonds de tiers								
AAA à AA–	2 009	–	–	2 009	2 060	–	–	2 060
A+ à A–	3 676	–	–	3 676	3 805	–	–	3 805
BBB+ à BBB–	624	–	–	624	914	–	–	914
Valeur comptable	6 309	–	–	6 309	6 779	–	–	6 779
Correctifs de valeur	–2	–	–	–2	–3	–	–	–3
Garanties financières								
Garanties financières	53	–	–	53	50	–	–	50

Les perspectives de l'économie peuvent avoir un impact sur la qualité de crédit des obligations et des créances. En 2024, les prévisions conjoncturelles pour la Suisse n'ont pas fondamentalement changé. Toutefois, elles sont marquées par une plus grande incertitude, notamment en raison des signaux émanant des États-Unis et de l'Europe. De ce fait, les pertes attendues sur les créances et les immobilisations financières sont difficilement prévisibles. Les transferts au sein du premier niveau et du deuxième niveau ont été négligeables. En raison de correctifs de valeur sur deux positions individuelles de niveau 3, les correctifs de valeur nécessaires pour l'exercice 2024 ont augmenté de 37 millions de francs au total.

Compensations potentielles d'actifs et de passifs financiers

Il n'y a pas eu de compensations. Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs financiers qui, au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, étaient soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou d'autres accords comparables. Pour ce qui est des opérations de mise en pension et de prise en pension, sont utilisés aussi bien le contrat-cadre suisse pour opérations de repo (version multilatérale) que le contrat sur l'exécution d'opérations de repo (Agreement on the Settlement of Repo Transactions, ou Triparty Service Agreement). Pour les opérations de prêt de titres, il existe aussi un contrat-cadre ainsi que des contrats de gestion tripartite des sûretés (Triparty Collateral Management, TCM) entre SIX Group SA, des parties tierces et PostFinance.

PostFinance Actifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Actifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Actifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Actifs financiers avant compensation (brut)	Compensations avec passifs financiers	Actifs financiers après compensation (net)	Passifs financiers	Sûretés obtenues	
31.12.2023, en millions de CHF						

Poste du bilan

Valeur de remplacement positive	1 330	–	1 330	–	–1 346	–
---------------------------------	-------	---	-------	---	--------	---

PostFinance Passifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Passifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Passifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Passifs financiers avant compensation (brut)	Compensations avec actifs financiers	Passifs financiers après compensation (net)	Actifs financiers	Sûretés fournies	
31.12.2023, en millions de CHF						

Poste du bilan

Valeur de remplacement négative	10	–	10	–	–1	9
Opérations de mise en pension	4 100	–	4 100	–	–4 107	–
Prêts de titres et accords similaires	1 836	–	1 836	–	–1 942	–

PostFinance Actifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Actifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Actifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Actifs financiers avant compensation (brut)	Compensations avec passifs financiers	Actifs financiers après compensation (net)	Passifs financiers	Sûretés obtenues	
31.12.2024, en millions de CHF						

Poste du bilan

Valeur de remplacement positive	769	–	769	–	–680	89
---------------------------------	-----	---	-----	---	------	----

PostFinance Passifs financiers soumis à des accords de compensation, des accords de compensation globale ou autres accords comparables	Passifs financiers avec accord de compensation			Possibilités de compensation non exercées		Passifs financiers compte tenu des possibilités de compensation
	Passifs financiers avant compensation (brut)	Compensations avec actifs financiers	Passifs financiers après compensation (net)	Actifs financiers	Sûretés fournies	
31.12.2024, en millions de CHF						

Poste du bilan

Valeur de remplacement négative	207	–	207	–	–113	94
Opérations de mise en pension	8 490	–	8 490	–	–8 532	–
Prêts de titres et accords similaires	878	–	878	–	–977	–

Transferts d'actifs financiers

Les titres obtenus lors d'opérations de prise en pension ne sont inscrits au bilan que lorsque les risques et les avantages qui leur sont associés ont été transférés. Les titres transférés en tant que sûretés lors d'opérations de mise en pension continuent à être inscrits au bilan en tant qu'immobilisations financières. Les instruments financiers prêtés lors d'opérations de prêt de titres continuent aussi à être portés au bilan en tant qu'immobilisations financières.

Des immobilisations financières sont gagées en relation avec des opérations de prise en pension, de mise en pension et de prêt de titres à hauteur des montants suivants:

PostFinance | Opérations de prise en pension, de mise en pension et de prêt de titres

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Engagements		
Engagements pour dépôts en espèces dans opérations de mise en pension	4 100	8 490
dont saisis en engagements / autres engagements financiers	4 100	8 490
Couverture des titres		
Propres titres prêtés ou titres mis à disposition comme sûretés pour des titres empruntés lors d'opérations de prêt de titres et de mise en pension	5 943	9 409
dont titres pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restrictions	1 836	878
dont saisis dans immobilisations financières détenues au coût amorti	1 823	843
dont saisis dans immobilisations financières FVTOCI instruments de fonds de tiers	13	35
Titres empruntés ou titres obtenus comme sûretés pour des titres prêtés lors d'opérations de prêt de titres et de prise en pension	1 942	977

Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en l'éventualité de ne pas être à même de remplir des obligations de paiement actuelles ou futures en temps utile ou de ne pouvoir les remplir que partiellement. Il est géré avec différents horizons temporels: un jour, un mois et à long terme. Pour garantir la liquidité avec un horizon d'un jour, on définit des volants de liquidité qui peuvent être mis à contribution en cas de sorties de paiements inattendues. Leurs montants minimaux sont fixés compte tenu d'une sortie massive de liquidités intervenant d'un jour à l'autre, un événement dont la probabilité de survenance est très faible.

S'agissant de garantir la liquidité avec un horizon d'un mois, on mesure et limite un indicateur réglementaire, à savoir le ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR).

PostFinance | Liquidité à court terme

En pour cent	31.12.2023	31.12.2024
Ratio de liquidité à court terme	219%	218%

Afin de respecter les exigences en matière de liquidités particulières applicables aux banques d'importance systémique (LSIB), des liquidités supplémentaires sont détenues en complément du LCR.

Pour garantir la liquidité avec un horizon un peu plus lointain, on élabore des scénarios de crise de liquidité s'étendant sur au moins trois mois sans déboucher sur une situation d'illiquidité. La stabilité du financement à long terme, autrement dit avec un horizon d'un an, est garantie sur la base du ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR).

PostFinance | Financement stable à long terme

En pour cent	31.12.2023	31.12.2024
Ratio structurel de liquidité à long terme	184%	187%

Un plan d'urgence est prévu pour faire face à toute crise de liquidité.

Le tableau ci-après présente une analyse des actifs et des passifs financiers en fonction de leur durée résiduelle au jour de clôture du bilan.

PostFinance | Echéances

31.12.2023
En millions de CHF

	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Avoirs en caisse	1 277	–	–	–	1 277
Créances sur établissements financiers	26 392	250	–	–	26 642
Créances rémunérées sur clients	333	–	166	–	499
Immobilisations financières (sans dérivés)					
Coût amorti	1 550	8 119	30 888	23 755	64 312
FVTOCI instruments de fonds de tiers	439	776	3 623	1 642	6 480
FVTPL instruments de fonds de tiers	1	1	2	–	4
Total des actifs financiers non dérivés	29 992	9 146	34 679	25 397	99 214
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	–5 996	–1 121	–1	–	–7 118
Entrées	6 140	1 152	1	–	7 293
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	–159	–113	–735	–2 584	–3 591
Entrées	148	85	730	2 661	3 624
Total des actifs financiers dérivés	133	3	–5	77	208
Passifs financiers					
Comptes postaux	62 218	–	–	–	62 218
Comptes d'épargne et de placement	25 096	–	–	–	25 096
Obligations de caisse pour clients	2	4	112	5	123
Placements sur le marché monétaire pour clients	–	1 684	–	–	1 684
Total des fonds de la clientèle	87 316	1 688	112	5	89 121
Engagements envers des établissements financiers	1 514	6	–	–	1 520
Autres engagements financiers	0	8	20	34	62
Opérations de mise en pension	4 100	–	–	–	4 100
Total des autres engagements financiers (sans dérivés)	5 614	14	20	34	5 682
Garanties financières irrévocables	2	20	18	13	53
Engagements de crédit irrévocables	–	–	–	149	149
Total des postes hors bilan	2	20	18	162	202
Total des passifs financiers non dérivés	92 932	1 722	150	201	95 005
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	–610	–191	–1	–	–802
Entrées	603	189	1	–	793
Total des passifs financiers dérivés	–7	–2	0	–	–9

PostFinance | Echéances

31.12.2024

En millions de CHF

	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers					
Avoirs en caisse	1 044	–	–	–	1 044
Créances sur établissements financiers	32 099	–	–	–	32 099
Créances rémunérées sur clients	354	–	101	–	455
Immobilisations financières (sans dérivés)					
Coût amorti	3 648	5 918	29 346	23 015	61 927
FVTOCI instruments de fonds de tiers	276	1 053	3 673	1 859	6 861
FVTPL instruments de fonds de tiers	1	0	–	–	1
Total des actifs financiers non dérivés	37 422	6 971	33 120	24 874	102 387
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 1 020	– 114	– 2	–	– 1 136
Entrées	1 036	116	2	–	1 154
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 58	– 118	– 1 054	– 1 452	– 2 682
Entrées	37	73	918	1 430	2 458
Total des actifs financiers dérivés	– 5	– 43	– 136	– 22	– 206
Passifs financiers					
Comptes postaux	62 017	–	–	–	62 017
Comptes d'épargne et de placement	24 975	–	–	–	24 975
Obligations de caisse pour clients	9	87	39	5	140
Placements sur le marché monétaire pour clients	–	847	–	–	847
Total des fonds de la clientèle	87 001	934	39	5	87 979
Engagements envers des établissements financiers	794	15	–	–	809
Autres engagements financiers	2	5	18	35	60
Opérations de mise en pension	8 490	–	–	–	8 490
Total des autres engagements financiers (sans dérivés)	9 286	20	18	35	9 359
Garanties financières irrévocables	1	18	21	10	50
Engagements de crédit irrévocables	–	–	105	–	105
Total des postes hors bilan	1	18	126	10	155
Total des passifs financiers non dérivés	96 288	972	183	50	97 493
Instruments financiers dérivés pour négoce					
Sorties	– 6 272	– 1 221	– 2	–	– 7 495
Entrées	6 154	1 197	2	–	7 353
Instruments financiers dérivés pour sûretés (gestion des risques)					
Sorties	– 82	– 18	– 72	– 1 495	– 1 667
Entrées	82	11	55	1 501	1 649
Total des passifs financiers dérivés	– 118	– 31	– 17	6	– 160

Risque de marché

PostFinance n'a pas de portefeuille de négoce et suit, pour déterminer les fonds propres minimaux requis pour couvrir le risque de marché, l'approche standard conforme à l'art. 86 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Pour limiter l'exposition au risque de marché, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé.

Dans le modèle économique de PostFinance, le risque de marché s'exprime dans le compte de résultat et dans les autres éléments du résultat global (OCI) par une volatilité accrue pour les échéances les plus courtes. PostFinance est exposée au risque de marché pour deux raisons différentes:

- les positions en monnaie étrangère ouvertes et les fluctuations de valeur des dérivés de change influencent la volatilité du compte de résultat (risque de change);
- les fluctuations de valeur des instruments qui sont portés au bilan à la juste valeur (p. ex. positions en actions, fonds de placement dans le portefeuille bancaire, positions à revenu fixe disponibles à la vente et instruments de couverture afférents) influencent la volatilité des autres éléments du résultat global et éventuellement du compte de résultat.

Le risque de marché est modélisé au moyen de la valeur à risque (VàR) et limité par le Conseil d'administration, au niveau du compte de résultat comme à celui des autres éléments du résultat global. Pour mesurer le risque de marché, on associe à chaque position les facteurs de risque ayant une influence sur la valeur actuelle de la position. Dans le modèle, la variation de la valeur actuelle est modélisée compte tenu de la variation des facteurs de risque associés à la position. À cet effet, il faut définir une relation fonctionnelle entre la valeur de la position et les facteurs de risque concernés. Tous les facteurs de risque importants font l'objet d'une détermination de la stochasticité sur les 250 jours à venir à l'aide d'hypothèses de distribution des probabilités. Le calibrage des distributions de probabilités repose sur l'utilisation de séries temporelles de données du marché. À l'aide de la relation fonctionnelle définie entre la position du portefeuille et les facteurs de risque, il est alors possible de déterminer la distribution des variations des autres éléments du résultat global IFRS et du compte de résultat IFRS sur une année. La VàR est ensuite déterminée en calculant le quantile à 95%. L'unité Risk Management mesure le risque de marché sur une base hebdomadaire, informe le comité directeur du niveau du risque par rapport aux limites et lui soumet des propositions de pilotage.

Le tableau ci-après présente le risque de marché calculé au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

PostFinance Valeur à risque résultant du risque de marché		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Valeur à risque compte de résultat agrégée	14	14
Valeur à risque compte de résultat due au risque de change	8	5
Valeur à risque compte de résultat due au risque de cours des actions	–	–
Valeur à risque compte de résultat due au risque de spread de crédit	4	2
Valeur à risque compte de résultat due au risque de taux d'intérêt	2	7
Valeur à risque OCI agrégée	225	238
Valeur à risque OCI due au risque de change	0	0
Valeur à risque OCI due au risque de cours des actions	21	59
Valeur à risque OCI due au risque de spread de crédit	78	77
Valeur à risque OCI due au risque de taux d'intérêt	126	102

Le tableau ci-après présente l'exposition au risque de change dans le modèle économique de PostFinance au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024.

PostFinance Instruments financiers par monnaie	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères				Total
		EUR	USD	GBP	Autres	
31.12.2023 En millions de CHF						
Actifs						
Avoirs en caisse	1 189	88	–	–	–	1 277
Créances sur établissements financiers	26 570	10	3	0	11	26 594
Créances rémunérées sur clients	492	1	0	0	0	493
Créances résultant de livraisons et prestations	4	–	–	–	–	4
Autres créances	210	88	38	1	5	342
Immobilisations financières						
Coût amorti	54 962	5 614	2 682	114	798	64 170
FVTOCI instruments de fonds de tiers	–	4 568	1 741	–	–	6 309
Fonds de tiers						
Fonds de la clientèle (PostFinance)	86 485	2 093	459	43	41	89 121
Autres engagements financiers sans dérivés						
Engagements envers des établissements financiers	1 463	56	1	–	0	1 520
Passifs locatifs	43	–	–	–	–	43
Opérations de mise en pension	4 100	–	–	–	–	4 100
Engagements résultant de livraisons et prestations	29	2	0	0	0	31
Autres engagements	29	1	0	0	0	30

PostFinance Instruments financiers par monnaie	Monnaie fonctionnelle	Monnaies étrangères				Total
		EUR	USD	GBP	Autres	
31.12.2024 En millions de CHF						
Actifs						
Avoirs en caisse	961	83	–	–	–	1 044
Créances sur établissements financiers	31 991	43	7	1	11	32 053
Créances rémunérées sur clients	449	0	0	0	0	449
Créances résultant de livraisons et prestations	5	–	–	–	–	5
Autres créances	203	116	53	2	7	381
Immobilisations financières						
Coût amorti	51 872	5 938	3 132	136	874	61 952
FVTOCI instruments de fonds de tiers	–	4 481	2 298	–	–	6 779
Fonds de tiers						
Fonds de la clientèle (PostFinance)	85 397	1 994	510	39	39	87 979
Autres engagements financiers sans dérivés						
Engagements envers des établissements financiers	803	4	2	0	0	809
Passifs locatifs	46	–	–	–	–	46
Opérations de mise en pension	8 490	–	–	–	–	8 490
Engagements résultant de livraisons et prestations	33	1	2	0	–	36
Autres engagements	35	1	0	0	0	36

Risques opérationnels et stratégiques

Définition

PostFinance s'appuie sur la définition des risques opérationnels donnée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, selon lequel il s'agit de risques de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou infractions à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes, ou à des événements externes. Les risques stratégiques couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus. Le Conseil d'administration fixe les principes de la gestion des risques opérationnels et stratégiques et définit la propension au risque les concernant dans le règlement relatif à la politique de risque.

La propension au risque est définie sur la base de directives quantitatives et qualitatives, en tenant compte de différentes perspectives. Concernant les risques opérationnels, des fonds propres sont alloués pour répondre aux exigences réglementaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration définit des indicateurs pour les principales catégories de risque, ainsi que des limites de validation pour les risques individuels. En cas de dépassement de ces limites, le pilotage des risques correspondants doit être soumis au Conseil d'administration pour validation. En outre, le Conseil d'administration établit des prescriptions qualitatives relatives à la propension au risque. En particulier, aucun risque opérationnel qui serait susceptible, selon des scénarios adverses plausibles, d'entraîner des violations graves de lois ou de prescriptions n'est toléré.

Enfin, s'agissant de la propension au risque en matière de risques stratégiques, le Conseil d'administration la prend en considération lors de l'élaboration de la stratégie d'entreprise. Une évaluation de l'ampleur des risques stratégiques fait l'objet d'un rapport périodique au Conseil d'administration. Dans le cadre de la planification des fonds propres, il est montré au Conseil d'administration si la stratégie est viable dans le respect des exigences réglementaires en termes de capitaux et de liquidité.

Le processus de gestion des risques garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées. De plus, le plan d'urgence et de stabilisation est doté d'instruments qui permettent, également en cas de crise, d'assurer la continuité des activités ou, à défaut, de procéder à une liquidation ordonnée garantissant le maintien des fonctions d'importance systémique.

28.4 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (groupe)

La Poste acquiert des instruments financiers dérivés essentiellement à des fins de couverture. PostFinance détient de tels instruments pour gérer le risque de taux d'intérêt actuel et futur ainsi que le risque de change. Ces dérivés incluent des swaps de taux d'intérêt, des swaps combinés d'intérêts et de devises et des opérations de change à terme (FX forwards). Dans le modèle économique de la logistique, des dérivés sont sporadiquement détenus pour couvrir le risque de change et le risque de prix des matières premières.

Les opérations de couverture ne sont inscrites au bilan (comptabilité de couverture, micro-couvertures) que pour PostFinance et CarPostal (baisse des garanties de carburant). La comptabilité de couverture s'applique lorsque les instruments financiers dérivés compensent efficacement les fluctuations de la valeur de remplacement ou du flux de liquidités des opérations de base couvertes.

Utilisation d'instruments financiers dérivés par PostFinance

PostFinance ne se sert d'instruments financiers dérivés que pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change.

Le marché des obligations en francs suisses ne suffit pas à couvrir les besoins de placement de PostFinance, raison pour laquelle celle-ci investit dans des obligations en monnaie étrangère. Le risque de change auquel PostFinance s'expose est couvert selon deux méthodes. Une partie des obligations en monnaie étrangère refinancées en francs suisses sont couvertes au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS). PostFinance applique en l'occurrence la comptabilité de couverture. Cette méthode a pour avantage que le montant de tous les flux de paiements futurs (coupons, remboursement de la valeur nominale) sont connus en francs suisses dès la conclusion de l'opération. On renonce toutefois ainsi aux avantages de la diversification qui peuvent résulter des différences de montants et d'évolution des spreads de taux d'intérêt dans les courbes de taux des différentes monnaies étrangères. La seconde méthode permet au contraire de profiter des potentiels de diversification et de s'ouvrir des marchés des obligations sur lesquels les CCIRS ne sont disponibles qu'avec une forte décote pour illiquidité. Le risque de change d'une autre partie des obligations en monnaie étrangère est en l'occurrence couvert par superposition de devises (currency overlay) sur la base d'opérations de change à court terme roulantes, sans comptabilité de couverture.

Le risque de change des autres instruments financiers est couvert par des opérations de change à terme roulantes.

PostFinance se sert de swaps de taux d'intérêt pour gérer la durée d'actifs. Les obligations à durée longue (brève) sont transformées en obligations à durée brève (longue) au moyen de ces swaps. Les swaps de taux d'intérêt (micro-couvertures) sont utilisés pour gérer la stratégie de transformation des échéances sur l'ensemble du bilan.

Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

Dès qu'un instrument financier est classé comme relation de couverture, PostFinance documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base couverte. Ce faisant, elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture en jeu ainsi que les méthodes d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La corrélation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est régulièrement appréciée de façon prospective à l'aide de tests d'efficacité, moyennant notamment l'observation de l'évolution opposée des valeurs et de la corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est réputée très efficace lorsque les critères ci-après sont pour l'essentiel remplis.

- La couverture est jugée très efficace lors de sa comptabilisation initiale (de façon prospective à l'aide de la méthode de la concordance des conditions essentielles [critical terms match]).
- Il existe une étroite corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur respectives de l'opération de base et de la transaction de couverture sont opposées en relation avec le risque couvert.

Inefficacité

Si la couverture présente une partie inefficace, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat de la période concernée au moyen d'une approche quantitative régulière basée sur la méthode dite «dollar offset». Ensuite, une comparaison est établie entre les variations absolues de valeur de l'opération de base et de l'instrument de couverture pour la période concernée.

Dans la vue d'ensemble ci-après, les dérivés souscrits sur ordre de clients de PostFinance sont présentés en tant que dérivés détenus à des fins de négoce.

Groupe Vue d'ensemble des instruments financiers dérivés	31.12.2023		31.12.2024	
	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative
En millions de CHF				
Couvertures du cash-flow				
Risque de taux d'intérêt et de change				
Swaps combinés d'intérêts et de devises	944	–	695	3
Autres				
Swaps de matières premières	–	–	–	4
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	–
Couvertures de la juste valeur				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	208	–	56	62
Dérivés à des fins de couverture, sans comptabilité de couverture				
Risque de change				
Opérations de change à terme	175	3	14	141
Autres				
Swaps de matières premières	–	1	–	–
Dérivés à des fins de négoce				
Risque de change				
Opérations de change à terme	3	7	6	1
Total des instruments financiers dérivés	1 330	11	771	211

Couvertures du cash-flow

PostFinance se sert des couvertures du cash-flow pour couvrir la volatilité des cash-flows qui proviennent d'instruments de taux d'intérêt et présentent une forte probabilité de réalisation. Les couvertures du cash-flow s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe en monnaie étrangère au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (monnaies: EUR, USD et SEK).

CarPostal recourt aux couvertures du cash-flow pour limiter les fluctuations des prix du marché sur la consommation de diesel au moyen de swaps de matières premières. Sur la base de valeurs prévisionnelles, une partie du volume annuel est couverte par ces opérations. Le prix garanti sert de base pour le calcul du prix des prestations de services.

Groupe Volume des contrats de couverture du cash-flow					Echéance
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt et de change					
Swaps combinés d'intérêts et de devises	510	932	4 111	1 758	7 311
Autres					
Opérations conclues, mais non exécutées	2	–	–	–	2
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt et de change					
Swaps combinés d'intérêts et de devises	294	1 174	3 939	1 909	7 316
Autres					
Swaps de matières premières	–	27	24	–	51
Opérations conclues, mais non exécutées	32	–	–	–	32

Les valeurs de remplacement positives sont portées au bilan sous les immobilisations financières et les valeurs de remplacement négatives sous les autres engagements financiers.

Les montants ci-après provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat consolidés.

Groupe Variation des instruments de couverture du cash-flow		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative	Variation de la juste valeur durant l'exercice sous revue prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture saisie dans les autres éléments du résultat global	Inefficacité saisie dans le compte de résultat	Montant net reclassé des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat
En millions de CHF							
31.12.2023							
Risque de taux d'intérêt et de change							
Swaps combinés d'intérêts et de devises	944	–	466	466	–	–387 ¹	
Autres							
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	–	
31.12.2024							
Risque de taux d'intérêt et de change							
Swaps combinés d'intérêts et de devises	695	3	–46	–46	–	196	
Autres							
Swaps de matières premières	–	4	–4	–3	–1	–	
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	–	

¹ Valeur ajustée. Le poste est désormais présenté sans les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère.

Durant les périodes sous revue, les effets ci-après provenant des opérations de base désignées (poste du bilan: immobilisations financières) ont été comptabilisés.

Groupe Effets opérations de base couvertures du cash-flow		Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Réserves de couverture
En millions de CHF			
31.12.2023			
Risque de taux d'intérêt et de change			
FVTOCI			
Obligations		–466	195 ¹
31.12.2024			
Risque de taux d'intérêt et de change			
FVTOCI			
Obligations		46	345
Autres			
Carburant		3	3

¹ Valeur ajustée. Le poste est désormais présenté sans les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère.

Durant les périodes sous revue, les réserves de couverture comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ont varié comme suit:

Groupe | Réserves de couverture

En millions de CHF	2023	2024
Etat au 01.01.	64	109
Bénéfices/Pertes non réalisé(e)s provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture		
Risque de taux d'intérêt et de change	466	-46
Autres	0	-3
Variation des coûts de couverture		
Risque de taux d'intérêt et de change		
Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère	-39	-23
Montant net reclassé des réserves de couverture dans le compte de résultat		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture		
Risque de taux d'intérêt et de change	-387	196
Variation des coûts de couverture		
Risque de taux d'intérêt et de change		
Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère	16	18
Variation des impôts latents sur le bénéfice	-11	-27
Etat au 31.12.	109	224

Les flux de fonds vont probablement se répercuter sur le compte de résultat dans les périodes suivantes:

PostFinance | Flux de fonds (non actualisés)

En millions de CHF	Echéance			
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31.12.2023				
Entrées de fonds	23	45	223	66
Sorties de fonds	-50	-108	-424	-110
31.12.2024				
Entrées de fonds	31	54	276	59
Sorties de fonds	-60	-124	-527	-111

Couvertures de la juste valeur

PostFinance se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de valeur d'actifs sensibles aux taux d'intérêt. Les couvertures de la juste valeur s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt.

Groupe | Volume des contrats de couverture de la juste valeur

En millions de CHF	Echéance				
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	-	-	300	2 456	2 756
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	-	-	550	2 800	3 350

Les valeurs de remplacement positives sont portées au bilan sous les immobilisations financières et les valeurs de remplacement négatives sous les autres engagements financiers.

Les montants ci-après provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat consolidés.

Groupe Variation des instruments de couverture de la juste valeur				Variation de la juste valeur durant l'exercice sous revue prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Inefficacité saisie dans le compte de résultat
En millions de CHF	Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative			
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	208	–		–237	–
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	56	62		–209	–

Durant les périodes sous revue, les montants ci-après provenant des opérations de base désignées (poste du bilan: immobilisations financières) ont été comptabilisés.

Groupe Effets opérations de base couvertures de la juste valeur			Charges ou produits cumulés résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur qui ont été saisis dans la valeur comptable des opérations de base	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité	Montant cumulé restant au bilan résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur pour les opérations de base qui ne sont plus ajustées des gains et des pertes de couverture
En millions de CHF	Valeur comptable opérations de base				
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt					
Coût amorti					
Obligations	2 373	–196		220	3
Prêts	192	–8		17	–
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Coût amorti					
Obligations	3 165	1		198	2
Prêts	203	3		11	–

28.5 | Gestion du capital de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA

La Poste entend disposer d'une solide base de fonds propres conforme aux usages de la branche. Elle tient compte parallèlement des objectifs fixés par le propriétaire relatifs au plafond d'endettement et au maintien durable de la valeur de l'entreprise. La continuité de l'entreprise doit être assurée à tout moment, avec un rendement approprié des fonds engagés.

Le ratio d'endettement est mesuré en fonction du résultat d'exploitation avant amortissements et impôts (EBITDA) et ne doit pas dépasser la valeur de 1. Se chiffrant actuellement à 775 millions de francs (31 décembre 2023: 775 millions), la dette externe – sous la forme en particulier de placements privés – peut être entièrement compensée par les actifs liquides disponibles, si bien que cette valeur cible est respectée. Les fonds de la clientèle et les immobilisations financières de PostFinance SA ne sont pas pris en considération dans le calcul de ce ratio.

La valeur ajoutée de l'entreprise est calculée quant à elle sur la base des revenus réalisés rapportés au coût économiquement correct du capital engagé, la base du coût du capital étant déterminée par une comparaison dans la branche.

Enfin, la répartition du bénéfice obéit aux prescriptions légales et tient également compte des objectifs fixés par le Conseil fédéral ainsi que des exigences de l'économie d'entreprise. Parmi ces dernières, l'obtention d'une structure du capital adaptée aux risques et le financement des investissements jouent un rôle de premier plan.

Le 29 juin 2015, la Banque nationale suisse déterminait par voie de décision que PostFinance SA était un groupe financier d'importance systémique. Cette décision avait pour conséquence de soumettre PostFinance SA aux exigences arrêtées aux art. 124 à 136 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (ordonnance sur les fonds propres, OFR). La publication détaillée des fonds propres conformément aux prescriptions applicables aux banques d'importance systémique figure dans les documents séparés «Publication des fonds propres» et «Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique» de PostFinance SA.

29 | Données de juste valeur

29.1 | Valeur comptable et valeur de marché des instruments financiers et des autres actifs

La valeur comptable et la valeur de marché des actifs et des passifs financiers, des actifs biologiques ainsi que des immeubles de placement au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024 se présentaient comme suit:

Valeur comptable et valeur de marché des instruments financiers et des autres actifs	31.12.2023		31.12.2024	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
En millions de CHF				
Actifs financiers évalués à la valeur de marché				
Immobilisations financières				
FVTOCI				
Actions	322	322	362	362
Obligations	6 309	6 309	6 779	6 779
FVTPL obligatoire				
Actions	31	31	41	41
Obligations	5	5	1	1
Fonds	110	110	80	80
Valeurs de remplacement positives	1 330	1 330	771	771
Actifs financiers non évalués à la valeur de marché				
Immobilisations financières				
Coût amorti				
Obligations	49 973	48 556	47 558	47 465
Prêts	14 363	13 906	14 612	14 473
Autres actifs évalués à la valeur de marché moins les frais de vente				
Actifs biologiques	41	41	39	39
Autres actifs non évalués à la valeur de marché				
Immeubles de placement	428	772	442	901
Passifs financiers évalués à la valeur de marché				
Autres engagements financiers				
Valeurs de remplacement négatives	11	11	211	211
Paiements additionnels (earnouts)	19	19	–	–
Autres engagements				
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	70	70	41	41
Passifs financiers non évalués à la valeur de marché				
Autres engagements financiers				
Placement privé	775	759	775	791

La valeur comptable des avoirs en caisse, des créances sur établissements financiers, des créances rémunérées sur clients, des créances et des engagements résultant de livraisons et prestations, des autres créances et engagements sans compte de régularisation, des fonds de la clientèle (PostFinance) et des autres engagements financiers (hormis les placements privés) correspond à une estimation appropriée de leur valeur de marché. Ces instruments financiers ne sont donc pas présentés ci-dessus.

29.2 | Hiérarchie de la juste valeur

En fin d'exercice, les instruments financiers évalués à la valeur de marché (juste valeur) sont classés à l'un des trois niveaux hiérarchiques de juste valeur ci-dessous. Le critère de classification décisif est le niveau le plus bas permettant de déterminer la valeur de marché de l'instrument financier dans son ensemble. Cela vaut aussi, aux fins de la publication, pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché.

Niveau 1 Prix cotés sur un marché actif: l'évaluation a lieu sur la base des prix cotés sur le marché actif des actifs et des passifs concernés. Il est impératif d'appliquer le cours boursier du jour de clôture. Ce cours ne doit pas être ajusté.

Niveau 2 Méthode d'évaluation avec intrants de modélisation observables: les postes qui ne sont pas négociés sur un marché actif, mais dont la juste valeur est déterminée soit d'après celle d'actifs et de passifs similaires négociés sur un marché actif, soit au moyen d'une procédure d'évaluation, doivent être classés au niveau 2. Le cas échéant, il y a lieu d'utiliser, à titre de paramètres de modélisation, une procédure d'évaluation reconnue ainsi que des données de marché directement ou indirectement observables. Les paramètres pouvant être utilisés pour les justes valeurs de niveau 2 sont les prix qui se forment sur des marchés actifs d'actifs et de passifs comparables dans des conditions de marché normales. Les justes valeurs déterminées à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés et dont les intrants de modélisation reposent sur des données de marché observables sont classées au niveau 2.

Dans la méthode des cash-flows actualisés, on procède à l'estimation de la valeur actuelle des cash-flows attendus d'actifs ou de passifs. On se sert à cet effet d'un taux d'actualisation qui correspond à la solvabilité exigée par le marché pour des instruments similaires présentant des profils de risques et de liquidité comparables. Les taux d'actualisation nécessaires pour effectuer les calculs sont déterminés par modélisation de courbes de taux d'intérêt, sur la base de modèles usuels sur le marché.

Niveau 3 Méthode d'évaluation avec intrants de modélisation non observables: l'évaluation a lieu à l'aide de modèles reposant sur des paramètres d'entrée (intrants) significatifs spécifiques à l'entreprise et non observables sur le marché.

Les valeurs de marché sont les suivantes:

Valeur de marché des instruments financiers et des autres actifs	31.12.2023				31.12.2024			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
En millions de CHF								
FVTOCI								
Actions	214	–	108	322	284	–	78	362
Obligations	6 187	122	–	6 309	6 644	135	–	6 779
FVTPL obligatoire								
Actions	–	–	31	31	–	–	41	41
Obligations	–	–	5	5	–	–	1	1
Fonds	–	110	–	110	–	80	–	80
Valeurs de remplacement positives	–	1 330	–	1 330	2	769	–	771
Coût amorti								
Obligations	42 653	5 903	–	48 556	42 177	5 288	–	47 465
Prêts	–	13 904	2	13 906	–	14 469	4	14 473
Valeurs de remplacement négatives	1	10	–	11	4	207	–	211
Paievements additionnels (earnouts)	–	–	19	19	–	–	–	–
Options put sur des participations ne donnant pas le contrôle	–	–	70	70	–	–	41	41
Placement privé	–	759	–	759	–	791	–	791
Actifs biologiques	–	–	41	41	–	–	39	39
Immeubles de placement	–	–	772	772	–	–	901	901

Les acquisitions de Diartis AG et d'Open Systems AG réalisées au cours de l'exercice sous revue ainsi que les acquisitions de SPOTME Holding SA, d'unblu inc. et de Bring! Labs AG réalisées lors des exercices précédents sont liées à des engagements résultant d'options de vente (options put) sur des parts minoritaires. Les engagements financiers nés des options de vente sont comptabilisés à la juste valeur et actualisés à la valeur actuelle sur la base du taux de coût des capitaux de tiers. Les calculs de la juste valeur reposent sur le nombre maximal d'options pouvant être exercées à un prix calculé sur la base des prévisions relatives à l'évolution des résultats et du chiffre d'affaires. Les engagements résultant d'options de vente ont diminué malgré les nouvelles acquisitions. Cette réduction s'explique principalement par l'exercice de l'option sur Hacknowledge SA, T2i Holding SA, terreActive AG et DIALOG VERWALTUNGS-DATA AG.

Pour des informations supplémentaires sur les paiements additionnels (earnouts), voir la note 5.2 Actifs et engagements résultant des acquisitions.

Les instruments de fonds propres non cotés du niveau 3 sont présentés soit dans la catégorie «FVTOCI», soit dans la catégorie «FVTPL obligatoire». Quelques participations mineures, surtout dans des start-up, sont évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net (FVTPL). Le groupe détient en outre des participations stratégiques à long terme dans des fournisseurs d'infrastructure et de services qui sont évaluées à la juste valeur et dont les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. La juste valeur de ces participations est déterminée à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés, de la méthode de la valeur de rendement ou, lorsque c'est indiqué, sur la base de la valeur d'actif nette (net asset value) annoncée ou publiée et corrigée des éventuels facteurs pertinents. Dans quelques cas (participations mineures), à des fins de simplification, le coût d'acquisition sous déduction des correctifs de valeur est réputé constituer une estimation adéquate de la juste valeur.

La juste valeur moins les frais de vente des actifs biologiques de niveau 3 est déterminée à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés. Les paramètres d'évaluation et les sensibilités appliquées sont décrits à la note 21 Actifs biologiques.

En 2023 et en 2024, les actifs et les passifs financiers évalués à leur juste valeur et classés au niveau 3 ont varié comme suit:

**Hierarchie de la juste valeur:
variations au niveau 3**

En millions de CHF	Actifs financiers		Autres actifs	
	FVTOCI	FVTPL obligatoire	Actifs biologiques	Passifs financiers
Etat au 01.01.2023	116	42	-	124
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans le compte de résultat	-	1	1	0
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans les autres éléments du résultat global	-23	-	-	-
Réévaluation via les réserves issues du bénéfice	-	-	-	-38
Entrées	7	10	40	17
Sorties	-	-9	-	-14
Reclassement de FVTPL obligatoire vers FVTOCI	8	-8	-	-
Etat au 31.12.2023	108	36	41	89
Etat au 01.01.2024	108	36	41	89
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans le compte de résultat	-	0	1	-16
Bénéfices/Pertes saisi(e)s dans les autres éléments du résultat global	-30	-	-1	-
Réévaluation via les réserves issues du bénéfice	-	-	-	-10
Entrées	1	11	-	10
Sorties	-1	-4	-2	-34
Etat au 31.12.2024	78	43	39	39

La valeur des instruments de niveau 3 repose sur des paramètres d'entrée non observables laissés à l'appréciation du management, dans les limites d'une fourchette appropriée. L'élément essentiel pour l'évaluation des instruments de fonds propres à l'aide de la méthode des cash-flows actualisés est le taux appliqué pour actualiser les flux de paiements futurs. Une variation de la valeur d'actif nette de participations non cotées se traduit par une variation proportionnelle de la juste valeur des actions concernées.

Les bénéfices et les pertes des immobilisations financières FVTPL sont présentés dans le résultat financier pour le modèle économique de la logistique et dans le résultat des opérations de négoce FVTPL et obligatoire (produits des services financiers) pour le modèle économique de PostFinance.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, aucun reclassement n'a été opéré entre les différents niveaux. Les reclassements entre les différents niveaux sont toujours effectués à la fin de la période sous revue.

L'estimation de la juste valeur des immeubles de placement est entièrement réalisée par des experts indépendants ou internes disposant des compétences nécessaires.

Immeubles de placement	Méthode d'évaluation	Taux d'actualisation		Juste valeur	
		31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Texte, en pour cent, millions de CHF					
Bellinzone, Viale Stefano Franscini 30 ¹	Valeur de rendement	2,9	–	9	–
Berne PostParc, Schanzenstrasse 4/5	Cash-flow actualisé	3,0	3,0	365	368
Berne, Viktoriastrasse 72 ²	Cash-flow actualisé	–	3,0	–	19
Chiasso, Piazza Indipendenza ²	Cash-flow actualisé	–	4,0	–	10
Delémont, Place de la Poste	Cash-flow actualisé	3,5	3,5	72	70
Dübendorf, Wilstrasse 13 + 15	Cash-flow actualisé	2,8	2,8	23	23
Frauenfeld, Rheinstrasse 1	Cash-flow actualisé	3,2	3,2	39	40
Genève, Rue du Vieux-Collège 3 ³	Cash-flow actualisé	3,5	2,6	25	41
Interlaken, Marktgasse 1	Cash-flow actualisé	3,4	3,4	17	18
Kloten, Bahnhofstrasse 2/6 ²	Cash-flow actualisé	–	3,1	–	25
Martigny, Avenue de la Gare 34	Cash-flow actualisé	3,3	3,3	30	30
Riehen, Bahnhofstrasse 25 ³	Cash-flow actualisé	3,2	3,2	17	17
Uster, Gerichtsstrasse 4 ²	Cash-flow actualisé	–	3,2	–	18
Volketswil, Im Zentrum 14/16	Cash-flow actualisé	2,9	2,9	20	21
Zollikofen, Schulhausstrasse 27	Cash-flow actualisé	2,9	2,9	20	20
Zoug, Postplatz 1	Cash-flow actualisé	3,2	3,2	22	23
Zurich, Altstetterstrasse 159 ³	Cash-flow actualisé	–	2,5	–	44
Zurich, Franklinstrasse 27	Cash-flow actualisé	3,1	3,1	81	82
Zurich, Molkenstrasse 8 +10	Cash-flow actualisé	2,4	2,4	32	32

1 Transféré dans les immeubles d'exploitation au cours de l'exercice 2024

2 Transféré hors des immeubles d'exploitation au cours de l'exercice 2024

3 Immeuble en construction

Les revenus locatifs pris en considération dans l'estimation reflètent l'état actuel des baux et illustrent la situation du marché local pour chaque immeuble.

Les coûts d'exploitation et d'entretien reposent principalement sur des valeurs empiriques ressortant des comptes des immeubles des dernières années ainsi que sur des valeurs de référence.

30 | Périmètre de consolidation

30.1 | Filiales

En tant que maison mère du groupe, La Poste Suisse SA détient 100% des parts de Poste CH SA, Poste CH Communication SA, Poste CH Réseau SA, CarPostal SA et PostFinance SA.

Les sociétés ci-après sont entièrement consolidées.

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en pour cent	Participation en pour cent
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024
Suisse						
1	Poste CH SA	Berne	CHF	10 000	100*	100*
1	PostLogistics SA	Dintikon	CHF	1 000	100	100
1	SecurePost SA en liquidation ¹	Oensingen	CHF	–	100	–
1	B-Sped Logistics (Suisse) SA	Boncourt	CHF	200	100	100
1	Relatra AG	Tägerwilen	CHF	180	100	100
1	DESTINAS AG	Tägerwilen	CHF	140	100	100
1	Walli-Trans AG ²	Leuk	CHF	–	100	–
1	BPS Speditions-Service AG	Pfunggen	CHF	100	100	100
1	notime (Schweiz) AG	Zurich	CHF	115	100	100
1	Presto Presse-Vertriebs AG	Berne	CHF	100	100	100
1	Direct Mail Company AG	Bâle	CHF	420	100	100
1	Bring! Labs AG ³	Zurich	CHF	241	82	90
1	EDS Media AG ⁴	Meilen	CHF	150	100	–
1	Iemoli Trasporti SA	Chiasso	CHF	100	100	100
1	InTraLog Hermes AG	Pratteln	CHF	100	100	100
1	InTraLog Overseas AG	Kloten	CHF	200	100	100
1	Livesystems Group SA	Köniz	CHF	130	100	100
1	Livesystems SA	Köniz	CHF	100	100	100
1	Livesystems dooh SA	Köniz	CHF	100	100	100
1	Steriplus AG	Kaltbrunn	CHF	550	65	65
1	Stella Brandenberger Transporte AG	Pratteln	CHF	150	100	100
1	MW Partners Holding SA	Le Mont-sur-Lausanne	CHF	708	100	100
1	Stericenter SA	Cugy	CHF	400	100	100
1	Mediwar AG	Muri AG	CHF	200	100	100
1	Marcel Blanc et Cie S.A.	Le Mont-sur-Lausanne	CHF	100	100	100
1	resot.care SA ⁵	Froideville	CHF	–	100	–
1	eoscop AG	Balsthal	CHF	100	100	100
1	H. Bucher Internationale Transporte AG	Alpnach	CHF	100	100	100
1	Kickbag GmbH	Saint-Gall	CHF	20	100	100
1	Gaiser Transport AG	Ramsen	CHF	100	100	100
1	STERIPARC SA	Yverdon-les-Bains	CHF	100	60	60
1	Poste Logistique de construction SA ^{4,6}	Berne	CHF	100	–	–
1	Swiss Post Cargo Holding SA ⁶	Dintikon	CHF	1 000	–	100
2	Poste CH Communication SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
2	DIALOG VERWALTUNGS-DATA AG ⁷	Hochdorf	CHF	1 000	82	100
2	ePost Service SA ^{8,9}	Lucerne	CHF	655	70	78
2	SwissSign AG	Opfikon	CHF	450	100	100
2	Tresorit Group SA ¹⁰	Zurich	CHF	–	100	–
2	Tresorit AG	Zurich	CHF	100	100	100
2	Hacknowledge SA ¹¹	Morges	CHF	–	80	–
2	Post Sanela Health AG	Zurich	CHF	400	75	75
2	T2i Holding SA ¹²	Sierre	CHF	100	51	100
2	Groupe T2i Suisse SA ¹³	Sierre	CHF	1 000	51	100

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

1 Liquidée

2 Fusion au sein de BPS Speditions-Service AG

3 Achat de parts (environ 8%)

4 Vente de parts (100%)

5 Fusion au sein de Marcel Blanc et Cie S.A.

6 Création (100%)

7 Achat de parts (environ 18%)

8 Changement de raison sociale (auparavant KLARA Business SA)

9 Augmentations de capital et achat de parts (environ 6%)

10 Fusion au sein de Tresorit AG

11 Achat de parts (20%) et fusion au sein de Swiss Post Cybersecurity SA

12 Achat de parts (49%)

13 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (49%) de T2i Holding SA

Segment

1 = Services logistiques

2 = Services de communication

La Poste
Rapport financier 2024

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en pour cent	Participation en pour cent
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024
Suisse						
2	unblu sa	Bâle	CHF	335	54	54
2	Unblu adiacom AG	Bâle	CHF	100	54	54
2	SPOTME Holding SA	Lausanne	CHF	427	96	96
2	SPOTME SA	Lausanne	CHF	350	96	96
2	TAC.CH SA	Aarau	CHF	100	100	100
2	Swiss Post Cybersecurity SA ^{14,15}	Aarau	CHF	100	80	100
2	Diartis AG ¹⁶	Lenzburg	CHF	100	–	70
2	Diartis Solutions AG ¹⁶	Lenzburg	CHF	100	–	70
2	Open Systems AG ¹⁷	Zurich	CHF	1 000	–	99
3	Poste CH Réseau SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
4	CarPostal SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
4	Poste CH Mobilité SA ¹⁸	Berne	CHF	1 000	–	100*
4	Post Company Cars SA	Berne	CHF	100	100*	100*
5	PostFinance SA	Berne	CHF	2 000 000	100*	100*
6	Poste CDR SA	Berne	CHF	1 000	100*	100*
6	Poste Immobilier Management et Services SA	Berne	CHF	1 000	100	100
6	Poste Immobilier SA	Berne	CHF	100 000	100*	100*
6	Swiss Post Insurance SA	Berne	CHF	30 000	100*	100*
Bulgarie						
2	Unblu Services Bulgaria EOOD	Sofia	BGN	1	54	54
2	SPOTME EOOD	Sofia	BGN	5	96	96
Allemagne						
1	Zollagentur Imlig GmbH	Rheinfelden Baden	EUR	25	100	100
1	Bächle Logistics GmbH	Villingen-Schwenningen	EUR	326	100	100
1	Bring! Labs Deutschland GmbH ¹⁹	Berlin	EUR	25	82	90
1	OSA Spedition GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	350	100	100
1	OSA Logistik GmbH	Hambourg	EUR	100	100	100
1	Ost-West Cargo Europe GmbH Internationale Spedition	Stuttgart	EUR	50	100	100
1	LS Deutschland Holding GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	25	100	100
1	LS Immobilienbewirtschaftungs GmbH	Efringen-Kirchen	EUR	100	100	100
1	LCV GmbH	Villingen-Schwenningen	EUR	25	100	100
1	Nolden Logistics GmbH ¹⁸	Frechen	EUR	25	–	100
2	Tresorit GmbH	Munich	EUR	25	100	100
2	Unblu GmbH	Francfort-sur-le-Main	EUR	25	54	54
2	Open Systems Germany GmbH ¹⁷	Düsseldorf	EUR	25	–	99
6	CDR-Services Deutschland GmbH	Zillbach (Schwallungen)	EUR	25	100	100
France						
1	B-Sped Logistics (France) SARL	Fêche-l'Église	EUR	15	100	100
1	PORTMANN GESTION SAS	Sausheim	EUR	37	100	100
1	PORTMANN LOGISTICS SARL	Sausheim	EUR	50	100	100
1	TRANSPORTS PORTMANN SAS	Sausheim	EUR	500	100	100
1	SITS SAS ²⁰	Sainte-Croix-en-Plaine	EUR	–	100	–
1	SCI Rixheimer Feld ²¹	Sausheim	EUR	–	100	–
1	RIXHEIMER FELD SARL	Sausheim	EUR	1	100	100

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

14 Achat de parts (20%)

15 Changement de raison sociale (auparavant terreActive SA)

16 Achat de parts (70%)

17 Achat de parts (environ 99%)

18 Création (100%)

19 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (environ 8%) de Bring! Labs AG

20 Fusion au sein de TRANSPORTS PORTMANN SAS

21 Fusion au sein de SCI PORT SUISS

Segment

1 = Services logistiques

2 = Services de communication

3 = RéseauPostal

4 = Services de mobilité

5 = PostFinance

6 = Fonctions et management

Segment	Société	Siège	Monnaie	Capital social En milliers	Participation en pour cent Au 31.12.2023	Participation en pour cent Au 31.12.2024
France						
1	SCI PORT SUISS	Sausheim	EUR	1	100	100
1	SCI PORT ESPALE ²²	Sausheim	EUR	–	100	–
1	SCI PORT SUD ²²	Sausheim	EUR	–	100	–
1	SCI PORT ALPES ²²	Sausheim	EUR	–	100	–
1	SCI SP ²²	Sausheim	EUR	–	100	–
Royaume-Uni						
2	UNBLU LTD	Londres	GBP	1	54	54
Inde						
2	OS Security India Private Ltd. ²³	Noida	INR	100	–	99
Italie						
1	Iemoli Trasporti S.r.l.	Cadorago	EUR	80	100	100
Canada						
2	UNBLU CANADA CORP.	Vancouver	CAD	1	54	54
Liechtenstein						
6	Swiss Post Insurance AG	Triesen	CHF	30 000	100*	100*
Lituanie						
1	Ost-West Cargo Baltic UAB	Panevezys	EUR	10	75	75
1	Ost-West Cargo Transport UAB	Skaidiškės	EUR	683	100	100
Luxembourg						
2	Hacknowledge Lux SA ²⁴	Luxembourg	EUR	147	80	100
1	PORTMANN-LUX S.A.	Livange	EUR	155	100	100
1	TRACTLUX S.à.r.l.	Livange	EUR	300	100	100
1	G.B.S. LOGISTICS S.à.r.l.	Livange	EUR	12	100	100
Pays-Bas						
2	Safeguards Midco B.V. ²⁵	Amsterdam	CHF	25	–	100
2	Safeguards Bidco B.V. ²⁵	Amsterdam	CHF	0	–	100
Autriche						
2	SwissSign GmbH	Vienne	EUR	35	100	100
Pologne						
1	PORTMANN LOGISTIC POLSKA Sp. z.o.o.	Varsovie	PLN	100	100	100
Portugal						
6	SPICE-P S.A.	Lisbonne	EUR	50	100*	100*
Singapour						
2	SPOTME PTE. LTD.	Singapour	SGD	30	96	96
Hongrie						
2	Tresorit Kft.	Budapest	HUF	35 620	100	100
Etats-Unis						
2	unblu Corp.	Albany	USD	0	54	54
2	SPOTME INC.	Chicago	USD	10	96	96
2	Open Systems Americas Inc. ²³	San Francisco	USD	0	–	99

* Participation détenue par La Poste Suisse SA

22 Fusion au sein de SCI PORT SUISS

23 Achat de parts (environ 99%)

24 Modification indirecte des parts en raison d'un achat de parts (20%) de Hacknowledge SA

25 Achat de parts (100%)

Segment

1 = Services logistiques

2 = Services de communication

6 = Fonctions et management

30.2 | Sociétés associées et coentreprises

Les sociétés ci-dessous sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Segment	Société	Siège	Capital social		Participation en pour cent	
			Monnaie	En milliers	Au 31.12.2023	Au 31.12.2024
Suisse						
1	AZ Vertriebs AG	Aarau	CHF	100	25	25
1	SCHAZO AG	Schaffhouse	CHF	300	50	50
1	Somedia Distribution AG	Coire	CHF	100	35	35
1	Asendia Holding SA	Berne	CHF	125	40	40
1	FedEx Express Swiss Post GmbH	Oftringen	CHF	1 316	38	38
5	Finform SA	Berne	CHF	100	50	50
5	TWINT SA	Zurich	CHF	12 750	27	27
5	TONI Digital Insurance Solutions AG	Zurich	CHF	2 744	25	25
5	Tilbago AG	Lucerne	CHF	178	24	24
5	Yuh SA	Gland	CHF	1 000	50	50
5	Credit Exchange S.A.	Zurich	CHF	169	21	21
Allemagne						
1	GSF Spedition Schweiz GmbH	Gütersloh	EUR	25	50	50
1	Weliver Logistik GmbH	Grossbeeren	EUR	38	26	26
1	griep Verwaltungs GmbH ¹	Kronberg im Taunus	EUR	27	–	40
5	moneymeets GmbH ²	Cologne	EUR	113	24	–

1 Achat de parts (40%)
2 Vente de parts (24%)

Segment
1 = Services logistiques
5 = PostFinance

31 | Transactions avec des parties liées

Le groupe Poste entretient des relations avec des parties liées – entreprises ou personnes – au sens des normes IFRS. En tant que propriétaire de la Poste, la Confédération suisse est aussi considérée comme partie liée.

Les opérations commerciales entre la Poste et les sociétés du groupe sont éliminées par la consolidation et ne figurent plus dans les informations de la présente annexe.

La Poste et les sociétés du groupe ont effectué les transactions ci-après aux conditions du marché avec des entreprises ou des personnes ne faisant pas partie du groupe, mais réputées parties liées.

Transactions avec des entreprises ou des personnes réputées parties liées	Vente de biens et de services		Achat de biens et de services		Créances et prêts		Engagements	
	2023	2024	2023	2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
En millions de CHF								
Confédération suisse	281 ¹	288 ¹	5	4	196	243	446	329
Swisscom	39	38	15	14	325	325	15	13
Chemins de fer fédéraux CFF	28	28	41	46	127	123	114	124
RUAG	0	0	0	0	0	0	0	0
SKYGUIDE	0	0	–	–	0	0	7	2
Entreprises gérées en commun ou soumises à une influence prépondérante	348	354	61	64	648	691	582	468
Sociétés associées et coentreprises	142	179	17	17	220^{2,3}	277³	45	35
Autres entreprises et personnes liées	1	1	1	1	0	0	66⁴	57⁴

1 Ce poste inclut des indemnités relevant du transport de voyageurs pour un montant de 238 millions de francs (exercice précédent: 233 millions).

2 Valeur ajustée

3 Pour l'essentiel, prêts octroyés par La Poste Suisse SA à Asendia Holding SA

4 Pour l'essentiel, fonds de la Caisse de pensions Poste déposés auprès de PostFinance

31.1 | Indemnités versées aux membres du management

Pendant l'exercice sous revue, les indemnités versées aux membres du management (Conseil d'administration et Direction du groupe), prestations annexes incluses, se sont élevées à 5,87 millions de francs (exercice précédent: 5,83 millions). S'y ajoutent 1,32 million de francs (exercice précédent: 1,29 million) de cotisations aux assurances sociales et de cotisations de prévoyance professionnelle. Par ailleurs, fixée d'après le degré de réalisation des objectifs atteint en 2023 et 2024, la part de la rémunération liée à la prestation versée aux membres de la Direction du groupe pour l'exercice 2024 s'est élevée à 0,61 million de francs au total (exercice précédent: 0,61 million). Il n'y a pas de contrats de prêt en cours avec des membres du Conseil d'administration ou de la Direction du groupe.

32 | Événements postérieurs à la date de clôture

Jusqu'à l'approbation des présents comptes annuels consolidés 2024 par le Conseil d'administration de La Poste Suisse SA, le 10 mars 2025, aucun événement qui nécessite d'ajuster les valeurs comptables de l'actif et du passif du groupe ou d'être mentionné ici n'était connu.

Rapport de l'organe de révision

Seules les versions allemandes des comptes financiers individuels et consolidés ont fait l'objet d'une vérification. Les rapports de révision correspondants sont intégrés dans la version allemande du rapport annuel, aux pages 196 et 210, respectivement. Les traductions en anglais, en français et en italien des comptes financiers individuels et consolidés n'ont pas fait l'objet d'une vérification et portent donc la mention hon vérifié».

Comptes annuels de La Poste Suisse SA

Compte de résultat	200
Bilan	201
Annexe	202
1 Principes	202
2 Indications relatives au bilan et au compte de résultat	203
3 Autres indications	207
4 Proposition de répartition du bénéfice au bilan	209
Rapport de l'organe de révision	210

- **Comptes annuels consolidés**
- **Comptes annuels de PostFinance**

Les comptes annuels de La Poste Suisse SA en tant que maison mère du groupe Poste sont conformes à la législation suisse.

Compte de résultat

La Poste Suisse SA | Compte de résultat

En millions de CHF

	2023	2024
Produits d'exploitation		
Produits résultant de livraisons et prestations	821	839
Autres produits d'exploitation	0	0
Produits des participations	344	226
Total des produits d'exploitation	1 165	1 065
Charges d'exploitation		
Charges de matériel	0	0
Charges de personnel	-484	-484
Autres charges d'exploitation	-324	-307
Correctifs de valeur/Reprises de dépréciations sur immobilisations financières et participations	-77	14
Amortissements et correctifs de valeur sur immobilisations corporelles	-13	-13
Amortissements d'immobilisations incorporelles	-83	-80
Total des charges d'exploitation	-981	-870
Résultat d'exploitation	184	195
Produits financiers	128	172
Charges financières	-53	-39
Total du résultat financier	75	133
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	0	-
Bénéfice de l'exercice avant impôts	259	328
Impôts directs	-	-14
Bénéfice de l'exercice	259	314

Bilan

La Poste Suisse SA | Bilan

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Actifs		
Actif circulant		
Liquidités	813	787
Créances résultant de livraisons et prestations	58	92
Autres créances à court terme	1 670	1 268
Stocks et services non facturés	5	5
Comptes de régularisation actifs	73	67
Total de l'actif circulant	2 619	2 219
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	1 598	2 224
Participations	7 654	7 824
Immobilisations corporelles	33	34
Immobilisations incorporelles	301	228
Total de l'actif immobilisé	9 586	10 310
Total des actifs	12 205	12 529
Passifs		
Fonds de tiers		
Engagements résultant de livraisons et prestations	36	61
Engagements à court terme rémunérés	397	441
Autres engagements à court terme	26	36
Comptes de régularisation passifs	37	52
Total des fonds de tiers à court terme	496	590
Engagements à long terme rémunérés	775	775
Provisions	51	17
Total des fonds de tiers à long terme	826	792
Total des fonds de tiers	1 322	1 382
Fonds propres		
Capital-actions	1 300	1 300
Réserve légale issue du capital		
Autres réserves issues du capital	8 621	8 621
Bénéfice au bilan		
Bénéfice reporté	703	912
Bénéfice de l'exercice	259	314
Total des fonds propres	10 883	11 147
Total des passifs	12 205	12 529

Annexe

1 | Principes

1.1 | Forme juridique

La Poste Suisse SA est une société anonyme de droit public ayant son domicile à Berne.

1.2 | Généralités

Les principaux principes d'évaluation non prescrits par la loi appliqués dans les présents comptes sont décrits ci-après.

1.3 | Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des prêts à long terme accordés aux participations directes et indirectes de La Poste Suisse SA ainsi que des titres détenus à long terme. Elles sont évaluées au coût d'acquisition au plus, sous déduction d'éventuels correctifs de valeur. Les prêts octroyés libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours du jour de clôture; les pertes non réalisées sont comptabilisées, alors que les bénéfices non réalisés ne sont pas présentés (principe d'imparité).

1.4 | Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à la juste valeur, en tant que valeurs de remplacement positives ou négatives. Ils sont utilisés pour couvrir le risque de change et le risque de négoce ayant trait aux participations directes et indirectes de La Poste Suisse SA. Les dérivés sont présentés dans les autres créances ou engagements à court terme.

1.5 | Participations

La Poste Suisse SA détient plusieurs participations. Ces participations sont portées au bilan au coût d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur éventuellement nécessaires.

1.6 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de production, sous déduction des amortissements et des correctifs de valeur. Elles sont amorties linéairement, exception faite des terrains. En cas d'indices de surévaluation, leur valeur comptable est vérifiée et, le cas échéant, corrigée.

1.7 | Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées à l'actif à la valeur d'acquisition, pour autant qu'elles procurent des avantages économiques à l'entreprise pendant plusieurs années. Les valeurs immatérielles créées par l'entreprise elle-même ne sont activées que si elles remplissent les conditions prévues à cet effet au moment de leur inscription au bilan. Les valeurs immatérielles sont amorties linéairement. En cas d'indices de surévaluation, leur valeur comptable est vérifiée et, le cas échéant, corrigée.

1.8 | Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il est établi que les avantages économiques découlant de la transaction reviennent à La Poste Suisse SA et que ceux-ci peuvent être calculés de façon fiable. Les produits des prestations sont mis en compte à la date de fourniture des prestations, après déduction des diminutions de produits.

1.9 | Opérations de location

Les contrats de location et de leasing sont inscrits au bilan en fonction des droits de propriété juridique. Il s'ensuit que les charges en tant que locataire ou preneur de leasing sont saisies par période dans les autres charges d'exploitation, mais les actifs pris en location ou en leasing ne sont pas portés au bilan.

1.10 | Renonciation aux mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel

En tant que société faîtière du groupe Poste, La Poste Suisse SA établit des comptes consolidés conformément à une norme reconnue (IFRS Accounting Standards, normes comptables IFRS). C'est pourquoi, en vertu de l'art. 961^d al.1 du code des obligations (CO) régissant la présentation des comptes des grandes entreprises, elle renonce à présenter les mentions supplémentaires dans l'annexe aux comptes annuels, au tableau des flux de trésorerie et au rapport annuel.

2 | Indications relatives au bilan et au compte de résultat

2.1 | Liquidités

La Poste Suisse SA | Liquidités

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Avoirs en banque sur tiers	786	764
Avoirs en banque sur PostFinance SA	27	23
Total des liquidités	813	787

2.2 | Créances résultant de livraisons et prestations

La Poste Suisse SA Créances résultant de livraisons et prestations		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Créances sur tiers	2	2
Créances sur participations	56	90
Créances sur parties liées	0	0
Total des créances résultant de livraisons et prestations	58	92

2.3 | Autres créances à court terme

La Poste Suisse SA Autres créances à court terme		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Instruments financiers dérivés	1	6
Créances sur tiers	37	56
Créances sur participants et organes	3	5
Créances sur participations	1 629	1 201
Total des autres créances à court terme	1 670	1 268

2.4 | Stocks et services non facturés

Les stocks inscrits au bilan consistent pour l'essentiel en du matériel d'exploitation.

2.5 | Comptes de régularisation actifs

La Poste Suisse SA Comptes de régularisation actifs		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Comptes de régularisation actifs sur tiers	49	42
Comptes de régularisation actifs sur participants et organes	1	–
Comptes de régularisation actifs sur participations	23	25
Comptes de régularisation actifs sur parties liées	0	0
Total des comptes de régularisation actifs	73	67

2.6 | Immobilisations financières

La Poste Suisse SA Immobilisations financières		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Immobilisations financières sur tiers	33	36
Immobilisations financières sur participations	1 565	2 188
Total des immobilisations financières	1 598	2 224

2.7 | Participations

La Poste Suisse SA Participations			Capital social	Participation en pour cent	
Société	Siège	Monnaie	En milliers	Etat au 31.12.2023	Etat au 31.12.2024
Participations directes					
Suisse					
PostFinance SA	Berne	CHF	2 000 000	100	100
Poste Immobilier SA	Berne	CHF	100 000	100	100
Poste CH SA	Berne	CHF	10 000	100	100
CarPostal SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Poste CH Communication SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Poste CH Réseau SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Post Company Cars SA	Berne	CHF	100	100	100
Poste CDR SA	Berne	CHF	1 000	100	100
Swiss Post Insurance SA	Berne	CHF	30 000	100	100
Poste CH Mobilité SA ¹	Berne	CHF	1 000	–	100
Liechtenstein					
Swiss Post Insurance AG	Triesen	CHF	30 000	100	100
Portugal					
SPICE-P S.A.	Lisbonne	EUR	50	100	100
Participations indirectes importantes					
Suisse					
PostLogistics SA	Dintikon	CHF	1 000	100	100
Asendia Holding SA	Berne	CHF	125	40	40
SecurePost SA en liquidation ²	Oensingen	CHF	–	100	–
Open Systems AG ³	Zurich	CHF	1 000	–	99
Allemagne					
Bächle Logistics GmbH	Villingen-Schwenningen	EUR	326	100	100
CDR-Services Deutschland GmbH	Zillbach (Schwallungen)	EUR	25	100	100
France					
TRANSPORTS PORTMANN SAS	Sausheim	EUR	500	100	100
Pays-Bas					
Safeguards Midco B.V. ⁴	Amsterdam	CHF	25	–	100

1 Création (100%)

2 Liquidée

3 Achat de parts (environ 99%)

4 Achat de parts (100%)

2.8 | Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles inscrites au bilan consistent pour l'essentiel en des installations informatiques.

2.9 | Immobilisations incorporelles

La Poste Suisse SA Immobilisations incorporelles		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Marques	267	200
Autres immobilisations incorporelles	34	28
Immobilisations incorporelles en construction	0	0
Total des immobilisations incorporelles	301	228

2.10 | Engagements résultant de livraisons et prestations

La Poste Suisse SA Engagements résultant de livraisons et prestations		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Engagements envers des tiers	30	46
Engagements envers des participants et des organes	2	0
Engagements envers des participations	3	14
Engagements envers des parties liées	1	1
Total des engagements résultant de livraisons et prestations	36	61

2.11 | Engagements à court terme rémunérés

La Poste Suisse SA Engagements à court terme rémunérés		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Engagements envers des tiers	297	288
Engagements envers des participations	100	153
Total des engagements à court terme rémunérés	397	441

2.12 | Autres engagements à court terme

La Poste Suisse SA Autres engagements à court terme		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Instruments financiers dérivés	1	4
Engagements envers des tiers	25	32
Engagements envers des participations	–	0
Total des autres engagements à court terme	26	36

2.13 | Engagements à long terme rémunérés

La Poste Suisse SA Engagements à long terme rémunérés		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Engagements envers des tiers	775	775
Total des engagements à long terme rémunérés	775	775

2.14 | Capital-actions

Le capital-actions s'élève à 1,3 milliard de francs. Les 1 300 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 francs chacune sont la propriété de la Confédération suisse.

2.15 | Produits résultant de livraisons et prestations

Les produits résultant de livraisons et prestations consistent pour l'essentiel en produits de prestations de services ainsi qu'en frais de siège et droits de licence. Ces produits ont été réalisés principalement avec des sociétés dans lesquelles La Poste Suisse SA détient une participation directe ou indirecte.

2.16 | Produits des participations

Les produits des participations consistent pour l'essentiel en produits de dividendes des participations.

2.17 | Produits financiers

Les produits financiers comprennent pour l'essentiel les produits d'intérêts des prêts aux participations, les revenus des déclarations de soutien aux participations ainsi que les gains de change.

2.18 | Charges financières

Les charges financières comprennent pour l'essentiel les charges d'intérêts et les pertes de change.

2.19 | Produits extraordinaires, uniques ou hors période

Les produits hors période pour l'année sous revue proviennent des ajustements des régularisations fiscales pour les années 2019 à 2020.

3 | Autres indications

3.1 | Postes à temps plein

Durant l'exercice sous revue tout comme l'exercice précédent, la moyenne annuelle des postes à temps plein a dépassé 250 unités.

3.2 | Valeur résiduelle des passifs locatifs

La structure des échéances des engagements de location qui n'expirent pas ou ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois est la suivante:

La Poste Suisse SA Valeur résiduelle des passifs locatifs		
En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Echéance de moins de 1 an	19	6
Echéance de 1 à 5 ans	65	21
Echéance de plus de 5 ans	45	14
Total des passifs locatifs	129	41

Ces montants comprennent les paiements dus au titre des contrats de location ou de leasing jusqu'à l'expiration des contrats ou de leur délai de résiliation. Les actifs pris en location ou en leasing consistent pour l'essentiel en des immeubles, véhicules et installations nécessaires à l'exploitation dont les contrats ne peuvent pas être résiliés dans les douze mois.

3.3 | Emprunts par obligations

La Poste Suisse SA est débitrice de plusieurs emprunts obligataires contractés par placement privé pour un montant total de 775 millions de francs, inscrits au bilan dans les engagements rémunérés à long terme. Neuf tranches au total échéant entre 2026 et 2061 restaient dues à de grands investisseurs privés et institutionnels, suisses pour la plupart, sur le marché des capitaux. Ces placements privés sont rémunérés à un taux d'intérêt moyen de 1,06%; fin 2024, la durée résiduelle moyenne des tranches restantes était de 7,4 ans.

3.4 | Engagements envers des institutions de prévoyance

Au 31 décembre 2024, les engagements envers la Caisse de pensions Poste s'élevaient à 1 million de francs (31 décembre 2023: 1 million) et sont compris dans les autres engagements à court terme. Ils ont qualité d'engagements envers des tiers.

3.5 | Sûretés constituées en faveur de tiers

Au 31 décembre 2024, le montant total des cautionnements et des engagements de garantie s'élevait à 26 millions de francs (31 décembre 2023: 20 millions).

Sur un placement à terme (avoirs en banque sur tiers) de 100 millions de francs (31 décembre 2023: 100 millions), il existe une détention de gage à titre de garantie de créances intragroupe découlant de la gestion centralisée de trésorerie (cash pooling).

Au 31 décembre 2024, il existait des lettres de patronage émises par La Poste Suisse SA à hauteur de 1 milliard de francs (31 décembre 2023: 1 milliard).

En ce qui concerne l'imposition de groupe selon la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), la situation en matière de responsabilité est la suivante: toute personne physique ou morale faisant partie d'un groupe d'imposition TVA est solidairement responsable avec l'assujetti de l'ensemble de la dette fiscale (TVA) du groupe.

3.6 | Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2024, les engagements conditionnels s'élevaient à moins de 1 million de francs (31 décembre 2023: 1 million). La plupart découlaient de litiges juridiques à l'issue incertaine (probabilité d'un engagement < 50%).

3.7 | Réserves latentes

Lors de l'exercice sous revue, des réserves latentes à hauteur de 54 millions de francs ont été dissoutes (exercice précédent: aucune).

3.8 | Événements significatifs postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif ne s'est produit après la date de clôture du bilan qui ait une influence sur la valeur comptable des actifs ou des passifs présentés ou nécessite d'être mentionné ici.

Il n'y a pas d'autres informations soumises à l'obligation d'être présentées en application de l'art. 959c al.1 ch. 4 du CO.

4 | Proposition de répartition du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale qui se tiendra le 6 mai 2025 de verser un dividende de 100 millions de francs prélevé sur le bénéfice au bilan disponible de 1226 millions. Le montant restant de 1126 millions de francs sera reporté à nouveau.

La Poste Suisse SA | Proposition du Conseil d'administration relative à la répartition du bénéfice au bilan

En millions de CHF	31.12.2024
Bénéfice reporté	912
Bénéfice de l'exercice	314
Bénéfice au bilan disponible	1 226
Dividende	- 100
Report à nouveau	1 126

Rapport de l'organe de révision

Seules les versions allemandes des comptes financiers individuels et consolidés ont fait l'objet d'une vérification. Les rapports de révision correspondants sont intégrés dans la version allemande du rapport annuel, aux pages 196 et 210. Les traductions en anglais, en français et en italien des comptes financiers individuels et consolidés n'ont pas fait l'objet d'une vérification et portent donc la mention «non vérifié».

Comptes annuels de PostFinance

Réconciliation	214	17 Capital social	249
Comptes annuels statutaires de PostFinance SA	215	18 Créances et engagements envers les parties liées	249
Bilan	216	19 Participants importants	249
Compte de résultat	218	20 Structure des échéances des instruments financiers	250
Répartition du résultat	219	21 Répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger	251
Tableau des flux de trésorerie	220	22 Répartition des actifs par pays/groupes de pays	252
État des capitaux propres	221	23 Répartition des actifs selon la solvabilité des groupes de pays	252
Annexe	222	24 Répartition des actifs et des passifs selon les monnaies	253
1 Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	222	Informations relatives aux opérations hors bilan	254
2 Principes de comptabilisation et d'évaluation	222	25 Créances et engagements conditionnels	254
3 Gestion des risques	229	26 Avoirs administrés	254
4 Publication des fonds propres conformément à la circulaire FINMA 2016/1	236	Informations relatives au compte de résultat	255
Informations relatives au bilan	237	27 Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	255
5 Opérations de financement de titres	237	28 Charges de personnel	255
6 Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises	238	29 Autres charges d'exploitation	256
7 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture	239	30 Charges et produits extraordinaires	256
8 Immobilisations financières	243	31 Impôts	256
9 Participations	243	Rapport de l'organe de révision	258
10 Participations importantes	244		
11 Immobilisations corporelles	244		
12 Valeurs immatérielles	245		
13 Autres actifs et autres passifs	245		
14 Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété	245		
15 Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle	245		
16 Correctifs de valeur et provisions ainsi que réserves pour risques bancaires généraux	247		

→ **Comptes annuels consolidés**

→ **Comptes annuels de La Poste Suisse SA**

PostFinance SA rend compte de ses résultats au groupe conformément aux normes comptables IFRS et établit ses comptes selon l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques».

Réconciliation

Les principes d'évaluation conformes à l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et à la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques» diffèrent des prescriptions des IFRS. Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat du segment PostFinance conforme aux IFRS avec le bénéfice selon l'OEPC-FINMA et la Circ.-FINMA 20/1.

PostFinance SA Réconciliation des résultats		
En millions de CHF	2023 01.01. au 31.12.	2024 01.01. au 31.12.
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance avant frais/droits, réconciliation des coûts nets et résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel¹	326	261
Résultat avec incidence sur l'EBIT des services de paiement au guichet relevant du mandat de service universel ¹	-62	-58
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS avant frais/droits et compensation des coûts nets	264	203
Frais de siège, droits de licence et compensation des coûts nets	-28	-42
Résultat d'exploitation (EBIT) du segment PostFinance conforme aux IFRS après frais/droits et compensation des coûts nets	236	161
Résultat des sociétés associées et coentreprises	-7	4
Résultat financier	-27	-49
Résultat d'entreprise (EBT) du segment PostFinance	202	116
Impôts sur le bénéfice	-41	-21
Bénéfice du segment PostFinance	161	95
Effets de la consolidation de sociétés associées et coentreprises	9	-3
Bénéfice de PostFinance SA avant réconciliation	170	92
Différences d'évaluation des immobilisations financières	8	6
Reprises de dépréciations / Dépréciations sur immobilisations financières et créances y c. impôts	0	0
Plus-values réalisées sur remboursements (anticipés)	0	1
Différences d'évaluation entre les Swiss GAAP RPC 16 et la norme IAS 19	-9	-5
Différences d'évaluation des contrats de location selon IFRS 16	0	0
Amortissement sur immeubles réévalués	-7	-3
Correctif de valeur individuel consécutif à une diminution de la valeur de marché (actif immobilisé)	0	0
Différences d'évaluation des participations	-6	-1
Plus-values réalisées sur participations	0	37
Plus-values réalisées sur immeubles vendus	-4	-
Ajustement des effets fiscaux courants et latents dus aux IFRS	12	-7
Bénéfice de PostFinance SA selon «Comptabilité – banques»	164	120

¹ Publication en sus de la note 6 Informations par segment: lacune de financement résultant du trafic des paiements avec justificatifs et de l'utilisation d'espèces relevant du service universel

La Poste et les sociétés du groupe doivent financer le service universel postal par leurs propres moyens. La présentation du résultat de PostFinance comprend par conséquent des produits et des charges issus du trafic des paiements au guichet qui est traité dans les filiales de RéseauPostal. La dématérialisation croissante du trafic des paiements et le recul marqué du volume de transactions qui en découle pèsent toujours davantage sur le résultat de PostFinance (voir le tableau de réconciliation).

En repli d'environ 11% en 2024 par rapport à l'exercice précédent, le nombre de versements au guichet a enregistré une nouvelle baisse significative. Cela témoigne du changement durable des habitudes de la clientèle: l'argent liquide perd de plus en plus de terrain par rapport à d'autres moyens de paiement et les factures sont réglées en ligne.

Comptes annuels statutaires de PostFinance SA

Les pages suivantes présentent les comptes statutaires de PostFinance SA établis selon l'ordonnance de la FINMA sur les comptes et la circulaire FINMA 2020/1 «Comptabilité – banques».

Bilan

PostFinance SA | Bilan selon «Comptabilité – banques»

En millions de CHF	Note	31.12.2023	31.12.2024
Actifs			
Liquidités		27 090	32 947
Créances sur les banques		2 889	2 738
Créances résultant d'opérations de financement de titres	5	–	–
Créances sur la clientèle	6	11 871	12 276
Créances hypothécaires	6	0	–
Opérations de négoce		–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	7	1 330	769
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		–	–
Immobilisations financières	8	57 485	54 479
Comptes de régularisation		395	445
Participations	9, 10	143	143
Immobilisations corporelles	11	991	961
Valeurs immatérielles	12	6	5
Autres actifs	13	57	73
Total des actifs		102 257	104 836
Total des créances subordonnées		15	11
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		4	0
Passifs			
Engagements envers les banques		1 520	809
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	5	4 100	8 490
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		89 607	88 326
Engagements résultant d'opérations de négoce		–	–
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	7	10	207
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		–	–
Obligations de caisse		123	140
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage		–	–
Comptes de régularisation		132	131
Autres passifs	13	466	430
Provisions	16	35	33
Réserves pour risques bancaires généraux		–	–
Capital social	17	2 000	2 000
Réserve légale issue du capital		4 140	4 140
dont réserve issue d'apports de capitaux exonérés fiscalement		4 140	4 140
Réserve légale issue du bénéfice		–	–
Réserves facultatives issues du bénéfice		–	–
Bénéfice reporté/Perte reportée		–40	10
Bénéfice		164	120
Total des passifs		102 257	104 836
Total des engagements subordonnés		442	442
dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance		442	442

**PostFinance SA | Opérations hors bilan
selon «Comptabilité – banques»**

En millions de CHF	Note	31.12.2023	31.12.2024
Engagements conditionnels	6, 25	53	50
Engagements irrévocables		930	869
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		–	–
Crédits par engagement		–	–

Compte de résultat

PostFinance SA | Compte de résultat selon «Comptabilité – banques»

En millions de CHF	Note	2023	2024
Produits des intérêts et des escomptes		659	523
Produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce		–	–
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		299	361
Charges d'intérêts		–447	–387
Résultat brut des opérations d'intérêts		511	497
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		5	–40
Résultat net des opérations d'intérêts		516	457
Produits des commissions sur les titres et les opérations de placement		86	99
Produits des commissions sur les opérations de crédit		21	22
Produits des commissions sur les autres prestations de services		610	606
Charges de commissions		–329	–323
Résultat des opérations de commissions et des prestations de services		388	404
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	27	214	230
Résultat des aliénations d'immobilisations financières		–	2
Produits des participations		4	5
Résultat des immeubles		64	61
Autres produits ordinaires		49	42
Autres charges ordinaires		–	–1
Autres résultats ordinaires		117	109
Produits d'exploitation		1 235	1 200
Charges de personnel	28	–469	–509
Autres charges d'exploitation	29	–492	–500
Charges d'exploitation		–961	–1 009
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		–78	–68
Variations des provisions et autres correctifs de valeur, pertes		–11	–13
Résultat opérationnel		185	110
Produits extraordinaires	30	10	39
Charges extraordinaires	30	0	0
Variations des réserves pour risques bancaires généraux		–	–
Bénéfice avant impôts		195	149
Impôts	31	–31	–29
Bénéfice		164	120

Répartition du résultat

PostFinance SA | Bénéfice

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Bénéfice de l'exercice	164	120
Bénéfice reporté/Perte reportée	-40	10
Total du bénéfice au bilan	124	130

Lors de sa séance du 21 février 2025, le Conseil d'administration de PostFinance SA a proposé à l'intention de l'Assemblée générale qui se tiendra le 11 avril 2025 de répartir le bénéfice comme suit:

PostFinance SA | Répartition du résultat

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Distribution de dividendes	114	84
Attribution à des réserves facultatives issues du bénéfice	-	46
Bénéfice reporté à nouveau	10	-
Total du bénéfice au bilan	124	130

Tableau des flux de trésorerie

PostFinance SA | Tableau des flux de trésorerie selon «Comptabilité – banques»

En millions de CHF

	Sources 2023	Emplois 2023	Sources 2024	Emplois 2024
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice de l'exercice	164	–	120	–
Correctifs de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	70	–	65	–
Provisions et autres correctifs de valeur	–	5	–	2
Variations des correctifs de valeur pour risques de défaillance et pertes	–	6	36	–
Comptes de régularisation actifs	–	99	–	50
Comptes de régularisation passifs	55	–	–	1
Autres positions	–	–	–	–
Dividende de l'exercice précédent	–	–	–	114
Solde	179		54	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions	–	–	–	–
Ecritures par les réserves	–	190	–	–
Solde		190		–
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	2	12	12	13
Immeubles	7	21	–	17
Autres immobilisations corporelles	–	8	–	16
Valeurs immatérielles	–	–	–	–
Solde		32		34
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an)				
Engagements envers les banques	–	–	–	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	208	–	–	17
Obligations de caisse	112	–	17	–
Autres engagements	–	148	–	36
Créances sur les banques	494	–	269	–
Créances sur la clientèle	–	594	–	184
Créances hypothécaires	–	–	0	–
Immobilisations financières	3 489	–	2 251	–
Autres créances	–	4	–	17
Opérations à court terme				
Engagements envers les banques	236	–	–	711
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	11 526	4 390	–
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	–	1 016	–	1 262
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	–	13	198	–
Créances sur les banques	29	–	–	118
Créances résultant d'opérations de financement de titres	10	–	–	–
Créances sur la clientèle	189	–	–	253
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	–	151	561	–
Immobilisations financières	–	748	748	–
Solde		9 433	5 836	
Liquidités				
Liquidités	9 476	–	–	5 856
Solde	9 476			5 856
Total	9 655	9 655	5 890	5 890

État des capitaux propres

Etat des capitaux propres selon «Comptabilité – banques»

En millions de CHF	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice reporté	Résultat de la période	Total
Capitaux propres au 01.01.2024	2 000	4 140	–	–	124	–	6 264
Dividendes	–	–	–	–	– 114	–	– 114
Bénéfice	–	–	–	–	–	120	120
Capitaux propres au 31.12.2024	2 000	4 140	–	–	10	120	6 270

Annexe

1 | Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

Raison sociale: PostFinance SA (numéro d'entreprise CHE-114.583.749)
Forme juridique: société anonyme (SA)
Siège: Berne (Suisse)

2 | Principes de comptabilisation et d'évaluation

Principes généraux

Les principes régissant la tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation reposent sur le code des obligations, sur la loi sur les banques et ses ordonnances, sur les dispositions statutaires et sur les directives de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Conformément au principe de l'image fidèle, les comptes individuels statutaires donnent une image correspondant à la réalité des situations patrimoniale et financière ainsi que des revenus de l'entreprise, conformément aux prescriptions comptables pour les banques, maisons de titres, groupes et conglomérats financiers.

Les divers chiffres présentés dans les annexes sont arrondis aux fins de la publication. Il peut donc en résulter de légères différences.

Conversion des monnaies étrangères

Les postes du bilan en monnaie étrangère sont convertis au cours du jour de clôture de l'exercice. Les résultats de change (bénéfices et pertes) sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les produits et les charges sont convertis au cours du jour déterminant.

Cours du jour de référence	31.12.2023	31.12.2024
EUR	0,9335	0,9407
USD	0,8429	0,9040
GBP	1,0764	1,1343
JPY	0,0060	0,0058

Compensation

PostFinance ne pratique pas la compensation, à quelques exceptions près. C'est ainsi que les créances et les engagements ne sont compensés que lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies: les créances et les engagements découlent d'opérations de même nature effectuées avec la même contrepartie, dans la même monnaie et avec la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, et ne présentent aucun risque de contrepartie. Les correctifs de valeur sont déduits des postes actifs correspondants.

Inscription au bilan selon le principe de la date de conclusion/date de règlement

Les opérations sur titres dans les immobilisations financières sont en principe comptabilisées à la date de conclusion. Les participations sont inscrites au jour de l'exécution. Les opérations de change et sur le marché monétaire sont portées au bilan à la date de règlement (date de valeur). Jusqu'à cette date, les opérations de change sont inscrites au bilan à leur valeur de remplacement sous les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» ou «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

Principes d'évaluation généraux

Les postes détaillés présentés dans une rubrique du bilan sont évalués individuellement (évaluation individuelle).

Liquidités, créances sur les banques et créances résultant d'opérations de financement de titres

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les liquidités qui résultent des opérations de prise en pension (reverse repurchase) sont présentées en tant que créances résultant d'opérations de financement de titres. Les immobilisations financières obtenues à titre de sûretés pour ces opérations ne sont en principe pas portées au bilan. Les produits d'intérêts issus d'opérations de prise en pension sont régularisés par période. Les opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisées à la valeur du dépôt d'espèces reçu ou effectué. Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont portés au bilan que si PostFinance obtient le contrôle des droits contractuels liés à ces titres. Inversement, les titres prêtés ou fournis en garantie ne sont supprimés du bilan que si PostFinance perd les droits contractuels liés à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement afin, si nécessaire, de fournir ou d'exiger des sûretés supplémentaires. La couverture des titres des opérations de prise en pension et des opérations de prêt de titres est assurée chaque jour aux valeurs de marché. Les taxes perçues ou payées en relation avec des opérations de prêt ou de pension de titres sont comptabilisées en résultat des opérations de commissions et des prestations de services.

Créances sur la clientèle

L'inscription au bilan a lieu à la valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, sous déduction des correctifs de valeur pour créances compromises et pertes attendues. Les créances sont classées comme étant compromises au plus tard lorsque les paiements prévus contractuellement au titre du remboursement du capital et/ou des intérêts accusent un retard de plus de 90 jours. Les intérêts impayés depuis plus de 90 jours sont réputés en souffrance. Les intérêts en souffrance et les intérêts dont la perception est compromise ne sont plus portés au crédit du compte de résultat, mais imputés aux correctifs de valeur. Les créances sont présentées comme non rémunérées lorsque le recouvrement des intérêts est tellement douteux qu'il n'est plus considéré judicieux de procéder à une régularisation.

Si une créance est classée comme entièrement ou partiellement irrécouvrable ou si elle est abandonnée, sa radiation est effectuée à la charge du correctif de valeur correspondant. Les correctifs de valeur qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissous avec effet sur le résultat. Tous les correctifs de valeur sont directement déduits du poste correspondant du bilan.

Opérations de négoce

Les portefeuilles de titres destinés au négoce, acquis dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de façon ciblée les variations de cours du marché, sont évalués à la valeur de marché (juste valeur). Les bénéfices et pertes réalisés et non réalisés résultant de ces portefeuilles sont présentés dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Quant aux produits d'intérêts et de dividendes provenant de ces mêmes portefeuilles, ils sont comptabilisés dans le résultat des opérations d'intérêts. Si, exceptionnellement, aucune valeur de marché n'est disponible, l'évaluation et l'inscription au bilan ont lieu selon le principe de la valeur la plus basse.

Valeurs de remplacement positives et négatives des instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas mis en compte selon les règles de la comptabilité de couverture ou n'en remplissent pas les conditions sont traités comme des instruments de négoce. Les instruments financiers dérivés acquis à des fins de négoce sont portés au bilan à la valeur de marché. Par la suite, ils sont également évalués à la valeur de marché. Les opérations de couverture sont inscrites au bilan (comptabilité de couverture) lorsque les instruments financiers dérivés compensent efficacement les fluctuations de la valeur de marché ou du flux de liquidités des transactions couvertes. L'efficacité des opérations de couverture est vérifiée semestriellement. Les couvertures de la juste valeur sont utilisées pour couvrir la valeur de marché d'un actif ou d'un engagement. Les variations de valeur aussi bien de l'instrument de couverture que de l'instrument de base couvert sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les couvertures du cash-flow servent à couvrir les transactions futures attendues. La partie efficace de la variation de valeur est imputée au compte de compensation, tandis que la partie inefficace est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère de swaps de devises, qui sont désignés comme des instruments de couverture, sont exclus de la définition et comptabilisés comme coûts de couverture. Les montants sont régularisés dans les autres actifs ou dans les autres passifs et reclassés dans le compte de résultat sur la durée de l'opération de base. Enfin, les valeurs de remplacement positives ou négatives de tous les instruments financiers dérivés sont présentées à la valeur de marché sous les postes «Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés» ou «Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés».

Immobilisations financières

Les immobilisations financières assorties d'une échéance fixe que PostFinance a la possibilité et l'intention de conserver jusqu'à cette date sont évaluées selon la méthode du coût amorti (accrual method), sous déduction des correctifs de valeur pour pertes attendues. Cette méthode prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio) sur la durée de l'immobilisation concernée, à l'aide de la méthode de la valeur actuelle. La détermination des valeurs de marché d'instruments financiers se fait sur la base des cotations boursières et de modèles d'évaluation (méthode de la valeur actuelle, etc.). La valeur de marché des instruments financiers cotés en bourse correspond donc à leur cours boursier, pour autant que celui-ci soit établi sur un marché liquide et efficient au niveau des prix. Si des immobilisations financières que PostFinance avait l'intention de conserver jusqu'à leur échéance sont vendues ou remboursées avant l'échéance, la part du bénéfice ou de la perte relevant de la composante du taux d'intérêt est régularisée sur la durée résiduelle. Les portefeuilles de titres de participation (actions) et cryptomonnaies sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. Les titres de créance acquis sans intention de les détenir jusqu'à l'échéance sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, qui est déterminée sur la base du coût amorti. Les recouvrements de créances amorties lors des exercices précédents sont imputés sur ce poste du bilan.

Calcul des correctifs de valeur

Les correctifs de valeur sont déterminés selon la méthode des pertes attendues, conformément à la norme internationale d'information financière IFRS 9. Aux fins du calcul des correctifs de valeur, les titres de créance, les créances résultant d'opérations de financement de titres ainsi que les créances sur la clientèle et sur les banques sont classés dans l'un des trois niveaux prévus à cet effet, compte tenu de la variation du risque de crédit observée depuis leur entrée. Selon le niveau, le correctif de valeur correspond à la perte attendue sur l'année à venir (niveau 1) ou à la perte attendue sur la durée résiduelle de l'instrument (niveaux 2 et 3). La perte attendue sur l'année à venir dépend de l'exposition de la position au risque de défaillance, de la probabilité de défaillance de l'instrument liée à la conjoncture durant l'année concernée et du taux de perte attendu en cas de défaillance. La perte attendue sur la durée résiduelle dépend de la probabilité de défaillance liée à la conjoncture pendant la durée résiduelle de la position, de l'actuelle et future exposition de la position au risque de défaillance et du taux de perte attendu en cas de défaillance.

Au moment de son acquisition, un instrument financier de qualité est classé au niveau 1. Si le risque de crédit augmente ensuite de manière significative par rapport à la comptabilisation initiale, l'instrument est déclassé au niveau 2. Il y a augmentation significative du risque de crédit lorsque la notation courante d'une position tombe au-dessous d'un seuil défini, fixé en fonction de la notation initiale de la position. En raison de l'évolution exponentielle de la probabilité de défaillance, meilleure est la notation d'un instrument au moment de son acquisition, plus la variation relative de la probabilité de défaillance doit être importante. Les notations attribuées correspondent à celles des agences de notation reconnues. En l'absence de telles notations, on a recours aux notations d'agences non reconnues (p. ex. des banques qualifiées). Un retard de paiement de plus de 30 jours est également un critère justifiant un déclassement au niveau 2. De plus, l'organe chargé de la politique en matière de pricing évalue si certaines positions placées sous observation spéciale ont subi une augmentation significative du risque de crédit, qui nécessite de les déclasser au niveau 2. Sont concernées les positions présentant une notation «non investment-grade» ou dont le spread dépasse une valeur définie, ainsi que les positions «lower tier 2» ou celles sans notation externe. En présence d'un cas de défaillance à la date de clôture du bilan, la position est déclassée au niveau 3. Il y a cas de défaillance lorsque PostFinance juge très probable que le débiteur ne puisse pas tenir tout ou partie de ses engagements comme convenu, qu'une notation de défaillance (D rating) est émise ou que l'exécution de l'engagement de la contrepartie est en souffrance depuis plus de 90 jours. Si une position a été déclassée au niveau 2 ou 3, elle peut revenir respectivement au niveau 1 ou 2 dès qu'elle remplit de nouveau les critères propres au niveau concerné.

Le correctif de valeur d'un instrument financier est calculé à l'aide des paramètres suivants: la probabilité de défaillance, le taux de perte de crédit et l'engagement de crédit au moment de la défaillance. Étant donné qu'elle n'a jamais enregistré de défaillances d'emprunts et qu'elle investit principalement dans des emprunts à solvabilité élevée, PostFinance ne dispose pas de séries temporelles internes relatives aux défaillances sur la base desquelles estimer les probabilités de défaillance. C'est pourquoi ces dernières sont établies à partir de matrices de migration provenant de sources externes. Elles sont en outre adaptées périodiquement en fonction des prévisions relatives à la conjoncture et au marché des crédits. Les paramètres de modélisation servant à déterminer le taux de perte de crédit sont tirés de différentes sources externes pour les divers types de produits et appréciés par des experts. Au besoin, l'organe chargé de la politique en matière de pricing peut proposer un correctif de valeur approprié au responsable Finances. La validation des correctifs de valeur individuels est du ressort du responsable Finances. Enfin, l'engagement de crédit au moment de la défaillance correspond en règle générale au coût amorti ou à une projection du coût amorti, plus les intérêts dus.

Les correctifs de valeur sur les créances résultant de comptes privés et de comptes commerciaux et sur leurs limites sont calculés sur une base collective. Les portefeuilles utilisés ont été constitués compte tenu des caractéristiques appliquées dans la gestion de produit. À leur entrée, les créances sont classées au niveau 1. Le déclassement au niveau 2 ou 3 intervient lorsque la durée maximale du retard de paiement définie pour le niveau courant est atteinte. Le taux de défaillance servant à calculer la perte attendue est déterminé sur la base de données historiques relatives aux déclassements aux niveaux 2 et 3. À la date de clôture du bilan, la probabilité de défaillance calculée est vérifiée afin de déterminer s'il est nécessaire de l'adapter, compte tenu d'informations courantes et prospectives. Pour les créances sur les banques, les correctifs de valeur sont calculés sur la base du risque de défaillance des emprunts en cours et de leur notation de crédit.

Participations

Sont comptabilisés en tant que participations tous les titres de participation dans des entreprises que PostFinance a l'intention de détenir durablement. Leur inscription au bilan a lieu à la valeur d'acquisition – sous déduction des correctifs de valeur nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise – conformément au principe de l'évaluation individuelle. Le calcul de la valeur de marché des participations, qui doit être vérifiée au moins une fois par année, se fait sur la base de cotations boursières et de modèles d'évaluation, comme la méthode des cash-flows actualisés, ou selon l'approche du capital-risque.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés, et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité estimée. Cette durée est la suivante:

- infrastructure informatique: 3 à 4 ans;
- Postomat: 5 à 10 ans;
- logiciels: 3 à 10 ans;
- immeubles: 10 à 50 ans.

Les immobilisations corporelles liées à l'acquisition, à l'installation et au développement de logiciels sont portées à l'actif si elles présentent une utilité économique mesurable.

Les immobilisations corporelles sont régulièrement vérifiées quant à la présence d'indices de surévaluation. Le cas échéant, leur valeur comptable est comparée à leur valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre, d'une part, la valeur de marché moins les frais de vente et, d'autre part, la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, la dépréciation correspondant à l'écart entre les deux valeurs est comptabilisée avec effet sur le résultat. Les bénéfices résultant de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les produits extraordinaires et les pertes dans les charges extraordinaires.

Valeurs immatérielles

Les immobilisations incorporelles acquises sont portées au bilan au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Elles sont amorties linéairement sur une durée d'utilité estimée à dix ans. Si une évaluation à la date de clôture du bilan montre qu'il n'est plus justifié d'y inscrire une part des immobilisations incorporelles, cette part est amortie en sus à cette date. Une telle évaluation est effectuée en présence d'indices de dépréciation (impairment).

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les intérêts actifs et passifs, les commissions ainsi que les autres produits et charges de la période comptable sont régularisés en fonction de la période, afin de garantir la présentation d'un compte de résultat correct.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres et engagements résultant des dépôts de la clientèle

Les comptes privés et les comptes commerciaux sont portés au bilan à la valeur nominale. Les immobilisations financières transférées en tant que sûretés lors des opérations de mise en pension continuent à être inscrites au bilan en tant qu'immobilisations financières. Les charges d'intérêts résultant des opérations de mise en pension sont régularisées par période. La couverture des titres des opé-

rations de mise en pension et des opérations d'emprunt de titres est assurée chaque jour aux valeurs de marché. Les emprunts auprès des banques et des participants qualifiés ainsi que les obligations de caisse sont portés au bilan à la valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées selon des critères objectifs pour tous les risques identifiés à la date de clôture du bilan qui représentent des engagements probables résultant d'un événement antérieur et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains mais peuvent être évalués de manière fiable. Elles sont présentées sous les postes concernés du bilan. Les provisions qui ne sont plus nécessaires du point de vue de l'économie d'entreprise sont dissoutes avec effet sur le résultat. Des provisions pour pertes attendues sont constituées pour les opérations hors bilan. Elles sont déterminées à l'aide de la méthode des pertes attendues, par analogie avec les correctifs de valeur.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

Ces engagements sont présentés à la valeur nominale dans les opérations hors bilan.

Engagements de prévoyance

Le traitement des engagements de prévoyance de PostFinance SA se fonde sur les recommandations Swiss GAAP RPC 16 et 26. Les membres du personnel de PostFinance sont assurés auprès de la Fondation Caisse de pensions Poste sous un régime à primauté mixte conforme à la LPP. Les plans de prévoyance assurent le personnel contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Les prestations de vieillesse de tous les assurés actifs sont calculées en primauté des cotisations et les prestations de risque (invalidité et décès) en primauté des prestations. Les charges résultant des engagements de prévoyance sont présentées dans les charges de personnel. L'engagement de prévoyance correspond à la valeur actuelle actuarielle des prestations assurées pour la période d'assurance imputable du membre du personnel et tient compte de l'avenir par l'intégration de probabilités statistiques concernant notamment l'invalidité et le décès.

La réserve de cotisations d'employeur est confiée à la Caisse de pensions Poste. Un futur avantage économique est déterminé sur la base des comptes annuels audités les plus récents de la Fondation Caisse de pensions Poste et porté à l'actif.

Impôts

Les impôts sur le revenu sont déterminés en fonction des résultats réalisés durant la période sous revue. Le calcul des impôts latents passifs repose sur le taux d'imposition en vigueur. Les régularisations sont portées au bilan dans les comptes de régularisation actifs ou passifs.

Les effets fiscaux d'écarts temporels entre la valeur des actifs et des engagements figurant au bilan et leur valeur fiscale sont comptabilisés à titre d'impôts latents sous les provisions. Les impôts latents sont calculés séparément pour chaque exercice.

Modifications des principes de comptabilisation et d'évaluation par rapport à l'exercice précédent

Pour l'exercice 2024, il n'y a pas eu de modifications par rapport à l'exercice précédent.

Politique d'affaires lors de la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés et de la comptabilité de couverture

PostFinance ne se sert d'instruments financiers dérivés que pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change.

Le marché des obligations en francs suisses ne suffit pas à couvrir les besoins de placement de PostFinance, raison pour laquelle celle-ci investit également dans des obligations en monnaie étrangère. Le risque de change est couvert selon deux méthodes. Une partie des obligations en monnaie étrangère refinancées en francs suisses sont couvertes au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises (cross currency interest rate swaps, CCIRS) en application de la comptabilité de couverture. Cette approche de la couverture a pour avantage que le montant de tous les flux de paiements futurs (coupons, remboursement de la valeur nominale) sont connus en francs suisses dès la conclusion de l'opération. On renonce toutefois ainsi aux avantages de la diversification qui peuvent résulter des différences de montants et d'évolution des spreads de taux d'intérêt dans les courbes de taux des différentes monnaies étrangères. Pour profiter de ce potentiel de diversification ainsi que pour s'ouvrir également des marchés des obligations sur lesquels les CCIRS ne sont disponibles qu'avec une forte décote pour illiquidité, les risques de change d'une autre partie des obligations en monnaie étrangère sont couverts par superposition de devises (currency overlay) sur la base d'opérations de change à court terme (FX forwards) roulantes, sans appliquer la comptabilité de couverture.

La couverture du risque de change des autres instruments financiers est aussi assurée par des opérations de change à terme roulantes.

Des swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la duration d'actifs. Les obligations à duration longue (brève) sont transformées en obligations à duration brève (longue) au moyen de ces swaps. Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés pour gérer la stratégie de transformation des échéances sur l'ensemble du bilan.

Corrélation économique entre les opérations de base et les opérations de couverture

Dès qu'un instrument financier est classé comme relation de couverture, PostFinance documente la relation entre l'instrument de couverture et l'opération de base couverte. Ce faisant, elle documente entre autres les objectifs et la stratégie de gestion des risques pour la transaction de couverture en jeu ainsi que les méthodes d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La corrélation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est périodiquement appréciée de façon prospective à l'aide de tests d'efficacité, moyennant notamment l'observation de l'évolution opposée des valeurs et de la corrélation.

Mesure de l'efficacité

Une couverture est réputée très efficace lorsque les critères ci-dessous sont pour l'essentiel remplis.

- La couverture est jugée très efficace lors de sa comptabilisation initiale (de façon prospective à l'aide de la méthode de la concordance des conditions essentielles [critical terms match]).
- Il existe une étroite corrélation entre l'opération de base et l'opération de couverture.
- Les variations de valeur respectives de l'opération de base et de la transaction de couverture sont opposées en relation avec le risque couvert.

Inefficacité

Si la couverture présente une partie inefficace, celle-ci est comptabilisée dans le compte de résultat de la période concernée, sous le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Une approche quantitative régulière basée sur la méthode dite dollar offset est employée. Ensuite, les variations absolues de valeur de l'opération de base couverte et de l'instrument de couverture de la période sont comparées.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif requérant d'être porté au bilan et/ou commenté dans l'annexe n'est survenu entre le 31 décembre 2024 et le moment où les comptes annuels ont été établis.

3 | Gestion des risques

Modèle économique et profil de risque

PostFinance opère principalement dans les domaines des services de paiement, de l'acceptation de fonds de la clientèle et de la gestion de comptes, y compris les services afférents à cette dernière. Elle pratique en outre le négoce de valeurs mobilières pour le compte de la clientèle, effectue des placements en son nom propre et fournit d'autres services financiers sur mandat de tiers. Ce modèle économique expose PostFinance à certains risques. Si ces risques se réalisent, il peut en résulter des pertes ou des écarts à la baisse par rapport au résultat attendu.

Compte tenu de son modèle économique, PostFinance définit trois catégories de risques:

- les risques financiers, qui couvrent le risque de subir des pertes inattendues dans les activités de placement et de dépôt. PostFinance distingue en l'occurrence les risques de taux d'intérêt, de marché, de crédit et de liquidité;
- les risques stratégiques, qui couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus;
- les risques opérationnels, qui couvrent le risque de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou infractions à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes. Font également partie des risques opérationnels les risques liés au reporting financier.

Gouvernance et rapports

Sur le plan formel, le pilotage, la surveillance et l'ensemble des contrôles internes reposent sur le référentiel COSO II et sur le modèle des trois lignes (three lines model). Le référentiel COSO II intègre la gestion, le contrôle et la surveillance des risques. PostFinance observe en outre la norme ISO 31000.

Le Conseil d'administration arrête la politique de risque et les principes de la gestion des risques. Il est également responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance d'une gestion des risques efficace, ainsi que de la création d'un environnement de risque et de contrôle approprié au sein de PostFinance. De plus, le Conseil d'administration définit la propension au risque de PostFinance, autrement dit détermine l'ensemble des risques que cette dernière est disposée à courir. La propension au risque doit prendre en considération les risques stratégiques, financiers et opérationnels et être compatible avec la capacité de risque de l'entreprise. La capacité de risque découle quant à elle des exigences légales et réglementaires en vigueur, dont le respect permet à PostFinance de continuer à exister. Enfin, la propension au risque doit également tenir compte des directives et des lignes directrices du propriétaire.

Le Conseil d'administration et tous ses comités (Risk; Audit & Compliance; Technologies de l'information et numérisation; Organisation, Nomination & Remuneration) sont tenus d'appliquer les principes régissant les risques. Les comités Risk et Audit & Compliance jouent à cet égard un rôle particulier, car ils exercent une fonction de surveillance explicite au niveau du Conseil d'administration, le comité Risk se concentrant sur les risques financiers et le comité Audit & Compliance sur les risques non financiers.

Il incombe au comité directeur de PostFinance d'appliquer les directives du Conseil d'administration en matière de gestion et de surveillance des risques dans le cadre des première et deuxième lignes, ainsi que d'assurer le respect de la capacité de risque et de la propension au risque. Il lui revient

également d'appliquer les directives du Conseil d'administration concernant la mise en place, le maintien et le réexamen régulier des activités de contrôle ainsi que des unités de contrôle. De plus, le comité directeur est responsable de la gestion active des risques financiers, stratégiques et opérationnels, dans le respect des conditions-cadres définies par le Conseil d'administration. Il veille en outre au maintien d'une infrastructure de gestion des risques à l'échelle de l'établissement appropriée à tous points de vue: organisation, personnel, moyens techniques et méthodes. Le Chief Risk Officer (CRO) est membre du comité directeur. Il répond du fait que les instances de contrôle placées sous sa direction remplissent les tâches qui leur incombent.

Les unités de la première ligne assument la responsabilité principale des risques liés à leur secteur et remplissent leur fonction de contrôle de la gestion des risques en procédant en particulier à l'identification, à la mesure, au pilotage, à la surveillance et au reporting de ces risques. Ce faisant, elles observent les directives de la deuxième ligne et consignent l'intégralité de leurs risques et de leurs contrôles dans l'inventaire des risques et des contrôles, en veillant à ce que cet inventaire soit toujours à jour. La première ligne inclut des unités avec responsabilité des résultats et des unités sans responsabilité directe des résultats, qui ont par exemple pour fonction d'assurer le support d'autres unités ou du comité directeur. Ainsi, l'unité Risk Management soutient les instances décisionnelles dans le pilotage et la surveillance des risques financiers au niveau de l'ensemble du bilan. Elle identifie, modélise et mesure les risques financiers courus par PostFinance, propose des mesures de pilotage axées sur le risque et le rendement, surveille leur efficacité et en rend régulièrement compte aux instances décisionnelles. L'unité Compliance Services assure quant à elle le respect des dispositions légales ainsi que des directives de la deuxième ligne dans les activités opérationnelles ainsi qu'au niveau des interfaces clientèle. Enfin, l'unité Security s'occupe du pilotage des risques de sécurité au niveau opérationnel.

Les unités de la deuxième ligne surveillent la gestion des risques de la première ligne en toute indépendance et s'assurent ainsi à l'échelle de l'entreprise que tous les risques sont adéquatement identifiés, mesurés, pilotés, surveillés et rapportés. Elles édictent en outre des directives visant à garantir que les prescriptions internes et externes sont respectées et définissent des méthodes et des processus applicables à la gestion des risques.

Chez PostFinance, ce sont les unités Governance, Compliance et Risk Control qui remplissent les fonctions de la deuxième ligne, en qualité d'instances de contrôle. L'indépendance des unités de la deuxième ligne vis-à-vis de celles de la première ligne est garantie sur le plan organisationnel par le fait qu'elles sont rattachées à l'unité du CRO.

L'unité Risk Control surveille de manière indépendante tous les risques qui ne sont pas surveillés par les unités Compliance ou Governance. Sont concernés les risques financiers, opérationnels, sécuritaires et stratégiques. L'unité Risk Control surveille donc en permanence l'état de ces risques, examine les processus centraux de gestion des risques, les méthodes de mesure et d'évaluation des risques ainsi que les systèmes de surveillance des risques de la première ligne et contrôle qu'ils sont correctement mis en œuvre et appliqués. L'unité Risk Control définit en outre des directives et des processus appropriés d'identification, de mesure, d'évaluation et de surveillance des risques courus par PostFinance.

L'unité Risk Control met à disposition un système approprié de tenue d'un inventaire présentant tous les risques, les stratégies de maîtrise des risques, les contrôles et les événements. De plus, en tant qu'unité de la deuxième ligne, Risk Control veille à ce que les unités de la première ligne tiennent l'inventaire de manière à ce qu'il soit toujours complet et à jour et effectue continuellement des contrôles de plausibilité de l'inventaire quant à son exhaustivité et à son exactitude.

L'unité Compliance surveille de manière indépendante que les prescriptions légales, réglementaires et internes concernant le blanchiment d'argent, la compliance fiscale et la fourniture de services financiers sont respectées. L'unité Governance surveille quant à elle que le personnel observe l'ensemble des règles de gouvernance et de comportement.

En tant qu'instances de contrôle indépendantes, les unités de la deuxième ligne surveillent le profil de risque de PostFinance à l'aide d'instruments appropriés, établissent une vue d'ensemble centralisée de son évolution et la présentent conjointement au moins une fois par trimestre au Conseil d'administration et au comité directeur. De plus, elles portent tout état de fait d'importance majeure

immédiatement à la connaissance du Conseil d'administration, dans un rapport ad hoc. L'unité Risk Control coordonne les activités de reporting de toutes les unités remplissant une fonction dans la deuxième ligne.

En tant que troisième ligne, l'unité Révision interne assure la surveillance des première et deuxième lignes et rend compte directement au Conseil d'administration de PostFinance.

Méthodes de mesure des risques

Catégorie de risque	Pertes possibles et effets négatifs	Méthode de description et de pilotage du risque
Risques financiers		
– Risque de crédit	Pertes résultant de la dégradation de la solvabilité ou de la défaillance de contreparties	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de concentrations, de structures de notation et de portefeuilles par pays, ainsi que limites nominales au niveau des contreparties; pilotage du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits
– Risque de taux d'intérêt	Pertes de valeur actuelle des capitaux propres à la suite de variations des taux d'intérêt du marché Fluctuations du résultat des opérations d'intérêts dans le temps	Limites de sensibilité absolue des capitaux propres Réalisation d'analyses dynamiques des revenus portant sur plusieurs périodes
– Risque de liquidité	Insolvabilité	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio, LCR), de liquidités applicables aux banques d'importance systémique (liquidity requirements for systemically important banks, LSIB) et de ratio structurel de liquidité à long terme (net stable funding ratio, NSFR) Détenition d'une réserve de liquidités destinée à couvrir les exigences de liquidités en cas de crise
– Risque de marché	Pertes de valeur de marché grevant le compte de résultat conforme à «Comptabilité – banques»	Respect des exigences réglementaires minimales en matière de fonds propres pondérés en fonction du risque Limites de valeur à risque (VaR) pour les effets de la valeur de marché sur le compte de résultat
Risques stratégiques		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance de l'évolution des risques stratégiques principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.
Risques opérationnels		
	Pertes, diminution des produits ou augmentation des charges internes résultant d'événements dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes ou de systèmes ou à des événements externes	Quantification du risque brut par estimation de l'étendue des dommages et de la probabilité de réalisation d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste. Sur cette base, définition de la stratégie de maîtrise du risque et des mesures de réduction de ce dernier, ainsi qu'évaluation quantitative et qualitative du risque résiduel. Surveillance moyennant la définition d'un seuil d'annonce pour les risques opérationnels principaux. Gestion des risques adaptée à leur niveau moyennant la définition, pour chaque risque, d'une limite d'acceptabilité ainsi que d'une valeur seuil de déclenchement de mesures de pilotage.

PostFinance mesure et surveille les risques financiers au niveau de chaque portefeuille ainsi qu'au niveau du bilan dans son ensemble. La délimitation des risques est assurée à l'aide d'un système de limites pluridimensionnel. Pour mesurer les risques financiers, l'unité Risk Management a recours à différentes méthodes plus ou moins complexes. Concrètement, ces méthodes sont fondées sur des analyses de scénarios (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt ou de l'épuisement des limites du risque de crédit sur les revenus), des analyses de sensibilité (p. ex. pour mesurer les effets du risque de taux d'intérêt sur la valeur actuelle) et des modèles stochastiques visant à déterminer les indicateurs de risque relatifs à la valeur à risque et à la perte attendue (expected shortfall) (p. ex. pour mesurer le risque de marché ou pour quantifier le risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits). L'objectif prioritaire de la mesure des risques est de s'assurer que les instances de surveillance disposent en permanence des données nécessaires pour piloter les risques adéquatement.

Tous les risques de PostFinance sont évalués à l'aide d'un scénario du pire cas crédible. Il s'agit en l'occurrence d'un scénario très défavorable, mais néanmoins réaliste, se rapportant au risque concerné. Ce scénario est assorti d'une probabilité de survenance ainsi que d'une estimation de l'étendue du dommage du point de vue quantitatif et/ou qualitatif. Cette estimation est effectuée aussi bien pour le risque brut que pour le risque résiduel, c'est-à-dire le risque subsistant après la mise en œuvre de la stratégie de maîtrise du risque concerné.

Chaque risque est évalué en fonction d'une valeur seuil déterminant s'il doit être répertorié et faire l'objet de mesures de contrôle. La fixation d'une limite d'acceptabilité pour chaque risque permet en outre d'avoir connaissance du risque et de l'autoriser en fonction de son niveau, ainsi que de mettre en œuvre la stratégie de maîtrise du risque correspondante.

À l'échelon supérieur, le Conseil d'administration et le comité directeur définissent, selon une approche descendante et sur la base de l'inventaire des risques, les risques principaux ayant une importance cruciale pour PostFinance et auxquels le management doit être particulièrement attentif. La mesure des risques opérationnels principaux est assurée par agrégation des différents groupes de risques spécifiques. Les risques principaux et les positions de risque agrégées sont assortis d'un niveau d'alerte dont le dépassement déclenche l'information immédiate du Conseil d'administration.

Tests de résistance

Afin d'identifier les développements particulièrement menaçants pour PostFinance, l'unité Risk Management réalise régulièrement des tests de résistance inversés. Ces tests permettent d'identifier les scénarios dans lesquels un niveau de risque prédéfini est atteint, compte tenu d'hypothèses très défavorables. Leurs résultats sont régulièrement discutés au sein du Conseil d'administration et du comité directeur.

L'unité Risk Control se sert des tests de résistance non seulement dans une perspective de pilotage des risques, mais également à des fins de surveillance, notamment pour identifier les (nouveaux) risques importants, repérer les concentrations de risques et contrôler l'adéquation de la propension au risque dans des situations de crise.

Gestion des risques financiers de PostFinance

Risque de crédit

PostFinance dispose d'une licence bancaire depuis le 26 juin 2013. Elle n'a toutefois pas le droit, en vertu de la législation postale, d'accorder directement des crédits ou des hypothèques. Les fonds rémunérés de la clientèle ne servent donc pas à financer des crédits hypothécaires, mais sont placés sur les marchés monétaire et des capitaux. PostFinance applique en l'occurrence une stratégie de placement très prudente et les critères de décision prioritaires dans ce domaine sont la liquidité et la solvabilité. La large diversification des placements en termes de secteurs, de pays et de contreparties permet de limiter opportunément le cumul des risques.

Le risque de crédit découle du danger qu'une contrepartie ne puisse plus tenir ses engagements, provoquant ainsi des pertes financières chez son créancier. Une forte dégradation de la solvabilité d'une contrepartie peut en outre contraindre son créancier à opérer des correctifs de valeur supplémentaires. Le risque de crédit croît avec la concentration des contreparties dans une même branche ou dans une même région, du fait que des difficultés économiques affectant la branche ou la région en question peuvent nuire à la solvabilité de tout un groupe de contreparties, par ailleurs indépendantes les unes des autres.

Pour limiter l'exposition globale au risque de crédit, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé. Il émet en outre les directives relatives à la structure de notation des placements, limite les risques pays potentiels et délègue la compétence de valider les

limites de contrepartie importantes au comité Risk. De nouveaux placements ne peuvent en principe être opérés qu'auprès de débiteurs bénéficiant d'une notation et dont la solvabilité est de qualité investment grade.

Outre les limites de portefeuille définies par le Conseil d'administration, le comité directeur limite également le risque de crédit inhérent aux activités de placement au moyen de limites de contrepartie et d'autres directives de pilotage.

Les directives relatives aux limites de contrepartie reposent sur des notations publiquement accessibles établies par des agences de notation reconnues ou par des banques qualifiées, ainsi que sur les systèmes internes de limites, compte tenu également de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG). Ces critères ESG incluent l'analyse et la prise en compte des risques financiers liés au climat. PostFinance publie dans un rapport séparé des informations sur les risques financiers liés au climat auxquels elle est exposée. Dans ces systèmes de limites, les notations publiquement accessibles sont examinées de manière critique moyennant l'analyse quantitative et l'analyse qualitative axée sur les risques d'indicateurs de bilan et d'indicateurs d'alerte précoces, puis des limites sont fixées compte tenu du portefeuille existant. Le développement et l'application des systèmes internes de limites sont placés sous la responsabilité de l'unité Risk Management. Ces systèmes doivent cependant être soumis au comité directeur aux fins de validation au moins une fois par année. Les variations de solvabilité de contreparties ou celles d'indicateurs importants entraînent l'adaptation immédiate des directives applicables. Le respect des directives en matière de limites est non seulement surveillé en permanence, mais encore vérifié par l'unité Trésorerie avant chaque opération.

Les limites de portefeuille et de contrepartie sont fixées compte tenu du risque de concentration économique dans le portefeuille de crédits. Pour mesurer ce risque, PostFinance se sert d'un modèle de portefeuille de crédits qui quantifie le risque de crédit dans le portefeuille moyennant la prise en compte d'effets de corrélation. Sur la base des indicateurs de risque modélisés (perte attendue et risques correspondants découlant de sous-portefeuilles), il est alors possible de fixer des limites et d'édicter des directives de pilotage qui améliorent l'efficacité du portefeuille tout en jugulant le risque de concentration.

L'unité Risk Management informe le comité directeur mensuellement sur le niveau des risques par rapport aux limites et lui soumet des propositions de pilotage des dépassements de limites qui se produisent à la suite de l'adaptation de limites de contrepartie.

En tant qu'éléments faisant partie intégrante du pilotage du risque de crédit, les systèmes de limites sont régulièrement examinés par l'unité Risk Control.

Le risque de crédit lié aux opérations clients est peu important chez PostFinance et résulte de l'offre de découverts de compte en relation avec le trafic des paiements et de celle de cartes de crédit. Ce risque est identifié et surveillé à l'aide de processus spécifiques aux produits concernés. Le comité directeur émet des directives générales relatives à l'examen des crédits et fixe les compétences en matière d'autorisation des limites.

Le risque de concentration dans le domaine des sûretés (collaterals) peut résulter des opérations repo (placement monétaire contre sûretés) et des opérations de prêt de titres (prêt de titres contre sûretés). Les sûretés protègent PostFinance contre le risque de défaillance de la contrepartie, puisqu'elles peuvent être réalisées au cas où ce risque se concrétiserait. Les concentrations résultant des sûretés remises (à l'exception des sûretés en espèces) sont mesurées et surveillées et font l'objet de rapports mensuels destinés au comité directeur. Ces rapports incluent une évaluation des concentrations du point de vue du risque de corrélation (wrong-way risk) ainsi que des propositions de pilotage des concentrations identifiées.

PostFinance n'assume aucun risque de crédit sur les affaires hypothécaires proposées en coopération avec la Münchener Hypothekenbank eG (MHB) depuis 2008, avec la Banque Valiant SA depuis 2010 et avec Credit Exchange S.A. depuis 2023. Ce risque est entièrement supporté par les banques partenaires.

Risques de taux d'intérêt et de structure du bilan

Par risque de taux d'intérêt, on entend les effets potentiels d'une variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur actuelle des actifs et des passifs du bilan ainsi que sur le résultat des opérations d'intérêts dans le compte de résultat, effets résultant principalement de l'asymétrie des échéances. Les opérations figurant au bilan constituent une source de revenus essentielle de PostFinance. Or, comme les variations de taux ont un impact direct sur les produits d'intérêts nets, le risque de taux présente une grande importance. Les fonds inscrits au passif de PostFinance sont en majeure partie des dépôts des clients non échus, sans engagements fermes concernant les taux d'intérêt. Les engagements concernant les taux d'intérêt sont donc estimés à l'aide d'un modèle de réplication, qui doit tendre à représenter les produits clients similaires avec des échéances aussi symétriques que possible et moyennant une réduction de la volatilité des marges d'intérêts. Les variations de volume à court terme sont couvertes par une certaine part de placements à court terme.

Les échéances des placements sur les marchés monétaire et des capitaux sont fixées en fonction de la sensibilité visée de la valeur actuelle des fonds propres, ce qui définit du même coup la stratégie de transformation des échéances. Le déséquilibre qui en résulte entre les engagements de taux d'intérêt des passifs et des actifs correspond à la transformation des échéances, qui est pilotée dans une double perspective de valeur actuelle et de revenus.

L'approche de la valeur actuelle rend compte en l'occurrence de l'effet net d'une modification de taux sur les fonds propres de PostFinance lors de variations de la courbe des taux d'intérêt. Les flux de fonds à recevoir sont actualisés conformément à la formule de calcul de la valeur actuelle ajustée au risque. La sensibilité est déterminée compte tenu, d'une part, des mouvements de la courbe des taux et, d'autre part, de chocs de taux isolés à différentes maturités (taux directeurs).

Variation absolue de la valeur actuelle des fonds propres¹

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Déplacement parallèle vers le haut	-304	-
Déplacement bref vers le haut	-	-265

¹ La sensibilité de la valeur actuelle des fonds propres est déterminée à l'aide des six scénarios standardisés de choc de taux d'intérêt selon la circulaire FINMA 2019/2 «Risques de taux – banques». Le scénario présenté est celui qui entraîne la variation négative la plus importante de la valeur actuelle des fonds propres à la date de référence.

Au contraire de l'approche de la valeur actuelle, celle des revenus analyse les répercussions de plusieurs scénarios de taux potentiels s'étendant sur plusieurs périodes sur les futurs résultats des opérations d'intérêts de PostFinance. On procède en l'occurrence, en cours d'exercice, à des simulations de rendement dynamiques pour un large éventail de scénarios déterministes. Les scénarios déterministes décrivent l'évolution future des taux d'intérêt du marché et, pour chaque portefeuille de réplication, l'évolution des taux d'intérêt clients et du volume des fonds des clients qui en résultera, ainsi que, le cas échéant, les différentes stratégies de transformation des échéances. Les simulations de rendement dynamiques sont réalisées par l'unité Risk Management. Des propositions de pilotage sont ensuite élaborées sur la base des résultats des simulations et régulièrement discutées avec le comité directeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste en l'éventualité de ne pas être à même de remplir des obligations de paiement actuelles ou futures en temps utile ou de ne pouvoir les remplir que partiellement. Il est géré avec différents horizons temporels: un jour, un mois, trois mois et un an. Pour garantir la liquidité avec un horizon d'un jour, on définit des volants de liquidité qui peuvent être mis à contribution en cas de sorties de paiements inattendues. Leurs montants minimaux sont fixés compte tenu d'une sortie massive de liquidités intervenant d'un jour à l'autre, un événement dont la probabilité de survenance est très faible.

Pour garantir la liquidité avec un horizon d'un mois ou d'un an, on mesure et limite respectivement les indicateurs réglementaires que sont le ratio de liquidité à court terme et le ratio structurel de liquidité à long terme. Afin de respecter les exigences particulières en matière de liquidités applicables

aux banques d'importance systémique, des liquidités supplémentaires sont détenues en complément du ratio de liquidité à court terme.

S'agissant de garantir la liquidité avec un horizon de trois mois, on élabore des scénarios de crise de liquidité qui ne doivent pas déboucher sur une situation d'illiquidité. Enfin, la liquidité avec un horizon d'un an est garantie sur la base du ratio structurel de liquidité à long terme. Un plan d'urgence est prévu pour faire face à toute crise de liquidité.

Risque de marché

PostFinance n'a pas de portefeuille de négoce et suit, pour déterminer les fonds propres minimaux requis pour couvrir le risque de marché, l'approche standard conforme à l'art. 86 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR). Pour limiter l'exposition au risque de marché, le Conseil d'administration de PostFinance fixe annuellement la part maximale des fonds propres minimaux réglementaires destinée à couvrir ce risque; ce montant ne doit pas être dépassé.

Dans le modèle économique de PostFinance, le risque de marché s'exprime dans le compte de résultat par une volatilité accrue pour les échéances les plus courtes. PostFinance est exposée au risque de marché pour deux raisons différentes:

- les positions en monnaie étrangère ouvertes et les fluctuations de valeur des dérivés de change influencent la volatilité du compte de résultat (risque de change);
- les fluctuations de valeur des instruments qui sont portés au bilan selon le principe de la valeur la plus basse ou sont gérés conformément à la comptabilité de couverture (p. ex. fonds de placement dans le portefeuille bancaire, positions couvertes et instruments de couverture afférents) peuvent aussi influencer la volatilité du compte de résultat.

Le risque de marché est modélisé au moyen de la valeur à risque (VàR) et limité au niveau du compte de résultat par le Conseil d'administration. Pour mesurer le risque de marché, on associe à chaque position les facteurs de risque ayant une influence sur la valeur actuelle de la position. Dans le modèle, la variation de la valeur actuelle est modélisée compte tenu de la variation des facteurs de risque associés à la position. À cet effet, il faut définir une relation fonctionnelle entre la valeur de la position et les facteurs de risque concernés. Tous les facteurs de risque importants font l'objet d'une détermination de la stochasticité sur les 250 jours à venir à l'aide d'hypothèses de distribution des probabilités. Le calibrage des distributions de probabilités repose sur l'utilisation de séries temporelles de données du marché. À l'aide de la relation fonctionnelle définie entre la position du portefeuille et les facteurs de risque, il est alors possible de déterminer la distribution des variations du compte de résultat sur une année. La VàR est ensuite déterminée en calculant le quantile à 95%. L'unité Risk Management mesure le risque de marché sur une base hebdomadaire, informe le comité directeur du niveau du risque par rapport aux limites et lui soumet, si nécessaire, des propositions de pilotage.

Risques opérationnels et stratégiques

PostFinance s'appuie sur la définition des risques opérationnels donnée par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, selon lequel il s'agit de risques de devoir faire face à des coûts inattendus ou à des événements indésirables (p. ex. événements nuisant à la réputation ou à la compliance) dus à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, de personnes et de systèmes, ou à des événements externes. Les risques stratégiques couvrent le risque de non-réalisation des objectifs de l'entreprise concernant son orientation de fond à long terme en tant qu'établissement financier, suite à des développements inattendus. Le Conseil d'administration fixe les principes de la gestion des risques opérationnels et stratégiques et définit la propension au risque les concernant dans le règlement relatif à la politique de risque.

La propension au risque est définie sur la base de directives quantitatives et qualitatives, en tenant compte de différentes perspectives. Concernant les risques opérationnels, des fonds propres sont alloués pour répondre aux exigences réglementaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration définit des indicateurs pour les principales catégories de risque, ainsi que des limites de validation pour les

risques individuels. En cas de dépassement de ces limites, le pilotage des risques correspondants doit être soumis au Conseil d'administration pour validation. En outre, le Conseil d'administration établit des prescriptions qualitatives relatives à la propension au risque. En particulier, aucun risque opérationnel qui serait susceptible, selon des scénarios adverses plausibles, d'entraîner des violations graves de lois ou de prescriptions n'est toléré.

S'agissant de la propension au risque en matière de risques stratégiques, le Conseil d'administration la prend en considération lors de l'élaboration de la stratégie d'entreprise. Une évaluation de l'ampleur des risques stratégiques fait l'objet d'un rapport périodique au Conseil d'administration. Dans le cadre de la planification des fonds propres, il lui est montré si la stratégie est viable dans le respect des exigences réglementaires en termes de capitaux et de liquidité.

Le processus de gestion des risques garantit que les risques pris sont conformes à la propension au risque et que la capacité de risque, en particulier les exigences légales et réglementaires, sont respectées. De plus, le plan d'urgence et de stabilisation est doté d'instruments qui permettent, également en cas de crise, d'assurer la continuité des activités ou, de procéder à une liquidation ordonnée garantissant le maintien des fonctions d'importance systémique.

4 | Publication des fonds propres conformément à la circulaire FINMA 2016/1¹

Le 29 juin 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a établi par voie de décision que PostFinance était un groupe financier d'importance systémique. À ce titre, PostFinance est tenue de remplir les exigences arrêtées aux art. 124 à 136 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (ordonnance sur les fonds propres, OFR).

La situation de PostFinance en matière de fonds propres au 31 décembre 2024 est présentée sous deux formes différentes: la «Publication des fonds propres» contient les informations conformes aux prescriptions des annexes 1 et 2 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques». S'y ajoute la «Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique», qui repose sur un calcul parallèle conforme à l'annexe 3 de la même circulaire. Les exigences de publication étant différentes, il en résulte des écarts notamment entre les fonds propres pris en compte et entre les ratios de fonds propres. Les documents mentionnés ci-dessus sont disponibles sur → postfinance.ch/rapport.

¹ Le chapitre 4 Publication des fonds propres conformément à la circulaire FINMA 2016/1 ne fait pas l'objet de l'audit effectué par Ernst & Young SA.

Informations relatives au bilan

5 | Opérations de financement de titres

Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Valeur comptable des créances résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations d'emprunt de titres et de prise en pension	–	–
Valeur comptable des engagements résultant de dépôts de fonds consécutifs à des opérations de prêt de titres et de mise en pension	4 100	8 490
Valeur comptable des titres détenus pour propre compte, prêtés ou fournis en qualité de sûretés dans le cadre d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres ainsi que transférés lors d'opérations de mise en pension	6 128	9 381
dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	6 128	9 381
Juste valeur des titres reçus comme sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que de ceux reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et lors de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 942	977
dont titres remis en garantie à un tiers	–	–
dont titres aliénés	–	–

6 | Couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

Présentation des couvertures des créances		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Au 31.12.2024 En millions de CHF					
Prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
Créances sur la clientèle		–	1 475	10 850	12 325
Total des prêts (avant compensation avec les correctifs de valeur)					
	31.12.2024	–	1 475	10 850	12 325
	31.12.2023	0	1 289	10 600	11 889
Total des prêts (après compensation avec les correctifs de valeur)					
	31.12.2024	–	1 475	10 801	12 276
	31.12.2023	0	1 289	10 582	11 871

Présentation des couvertures des opérations hors bilan		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Au 31.12.2024 En millions de CHF					
Hors bilan					
Engagements conditionnels		–	48	2	50
Engagements irrévocables		–	105	764	869
Total du hors bilan					
	31.12.2024	–	153	766	919
	31.12.2023	–	200	783	983

Les garanties, les cautionnements des crédits COVID-19 et les couvertures en espèces sont pris en considération en tant que créances avec autres couvertures.

PostFinance présente les engagements de paiement relevant de la garantie des dépôts dans les engagements irrévocables.

Créances compromises	En millions de CHF	
	31.12.2023	31.12.2024
Montant brut	63	135
Valeur estimée de réalisation des sûretés	–	–
Montant net	63	135
Correctifs de valeur individuels	60	96

7 | Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les produits dérivés que PostFinance souscrit sur mandat des clients sont présentés dans la vue d'ensemble ci-dessous en tant qu'instruments de négoce.

Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

Au 31.12.2024 En millions de CHF	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Contrats à terme y c. FRA	–	–	–	0	–	32
Swaps	–	–	–	56	62	3 350
Devises/Métaux précieux						
Contrats à terme	6	1	615	12	141	7 976
Swaps combinés d'intérêts et de devises	–	–	–	695	3	7 316
Total avant la prise en compte des contrats de compensation au 31.12.2024	6	1	615	763	206	18 674
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	6	1		763	206	
31.12.2023	3	7	677	1 327	3	17 610
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	3	7		1 327	3	
Total après la prise en compte des contrats de compensation au 31.12.2024	6	1	615	763	206	18 674
31.12.2023	3	7	677	1 327	3	17 610

Répartition selon les contreparties

Au 31.12.2024 En millions de CHF	Centrales de compensation	Banques et maisons de titres	Autres clients
Valeurs de remplacement positives (après la prise en compte des contrats de compensation)	–	769	0

Couvertures du cash-flow

PostFinance se sert des couvertures du cash-flow pour couvrir la volatilité des cash-flows qui proviennent d'instruments de taux d'intérêt et présentent une forte probabilité de réalisation. Les couvertures du cash-flow s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe en monnaie étrangère au moyen de swaps combinés d'intérêts et de devises.

Volume des contrats de couverture du cash-flow					Echéance
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2023					
Risques de taux d'intérêt et de change					–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	510	932	4 111	1 757	7 310
Autres					–
Opérations conclues, mais non exécutées	2	–	–	–	2
31.12.2024					
Risques de taux d'intérêt et de change					–
Swaps combinés d'intérêts et de devises	294	1 174	3 939	1 909	7 316
Autres					–
Opérations conclues, mais non exécutées	32	–	–	–	32

Les montants ci-dessous provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

Variation des instruments de couverture						
En millions de CHF	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture durant la période sous revue, saisie dans les autres actifs/passifs	Inefficacité saisie dans le compte de résultat	Montant net reclassé des autres actifs/passifs dans le compte de résultat ¹
31.12.2023						
Risques de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	944	–	466	466	–	–371
Autres						
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	0
31.12.2024						
Risques de taux d'intérêt et de change						
Swaps combinés d'intérêts et de devises	695	3	–46	–46	–	196
Autres						
Opérations conclues, mais non exécutées	0	–	0	0	–	–

¹ La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur. Les reclassifications à partir des autres actifs/passifs sont effectuées dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur (variation de la juste valeur).

Durant l'exercice sous revue, les effets ci-dessous provenant des opérations de base désignées (poste du bilan «Immobilisations financières») ont été comptabilisés.

Effets opérations de base couverture du cash-flow	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Réserves de couverture dans autres actifs/passifs
En millions de CHF		
31.12.2023		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	-466	134
31.12.2024		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	46	345

Durant les périodes sous revue, les réserves de couverture comptabilisées dans les autres actifs/autres passifs ont varié comme suit:

Réserves de couverture dans autres actifs/passifs	2023	2024
En millions de CHF		
	Réserves de couverture - Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow	Réserves de couverture - Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow
Etat au 1 janvier	78	134
Bénéfices/Pertes non réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture		
Risques de taux d'intérêt et de change	466	-46
Autres	0	0
Variation coûts de couverture		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère	-39	-23
Bénéfices/Pertes réalisés provenant des couvertures du cash-flow et des coûts de couverture reclassés dans le compte de résultat		
Variation de la juste valeur de l'instrument de couverture		
Risques de taux d'intérêt et de change	387	196
Autres	-	-
Variation coûts de couverture		
Risques de taux d'intérêt et de change		
Spreads relatifs au risque de base des opérations en monnaie étrangère	16	18
Etat au 31 décembre	134	279

Les flux de fonds vont probablement se répercuter sur le compte de résultat dans les périodes suivantes:

Flux de fonds (non actualisés)	Echéance			
En millions de CHF	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
31.12.2023				
Entrées de fonds	23	45	223	66
Sorties de fonds	-50	-108	-424	-110
31.12.2024				
Entrées de fonds	31	54	276	59
Sorties de fonds	-60	-124	-527	-111

Couvertures de la juste valeur

PostFinance se sert des couvertures de la juste valeur pour couvrir les variations de valeur d'actifs sensibles aux taux d'intérêt. Les couvertures de la juste valeur s'appliquent en particulier pour couvrir les instruments à revenu fixe au moyen de swaps de taux d'intérêt.

Volume des contrats de couverture de la juste valeur En millions de CHF					Echéance
	0 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
31.12.2022					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	–	–	300	2 456	2 756
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt					
Swaps de taux d'intérêt	–	–	550	2 800	3 350

Les montants ci-dessous provenant d'instruments de couverture désignés ont été comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat.

Variation de la couverture de la juste valeur En millions de CHF	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	
				Inefficacité saisie dans le compte de résultat ¹
31.12.2023				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	208	–	–237	–
31.12.2024				
Risque de taux d'intérêt				
Swaps de taux d'intérêt	56	62	–209	–

1 La partie inefficace résultant de la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans le résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur.

Durant l'exercice sous revue, les montants ci-dessous résultant d'opérations de base désignées (postes du bilan «Immobilisations financières», «Créances sur les banques», «Créances sur la clientèle») ont été comptabilisés.

Effets opérations de base couverture de la juste valeur En millions de CHF	Valeur comptable opérations de base	Charges ou produits cumulés résultant des adaptations de la couverture de la juste valeur, qui ont été saisis dans la valeur comptable des opérations de base		Variation de la juste valeur prise en compte dans le calcul de l'inefficacité pour la période sous revue	Montant cumulé restant dans le bilan des ajustements liés à la couverture pour les opérations de base qui ne sont plus ajustées des gains et des pertes de couverture
31.12.2023					
Risque de taux d'intérêt					
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 373	–196	220	3	
Créances sur la clientèle et les banques	192	–8	17	–	
31.12.2024					
Risque de taux d'intérêt					
Titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	3 165	1	198	2	
Créances sur la clientèle et les banques	203	3	11	–	

8 | Immobilisations financières

Répartition des immobilisations financières	Valeur comptable		Juste valeur	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
En millions de CHF				
Titres de créance	57 383	54 403	55 613	54 244
dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	57 383	54 403	55 613	54 244
Titres de participation ¹	102	76	110	80
Cryptomonnaies	–	0	–	1
Total	57 485	54 479	55 723	54 325
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	28 849	26 932	27 799	26 845

¹ Il n'y a pas de participations qualifiées.

Répartition des contreparties selon la notation¹

31.12.2024 En millions de CHF	De AAA à AA–	De A+ à A–	De BBB+ à BBB–	De BB+ à B–	Inférieur à B–	Sans notation
Titres de créance: valeurs comptables	34 434	12 765	6 666	37	17	485

¹ Agences de notation reconnues par la FINMA chargées d'établir les notations: fedafin AG, Fitch Ratings, Moody's Investors Service, Standard & Poor's Ratings Services

9 | Participations

Présentation des participations

En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Correctifs de valeur cumulés	Valeur comptable 31.12.2023						2024		
				Reclas-sements	Investis-sements	Désinves-tissements	Correctifs de valeur	Reprises	Valeur comptable 31.12.2024	Valeur de marché 31.12.2024	
Participations											
avec valeur boursière	44	–	44	–	–	–11	–	–	–	33	284
sans valeur boursière	167	–68	99	–	13	0	–4	2	2	110	–
Total des participations	211	–68	143	–	13	–11	–4	2	2	143	284

10 | Participations importantes

Participations importantes				Part au capital et aux voix ¹	
En CHF ou en EUR, en %	Activité	Monnaie	Capital social	31.12.2023	31.12.2024
Finform SA, Berne, Suisse	FinTech / RegTech	CHF	100 000	50,00%	50,00%
Yuh SA, Gland, Suisse	FinTech du secteur de la néo-banque	CHF	1 000 000	50,00%	50,00%
TWINT SA, Zurich, Suisse	Paielements mobiles	CHF	12 750 000	26,66%	26,66%
TWINT Acquiring SA, Zurich, Suisse ¹	Acquiring dans le domaine des services de paiement	CHF	100 000	26,66%	26,66%
TONI Digital Insurance Solutions AG, Schlieren, Suisse	Fournisseur de services d'assurance	CHF	2 744 155	24,71%	24,55%
moneymeets GmbH, Cologne, Allemagne ²	Services financiers en ligne	EUR	112 568	24,23%	–
Tilbago AG, Lucerne, Suisse	Solution intelligente de recouvrement en ligne (recouvrement robotisé)	CHF	177 906	24,43%	24,43%
Credit Exchange S.A., Zurich, Suisse	Plateforme hypothécaire B2B	CHF	168 828	21,45%	21,36%

¹ TWINT Acquiring SA est détenue indirectement par l'intermédiaire de TWINT SA. Toutes les autres participations appartiennent directement à PostFinance SA.
² Vente de la participation détenue dans moneymeets GmbH au troisième trimestre 2024.

Indications complémentaires relatives aux comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle, en application de l'art. 62 de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes: l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence pour les participations importantes se traduit par une diminution de 37 millions de francs du total du bilan (exercice précédent: 41 millions) et par une augmentation de 2 millions du bénéfice de l'exercice (exercice précédent: diminution de 6 millions).

11 | Immobilisations corporelles

Présentation des immobilisations corporelles				2024					
En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	Reclassements	Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Reprises	Valeur comptable 31.12.2024
Immeubles à l'usage de l'établissement	234	–86	148	–	2	–	–7	–	143
Autres immeubles	1 065	–302	763	–	15	–	–27	–	751
Logiciels développés en interne ou acquis séparément	231	–173	58	–	–	–	–20	–	38
Autres immobilisations corporelles	72	–50	22	–	16	–	–9	–	29
Total des immobilisations corporelles	1 602	–611	991	–	33	–	–63	–	961

Engagements de leasing futurs pour leasing opérationnel

En millions de CHF	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Engagements de leasing futurs	5	5	5	4	2	0	21
dont dénonçables dans un délai n'excédant pas une année	1	0	0	0	0	0	1

12 | Valeurs immatérielles

Présentation des valeurs immatérielles

En millions de CHF	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable 31.12.2023	2024			
				Investissements	Désinvestissements	Amortissements	Valeur comptable 31.12.2024
Autres valeurs immatérielles	8	-2	6	-	-	-1	5
Total des valeurs immatérielles	8	-2	6	-	-	-1	5

13 | Autres actifs et autres passifs

Répartition des autres actifs et autres passifs

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
	Autres actifs	Autres actifs	Autres passifs	Autres passifs
Compte de compensation	-	4	345	284
Réserve de cotisations d'employeur	33	35	-	-
Impôts indirects	18	32	35	38
Autres actifs et passifs	5	2	87	108
Total des autres actifs et des autres passifs	56	73	467	430

14 | Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

Montant total des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété¹

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Liquidités-		
Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés en garantie	391	382
Engagements effectifs	-	-
Immobilisations financières:		
Valeur comptable des actifs mis en gage ou cédés en garantie	79	83
Engagements effectifs	-	-

¹ Sans opérations de prêt et de pension de titres

15 | Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle

Engagements de prévoyance

PostFinance ne dispose pas de ses propres institutions de prévoyance professionnelle. Les membres de son personnel sont assurés exclusivement auprès de la Caisse de pensions Poste. En cas de décuvert de cette dernière, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement.

Les engagements supplémentaires résultant de la prévoyance invalidité sous la forme de rentes AI transitoires (rentes complémentaires AI jusqu'à l'âge de 65 ans pour les hommes et de 65 ans pour les femmes, en tenant compte toutefois du règlement de transition selon l'AVS) sont présentés dans les comptes annuels.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance selon la Swiss GAAP RPC 16

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur prévues dans le plan de prévoyance sont comptabilisées par période dans les charges de personnel. En application de la recommandation Swiss GAAP RPC 16, on examine chaque année s'il existe, pour PostFinance, un avantage ou un engagement économique résultant de l'institution de prévoyance. L'examen se fonde sur les contrats, les comptes annuels de l'institution de prévoyance et d'autres calculs présentant la situation financière, ainsi que sur l'excédent de couverture ou le découvert de cette dernière, conformément aux règles de présentation des comptes de la Swiss GAAP RPC 26. PostFinance n'a pas l'intention d'utiliser un éventuel avantage économique résultant d'un excédent de couverture pour réduire ses cotisations d'employeur. C'est pourquoi un futur avantage économique n'est pas porté à l'actif, alors qu'un engagement économique est inscrit au passif. Comptant 38 360 personnes assurées actives et 28 948 rentières et rentiers (état au 31 octobre 2024), la Caisse de pensions Poste disposait au 31 décembre 2024 d'une fortune globale de 16 975 millions de francs (exercice précédent: 16 369 millions). Selon les principes de présentation des comptes que la Caisse de pensions Poste doit appliquer, son degré de couverture estimé était de 110,9% (exercice précédent: 106,1%). Étant donné que la réserve de fluctuation de valeurs de la Caisse de pensions Poste n'atteint pas encore la hauteur réglementaire, il n'y a pas d'excédent de couverture. La réserve de cotisations d'employeur s'élève à 350 millions de francs non assortis d'une renonciation à l'utilisation (exercice précédent: 350 millions non assortis d'une renonciation à l'utilisation). Le calcul du capital de couverture des rentes repose sur un taux d'intérêt technique de 1,75% (exercice précédent: 1,75%) et sur les bases techniques LPP 2020 (exercice précédent: LPP 2020). Il convient de souligner que toutes les données relatives à la Caisse de pensions Poste reposent sur les informations disponibles au moment de l'établissement des comptes RPC 16 et que les données ressortant effectivement des comptes annuels de l'institution de prévoyance peuvent différer de ces informations. Une évaluation globale n'a mis en évidence aucune incidence économique sur la banque. De plus, les comptes de la Caisse de pensions Poste arrêtés conformément à la Swiss GAAP RPC 26 au 31 décembre 2024 ne présentent ni fonds libres ni découvert. Il n'existe pas d'institutions de prévoyance patronales.

L'avantage ou l'engagement économique ainsi que les charges de prévoyance se présentent comme suit:

Présentation de l'avantage / engagement économique et des charges de prévoyance	Couverture excédentaire/insuffisante		Part économique de PostFinance SA		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/engagement économique)	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	2024		31.12.2023	31.12.2024
En millions de CHF							
Caisse de pensions Poste	162	0	0	0	44	39	44
Rentes d'invalidité	-1	-1	-1	0	0	0	0
Total RPC 16	161	-1	-1	0	44	39	44

La réserve de cotisations d'employeur de la Caisse de pensions Poste est attribuée en fonction de la part en pourcentage que le capital de prévoyance de PostFinance représente par rapport au capital de prévoyance total. Il en résulte le tableau suivant:

Réserves de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale		Renonciation d'utilisation		Montant net		Influence des RCE sur les charges de personnel	
	En millions de CHF		31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2024
Caisse de pensions Poste	35	–	33	35	–1	–2		
Total RPC 16	35	–	33	35	–1	–2		

16 | Correctifs de valeur et provisions ainsi que réserves pour risques bancaires généraux

Présentation des correctifs de valeur, des provisions et des réserves pour risques bancaires généraux ainsi que de leurs variations durant l'exercice de référence

En millions de CHF	Etat 31.12.2023	Utilisations conformes au but ¹	Reclassements	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvre- ments	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	Etat 31.12.2024
Provisions pour engagements de prévoyance	0	–	–	–	–	1		1
Provisions pour risques de défaillance	–	–	–	–	–	–		–
dont provisions au sens de l'art. 28 al. 1 OEPF-FINMA	–	–	–	–	–	–	–	–
dont provisions pour pertes attendues	–	–	–	–	–	–	–	–
Provisions de restructurations	1	–1	–	–	–	–	0	–
Autres provisions	34	–3	–	–	–	4	–3	32
Total des provisions	35	–4	–	–	–	5	–3	33
Réserves pour risques bancaires généraux	–	–	–	–	–	–	–	–
Correctifs de valeur pour risques de défaillance et risques pays²	79	–	–	–	1	39	–3	116
dont correctifs de valeur pour les risques de défaillance des créances compromises	60	–	–	–	1	38	–3	96
dont correctifs de valeur pour pertes attendues	19	–	–	–	–	1	0	20

1 Il n'y a pas eu de modifications de l'affectation.

2 Comprend les correctifs de valeur sur les créances sur les banques, les créances sur la clientèle et les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance.

PostFinance SA est actuellement impliquée, avec d'autres établissements financiers suisses, dans une enquête de la Commission de la concurrence ouverte en 2018 en relation avec la solution de paiement mobile TWINT. L'enquête est toujours en cours. PostFinance n'a pas constitué de provisions.

Au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2024, les pertes attendues sur les créances sur les banques, les créances sur la clientèle, les titres de créance détenus jusqu'à l'échéance et les engagements conditionnels, classés par niveau, étaient les suivantes:

Analyse des pertes attendues et des créances compromises	31.12.2023				31.12.2024			
	Perte de crédit atten- due à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total	Perte de crédit atten- due à 12 mois (niveau 1)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 2)	Perte de crédit attendue sur la durée résiduelle (niveau 3)	Total
En millions de CHF								
Créances sur les banques	2 889	–	–	2 889	2 738	–	–	2 738
Correctifs de valeur	0	–	–	0	0	–	–	0
Valeur comptable	2 889	–	–	2 889	2 738	–	–	2 738
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	–	–	–	–	–	–
Correctifs de valeur	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeur comptable	–	–	–	–	–	–	–	–
Créances sur la clientèle	11 869	3	17	11 889	12 255	4	66	12 325
Correctifs de valeur	–4	–1	–14	–18	–4	–1	–44	–49
Valeur comptable	11 865	2	3	11 871	12 251	3	22	12 276
Titres de créance détenus jusqu'à l'échéance								
AAA à AA–	37 480	–	–	37 480	34 436	–	–	34 436
A+ à A–	13 747	–	–	13 747	12 749	20	–	12 769
BBB+ à BBB–	5 745	–	–	5 745	6 674	–	–	6 674
BB+ à B–	30	–	–	30	37	–	–	37
Inférieur à B–	–	–	–	–	–	–	22	22
Sans notation	395	–	46	441	485	–	46	531
Total	57 397	–	46	57 443	54 381	20	68	54 469
Correctifs de valeur	–14	–	–46	–60	–14	0	–52	–66
Valeur comptable	57 383	–	0	57 383	54 367	20	16	54 403
Engagements conditionnels	53	–	–	53	50	–	–	50
Provisions pour pertes attendues	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	53	–	–	53	50	–	–	50

Les perspectives de l'économie peuvent avoir un impact sur la qualité de crédit des obligations et des créances. En 2024, les prévisions conjoncturelles pour la Suisse n'ont pas fondamentalement changé. Toutefois, elles sont marquées par une plus grande incertitude, notamment en raison des signaux émanant des États-Unis et de l'Europe. De ce fait, les pertes attendues sur les créances et les immobilisations financières sont difficilement prévisibles. Les transferts au sein du premier niveau et du deuxième niveau ont été négligeables. En raison de correctifs de valeur sur deux positions individuelles de niveau 3, les correctifs de valeur nécessaires pour l'exercice 2024 ont augmenté de 38 millions de francs au total.

17 | Capital social

PostFinance SA appartient entièrement à La Poste Suisse SA.

Présentation du capital social	31.12.2023			31.12.2024		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
En millions de CHF; nombre en millions						
Capital social						
Capital-actions	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000
dont libéré	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000
Total du capital social	2 000	2	2 000	2 000	2	2 000

18 | Créances et engagements envers les parties liées

Indication des créances et engagements envers les parties liées	Créances		Engagements	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
En millions de CHF				
Participants qualifiés	638	701	971	865
Sociétés liées	22	17	136	60
Opérations avec les organes	0	0	12	22

Sont réputées sociétés liées les sociétés sœurs ainsi que les filiales placées directement ou indirectement sous la direction d'une société sœur.

Hormis celles effectuées avec les membres du comité directeur et de la direction (cadres supérieurs et titulaires de fonctions d'experts particulières), toutes les transactions (telles qu'opérations sur titres, services de paiement et rémunération de dépôts) avec des parties liées sont réalisées aux conditions applicables aux tiers.

Pour le comité directeur et les membres de la direction, PostFinance applique – comme pour tous les autres membres du personnel – les conditions préférentielles usuelles dans la branche.

PostFinance propose des crédits et des hypothèques en relation avec des coopérations. Le bilan de PostFinance ne comporte aucun poste correspondant. En conséquence, ces crédits et hypothèques ne sont pas considérés comme des opérations avec les organes au sens strict et ne sont pas présentés dans le rapport de gestion.

19 | Participants importants

Indication des participants significatifs	31.12.2023		31.12.2024	
	Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
En millions de CHF				
Avec droit de vote: La Poste Suisse SA	2 000	100	2 000	100

20 | Structure des échéances des instruments financiers

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (actifs/instruments financiers)

Au 31.12.2024 En millions de CHF	Échu							Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Liquidités	32 565	382	–	–	–	–	–	32 947
Créances sur les banques	150	–	449	400	1 049	690	–	2 738
Créances sur la clientèle	361	–	1 040	978	5 729	4 168	–	12 276
Créances hypothécaires	–	–	–	–	–	–	–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	–	–	28	134	425	182	–	769
Immobilisations financières	76	–	2 446	5 586	26 369	20 002	–	54 479
Total	31.12.2024	33 152	382	3 963	7 098	33 572	25 042	103 209
	31.12.2023	27 178	394	2 711	9 339	35 282	25 761	100 665

Présentation de la structure des échéances des instruments financiers (capitaux étrangers/instruments financiers)

Au 31.12.2024 En millions de CHF	Echu							Total
	A vue	Dénonçable	D'ici 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Après 5 ans	Immobilisé	
Engagements envers les banques	809	–	–	–	–	–	–	809
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	–	–	8 490	–	–	–	–	8 490
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	62 062	25 417	829	18	–	–	–	88 326
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	–	–	118	24	2	63	–	207
Obligations de caisse	–	–	9	87	39	5	–	140
Total	31.12.2024	62 871	25 417	9 446	129	41	68	97 972
	31.12.2023	63 903	25 538	5 695	107	112	5	95 360

21 | Répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

En millions de CHF	31.12.2023		31.12.2024	
	Suisse	Etranger	Suisse	Etranger
Actifs				
Liquidités	27 090	–	32 947	–
Créances sur les banques	2 861	28	2 647	91
Créances résultant d'opérations de financement de titres	–	–	–	–
Créances sur la clientèle	11 866	5	12 275	1
Créances hypothécaires	0	–	–	–
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	396	934	130	639
Immobilisations financières	32 152	25 333	29 792	24 687
Comptes de régularisation	246	149	250	195
Participations	125	18	133	10
Immobilisations corporelles	991	–	961	–
Valeurs immatérielles	6	–	5	–
Autres actifs	57	–	73	–
Total des actifs	75 790	26 467	79 213	25 623
Passifs				
Engagements envers les banques	533	988	173	636
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	4 000	100	6 590	1 900
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	85 978	3 629	84 705	3 621
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	5	4	88	119
Obligations de caisse	118	5	135	5
Comptes de régularisation	131	1	130	1
Autres passifs	463	3	424	6
Provisions	35	–	33	–
Capital social	2 000	–	2 000	–
Réserve légale issue du capital	4 140	–	4 140	–
Bénéfice reporté/Perte reportée	–40	–	10	–
Bénéfice	164	–	120	–
Total des passifs	97 527	4 730	98 548	6 288

22 | Répartition des actifs par pays/groupe de pays

Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)				
En millions de CHF, en %	31.12.2023		31.12.2024	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Actifs				
Suisse	75 790	74,12	79 213	75,56
Europe	12 525	12,25	12 132	11,57
Amérique du Nord	7 979	7,80	8 997	8,58
Autres pays	5 963	5,83	4 494	4,29
Total des actifs	102 257	100,00	104 836	100,00

23 | Répartition des actifs selon la solvabilité des groupes de pays

Répartition du total des actifs selon la solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)				
En millions de CHF, en %	Expositions à l'étranger au 31.12.2023		Expositions à l'étranger au 31.12.2024	
	Valeur absolue	Part en %	Valeur absolue	Part en %
Notation (Moody's)				
Aaa	13 854	55,63	14 612	59,64
Aa	8 024	32,22	7 310	29,84
A	1 902	7,64	1 596	6,52
Baa	456	1,83	538	2,19
Ba	1	0,00	0	0,00
B	191	0,77	69	0,28
Caa	251	1,01	150	0,61
Pas de notation	224	0,90	225	0,92
Total	24 903	100,00	24 500	100,00

24 | Répartition des actifs et des passifs selon les monnaies

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement

Au 31.12.2024
En millions de CHF

	CHF	EUR	USD	GBP	JPY	Autres	Total
Actifs							
Liquidités	32 863	84	–	–	–	–	32 947
Créances sur les banques	2 676	43	7	1	7	4	2 738
Créances sur la clientèle	12 276	0	0	0	0	0	12 276
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	769	–	–	–	–	–	769
Immobilisations financières	37 482	10 431	5 556	136	–	874	54 479
Comptes de régularisation	267	116	53	2	–	7	445
Participations	133	4	5	1	–	0	143
Immobilisations corporelles	961	–	–	–	–	–	961
Valeurs immatérielles	5	–	–	–	–	–	5
Autres actifs	73	0	0	–	–	–	73
Total des actifs bilantaires	87 505	10 678	5 621	140	7	885	104 836
Prétentions en livraison résultant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	15 377	225	219	49	3	34	15 907
Total des actifs	102 882	10 903	5 840	189	10	919	120 743
Passifs							
Engagements envers les banques	803	4	2	0	0	0	809
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	8 490	–	–	–	–	–	8 490
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	85 764	1 975	509	39	10	29	88 326
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	207	–	–	–	–	–	207
Obligations de caisse	121	19	–	–	–	–	140
Comptes de régularisation	130	1	0	0	–	0	131
Autres passifs	423	4	3	0	–	0	430
Provisions	33	–	–	–	–	–	33
Capital social	2 000	–	–	–	–	–	2 000
Réserve légale issue du capital	4 140	–	–	–	–	–	4 140
énéfice reporté/Perte reportée	10	–	–	–	–	–	10
Bénéfice	120	–	–	–	–	–	120
Total des passifs bilantaires	102 241	2 003	514	39	10	29	104 836
Engagements de livraison résultant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	510	8 795	5 277	147	0	881	15 610
Total des passifs	102 751	10 798	5 791	186	10	910	120 446
Position nette par devise au 31.12.2024	131	105	49	3	0	9	297
Position nette par devise au 31.12.2023	843	80	41	2	0	6	972

Informations relatives aux opérations hors bilan

25 | Créances et engagements conditionnels

Répartition des créances et engagements conditionnels

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Engagements de couverture de crédit et similaires	51	48
Autres engagements conditionnels	2	2
Total des engagements conditionnels	53	50

PostFinance SA est solidairement responsable de toutes les créances en relation avec la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) concernant les sociétés faisant partie du groupe d'imposition «La Poste Suisse».

En relation avec la question de l'importance systémique, il existait au 31 décembre 2024 une déclaration de soutien de La Poste Suisse SA d'un montant de 1 milliard de francs en faveur de PostFinance SA (exercice précédent: 1 milliard).

26 | Avoirs administrés

Répartition des avoirs administrés

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Genre d'avoirs administrés		
Avoirs sous mandat de gestion	1 385	1 824
Autres avoirs administrés	36 335	37 285
Total des avoirs administrés¹	37 720	39 109
dont prises en compte doubles	–	–

¹ Les avoirs administrés ne comprennent que les fonds déposés à des fins d'investissement. Ne sont pas inclus les avoirs en relation avec des produits de prévoyance qui sont administrés par des tiers, ni les avoirs déposés aux fins de l'exécution de transactions. PostFinance SA ne propose pas d'instruments de placement collectifs sous gestion propre. Le poste «Avoirs sous mandat de gestion comprend les avoirs en lien avec la solution e-gestion de patrimoine proposée par PostFinance. Le poste «Autres avoirs administrés» présente donc les avoirs pour lesquels la cliente ou le client prend ses décisions de placement en toute autonomie.

Présentation de l'évolution des avoirs administrés

En millions de CHF	31.12.2023	31.12.2024
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en début de période	35 669	37 720
+/- Apports nets d'argent frais/retraits nets ¹	1 156	–212
+/- Evolution des cours, intérêts, dividendes et évolution de change	895	1 601
+/- Autres effets		
Total des avoirs administrés (y c. prises en compte doubles) en fin de période	37 720	39 109

¹ Les apports nets d'argent frais ou les retraits nets sont calculés à partir de la variation totale des avoirs administrés, sous déduction de l'évolution des cours, des taux d'intérêt et des taux de change, ainsi que des dividendes versés et des autres effets.

Informations relatives au compte de résultat

27 | Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

Répartition selon les secteurs d'activité

En millions de CHF	2023	2024
Services de paiement et immobilisations financières	249	231
Couverture (comptabilité de couverture)	-14	-16
Négoce pour propre compte	-21	15
Résultat total des opérations de négoce	214	230

Répartition selon les risques et compte tenu de l'utilisation de l'option de la juste valeur

En millions de CHF	2023	2024
Résultat du négoce provenant des:		
Instruments de taux	-1 038	403
Titres de participation	-2	1
Devises	1 254	-174
Total du résultat du négoce¹	214	230

¹ PostFinance n'applique pas l'option de la juste valeur.

28 | Charges de personnel

Répartition des charges de personnel

En millions de CHF	2023	2024
Appointements (jetons de présence et indemnités fixes aux organes de l'établissement, appointements et allocations supplémentaires)	380	412
Prestations sociales	72	79
Autres charges de personnel	17	18
Total des charges de personnel	469	509

29 | Autres charges d'exploitation

Répartition des autres charges d'exploitation		
En millions de CHF	2023	2024
Coût des locaux	31	29
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	215	218
Charges pour les véhicules, les machines, le mobilier et les autres installations ainsi que charges de leasing opérationnel	17	17
Honoraires de la société d'audit (art. 961a ch. 2 CO)	2	2
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	2	2
dont pour d'autres prestations de services	–	–
Autres charges d'exploitation	227	234
Total des autres charges d'exploitation	492	500

30 | Charges et produits extraordinaires

Charges extraordinaires		
En millions de CHF	2023	2024
Pertes résultant de l'aliénation de participations	0	0
Total des charges extraordinaires	0	0

Produits extraordinaires		
En millions de CHF	2023	2024
Reprises de dépréciations	5	2
Gain résultant de l'aliénation de participations	–	37
Autres produits extraordinaires	5	–
Total des produits extraordinaires	10	39

31 | Impôts

Impôts courants et impôts latents		
En millions de CHF	2023	2024
Charges d'impôts courants sur le capital et le revenu	31	29
Total des impôts	31	29

Les charges d'impôts résultant des impôts sur le bénéfice et sur le capital s'élèvent à 29 millions de francs (exercice précédent: 31 millions). Lors de l'exercice précédent, le bénéfice de l'exercice en question avait permis de compenser le report de pertes restant au 31 décembre 2022, d'un montant de 40 millions de francs. Les impôts sur le bénéfice ont été calculés compte tenu d'une quote-part d'impôts de 19,5%, comme lors de l'exercice précédent.

Rapport de l'organe de révision

Seule la version allemande des comptes financiers a fait l'objet d'une vérification. Le rapport de révision correspondant est intégré dans la version allemande du rapport annuel de PostFinance SA à la page 88. Les traductions en anglais, en français et en italien des comptes financiers n'ont pas fait l'objet d'une vérification et portent donc la mention «non vérifié».

Comparaison des chiffres clés sur cinq ans

		2020	2021	2022	2023	2024
Résultat						
Produits d'exploitation	millions de CHF	6 548	6 877	6 859	7 279	7 626
réalisés sur le marché libre	% des produits d'exploitation	84,8	86,1	86,0	87,6	87,7
dont chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ¹	% des produits d'exploitation	9,5	9,1	9,9	9,8	11,9
Résultat d'exploitation	millions de CHF	258	515	358	323	401
réalisé sur le marché libre	% du résultat d'exploitation	68,2	79,8	87,7	91,3	80,5
Bénéfice consolidé	millions de CHF	178	452	295	254	324
Fonds propres	millions de CHF	6 906	8 918	9 884	10 255	10 631
Création de valeur						
Valeur ajoutée de l'entreprise ²	millions de CHF	-125	-8	-96	-215	-202
Valeur ajoutée	millions de CHF	4 180	4 376	4 296	4 279	4 515
distribuée au personnel	millions de CHF	3 529	3 448	3 496	3 516	3 672
distribuée aux bailleurs de fonds externes	millions de CHF	50	44	66	71	50
distribuée aux pouvoirs publics	millions de CHF	28	55	37	45	72
distribuée au propriétaire	millions de CHF	50	50	50	50	100
distribuée à l'entreprise	millions de CHF	523	779	647	597	621
Emplois						
Effectif (hors apprenties et apprentis) ³	unités de personnel	39 089	40 144	34 072	34 587	35 106
Apprenties et apprentis Suisse	personnes	1 863	1 860	1 839	1 844	1 887
Emplois régions périphériques ⁴	personnes	15 655	16 660	16 224	16 244	15 934
Taux de fluctuation (départs volontaires)	% de l'effectif moyen	4,1	5,0	6,2	6,4	6,0
Résiliation par l'employeur	% de l'effectif moyen	1,3	1,5	1,2	1,4	1,8
Conditions d'engagement, salaires et indemnités						
Engagement selon CCT Poste	% de l'effectif	79,6	80,3	81,0	80,3	83,8
Salaire minimal selon CCT Poste ⁵	CHF par année	47 820	50 451	50 653	52 503	53 396
Salaire moyen du personnel	CHF par année	83 636	84 490	84 629	85 552	86 937
Indemnités moyennes versées aux membres de la Direction du groupe	CHF par année	575 822	583 501	575 349	576 393	579 032
Gestion de la santé						
Accidents professionnels	nombre pour 100 unités de personnel	6,1	7,4	7,0	7,5	7,4
Jours d'absence pour raisons médicales ^{6,7}	jours par collaboratrice/collaborateur	13,3	7,7	9,4	9,2	9,8
Diversité						
Femmes	% de l'effectif	44,1	43,0	42,0	41,3	40,7
Nationalités représentées	nombre	142	143	147	141	139
Femmes au Conseil d'administration	%	33,3	33,3	40,0	44,4	44,4
Femmes à la Direction du groupe ⁸	%	12,5	25,0	25,0	25,0	25,0
Femmes parmi les cadres supérieurs	%	19,8	21,6	22,6	24,2	25,4
Femmes parmi les cadres intermédiaires et inférieurs	%	22,3	22,8	21,8	22,3	22,9
Démographie						
Age moyen du personnel	années	46,0	45,8	45,8	46,1	45,9
Utilisation des ressources⁹						
Consommation d'énergie	GWh	N/A	2 061	2 096	2 056	2 000
Consommation au sein de la Poste	GWh	N/A	1 095	1 089	1 063	1 055
de sources renouvelables	%	N/A	16,1	16,1	16,5	16,5
Consommation hors de la Poste	GWh	N/A	966	1 008	993	944
Impact sur le climat (scopes 1 à 3)⁹						
Scopes 1 et 2 (propres activités)	tonnes d'équivalents CO ₂	N/A	249 871	248 825	242 051	240 117
Scope 3 (reste de la chaîne de création de valeur)	tonnes d'équivalents CO ₂	N/A	1 941 892	1 957 013	1 859 435	1 530 851

1 La définition d'«étranger» correspond à l'annexe des comptes consolidés 2024, note 6.6 Informations géographiques.

2 La valeur ajoutée de l'entreprise intègre les coûts nets de l'obligation de service universel à hauteur de 363 millions de francs (2023: 268 millions; 2022: 260 millions; 2021: 257 millions; 2020: 231 millions). Voir la définition des coûts nets à la page 23.

3 Les valeurs jusqu'à 2021 incl. comprennent l'effectif de l'activité cédée Swiss Post Solutions.

4 La définition des communes rurales a été adaptée à compter de 2022, avec effet rétroactif pour 2021, sur la base du nouveau relevé et se fonde sur l'ordonnance sur la politique régionale du SECO. La valeur de 2020 n'est pas comparable avec les valeurs de 2021 à 2024.

5 Le salaire minimal fixé dans la CCT Poste pour les collaboratrices et les collaborateurs de 18 ans n'ayant pas achevé d'apprentissage qui était présenté jusqu'en 2020 a été remplacé en 2021 par celui fixé pour les communes périphériques (région D).

6 La valeur de 2023 a été ajustée (restatement de la valeur provisoire de l'exercice précédent). S'agissant de 2024, la valeur indiquée est provisoire. La valeur définitive sera connue au cours de l'exercice suivant en raison de possibles ajustements rétroactifs concernant les absences de longue durée (selon les méthodes de décompte propres aux assurances sociales et de manière analogue à l'OFS).

7 Le maintien de l'engagement de collaboratrices et de collaborateurs présentant une absence de longue durée est géré différemment selon la branche et l'entreprise. Afin d'assurer la comparabilité avec les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et d'autres entreprises en Suisse, le présent calcul tient compte des absences d'une durée maximum de six mois du personnel à temps plein. La valeur de 2020 n'a pas été ajustée sur la base de cette définition et n'est pas comparable avec les valeurs de 2021 à 2024.

8 Les valeurs de 2020 à 2022 ont été ajustées.

9 Les valeurs de l'année de référence 2021 ainsi que les valeurs des années intermédiaires 2022 et 2023 ont été recalculées avec effet rétroactif en cas d'acquisitions ou de ventes de sociétés du groupe, ou en cas de modifications de la qualité des données. Aucune valeur comparable n'est disponible pour 2020.

À propos du rapport

Structure des documents

Le rapport 2024 de la Poste comprend les documents suivants:

- La Poste Suisse SA:
 - Rapport annuel 2024
 - Rapport financier 2024 (rapport annuel, gouvernance d'entreprise et comptes annuels du groupe, de La Poste Suisse SA et de PostFinance SA)
 - Rapport de durabilité 2024
- PostFinance SA:
 - Rapport de gestion 2024
 - Rapport de durabilité 2024
 - Publication des fonds propres en vertu de l'importance systémique au 31 décembre 2024
 - Publication des fonds propres au 31 décembre 2024

Ces documents peuvent être consultés en ligne et téléchargés à l'adresse

→ rapportdegestion.poste.ch/telechargements ou sur → postfinance.ch/rapport.

Langues

Le rapport financier, le rapport de durabilité et le rapport annuel de la Poste sont disponibles en allemand, en anglais, en français et en italien. Seule la version allemande fait foi.

Impressum

Édition et contact

La Poste Suisse SA
Wankdorffallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 848 888 888
Contact médias +41 58 341 00 00
poste.ch

Conception et gestion de projet

Finances Poste, Berne, Communication Poste, Berne
Dr. Andreas Sturm, phorbis Communications SA, Bâle

Texte

Finances Poste, Berne, Rédaction Poste, Berne

Photos

Paolo Dutto, Zurich

Maquette et composition

Ilona Troxler Smith et Franck Schirmer, phorbis Communications SA, Bâle

Traduction et relecture

Communication Poste, Berne

La Poste Suisse SA
Wankdorfallee 4
Case postale
3030 Berne
Suisse

Téléphone +41 848 888 888
poste.ch

